LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
expo67
1867 1967
ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢
Montréal, vendredi 10 février 1967 / sainte Scholastique / 83e année, No 34 / 4 cahiers / 44 pages / Les prévisions météorologiques: nuageux, avec quelques chutes de neige / Minimum: 25 / Maximum: 30

Un professeur: Ottawa ferme les portes aux spécialistes en agriculture du Québec • Page 21

Ecoles: Québec intervient

RAQ: le juge Smith n'a pu démasquer les vrais profiteurs

par Florian BERNARD

L'enquête sur les transactions de terrains de la RAQ à Ville LaSalle semble bien s'être terminée par un échec, hier à Montréal. Le juge Arthur I. Smith a en effet déclaré à LA PRESSE qu'il lui a été impossible de démasquer les véritables profiteurs à cause des restrictions qui ont été imposées à la commission rogatoire d'enquête par les autorités gouvernementales des Bermudes. Le rapport complet de l'enquête ne sera pas divulgué avant le 1er avril, mais le juge Smith a quand même déclaré que les membres de la commission se sont heurtés à un mur de pierre et qu'il leur était devenu impossible d'aller plus loin.

Bien qu'il ait été établi au cours de l'enquête que d'énormes profits ont été réalisés par la compagnie Global Holdings Inc, subsidiaire de Cangro Bermuda, il a été impossible d'obtenir les noms des véritables profiteurs à cause de la loi des Bermudes sur le commerce.

Cette loi précise en effet que les Sociétés fonctionnant à l'étranger ne sont pas tenues de divulguer les noms de leurs actionnaires ni les détails de leurs transactions en dehors du pays. Le juge en chef des Bermudes a donc informé les enquêteurs, hier, que le gouvernement de ce pays devait leur refuser le droit de fouiller dans les livres de la Cangro Bermuda.

Par ailleurs un avocat des Bermudes, Me Charles T. Coliss, président de la Cangro Bermuda avait contesté devant les tribunaux la légalité d'une commission rogatoire québécoise dans ce pays et il avait eu gain de cause devant la Cour Suprême des Bermudes.

A la suite de ces nombreux échecs le juge Smith a donc décidé de mettre un terme à l'enquête qui ne menait plus nulle part depuis plusieurs semaines. Sa décision a d'ailleurs été facilitée par le refus du gouvernement des Bermudes de permettre aux enquêteurs d'étudier les dossiers de la Cangro Bermuda.

Le juge Smith a déclaré hier qu'on connait certains noms de profiteurs, mais qu'il s'agit malheureusement de "noms-prétexte" alors que les véritables spéculateurs sont toujours à l'abri.

L'enquête sur les transactions de terrains de la RAQ avait été déclenchée à la suite d'une série d'articles de LA PRESSE où il était dit que le prix de certains terrains à Ville LaSalle était passé de $947,000 à $2,122,351 en l'espace de quelques semaines seulement.



photo René Picard, LA PRESSE

Les dirigeants syndicaux des 5,000 manoeuvres à l'emploi de la Ville de Montréal ont fait savoir hier soir que la grève de leurs membres était inévitable. De gauche à droite ce sont MM Roger Lampron, président de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (qui représente ces employés), André Thibaudeau, directeur québécois de ce syndicat et Jacques Brulé, directeur de la grève.

Retrait temporaire du droit de grève aux enseignants?

par Claude TURCOTTE

QUEBEC. — Le gouvernement Johnson a décidé d'intervenir directement dans les conflits scolaires du Québec.

La nature et les modalités de cette intervention devaient être annoncées aujourd'hui même avec la déposition d'un projet de loi "assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire".

De plus, le premier ministre a présenté un avis de motion, selon lequel l'Assemblée législative demeurera en état d'alerte demain et lundi. M. Johnson a aussi souhaité obtenir la collaboration de l'opposition pour l'adoption de cette loi d'urgence, qui contiendra "des mesures à court et à long terme", a-t-il souligné.

Suspension du droit de grève

Comme mesure immédiate, il est à peu près certain que le gouvernement va retirer temporairement le droit de grève aux enseignants, c'est-à-dire au moins jusqu'au 1er janvier 1968.

Pendant ce temps, le gouvernement va se fixer comme objectif de réformer les structures de négociations avec les enseignants. Concrètement, cela veut dire la négociation à l'échelle provinciale.

Mais, il s'agit d'une opération extrêmement délicate, puisqu'il y a les commissions scolaires entre le gouvernement et les enseignants. Aussi longtemps, que les commissions auront un pouvoir de taxation, elles devraient conserver une forme de représentation dans les négociations. Comment l'Etat-patron réussira-t-il à concilier ces éléments ?

La réponse est difficilement prévisible, surtout en ce qui concerne les conflits actuels. Certains croient que le gouvernement va se lancer dans un programme de négociation provinciale, mais on admettait encore récemment à l'unanimité que les mécanismes pour ce faire n'étaient pas encore mis au point.

Pour cette raison, certains sont d'avis que le gouvernement pourrait mettre les commissions scolaires en tutelle et négocier localement, en attendant une structure plus complète.

Deux communiqués gouvernementaux ont laissé voir le sens de ce projet de loi, sans évidemment en préciser les modalités. Voici quelques phrases-clefs : "Considérant que toutes les ressources de la négociation partielle ont été épuisées sans succès, le gouvernement se dispose à intervenir".

Le projet de loi est "une mesure où existent autant l'esprit d'innovation que le désir de bâtir à long terme".

Une singulière précaution

C'est avec d'infinies précautions que le projet de loi a été préparé. Depuis quelques jours, on ne sait combien de textes ont été rédigés, corrigés, transformés. On a fait appel aux

Voir QUEBEC en page 2

Les syndicats vont-ils faire front commun avec la CIC?

QUEBEC (PC) — La Corporation des instituteurs catholiques du Québec tiendra aujourd'hui une réunion spéciale pour étudier le projet de loi d'urgence visant à mettre un terme aux grèves des enseignants.

Au cours d'une entrevue hier soir, le président de cet organisme de 50,000 membres a laissé entendre que plusieurs syndicats pourraient faire front commun avec la CIC afin de contrecarrer les plans du gouvernement provincial.

M. Laliberté a avoué que depuis quelque temps, des contacts, des rencontres et des échanges de vue se sont faits entre les divers syndicats et la CIC afin de faire bloc contre un projet de loi tel celui que le gouvernement s'apprête à adopter.

M. Laliberté a cependant ajouté qu'il était trop tôt encore pour parler d'un véritable front commun des syndicats.

"Nous sommes toutefois sur le qui-vive en ce qui concerne les intentions gouvernementales", a-t-il indiqué en ajoutant par ailleurs qu'il ne croyait pas que ce projet de loi qui doit subir sa première lecture aujourd'hui, soit adopté sans une

Voir FRONT en page 2

Grève des manoeuvres: accord sur les services considérés essentiels

par Jacques LAFRENIERE

Les 5,000 manoeuvres à l'emploi de la Ville de Montréal se mettent en grève à minuit ce soir. Ils se joindront aux 4,500 fonctionnaires qui ont débrayé le 30 janvier.

Tous les services municipaux, autres que ceux de la police et de la protection contre l'incendie, seront ainsi paralysés, plus de la moitié des 18,000 salariés de la métropole canadienne, se trouvant en grève.

La situation pourrait devenir dramatique, à brève échéance, s'il survient par exemple une tempête durant la grève des employés manuels, ou si la grève se prolonge et que les ordures ménageres s'entassent dans les rues.

Environ 500 ou 600 membres de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) seront les premiers à débrayer, puisqu'ils ne se présenteront pas à leur relève habituelle en fin de semaine. Les autres travailleurs s'abstiendront de se rendre à l'ouvrage lundi. Dès minuit ce soir, cependant, des piquets de grève seront érigés à tous les endroits stratégiques et seront maintenus 24 heures par jour.

Les montréalais peuvent espérer un règlement rapide du conflit des employés manuels, car les negociations ne sont pas interrompues et la ville n'a pas encore fait connaitre son offre finale. Sa dernière offre connue est une hausse de 40 cents l'heure en regard d'une demande de $1.25.

Hier soir, toutefois les dirigeants syndicaux n'avaient rien à ajouter à leur rapport des négociations déjà présenté le 21 janvier dernier au cours d'une assemblée où par une majorité de 96 pour cent les manoeuvres avaient voté pour la grève.

Le président du syndicat, M. Roger Lampron a dévoilé que des rencontres avaient lieu régulièrement avec les négociateurs patronaux Hier après-midi, le comité de négociation du syndicat s'est rendu rencontrer le comité executif de la ville de Montréal que préside M. Lucien Saulnier.

Le directeur québécois, du SCFP, M. Andre Thibaudeau, a déclaré pour sa part, au cours d'une conférence de presse, après l'assemblée d'hier soir, tenue à huis clos, que le syndicat allait négocier jour et nuit et qu'il n'avait pas l'intention de rompre les négociations. Les pourparlers se poursuivent aujourd'hui.

M. Thibaudeau a ajouté que la partie patronale négocie de façon honnête et qu'elle fait son possible Malheureusement, a-t-il ajouté, "il est impossible d'arrêter le mécanisme de la grève".

Les services essentiels

Le syndicat en est venu à une entente avec les négociateurs patronaux sur le maintien de certains services essentiels. De 150 à 200 employés demeureront donc en devoir en dépit de la grève.

Le maintien de ces services a toutefois failli entrainer une bagarre hier soir, au cours de l'assemblée générale du syndicat. Quelques membres du syndicat, qui ont été les seuls à prendre la parole, après le rapport des dirigeants, se sont objectés au maintien de quelque service que ce soit. Ils voulaient même interrompre les services d'aqueduc.

A un certain moment, il y eut une bousculade près de l'estrade, peu après qu'un employé eut fait remarquer que si, lui, était privé de son salaire pendant deux semaines, c'était plus grave que de priver les pingouins d'eau et de nourriture pendant quelques jours.

Les dirigeants ont expliqué que l'arrêt de travail ne devait

Voir MANOEUVRES page 2

Johnson est prêt à nommer un médiateur pour mettre fin à la grève des fonctionnaires.

— Page 3

Québec songe à créer une Régie des garages

Contrôle éventuel sur la vente d'autos usagées

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Transports et Communications du Québec, le Dr Fernand Lizotte a révélé, hire, que son ministère songe à instituer une Régie des garages qui aurait pour tâche de contrôler et surveiller l'entretien des véhicules moteur dans la province.

Le Dr Lizotte a fait cette déclaration à des journalistes qui l'interrogeaient sur les projets du gouvernement ontarien sur l'adoption d'une législation pour protéger le consommateur dans l'achat des automobiles usagées.

Le Dr Lizotte a précisé qu'une telle régie pourrait exercer un contrôle sur la vente des automobiles usagées ainsi que sur les réparations des véhicules automobiles dans les garages.

Voir REGIE en page 2

Trois autres grèves ont débuté ce matin

Au moment où le gouvernement provincial se prépare à adopter une loi qui doit mettre un terme à la crise scolaire au Québec, 1,400 autres enseignants se joignent ce matin aux 10,700 professeurs qui sont déjà en grève.

Les enseignants de la régionale Meilleur (672), ceux de la Mauricie (650) et ceux de quatre commissions scolaires locales de la région de Chambly (150) se sont laissés entrainer ce matin dans le tourbillon des grèves scolaires.

Ils ont rejoint les enseignants de Montréal (9,000) qui sont en grève depuis le 13 janvier, ceux de la régionale des Vieilles-Forges (1,239) et ceux de Pointe-Claire et Beaconsfield (515) qui ont débrayé respectivement les 27 et 20 janvier.

Tout a échoué

Les trois médiateurs qui avaient accepté de chercher une formule de règlement dans ces conflits ont échoué ou ont cessé leur travail. Un seul médiateur est encore en poste. Il s'agit de Claude Ryan, directeur du "Devoir", qui cherche à amener les parties à une entente dans la région d'Yamaska, où les 450 enseignants sont retournés au travail le mois dernier, sous le coup d'une injonction, après une grève qui se prolongeait depuis le 24 novembre.

Tous les mécanismes de négociation collective connus et ordinairement utilisés ont échoué jusqu'ici : la négociation directe, la conciliation, la menace de grève, la médiation, etc. Même des mesures extraordinaires, comme une loi d'urgence, pourraient bien se buter à un mur, des enseignants ayant menacé de remettre leur démission plutôt que de retourner au travail sans convention collective.

Le tableau se présente ainsi :

- A Montréal, les 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques sont en grève

Voir GREVE en page 2

Nos informations page 43

"No 4", un film de nus assez... particulier

LONDRES (AFP) — Un film "révolutionnaire" et qui attirera certainement la foule — s'il franchit les barrages de la censure — est actuellement en cours de tournage à Londres.

Le titre (discret et provisoire) : "No 4". Le sujet : les postérieurs londoniens (des deux sexes). Le lieu de tournage : un discret appartement de Park Lane, dans le centre de la capitale.

Ce film étrange consacré aux postérieurs, nus évidemment, des jeunes Londoniens et Londoniennes poursuit un but hautement scientifique : analyser la personnalité de l'intéressé (ée) grâce aux mouvements de sa partie charnue quand il ou elle marche.

La promotrice du film, une Japonaise, Mme Yoko Ono, ne veut pas rester là : son plan de travail pour l'année prévoit trois autres bandes consacrées aux postérieurs de Paris, de Tokyo et de New York.

Le metteur en scène, l'Américain Tony Cox, n'a apparemment eu aucune difficulté pour trouver les figurants nécessaires. Il en prévoit 365 rien que pour Londres.

AUJOURD'HUI

LA CIRCULATION ET L'EXPO

Un Comité régional de la circulation, formé de représentants de la Compagnie de l'Expo, de la Sûreté provinciale, de la police de Montréal et du gouvernement provincial, ont mis au point un système dont le coeur est un ordinateur pour diriger la circulation sur les autoroutes de la région métropolitaine durant l'Expo.

— Page 23

POUR FINANCER LE QUEBEC

Le député libéral de Mercier à l'Assemblée législative, M. Robert Bourassa, a suggéré à l'UN d'exiger que les réserves des institutions financières du Québec contiennent une proportion définie et raisonnable des titres du Québec. C'est, selon lui, un moyen de rendre la province moins dépendante du marché financier.

— Page 27

LA MODE CANADIENNE

La mode canadienne atteint l'âge adulte, selon Marie Lessard-Laurier, qui a assisté hier à la Collection nationale.

— Pages 13, 14 et 15

UNE BAISSE GENERALE DE LA MORALE. POURQUOI ?

Le professeur Denis Szabo, de l'Université de Montréal, énumère les principaux facteurs sociaux et culturels qui favorisent la criminalité, et l'amoralité en général.

— Page 7

Demain dans le magazine de LA PRESSE

Lorsque les Jérolas se promènent en Europe

•

Au secours des handicapés de Montréal

Annonces classées / 29 à 33, 36 à 42
Bandes dessinées / 28
Calendrier des pionniers / 17
Courrier "Que faire ?" / 15
Décès, Naissances, etc. / 43
Editorial / 6
Finance / 18 et 19
Horoscope / 27
Loisirs et récréation / 28
Mots croisés / 31
Nouvelles internationales / 35
Nouvelles nationales / 21, 22 et 27
Radio et télévision / 16
Spectacles et concerts / 8 et 10
Sports / 24 à 26
Tribunaux / 11
Vie féminine / 14
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 17

Pékin ignore l'ultimatum de Moscou sur la liberté des diplomates russes

(D'après UPI, AFP, Reuter)

La Chine a ignoré aujourd'hui un ultimatum du Kremlin relatif à la cessation des manifestations devant l'ambassade soviétique à Pékin. Ce qui plus est, l'agence Chine nouvelle rapporte que les manifestations anti-soviétiques se multiplient à travers la Chine.

Chine nouvele, l'agence de presse officielle chinoise, accuse en outre le Kremlin de chercher délibérément à aggraver les relations sino-soviétiques en organisant des manifestations anti-chinoises à Moscou. L'agence ajoute que ces manifestations ont "provoqué l'indignation du peuple à travers la Chine". Au cours des derniers jours, affirme Chine nouvelle, des manifestations pour protester contre "les récents outrages fascistes de la clique revisionniste soviétique" se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire chinois.

Dans sa note au gouvernement chinois, le Kremlin demandait qu'il soit mis fin immédiatement aux mesures arbitraires dirigées contre l'ambassade soviétique à Pékin et contre la liberté de mouvement du personnel diplomatique.

"Si cela n'est pas fait dans le délai le plus bref, ajoutait la note, la partie soviétique se réserve le droit de répliquer en prenant les mesures nécessaires".

Selon l'agence Tass, la note soviétique soulignait que les mesures prises par les autorités chinoises privent actuellement l'ambassade soviétique de la possibilité d'exercer ses fonctions de représentation de l'Union soviétique en Chine, y compris celles qui sont liées au règlement des problèmes concrets relatifs à l'acheminement via le territoire chinois de l'aide économique et militaire au peuple vietnamien en lutte.

Au pied du mur

La note, remarquait-on hier à Moscou, ne place pas seulement la Chine au pied du mur. Elle engage aussi l'Union soviétique à prendre, le cas échéant, les mesures jugées nécessaires. Cette note, dit-on, met ainsi un point final aux questions qui se posaient depuis quelques semaines quant à la réaction soviétique face aux manifestations devant son ambassade à Pékin. On s'attendait, dans certains milieux à une longue patience. Il se révèle maintenant que cette patience est épuisée.

Il ne semble pas, estime-t-on dans plusieurs milieux, que le gouvernement soviétique prenne la responsabilité "historique" d'une rupture immédiate des relations diplomatiques. Toutefois, ajoutent ces milieux, il se pourrait que Moscou décide de réduire le personnel de son ambassade à Pékin à un strict minimum et demande à la Chine d'en faire autant en ce qui concerne le personnel diplomatique chinois à Moscou. On rappelle que le Kremlin a rapatrié ces jours derniers à Moscou 200 ressortissants soviétiques qui résidaient en Chine. A l'heure actuelle, on ne compte à l'ambassade soviétique de Pékin que 65 fonctionnaires.

Hier, M. Alexis Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, déclarait à Londres, au cours d'une conférence de presse, que son pays fera tout ce qui

Voir PEKIN en page 2

CKAC 730

Des petits épargnants lésés vont adresser une pétition à Ottawa

par André BELIVEAU

Plus de 460 des petits épargnants qui ont perdu une bonne partie — sinon la totalité — de leurs économies par suite de la faillite de la Prudential Finance Corporation Ltd ont signé ces derniers jours une pétition dans laquelle ils demandent au gouvernement fédéral d'instituer au plus tôt une enquête royale sur les circonstances qui ont entouré la déconfiture de cette société.

Les signataires espèrent que leur geste sera imité par les 8,000 autres petits épargnants qui partagent leur infortune.

Le texte de la pétition qualifie carrément de frauduleuse la faillite de la Prudential Finance Corporation.

En voici le principal passage :

"Nous sommes des citoyens canadiens qui avons été victimes et qui avons perdu, pour la plupart d'entre nous toutes nos économies dans la faillite frauduleuse de la "Prudential Finance", compagnie canadienne établie sous une charte du gouvernement de la province d'Ontario. Ce désastre, d'après les journaux, serait dû au vol, à la fraude et à la publication de faux états financiers du président de ladite compagnie.

Nous sommes à nous demander aussi si certains officiels du gouvernement n'auraient pas été négligents dans l'occupation de leur fonction de serviteurs publics. Comme certains officiels du gouvernement provincial sont présumément responsables de la catastrophe qui a touché des milliers de citoyens canadiens, et par conséquent des payeurs de taxes et des citoyens avec un revenu modeste, bien qu'assez âgés, nous demandons une enquête sérieuse et complète aussi tôt que possible, **une enquête royale** en d'autres mots. Cette enquête devrait aussi investiguer sur la compensation pour tous les investisseurs touchés."

La grande majorité — soit près de 80 p. 100 — des victimes de la faillite de la Prudential sont des petits épargnants qui, au terme d'une vie de labeur, étaient parvenus à économiser quelques centaines ou quelques milliers de dollars et les avaient placés entre les mains de la société afin qu'elle les fasse fructifier pour eux. La Prudential possède en effet un passif de $26 millions dont la tranche la plus importante, $21,850,000, est constituée de créances appartenant à 8.500 prêteurs différents. Chacun de ces derniers se trouve donc à avoir une créance moyenne de $2,500.

Environ 200 de ces victimes se sont réunies hier soir à Montréal afin d'organiser leur défense. A cette fin, elles ont créé une sorte d'association provisoire dirigée par un président, un vice-président, deux secrétaires et un trésorier, et dotée de certains comités d'action.

En plus de continuer à faire circuler la pétition réclamant une enquête royale et de la présenter au gouvernement, la nouvelle association s'est donné comme objectif immédiat d'obtenir des syndics de la Clarkson Company Ltd la liste complète des créanciers de la Prudential.

"Cette liste, nous l'avons déjà réclamée, comme nous le permet le paragraphe 2 de l'article 68 de la Loi des faillites, mais nous ne l'avons pas encore reçue", soutient M. J.-Raymond Leblanc, président du comité des faillites de l'Association canadienne de l'industrie du bois, qui a été unanimement élu hier soir à la présidence de la nouvelle association.

Les petits créanciers entendent également être représentés au sein du corps d'inspecteurs qui surveilleront les diverses étapes de la faillite. Ils estiment avoir été négligés jusqu'ici.

Ils désirent en outre savoir par qui et quand exactement, les valeurs aux livres de la Prudential ont été établies à $26 millions, alors qu'on n'établit plus aujourd'hui la valeur estimative qu'à $6 millions.

M. Leblanc est bien conscient des difficultés que lui et ses collègues s'apprêtent à affronter. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'on se trouve en face d'une faillite frauduleuse et que la vérité, si elle devait être établie au grand jour, ferait mal à des gens haut-placés.

"C'est une lutte contre tout le système, une lutte contre l'Establishment, que nous entreprenons ce soir !" s'est-il exclamé hier.

Il ne se fait pas non plus d'illusions sur les difficultés que l'association pourrait avoir à persuader un avocat de la représenter. "Il s'agit d'une affaire tellement sérieuse et possédant de telles implications que l'avocat qui consentira à s'en occuper sera peut-être fini dans sa carrière !"

MANOEUVRES

SUITE DE LA PAGE 1

pas se faire contre l'intérêt de la population. Ils considèrent donc comme essentiel le maintien du service d'aqueduc.

Ils soutiennent également que priver les animaux du Jardin des Merveilles de nourriture ou laisser les fleurs à leur sort au Jardin Botannique n'ajouterait aucune pression à leur grève. Au contraire, "les contribuables qui paient nos salaires, devraient encourir une perte", a dit un dirigeant syndical.

On a aussi accepté comme essentiel que des employés nourrissent les poissons de l'aquarium sur le site de l'Expo, pour les mêmes raisons.

Chaque fois qu'un boîte d'incendie sera tirée une équipe se rendra la réparer, afin qu'elle puisse de nouveau être utilisée, si besoin était.

La réparation du service d'eau sera assurée aux hôpitaux.

Quand il se produira un bris important dans les rues, l'équipe d'urgence du syndicat installera les indications nécessaires pour ne pas causer d'ennuis aux automobilistes.

Le chauffage de tous les bâtiments de la Ville de Montréal se poursuivra.

Les employés manuels cesseront toutefois de ramasser les ordures ménagères, et aucun incinérateur appartenant à la ville fonctionnera. (Les entrepreneurs privés qui détiennent des contrats d'enlèvement des ordures ménagères poursuivront leur travail).

Environ 50 pour cent des rues de la ville seront paralysées s'il survient une tempête de neige importante. Les entrepreneurs privés qui détiennent des contrats de déneigement pourront poursuivre leur travail, mais ils ne suffiront pas à la tâche. Par contre, il n'y aura pas d'épandage d'abrasifs dans les rues et sur les trottoirs de Montréal.

Cette grève aura peut-être son bon côté pour les automobilistes, car ils pourront garer leurs véhicules gratuitement dans les parcs de stationnement de la ville, puisque les gardiens de ces parcs seront en grève. Les grévistes n'ont pas l'intention d'empêcher les automobilistes de se rendre sur ces terrains. Ils s'objecteront toutefois à ce que quelqu'un d'autre fasse la perception à leur place.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

PAUL-E. CHAPUT, o.d. EXAMEN DE LA VUE LUNETTES 7106 ST-DENIS CR. 2-9339 (près Jean-Talon)



téléphoto PC

Proposition des plus officielles

Quand Leticia Sanchez est arrivée à la station de Métro de la rue Bathurst, à Toronto, mercredi soir, elle a été accueillie par des jeunes gens tenant une banderole qui portait l'inscription suivante : "Leticia, veux-tu m'épouser ?" L'un de ceux qui tenaient cette demande écrite était Donald Phillips, 22 ans, son soupirant. Il conçut cette idée après que Leticia, d'origine mexicaine, lui eut dit qu'elle aimerait recevoir une proposition originale. Après un échange de cadeaux et... de baisers, Mlle Sanchez déclara qu'elle n'a pas encore dit "oui".

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

plus hautes compétences de l'administration gouvernementales : M. Yves Pratte fut le centre nerveux de la conception du projet de loi.

Toutefois, plusieurs autres conseillers ont participé à l'enfantement : M. Jacques Parizeau, conseiller économique; M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Education; M. Benoit Quimper, sous-ministre du Travail et plusieurs autres.

Depuis deux jours, il a été impossible de voir M. Jean-Jacques Bertrand, qui a constamment travaillé sur les conflits scolaires. Enfin, le premier ministre lui-même a fréquemment donné son avis. Tôt ce matin, il y avait un va-et-vient peu ordinaire au Conseil des ministres.

Première lecture aujourd'hui

Le projet de loi doit donc être déposé en première lecture aujourd'hui à l'Assemblée législative. L'opposition libérale a manifesté le désir de tenir un caucus avant d'entreprendre l'étude du bill en deuxième lecture, qui pourrait commencer ce soir, demain ou lundi.

"Tout dépendra, a dit le premier ministre, du progrès que l'étude de ce bill aura connu, de la nécessité de laisser peut-être une certaine période de temps nécessaire pour des consultations éventuelles entre l'opposition et le gouvernement. Je tiens pour acquis au départ qu'il y aura de la part de l'opposition une coopération même si on doit faire des suggestions constructives pour améliorer le bill, mais il ne serait pas prudent de s'engager fermement pour lundi."

FRONT

SUITE DE LA PAGE 1

forte opposition de la part de nombreux députés.

La réunion de la Fédération des commissions scolaires

Le bureau exécutif de la Fédération des commisssions scolaires doit de son côté se réunir, ce soir, l'hôtel Reine-Elisabeth à Montréal, pour étudier la situation qui prévaut dans le domaine scolaire et plus particulièrement la législation que désire faire adopter le gouvernement pour solutionner les conflits scolaires.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le président de la Fédération, M. Maurice Lavallée en précisant cependant que la réunion sera une "session régulière" de l'organisme.

"Même s'il s'agit d'une session régulière, a précisé M. Lavallée, il ne fait aucun doute que les dirigeants de la Fédération voudront accorder une attention particulière à la situation actuelle.

"Nous voulons être disponibles et faire face à toute éventualité", a ajouté M. Lavallée en faisant allusion à la législation du gouvernement.

Le président de la Fédération a fait savoir, par ailleurs, qu'une réunion d'étude pour les présidents des commissions scolaires régionales aura lieu demain.

L'ordre du jour de cette réunion, convoquée depuis quelques semaines, comporte deux sujets principaux : "Définition des responsabilités nouvelles des commissions scolaires régionales" et "Le rôle des commissions scolaires régionales pour faciliter l'accès des élèves à l'Expo".

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

depuis le 13 janvier, privant de leurs cours environ 217,000 élèves.

● A la régionale des Vieilles-Forges, et dans sept commissions scolaires locales de la régions de Trois-Rivières, 1,239 enseignants ont quitté leurs classes le 27 janvier, laissant sans cours 25,000 élèves.

● A Pointe-Claire et Beaconsfield, les derniers espoirs d'une entente entre les parties se sont envolés hier matin. Les 515 enseignants ont débrayé le 20 janvier. 10,500 élèves sont touchés.

● Dans la région de Chambly, les 150 enseignants des quatre commissions scolaires locales de St-Bruno, St-Basile, Chambly et Fort-Chambly ne se sont pas présentés en classe ce matin, laissant sans cours 6,000 élèves.

● Ce matin, également, 650 enseignants de la région de la Mauricie (la partie de cette région située au nord de Trois-Rivières) ont mis leur menace à exécution et s'abstiennent de se rendre dans leurs classes que fréquentaient 12,000 écoliers.

● Pour leur part, les 672 professeurs de la régionale Meilleur et de 13 commissions scolaires locales de la région de Granby, ont choisi de faire plutôt une grève du zèle et perlée. L'effet sera peut-être moins catastrophique qu'une grève totale, auprès des 12,000 élèves de cette région.

D'autres menaces de grève sont toujours pendantes : dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, à la régionale de Chambly, à Verdun, dans la région de Salaberry, et à la régionale de Missisquoi. Au fur et à mesure que le temps avance, et que les pourparlers se butent aux mêmes difficultés sur les clauses pécuniaires, d'autres groupes d'enseignants viennent s'ajouter à la liste et feront que si la situation ne change pas à brève échéance, environ 25,000 enseignants seront en grève ou sur le point de l'être.

PEKIN

SUITE DE LA PAGE 1

est en son pouvoir pour maintenir les relations diplomatiques avec la Chine, pourvu que cette dernière assure la sécurité des diplomates étrangers à Pékin. Il a par ailleurs écarté totalement l'éventualité d'un conflit armé sino-soviétique.

Arrestation d'espions atomiques en Chine

Un journal communiste chinois a révélé aujourd'hui que des agents de la police secrète avaient arrêté deux fonctionnaires impliqués dans une affaire d'espionnage atomique. Apparemment, des documents secrets en rapport avec le programme nucléaire chinois auraient été volés des bureaux du Conseil d'Etat à Pékin.

Le ministre de la Sécurité publique, Hsieh Fu-chih, un partisan de Mao, a ordonné une enquête en vue de déterminer si ces documents sont tombés aux mains d'une puissance étrangère. Le journal communiste ne donne aucune précision quant à la nature des secrets volés, sauf pour dire que les deux fonctionnaires ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir volé des documents portant sur le programme nucléaire chinois.

Le correspondant à Pékin d'un journal japonais, qui fait état de cette information parue dans un quotidien chinois, précise que les polimiers chinois ont saisi sept revolvers au cours de leur perquisition chez les fonctionnaires arrêtés.

L'affaire de la Western Bank : Sharp est convaincu : c'est bien une querelle d'administrateurs

OTTAWA (PC) — Après avoir entendu pendant trois jours les deux antagonistes de la Bank of Western Canada, MM. James Coyne et Sinclair Stevens, le Comité parlementaire sur les finances ne s'est pas prononcé en faveur de l'un ou de l'autre.

M. Mitchell Sharp, ministre des Finances, a été catégorique : il s'agit bien selon lui d'une querelle entre administrateurs, tout simplement une affaire de régie interne.

C'est donc en laissant l'impression d'avoir fait beaucoup de bruit pour rien en rendant publique une affaire qui, en somme, ne concernait que lui et les directeurs de la Banque de l'Ouest que l'ancien directeur de la Banque du Canada, M. James Coyne, a quitté Ottawa hier.

L'affaire se réglera donc maintenant au niveau du conseil d'administration de la banque.

Dans une entrevue à la suite des séances du comité parlementaire, M. Stevens a déclaré que le sort de M. Coyne comme président de la Banque de l'Ouest repose maintenant entre les mains des directeurs de la banque.

Croyez-vous qu'il demeurera président ? lui a-t-on demandé.

La réponse ne s'est pas fait attendre : "Après ce qui vient de se produire, tirez vos propres conclusions !"

Yves Fortier, avocat du comité parlementaire sur le cas du juge Landreville

OTTAWA (PC) — M. Yves Fortier, jeune avocat montréalais, a été nommé procureur du comité parlementaire qui fera enquête sur la conduite du juge Léo Landreville de la Cour Suprême de l'Ontario.

Le comité a accepté la nomination de M. Fortier au cours d'une séance à huis clos de 15 minutes. M. Fortier avait joué un rôle important dans l'enquête Dorion en 1964-65.

Plus tard, au cours d'une séance publique, le comité a décidé de tenir ses premières audiences le 20 février.

Le juge Landreville serait le premier témoin à déposer devant le comite. Les témoins devront prêter serment.

Le juge et son avocat, Me David Humphrey, de Toronto, doivent arriver à Ottawa lundi pour régler la procédure de l'enquête avec M. Fortier et avec les vice-présidents du comité, le député libéral Ovide Laflamme, de Montmorency et le sénateur Daniel Lang, libéral d'Ontario. La rencontre aura lieu à la demande de Me Humphrey.

Le comité a décidé hier de verser immédiatement trois documents au dossier.

Enquête Rand

Il s'agit du rapport rédigé par le juge Rand, anciennement de la Cour Suprême du Canada.

Dans ce rapport, le juge Landreville est vivement pris à partie pour avoir accepté d'entrer en possession d'actions dans une compagnie gazière et il est blâmé pour sa conduite au cours de différentes enquêtes sur le même sujet. Les deux autres documents sont les témoignages entendus durant l'enquête du juge Rand, l'année dernière et un rapport soumis en 1965 par le barreau du Haut Canada demandant que le juge Landreville soit démis de ses fonctions.

REGIE

SUITE DE LA PAGE 1

Le projet de l'Ontario concernant les automobiles usagées empêcherait les vendeurs d'automobiles de changer le millage sur les automobiles vendues.

Le Dr Lizotte a ajouté que la régie à laquelle songe son ministère n'est encore qu'un projet et qu'il est peu probable qu'on y donne suite cette année.

Le projet de création d'une régie des garages n'est pas tout à fait nouveau. Dans un mémoire soumis à l'ancien ministre des Transports et Communications Mme Claire Kirkland-Casgrain, la Fédération des Fraternités des détaillants d'essence avait déjà formulé au début de l'année un tel projet. L'organisme avait alors prétendu qu'une régie était devenue nécessaire par suite du nombre grandissant d'accidents d'automobiles attribuables au mauvais entretien des automobiles.

Création probable d'un conseil international de la langue française

par Pierre Saint-Germain

Correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Le haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, réuni hier en présence du premier ministre Pompidou, a préconisé la création d'un Conseil international de la Langue française au sein duquel le Québec sera sans doute représenté.

D'autre part, le haut comité s'est félicité de l'excellent travail de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, dont le secrétaire général est M. Jean-Marc Léger, éditorialiste au "Devoir".

Le Conseil général de la langue française veillerait notamment au maintien de l'unité du français dans le monde et créerait des néologismes communs à tous les pays francophones. Il grouperait des organismes qui luttent pour la sauvegarde du français, comme l'Office de la langue française du Québec, ainsi que des grammairiens et linguistes. Sa création a été proposée par MM. Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Alain Guillermou, professeur à l'Ecole nationale des langues orientales. M. Guillermou est l'un des organisateurs de la deuxième biennale de la langue française, qui aura lieu à Montréal.

Au sujet de la coopération entre les universités de langue française, le porte-parole du haut comité a dit qu'elle connaîtra des jours meilleurs. Après avoir souligné l'importante contribution de l'AUPELF au rapprochement de ces universités, un membre du haut comité a suggéré diverses actions tendant à uniformiser leurs systèmes : l'élaboration d'un fichier général au profit des citoyens des pays de langue française, etc. Ces suggestions seront examinées au cours de la prochaine réunion de l'AUPELF, à Montréal.

Le haut comité a pris en considération quelques autres propositions. L'une des plus intéressantes concerne la création d'un Office de la jeunesse de langue française, qui serait chargé de développer les échanges de lycéens, universitaires, sportifs, etc.

Au cours de la réunion du haut comité, le mot francophonie a été prononcé plusieurs fois. Un personnage officiel a toutefois précisé que le haut comité ne constitue pas un instrument au service de la francophonie si l'on donne à ce mot le sens d'un organisme à caractère politique.

"La haut comité, a ajouté ce personnage, est un organisme administratif français, à caractère consultatif, pour la défense et l'expansion de la langue française. Il n'a aucun caractère politique et il n'entretiendra pas de relations avec les gouvernements de pays étrangers".

Le haut comité a été créé le 31 mars 1966 par décret du président de la république.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit 25
Maximum aujourd'hui 30

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est : généralement nuageux aujourd'hui avec quelques périodes de neige légère tard aujourd'hui et la nuit prochaine. Plus doux. Vents légers changeant au sud-ouest de 15 milles en soirée. Samedi, devenant ensoleillé et plus froid. Vents du nord-ouest de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Ottawa, Montréal et Sherbrooke, 30 et 25 ; Ste-Agathe, 25 et 20.

Régions du Saint-Maurice, Québec et Lac-Saint-Jean : généralement nuageux aujourd'hui. Neige ce soir et la nuit prochaine. Devenant ensoleillé samedi. Doux aujourd'hui, mais froid demain. Vents légers devenant de l'est de 15 milles cet après-midi et du nord-ouest de 15 milles samedi après-midi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec et La Tuque, 25 et 20 ; Chicoutimi, 20 et 15.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : ensoleillé, mais froid aujourd'hui. Se couvrant ce soir avec neige durant la nuit et tôt samedi. Dégagement tard samedi. Vents légers devenant du sud de 20 milles en soirée et du nord-ouest de 15 milles tard samedi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau et Sept-Iles, 10 et 5 ; Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 15 et 10.

ANNONCE

Pieds brûlants et fatigués

Utilisez le Buckley's White Rub à pénétration rapide pour les pieds brûlants, fatigués et écailleux. Cette crème médicamentée blanche comme neige adoucit en quelques secondes les pieds brûlants et douloureux.

Partout 75c **BUCKLEY'S WHITE RUB**

Avant d'acheter vos •PORTES •FENÊTRES •AUVENTS •CLAPBOARD EN ALUMINUM TÉLÉPHONEZ A: TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM 722-1115

Profitez dès maintenant du service pratique de LIVRAISON A DOMICILE DE LA PRESSE C'est simple, vous n'avez qu'à composer ce numéro : 874-6911



DÉFILÉ DE MODES DUPUIS

La Québecoise hôtesse du monde

COLLECTION PRINTEMPS - ETE

mardi et mercredi, les 21 et 22 février

à 8 h. 30 du soir à l'étage de la mode deuxième

Canapés et vins seront servis au son de la musique dans une atmosphère invitante café terrasse.

Commentatrice NICOLE GERMAIN

Trio MIRIAM SIMON

Billet : 3.00 par personne

EN VENTE AU PETIT SALON DEUXIEME ETAGE

COMPOSEZ 842-5151, poste 525

Participez au CONCOURS DU SIECLE présenté par VIAU limitée 1867 — 1967

1,400 magnifiques prix

100 grands prix tirés le 1er mai 1967
1,300 prix hebdomadaires, tirés à raison de 100 prix par semaine, durant 13 semaines.

GRANDS PRIX	PRIX HEBDOMADAIRES
1. La nouvelle Cougar Sport	$100.00 en argent
2. Un voyage en Europe par Air France pour 2	Des centaines de magnifiques appareils ménagers Westinghouse
3. Une voiture Cortina Grand Sport	Fers à repasser — Sécheuses à cheveux — Ouvre-boîtes — Mixettes — Bouilloires Cafetières — Grille-pain.
Télévisions en couleur	
Télévision noir et blanc — Stéréos	
Ensembles photographiques 35mm	
Ensembles photographiques 8mm	
Tourne-disques — Radios	
Bicyclettes — Walkie talkie.	

Tout ce que vous avez à faire est d'acheter un des nombreux produits VIAU — biscuits chocolats, bonbons — et de faire parvenir votre preuve d'achat ou tac simile, (une partie du cartonnage contenant le nom VIAU ou l'emballage en cellophane) avec vos nom, adresse et numéro de téléphone, et le nom de votre fournisseur de produits VIAU, à :

"CONCOURS DU SIÈCLE" Case Postale 220, Station H, Montréal, P.Q.

Une question mettant ses connaissances à l'épreuve sera posée à chaque gagnant. Toutes les preuves d'achat reçues seront conservées pour le tirage final des 100 grands prix.

Toute preuve d'achat reçue après le 28 avril 1967 ne sera pas valable.

Les employés de la maison VIAU et de son agence de publicité ne sont pas éligibles à ce concours.

FEUILLE D'ÉRABLE



Aussi canadien que l'emblème qu'il évoque, le biscuit FEUILLE D'ÉRABLE de VIAU est une tradition familiale depuis plus de quarante-cinq ans. Son goût d'érable, bien de chez nous, plaît à tous.

COCO MACARON



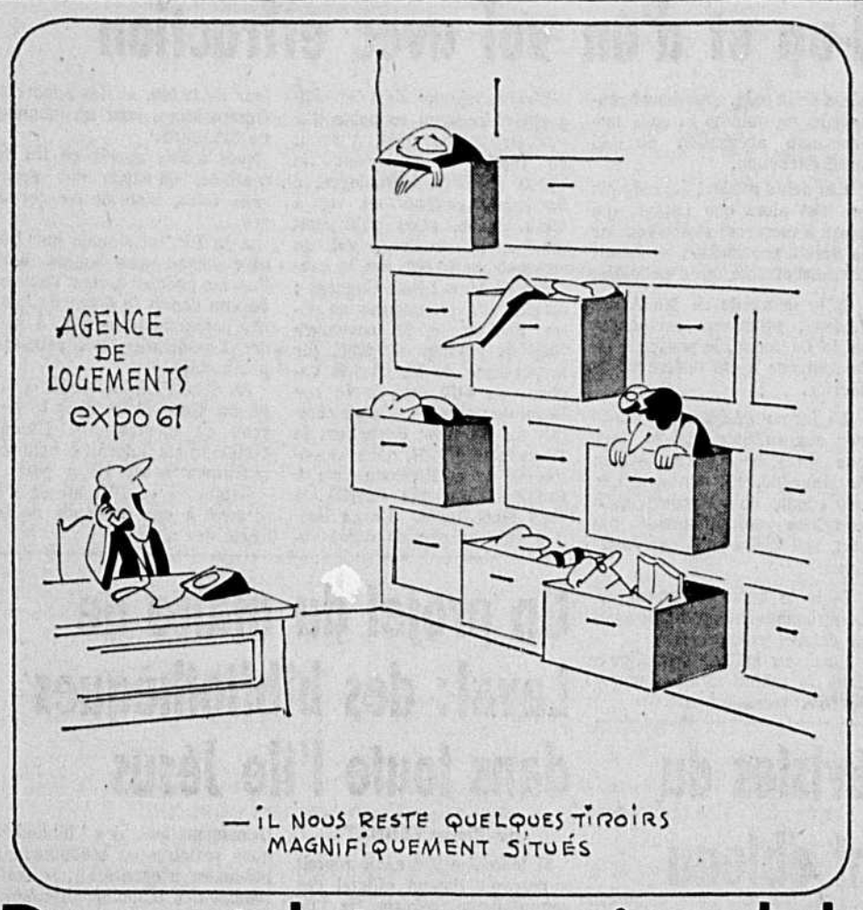
Croustillant, fin, léger, exquis... voilà le COCO MACARON de VIAU. Rien de plus agréable à croquer en tout temps que le savoureux COCO MACARON.

Biscuits Chocolats Bonbons 1867 • 1967 VIAU

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 10 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 34



Johnson est prêt à nommer un médiateur pour régler la grève des fonctionnaires

par François TREPANIER et Florian BERNARD

Le gouvernement du Québec est disposé à coopérer entièrement avec les fonctionnaires municipaux de Montréal en vue de nommer un médiateur pourvu que les parties en cause s'entendent sur le principe de la médiation.

Ce médiateur, toutefois, ne pourra être ni le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, ni le ministre des Finances, M. Paul Dozois.

C'est la réponse formulée hier par le premier ministre, M. Johnson au président du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, M. André Lanciault. Le premier ministre déclare en effet dans un télégramme qu'il lui est impossible de libérer actuellement ces deux ministres. Il déclare toutefois que son gouvernement sera "très heureux" de coopérer à la nomination d'un médiateur si tel est le voeu des deux parties en cause.

C'est également la réponse fournie hier, à l'Assemblée législative par le ministre du Travail, M. Bellemare, à une question du député de Montréal-Sainte-Anne, M. Frank Hanley.

Dans un télégramme envoyé mercredi soir au premier ministre Daniel Johnson, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la ville de Montréal avait demandé au gouvernement d'intervenir le plus rapidement possible dans son conflit avec la ville de Montréal.

Le syndicat avait réclamé que cette intervention se traduise soit par la nomination du ministre du Travail ou du ministre des Finances comme médiateur ou soit par la nomination d'un autre médiateur après consultations avec les parties en cause.

M. Bellemare a précisé que M. Johnson a fait parvenir un télégramme au président du syndicat, M. André Lanciault, l'informant qu'il ne pourra faire suite à la demande, tout comme son collègue, M. Dozois, en raison des travaux de la session en cours et plus particulièrement à cause de la législation qui devait être soumise aujourd'hui à l'Assemblée législative pour régler les grèves scolaires.

Johnson a parlé à Saulnier

Le premier ministre Daniel Johnson a révélé qu'il s'était entretenu, tard mercredi soir, avec le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, et il a souligné que M. Saulnier l'avait

Voir MEDIATEUR en page 4

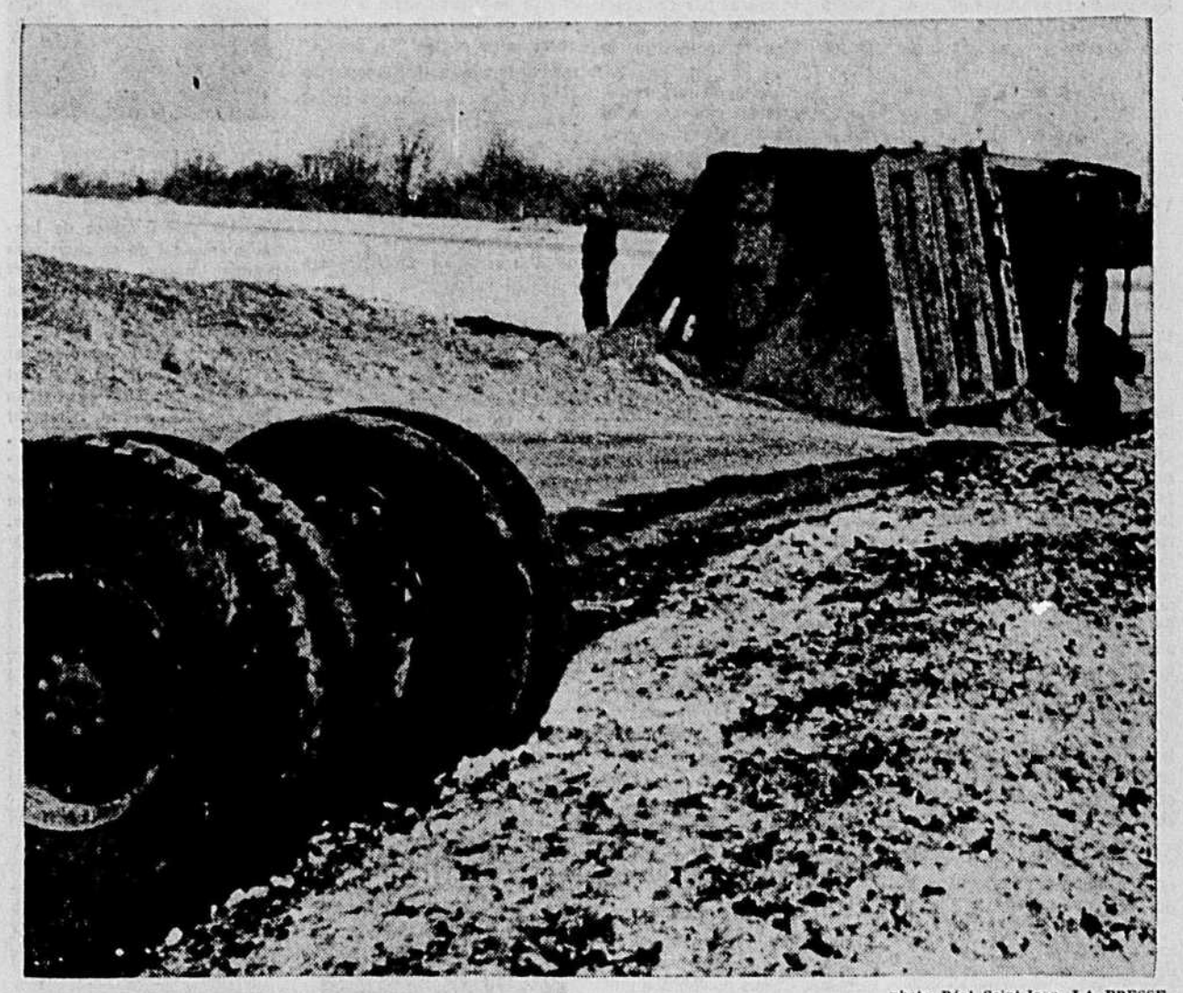


photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Quand on est lourd et plein de sable...

Un lourd camion de Sicotte Transports Ltd a versé sur la route no 3, près du pont Mercier. Les roues se sont détachées d'un côté et, tel un éléphant, le lourd véhicule chargé de sable s'est couché à terre. Le chauffeur, M. Fernand Tremblay, âgé de 24 ans, du 531 rue Saint-Charles, à Laprairie, s'en est tiré sans une égratignure.

Des motels temporaires de la ville près du Golf municipal

par Raymond MASSE

Des motels temporaires comprenant de 300 à 500 chambres — au grand total — seront "installés" à l'occasion de l'Expo 67 sur des terrains appartenant à la ville de Montréal dans le quadrilatère borné par la rue Sherbrooke (au nord), la rue Viau (à l'est), la rue Hochelaga (au sud) et la rue Théodore (à l'ouest).

Ces 300 à 500 chambres seront ainsi "établies" temporairement par Motel Lucerne Cie Ltée tout juste au sud de la partie "ouest" du Golf municipal, plus précisément dans des secteurs du "Centre sportif" projeté depuis des dizaines d'années, soit depuis le premier régime Duplessis (1936 à 1939).

Siégeant hier, hors de l'hôtel de ville — soit "quelque part" dans la métropole, — le comité exécutif a décidé de conclure une entente avec Motel Lucerne Cie Ltée relativement à la location de "deux" terrains pour la durée de l'Expo 67 : soit le terrain no 1 situé à l'angle sud-ouest des rues Sherbrooke et Viau, puis le terrain no 2 (plus au sud) situé à l'angle sud-ouest des rues Boyce et Viau.

On se rappelle que la ville avait offert (par des avis officiels) au début de janvier des "terrains louer".

Dns ces avis signés par M. Lactance Roberge, directeur du Service des finances, on pouvait lire : "Toute personne intéressée à exploiter pour fins de camping, roulottes, motels temporaires, ou stationnement, des terrains que la ville offrira à louer, en fera la demande par écrit, mentionnant le genre de terrain qu'elle désire, l'usage qu'elle veut en faire et tous autres renseignements avant le 16 janvier 1967, à M. Guy Huot, surintendant, division des immeubles, service des finances, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal".

Selon une source officielle, la requête reçue de Motel Lucerne Cie Ltée a été la seule demande écrite soumise à la ville, à la suite des avis publiés dans les journaux.

Voici des précisions sur les loyers mensuels payés à la ville de Montréal :

A) "Loyer mensuel de $11.50 par chambre, pour six mois. Minimum de 200 chambres pour terrain no 1." (Plutôt 300 chambres, apprend-on de source digne de foi) ;

B) "Loyer mensuel de $18.50 par chambre, pour six mois. Minimum de 100 chambres pour terrain no 2." (Plutôt 200 chambres, selon la même source fiable).

Voici d'autres exigences de la part de la ville de Montréal :

"Le locataire devra verser le montant minimum de location pour six mois, soit $24,900, avant d'occuper les terrains ;

"Le locataire devra verser à la Ville un dépôt de 25 p. 100 du coût de location pour garantir l'évacuation des lieux à l'expiration de la location".

Le contrat mentionnera en outre que "le locataire pourra dépasser le nombre de chambres minimum mais dans chaque cas devra payer à la ville $11.50 par mois par chambre additionnelle pour le terrain no 1, et $18.50 pour le terrain no 2."

Le contrat devra également stipuler que "le locataire devra occuper les lieux pour une période de six mois et n'y permettre que l'établissement de motels temporaires".

Et "le locataire devra évacuer les lieux au plus tard 90 jours après la fin de la location et laisser le terrain dans une condition acceptable par la ville", puis "la ville pourra annuler le dépôt du locataire et exécuter les travaux elle-même après cette période".

Ainsi, une partie de l'emplacement que plusieurs ont déjà proposé comme "terrain de l'Expo 67" sera occupé par des motels temporaires.

Faut-il rappeler que des Montréalais ont suggéré — au cours des débats entamés en vue de choisir les terrains de l'Expo — que cette manifestation se tienne dans le vaste territoire composé du Jardin botanique, du Golf municipal (les deux "18 trous") et du "Centre sportif projeté".

Déclarations contradictoires sur l'état de Sicotte dans sa cellule

par Léopold LIZOTTE

● Un préposé à l'identification judiciaire à la PP, qui, au surplus, connaissait Louis Sicotte depuis 25 ans, soutient que ce dernier était fort amaigri et marchait très lentement, le jour même de son incarcération, le 30 septembre 1965, et qu'il l'a revu à peu près dans le même état, le 15 novembre suivant.

● Un ex-caporal du même corps de police, préposé aux cellules à cette époque, soutient par contre que le plaignant d'aujourd'hui était en très grande forme à son arrivée au Palais de justice, et que, pendant la nuit, il se levait pour faire des exercices physiques.

● Au début de décembre, par ailleurs, le même policier déclare avoir reçu Sicotte dans un fort piteux état, qu'il a dû l'aider à s'habiller avant son départ pour Québec, mais que le commandant Dessureault, mis au courant de ces faits, aurait déclaré : "Il a eu ce qu'il méritait".

● Un peu plus tôt, M. Dessureault avait lui-même soutenu qu'il n'avait entendu parler d'irrégularités au sujet de la détention de Sicotte qu'un an après les prétendus incidents, alors qu'une plainte formelle fut déposée devant le Barreau de Montréal.

Ce sont là, si l'on peut dire, les quatre faits saillants de la journée d'hier à l'enquête préliminaire des 15 officiers de police et investigateurs accusés d'avoir molesté l'ancien ajusteur d'assurances lors de son interrogatoire sur une série d'incendies criminels survenus au Québec au cours des années précédentes.

Le juge Henri Masson-Loranger, qui préside l'instruction, a par ailleurs écarté une question que Me Jean Bienvenue, l'un des procureurs de la défense, voulait poser à l'assistant-directeur Dessureault, et qui avait été formulée comme suit :

— Me Jean Gagné (le procureur de Sicotte) a-t-il, selon vous, une raison personnelle ou autre de vouloir votre peau?

Me Guy Guérin, le procureur spécial de la Couronne, devait s'opposer immédiatement à cette question, en soulignant que les relations d'un témoin avec une tierce personne n'étaient aucunement pertinentes, et que la réponse que ce témoin pourrait donner ne constituerait pas un fait, mais l'appréciation d'un fait.

Me Bienvenue rétorqua alors que Me Gagné avait été intimement mêlé à l'enquête, et que, s'il avait quelque hostilité envers le policier, cela devenait un fait collatéral d'autant plus important que la défense voulait interroger l'avocat ultérieurement, comme elle en avait d'ailleurs manifesté l'intention au début même de l'enquête.

Mais le juge Loranger se rendit finalement aux remarques de Me Guérin qui soutenait que c'était, de la part de la défense, une tentative de discréditer d'avance l'un de ses propres témoins.

Et l'on resta évidemment sur son appétit, sur ce sujet aussi vite écarté que violemment amorcé.

Dès le 30 septembre, il marchait difficilement

Au début de l'après-midi, le premier témoin de la Couronne devait être l'agent Laval Perron, l'un des préposés à la prise des photos et des empreintes digitales des détenus, au quartier général de la PP.

Dans la soirée du 30 septembre 1965, alors qu'il était assis à son pupitre, il vit passer quelqu'un dans le corridor. C'était Sicotte, qu'il connaissait déjà depuis 25 ans.

Ne l'ayant pas vu depuis six mois, il remarqua immédiatement qu'il avait considérablement maigri et qu'il marchait difficilement.

Le procureur de la poursuite, Me Guérin, puis le juge Loranger lui-même, demandent alors au témoin s'il est bien sûr que c'était le 30 septembre qu'il avait fait cette constatation. (On sait que c'était le matin même où Sicotte avait été appréhendé). Mais cette insistance fait sursauter Me Bienvenue qui fait remarquer que le témoin a juré de dire la vérité et que de lui rappeler son serment avec trop d'insistance peut également constituer de l'intimidation.

Et le juge Loranger, pour sa part, laisse tomber sa question à ce sujet.

Par la suite, M. Perron continue en disant avoir revu le plaignant dans le même corridor de la Sûreté, le 15 novembre, et avoir constaté qu'il était sensiblement dans le même état.

Sauf que, cette fois, il longeait les murs et s'arrêtait à tous les cinq pas.

Le témoin précise ensuite que, lorsqu'il avait rencontré Sicotte en liberté, il était très "en forme" et faisait généralement osciller la balance entre 240 et 250 livres.

Dans le box, Me Guérin appelle, immédiatement après, l'ex-caporal Marcel Dumontet, qui est maintenant officier de sécurité à l'Expo.

Il a gardé Sicotte aux cellules du 3 au 16 octobre 1965, puis l'a revu au début de décembre de la même année.

"Il faisait dupush-up"

Pendant les 13 jours où le détenu a été sous sa garde, il semblait, selon ses dires, en . . . grande forme.

Il lui arrivait souvent de demander de sortir dans la grande cellule des femmes pour faire du "push-up" ou autres exercices physiques qui démontraient évidemment qu'il était en parfaite condition.

Le 11 octobre, par ailleurs, selon le caporal Dumontet, Sicotte lui a donné un document pour qu'il le remette à l'inspec-

Voir SICOTTE en page 4

Le cardinal Léger veut construire un "nid" pour accueillir les prostituées

par Claude GENDRON

L'archevêque de Montréal, S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger, a demandé hier aux membres du club Richelieu de l'aider à... tendre la mainaux prostituées afin de les aider à retrouver leur dignité de femmes.

A cette fin, l'archevêque de Montréal aimerait voir s'ériger dans la métropole canadienne un "nid" (une maison d'accueil) où ces femmes, pour la plupart prisonnières d'un réseau "infâme", pourraient retrouver leur équilibre et reprendre la route qui les mènera vers la réalisation de leurs aspirations légitimes, comme celle, par exemple, de bâtir un foyer.

Dans son message annuel devant le club Richelieu-Montréal, le cardinal Léger a souligné que le mouvement qu'il voulait lancer pour secourir les prostituées s'inscrivait dans un cadre uniquement pastoral et apostolique et qu'en aucun moment il voulait s'immiscer dans les domaines policier, judiciaire ou législatif.

Il en a par ailleurs souligné l'urgence en ce moment : "A l'approche de l'Expo, a déclaré l'archevêque de Montréal, n'oublions pas que le réseau se resserre et que la prostitution sera plus prospère... L'Expo rendra hommage au génie créateur de l'homme et nous fermerions nos yeux sur ces filles qui, entre des visites exaltantes, devront satisfaire des passions inavouées !"

"Il ne s'agit pas, pour nous, de dévoiler les dessous de ce trafic honteux (les réseaux de prostitution ou la traite des blanches) ni de s'attaquer à ceux qui font ce trafic. Nous laissons cela à la police et au législateur", a souligné le cardinal.

"Mais il s'agit de tendre la main aux prostituées, ces milliers de femmes qui sont l'exemple le plus frappant de la dégradation de l'homme quand il laisse libre cours à ses passions. Il s'agit de leur tendre la main, de tenter de les rejoindre, même là où elles travaillent... afin de leur apporter les éléments d'une affection vraie... de leur faire sentir qu'il y a des coeurs qui peuvent s'approcher d'elles et les sauver," a précisé Son Eminence.

"Nous devons leur donner confiance sans nous immiscer dans le labyrinthe et les dédales des procédures légales, a-t-il ajouté. Nous n'avons pas à délimiter les confins de la loi, loi prohibitionniste ou loi protectionniste.

"Mais si l'on identifie la prostituée à la délinquante, se demande le cardinal Léger, si on la classe parmi les paracriminelles, ne devons-nous pas l'approcher et essayer de la convaincre que son expérience malheureuse ne doit pas être l'expérience définitive de sa vie ?"

S'inspirant de quelques notes, ce n'est pas sans une certaine hésitation que l'archevêque de Montréal a abordé cette question et qu'il a lancé le mot "prostituées" à son auditoire, en soulignant qu'il s'agissait là d'un problème délicat, qu'il ne voulait pas troubler l'opinion publique. Et c'est en risquant "de scandaliser les bonnes âmes" que le prince de l'Eglise a lancé son appel "au nom des prostituées".

Le cardinal a noté que, près de Paris, on avait depuis quelques années créé une maison d'accueil pour recevoir les prostituées et les aider. "On appelle cet endroit "Le Nid", dit-il. Le mouvement, grâce à l'entraide et à la collaboration, a donné naissance à un institut séculier de femmes qui vont rencontrer les prostituées là où elles ravaillent et les amènent au "Nid", qui jusqu'ici a permis à 1,600 femmes de retrouver leur équilibre".

"Nous touchons à une zone interdite"

Le cardinal ne se fait pas d'illusions. Rappelant des propos

Voir PROSTITUEES page 4

Le bill 20 obtient la sanction royale

QUEBEC (par F.T.) — Il y a eu désaccord, hier, entre le Conseil législatif et l'Assemblée législative sur le bill 20 visant à prolonger certains baux à l'occasion de l'Expo 67.

Cependant, pour le grand bien de la population, le désaccord n'a été que mineur et ne s'est pas traduit par une crise constitutionnelle.

Le tout est survenu peu avant que l'administrateur de la province le juge André Taschereau de la Cour d'Appel sanctionne ce bill.

Le Conseil législatif a décidé d'apporter quelques amendements au projet de loi, dont deux d'une certaine importance.

Le premier amendement, accepté par l'Assemblée législative, applique le projet de loi aux locataires et propriétaires de la ville de Rosemère.

Le second amendement, accepté en partie par l'Assemblée législative, a trait à la date du 19 janvier pour l'éviction des locataires.

On sait que l'Assemblée législative avait décidé d'appliquer le bill à tous les locataires qui occupaient un logement depuis un an au premier janvier 1967 au lieu du 19 comme c'était prévu dans le bill original.

Le Conseil législatif a décidé de reporter cette date au 19 janvier, mais l'Assemblée législative a refusé unanimement, sauf dans un cas.

Ce cas est celui d'un propriétaire qui veut vendre sa maison à un autre en vertu d'un contrat intervenu antérieurement au 19 janvier.

Le locateur peut à ce moment s'adresser à l'administrateur pour obtenir la permission d'évincer son locataire s'il lui en a fait la demande dans les délais prévus pour la signification de l'avis de congé.

La police est impuissante devant le réseau de photos et de films pornographiques

par Martin PRONOVOST

Montréal abrite l'un des plus imposants réseaux de photos et films pornographiques jamais rencontrés jusqu'à présent, mais la police est impuissante devant cette organisation à cause d'une loi inefficace.

C'est la révélation obtenue hier à la Police provinciale à la suite d'une déclaration de l'inspecteur-chef des investigateurs de la poste américaine, M. Henry Montague, devant le sous-comité sénatorial sur la délinquance juvénile.

M. Montague a déclaré hier à Washington que les plaintes de citoyens américains, sollicités par la poste par des commerçants d'obscénité, avaient quadruplé depuis les quatre dernières années et que la plus grosse organisation de ce commerce illicite était à Montréal.

Interrogé à ce sujet, le directeur de la Police provinciale, M. J.-Adrien Robert, a admis l'existence de ce réseau qui, selon lui, serait le plus imposant du Canada.

M. Robert a expliqué que des procédures ont été prises par la police de Montréal et aussi par la PP contre les dirigeants de cette vaste entreprise, mais que les causes sont toujours pendantes devant les tribunaux. Il a fait remarquer que certaines de ces causes remontent déjà à plusieurs années en arrière et qu'elles doivent être entendues prochainement.

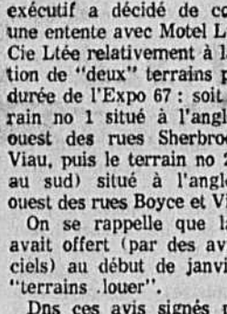
Le directeur de la PP a expliqué ensuite en ces termes : "Il est extrêmement difficile d'obtenir des preuves solides dans ce genre de délit et il y aurait certainement lieu que le législateur fasse une étude approfondie de la loi sur l'obscénité afin de la rendre plus efficace".

M. Robert a expliqué ensuite que la loi canadienne sur l'obscénité différait de celle des Etats-Unis. "Le texte de cette loi, dit-il, permet la possession de photos ou films pornographiques, mais défend seulement la possession EN VUE DE LA DISTRIBUTION".

"Or, ajoute-t-il, il est facile de saisir ces objets, mais il est difficile de prouver qu'ils sont destinés à la distribution".

Depuis quelque temps, les enquêteurs de la PP ont réussi, après de longues enquêtes, à procéder à l'arrestation de quelques individus, mais il s'agissait de membres de réseaux

Voir RESEAU en page 4



COMPRESSES
médicamenteuses
POUR LES YEUX
SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître.
Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)
Chez votre pharmacien
OPTREX
"le bien-être des yeux"
OP-2T

Nouveaux numéros de téléphone de
LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

Difficultés financières ?
Nous acceptons toute demande jusqu'à concurrence de $5,000.00. Mauvais crédit accepté. Réponse assurée. Ce n'est pas une compagnie de finance. Inscription gratuite, faites parvenir votre nom aujourd'hui.



AU CREDIT CONFIDENTIEL
6339, rue ST-HUBERT, suite 409 Tél. 274-9474
Montréal, P.Q.

$1.29



Gâteau de la St-Valentin
en forme de coeur

AUTRE SPECIAL :
Gâteau roulé au citron
Rég. 55¢ 43¢

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

MEDIATEUR

SUITE DE LA PAGE 3

mis au courant des derniers développements de la grève des fonctionnaires.

M. Johnson a ajouté qu'il a également l'intention d'accorder une entrevue à la partie syndicale si celle-ci lui en formule la demande.

En réponse aux remarques de M. Johnson, le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, a tenté de savoir s'il avait été question avec M. Saulnier d'une législation d'urgence pour régler la grève.

M. Johnson a répondu évasivement en disant tout simplement : "Il a été question de plusieurs sujets. On a même parlé de l'ancien premier ministre, du premier ministre actuel, de l'ancien maire . . ."

Aucun autre détail n'a été donné sur les propos qui ont été tenus de part et d'autre lors de la rencontre.

L'impasse demeure totale

Rejoint hier soir, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, n'a pas voulu commenter la déclaration du premier ministre. Il n'a pas voulu indiquer, d'autre part, si la ville de Montréal est favorable actuellement à la nomination d'un médiateur.

Par contre, M. Saulnier a de nouveau déclaré que les offres de la ville aux fonctionnaires sont finales. "La ville s'en tient toujours à ses offres finales, a-t-il dit, et elle ne veut pas donner l'impression, comme je l'ai dit au début de la semaine, que les employés peuvent espérer une majoration autre que celle offerte actuellement par Montréal".

M. Saulnier a également déclaré qu'aucune rencontre n'a eu lieu hier entre les dirigeants du syndicat et ceux de la ville.

Par ailleurs, MM. André Lanciault, président du Syndicat des fonctionnaires et Jean-Robert Gauthier, directeur des services de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN) ont fait savoir hier à M. Saulnier qu'il désiraient communiquer avec lui ce matin en vue d'une réunion pour discuter de la nomination d'un médiateur.

SICOTTE

SUITE DE LA PAGE 3

teur-chef Patenaude.

Lorsque ce dernier en prit connaissance, toutefois, il en aurait fait faire des copies et aurait dit ensuite à son subordonné d'en détruire l'original, en ajoutant :

"Ce n'est rien de grave pour la police, Il veut avoir un avocat, mais 'ce n'est pas nos troubles'. S'il en veut un, qu'il s'en cherche un. Ou qu'il s'en dessine un".

Toujours selon ses dires, il aurait alors voulu faire un rapport sur cet incident, mais on lui aurait dit que c'était inutile.

Comme il a certaines difficultés à se rappeler certaines dates, il précise qu'on lui a enlevé son agenda, en décembre dernier, et que, s'il a "consenti" à s'en départir, c'est parce que l'on retenait tout simplement son dernier chèque de paye.

Mais il est quand même positif que, le 16 octobre, date de sa dernière rencontre avec Sicotte, ce dernier avait belle prestance et forte corpulence.

Il ne devait pas en être de même, toutefois, au début de décembre, alors que l'un de ses compagnons de travail lui transmit un ordre pour aller "habiller" Sicotte, aux cellules de la rue McGill.

Il ne pouvait lever les bras

Il dut alors l'aider à lacer ses chaussures, à nouer sa cravate, à endosser son veston et son paletot, parce qu'il ne pouvait pas lever les bras.

Et, partant, il ne lui a pas vu faire d'exercices physiques à ce moment-là.

C'est là qu'il avait constaté que Sicotte avait maigri et, en rencontrant le commandant Dessureault dans un corridor, peu après, il lui aurait demandé si tout allait bien.

Le commandant lui ayant répondu que les choses allaient très bien, Dumontet lui aurait fait remarquer que cela n'allait pas aussi bien pour Sicotte, qui venait de partir pour Québec.

Et c'est alors que Dessureault aurait lancé :

"Il a eu ce qu'il méritait".

Par la suite, il voulut faire un rapport de cet incident aux inspecteurs Patenaude et Dagenais, mais ces derniers lui auraient déclaré qu'ils n'avaient pas besoin de ce rapport.

Il ajoute que, pendant la détention du prévenu, rue Ste-Thérèse, il avait frotté ce dernier avec du liniment Minard, parce que ce dernier s'était plaint qu'il était en train de s'ankyloser dans sa cellule, qui, incidemment, était la plus exiguë du quartier des femmes parce que la cheminée du Palais y passait.

Dumontet souligne en terminant qu'il n'a jamais parlé avec les accusés lorsqu'ils sont venus chercher le prisonnier et que, selon sa propre expression, "ils ne faisaient que leur devoir".

Aucune plainte au sujet de mauvais traitements

Dans sa propre déposition, par ailleurs, le commandant Dessureault avait soutenu qu'il n'avait jamais entendu parler d'irrégularités dans le cas de Sicotte avant l'automne qui a suivi son incarcération, soit au moment où une plainte avait apparemment été faite devant le Barreau de Montréal.

Il avait toutefois été vaguement au courant que ce dernier avait été détenu, pendant un certain temps, dans un motel.

Mais, contre-interrogé par Me Michel Proulx, le procureur de sept des prévenus, il fait remarquer que ce n'était pas la première fois que cela se produisait.

Lorsque Me Proulx lui fait dire que c'est à la demande de certains témoins (Watson et Fournelle, par exemple) qu'une telle mesure était prise, il ne peut cependant rendre publiques les raisons invoquées par ces détenus pour quitter les quartiers de détention ordinaires de la PP.

Et, là encore, on doit rester sur son appétit à cause de la loi qui interdit de relater les conversations d'autres personnes que celles qui ont participé effectivement à une conspiration en particulier.

Il sait toutefois que, si Sicotte a été dirigé vers l'hôpital et traité par le médecin de la PP, pendant sa détention, c'était parce qu'il se plaignait de "maux d'estomac".

Rien de plus.

En matinée, l'une des femmes de chambres du motel Travel Motor Lodge, à Dorval, également contre-interrogée par Me Proulx, avait admis que, lors des deux brefs "ménages" qu'elle avait faits dans la suite no 116, en octobre 1965, Sicotte, chaque fois, était demeuré seul avec elle et sa compagne, dans la chambre, pendant quelques minutes.

Et que, une fois au moins, elle avait eu la curiosité de lui demander s'il était un. . . membre de la Police provinciale.

Mais, toujours à cause du sacro-saint ouï-dire, on n'a pu savoir sa réponse, on le devine bien.

PROSTITUEES

SUITE DE LA PAGE 3

du pape Paul VI, il note que le combat sera dur et peut-être sanglant. "Nous touchons à une zone interdite", dit-il. Mais, si le cardinal Léger ne veut pas s'attaquer aux magnats de la pègre, ni à une forteresse qui a une puissance financière fabuleuse, comme il le dit lui-même, c'est à la prostituée elle-même, à celle qui est victime du réseau, l'objet de la traite des blanches, qu'il tend la main.

La prostituée, le cardinal la voit comme une femme souffrant d'un "problème psychologique ou pathoaffectif. "A cause de fixations infantiles ou adolescentes, ces femmes n'ont pas été capables, au moment où l'intégration de la personnalité devait se faire, d'aboutir à ce stade à la manifestation d'une vraie maturité dans le choix électif de l'ordre affectif."

Adopter l'apostolat à la conscience moderne

L'archevêque de Montréal, reconnait que la société a ses lois et ses cliniques. "Mais, a-t-il demandé, avons-nous fait quelque chose pour faire pénétrer Dieu dans ce milieu, par un engagement apostolique ?

"Nous devons reconnaître que nos efforts apostoliques n'ont pas été adapés jusqu'ici à la conscience moderne", a-t-il répondu.

"Jusqu'ici, ces femmes ont défilé dans nos prisons et à la Cour municipale où l'on a assisté à la procession de personnes qui allaient déposer les amendes et chercher celles qui devaient alimenter les caisses énormes où il y a des millions en jeu".

Le cardinal souligne que ce travail doit se faire dans la plus grande discrétion et que "ce n'est pas à coups de conférences que l'on aidera à solutionner ce problème qui se situe au coeur de notre civilisation".

Pour appuyer son appel, le cardinal a souligné les efforts faits partout dans le monde pour créer un climat favorable à la paix, pour établir l'égalité sociale, pour empêcher l'exploitation de l'homme par l'homme sur le plan financier, etc.

"Quand avons-nous assisté à une mobilisation des forces de la conscience des hommes pour arrêter ce trafic qui a lieu sous nos yeux? Comme les pharisiens, nous avons apaisé nos consciences en nous déclarant étrangers à ce commerce révoltant . . . Quand avons-nous organisé des marches pour protester contre le réseau le plus puissant de la traite des blanches, que je ne saurais qualifier, sinon de révoltant?"

Le problème d'un métier "vieux comme le monde"

Le cardinal n'ignore pas que c'est là un problème aigu dans toutes les grandes villes du monde, "Si l'histoire de l'exclavage demeure le chapitre le plus obscur écrit par l'humanité, a-t-il souligné, s'il y a eu un trafic humain qui a laissé des séquelles qui ne sont pas encore effacées . . ., nous laissons l'humanité continuer un trafic encore plus odieux et plus infâme".

Le cardinal n'ignore pas non plus que la prostitution est un métier "vieux comme le monde". Il rappelle que l'antiquité lui a même élevé des temples. "Les prostituées exprimaient dans leur métier les relations de l'homme avec les dieux. Dans leur conscience obnubilée qui n'était pas capable de juger des différents aspects du problème humain, on y voyait un signe avant coureur de l'extase qui devrait unir l'homme à la divinité".

La Bible a aussi parlé de la prostitution. Le cardinal y précise que cette expression signifiait que Dieu voulait stigmatiser l'infidélité de son peuple à l'alliance qu'il avait signée avec lui. "Dieu s'est entretenu avec ces femmes, non pas pour encourager la prostitution, mais il s'est penché sur ces victimes de l'homme par l'homme. Il a dit à ceux-ci : Les prostituées entreront avant vous dans le Royaume".

Un nouveau "cardinal Richelieu"

Au début de son allocution, l'archevêque de Montréal avait remercié publiquement les clubs Richelieu de la collaboration qu'ils avaient apportée d'abord dans la formation d'une chaire de criminologie à l'Université de Montréal, puis dans la création du centre "Le Relais" qui accueille actuellement les jeunes filles en difficulté et les aide à se réorienter.

D'ailleurs, peu avant, une de ces jeunes filles était venue raconter certains passages de sa propre vie pour souligner comment elle avait bénéficié de l'aide du "Relais".

Le président du club Richelieu a demandé au cardinal, au cours du lunch, s'il accepterait de devenir membre honoraire du club. Devant la réponse qu'affirmative de l'archevêque, le président s'est écrié : "Nous nous en réjouissons, nous compterons désormais un cardinal Richelieu !"



Le premier maire de Lorraine

Les 455 contribuables de Lorraine viennent de se choisir un premier maire, M. J.-Albert Clément et LA PRESSE en avait fait mention, mardi, en publiant la photographie de M. Clément. Malheureusement, et ce sont des choses qui peuvent se produire dans un journal, la photographie de M. Clément n'était pas la photographie . . . de M. Clément, maire de Lorraine. Il s'agissait donc pour nous de reprendre la chose depuis le début en espérant que, cette fois-ci, il n'y a pas erreur sur la personne. . .

Un membre de la SPQ se reconnaît coupable de deux hold-up et d'un vol avec effraction

Pierre Lépine, âgé de 32 ans, 6986, rue Guy, à Anjou, s'est reconnu coupable hier, devant le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des Sessions de la paix, sous deux accusations de hold-up et sous une troisième accusation de vol avec effraction.

Ces délits avaient été commis en 1964 alors que Lépine, qui jusqu'à mercredi était agent de la Sûreté provinciale, ne faisait partie d'aucune force policière.

A la demande de Me André Ledoux, procureur permanent de la Couronne, le prononcé de la sentence a été différé au 20 février.

Le juge a décidé de le confiner aux cellules d'ici là, bien que Me Robert Burns, avocat du coupable, eût demandé que son client, en attendant qu'il connaisse définitivement son sort, soit libéré sous cautionnement.

Mais le tribunal s'y est opposé, soulignant qu'il s'agissait de crimes très graves.

Plusieurs individus impliqués dans la même affaire comparaîtront incessamment.

Pierre Lépine s'est spécifiquement reconnu coupable d'avoir, le 12 mai 1964, à 10 h. du matin, à l'intérieur du 10,540, rue Bois-de-Boulogne, à Bordeaux, commis un vol à main armée, alors qu'il était muni d'un revolver, vol au montant de $3,900 sur la personne de Mme Léona Gogardy ; de plus, d'avoir commis un autre hold-up le 27 novembre 1964, au montant de $286, sur la personne de M. Claude Vachon, au 4477 est, de la rue Beaubien; et enfin, d'avoir commis un vol avec effraction, le 27 septembre 1964, dans les entrepôts de la Firetone Tire & Rubber, 5590, rue Ferrier, à Ville Mont-Royal. En ce lieu, il a volé un camion d'une valeur de $5,000, et des appareils électroniques, pour un montant de $18,603.02.

Nous avons appris en fin de matinée, qu'aucun des appareils volés, n'aurait été recouvré.

A la PP, on signale que Lépine aurait grandement aidé l'ancien policier Arthur Vachon, devenu depuis le début de l'année communiste notoire, à fonder l'Association des policiers provinciaux.

Au début, Lépine aurait occupé un poste élevé dans le bureau de direction de l'Association, mais il aurait été subséquemment écarté de ce poste.

Lépine, à la PP, aurait été attaché à une escouade de la Régie des alcools.

La guerre des deux roses !

M. Paul Boudrias, président de l'Association des jardiniers-maraichers de la région de Montréal, a déclaré, mercredi, que son association se retirerait du Canadian Horticultural Council si ce dernier organisme n'accepte pas le bilinguisme.

Dans un communiqué, M. Boudrias a révélé qu'il avait informé les gouvernements fédéral et provincial que son organisme se retirerait du Council "dans un avenir très rapproché", à moins que l'on ne tienne compte des 500 francophones qui en font partie.

Ce que les grévistes du gaz naturel ont obtenu

La grève du gaz naturel est terminée. Les quelque 800 employés manuels de la Corporation de gaz naturel du Québec, qui étaient en grève depuis le 21 novembre dernier, soit près de trois mois, ont accepté, jeudi après-midi, lors d'une assemblée générale de leur syndicat, l'entente intervenue entre les négociateurs patronaux et syndicaux.

Ce règlement avait été conclu mercredi soir, au cours d'une séance de médiation présidée par le ministre provincial du Travail, M. Maurice Bellemare, séance qui s'est tenue à Québec.

L'accord accepté par les deux parties en cause prévoit une augmentation de 60 cents l'heure échelonnée sur une période de 27 mois : 27 cents immédiatement; 10 cents le 1er septembre 1967; 10 cents le premier mars 68; 15 cents le 1er octobre 68.

Il prévoit également une rétroactivité de $250 payable avant le 16 février.

Il comporte aussi une clause de congés de maladie de 6 mois payés renouvelables un jour après le retour au travail.

Au chapitre de la sécurité de l'emploi, aucun employé de plus de deux ans d'ancienneté ne peut être mis à pied. Pour les employés de moins de deux ans de service, il n'y aura aucune mise à pied pour causes d'ordre technologique. Dans les cas où les mises à pied seront permises (diminution de travail, etc..) les employés ainsi remerciés devront être repris, par ordre d'ancienneté, de préférence aux entrepreneurs ou autres personnes à forfait.

La compagnie devra afficher les postes vacants de façon à donner la préférence à ses employés, une clause qui peut avoir son importance en ce qui concerne les promotions ou les augmentations de salaire ou, encore, dans le cas d'employés mis à pied.

L'échelle des vacances sera la suivante :

4 semaines après 20 ans de service;

3 semaines après 10 ans (après 9 ans à compter de l'an prochain);

2 semaines pour les autres.

Un employé qui a atteint l'âge de 60 ans bénéficiera d'une semaine de plus que ce à quoi il a droit selon ses années de service.

Un projet du maire de Laval: des bibliothèques dans toute l'île Jésus

par Pierre VENNAT

Si le maire Tétreault réussit à recevoir l'appui officiel des commissions scolaires de l'île Jésus, les citoyens de Laval seront dotés, à un coût relativement modique, d'un système de bibliothèques dans toute l'île Jésus.

C'est un fait que la population adulte de la deuxième ville du Québec est défavorisée en ce domaine actuellement.

Le budget municipal pour l'année en cours prévoit à cet effet une somme de $16,656. Il s'agit du maintien de l'ancienne bibliothèque de Duvernay devenue, depuis la fusion, propriété de la ville de Laval.

Le montant adopté par les citoyens prévoit le traitement du chef de bibliothèque et de son assistant (employés à temps partiel), soit $3,320, le traitement des autres employés, $7,035, alors qu'une somme de $5,000 est octroyée pour l'achat et l'entretien des volumes et $200 pour la documentation et l'abonnement à des revues.

Si cet embryon de bibliothèque est fort utile aux gens du secteur, il n'en reste pas moins que la majorité des citoyens de Laval n'y ont pas accès.

Le projet du maire de Laval

Le projet du maire Tétreault est fort simple.

Il existe sur le territoire de Laval d'excellentes bibliothèques scolaires, s'adressant, il va de soi, à un public qui compte peu d'adultes.

Le rêve du maire serait de conclure des ententes avec les commissions scolaires de façon que les bibliothèques scolaires, ouvertes certains jours de la semaine et un nombre limité d'heures puissent être accessibles à toute la population, le plus grand nombre d'heures possible, tous les jours de la semaine, comme c'est le cas pour les bibliothèques municipales de Montréal.

Pour ce faire, la ville serait prête à défrayer l'achat des volumes supplémentaires que la transformation des bibliothèques scolaires en bibliothèques publiques nécessiterait, le traitement des bibliothécaires supplémentaires, et même, si nécessaire, l'agrandissement qu'il faudra apporter aux locaux déjà existants pour les rendre accessibles à tous.

Cette formule aurait l'immense avantage d'épargner à la ville les déboursés qu'occasionnerait la construction de ses propres immeubles pour servir de bibliothèques, quand de telles facilités existent déjà à l'échelon scolaire.

Le maire a déjà eu des pourparlers officieux avec les porte-parole des commissions scolaires. L'accueil qu'il a reçu est chaleureux. Et il croit qu'il lui sera possible, dans un avenir prochain, d'annoncer un accord formel à ce sujet.

Un service sur papier

On sait que la ville de Laval a adopté, dans son organigramme, la création d'un Service des affaires culturelles.

Ce service, créé en août 1965 sous l'administration de l'ancien maire Lavoie, est toujours sans titulaire.

Ce service doit avoir la responsabilité des affaires culturelles municipales, des bibliothèques, des cinémathèques et des discothèques municipales, des musées et des salles de concerts. Inutile de dire que de tels cinémathèques, discothèques, musées et salles de concert n'existent pas encore.

Il ne semble pas qu'un tel service doive prendre corps bientôt.

Le maire Jacques Tétreault préfère en effet, utiliser à leur maximum les possibilités existantes comme les bibliothèques scolaires et les parcs-écoles pour les loisirs, que de se lancer dans la construction d'immeubles coûteux qui se trouveraient, somme toute, à doubler ceux qui existent déjà et qui peuvent, selon lui, après entente avec les autorités scolaires, devenir accessibles à tous.

Les pauvres... à l'Expo : la façon de donner vaudra mieux que ce qu'on donnera

LA CHRONIQUE DE L'EXPO

PAR RAYMOND GRENIER

Le 15 février prochain, le Conseil des oeuvres de Montréal va se pencher sur le problème de l'accès des pauvres à l'Expo.

Premièrement, il ne faut pas dire "les pauvres".

Ça vexe.

Vers l'époque de Noel où j'ai dit ici qu'il était impensable que les déshérités de la terre et les damnés du mercantilisme soient exclus de **la Terre des hommes** , à l'Expo, et ne la puissent voir que du haut du pont Jacques-Cartier, il ne me venait pas à l'esprit que le mot "pauvre" pût être conçu comme une injure comme un stigmate honteux.

N'était-ce pas à eux à qui on a fait un devoir à chacun de nous de manifester beaucoup plus qu'une froide justice naturelle — mais bien une justice gorgée d'une chaleur toute particulière, celle de la "caritas" (chose réservée aux êtres qui nous sont chers) ? C'est un "royaume" qui leur est promis.

Le premier article était intitulé "Open house" pour les paüvres".

J'aurais dû m'en tenir là.

Mais, ayant entendu parler de mouvements pour faire de l'affaire une "oeuvre pie" de corps intermédiaires et charitables (dont il n'est aucunement question de nier le mérite), je suis revenu à la charge.

Et j'ai alors commis deux erreurs : j'ai parlé de "journées des pauvres" — des sortes de "Jeudis saints" pour périodes creuses — et j'ai très mal précisé comment devraient être les titres d'entrée.

Il s'agissait de la mécanique de la chose à faire. Et, ma foi ! c'était là une tout autre chose, où je me serais conduis sagement en me bornant à protester contre les suggestions insuffisantes ou onéreuses (paiement de billets par les gouvernements) au point de rendre le projet impossible.

Je m'en veux tout particulièrement d'avoir parlé de "journées des pauvres". Il peut y avoir là quelque chose d'odieux.

Pour ce qui est des titres d'entrée . . .

Il se pose ici un premier problème : **quels qu'ils soient, ils doivent donner accès à l'Expo même s'ils ne sont pas des billets réguliers RAPPORTANT DE L'ARGENT à la Compagnie de l'Exposition.**

C'est un geste d'une élégance — et bien plus que cela ! — élémentaire. On aimerait bien que la Compagnie de l'Expo fût administrée financièrement le mieux possible; mais cela n'implique pas une direction composée uniquement de Séraphin Poudrier.

Ce geste d'une élégance élémentaire, s'il était concerté avec des exposants et concessionnaires, pourrait avoir des répercussions internationales.

Quant aux titres ou billets d'entrée, serait-il impossible à des institutions reconnues — Assistance sociale, Assurance-chômage, etc. — d'inclure discrètement, dans les enveloppes de prestations, des billets (agréés par l'Expo) suffisamment similaires aux billets réguliers pour qu'aucun "stigmate" ne mette leurs porteurs à la gêne ?

L'allocation de ces billets pourrait être étalée durant les six mois de l'Expo.

Un signe particulier, perceptible pour les seuls initiés, pourrait permettre aux exposants et aux consessionnaires de réserver un accueil chaleureux particulier (un souvenir, un tour de manège et que sais-je encore) aux porteurs désireux de bénéficier entièrement de ces billets.

Il va sans dire que le système — **quel qu'il soit** — doit être pan-canadien.

Je n'ose pas parler des normes (elles varient entre $80 par semaine et $1,700 par année !).

Normes, mécanique du système, sûrement en parlera-t-on expertement, le 15 février, au Conseil des oeuvres de Montréal. Et peu importera le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse, si j'ose dire.

La seule chose qui ne passerait pas serait quelque "niet" de l'Expo à l'accès des déshérités à la Terre des hommes et la réduction du projet à l'unique "libre entreprise privée charitable", si lavable et nécessaire qu'elle soit.

Vol à main armée dans une épicerie

Trois cagoulards ont pris la fuite avec une somme de $60, vers 10 h. 10 hier soir, après avoir perpétré un vol à main armée à l'épicerie Préseault, située au 9901 rue Hamelin.

Le propriétaire, M. Réal Préseault, était seul dans son épicerie au moment de la visite des bandits, qui avaient tous trois la tête recouverte d'un bas de nylon. L'un d'eux était armé d'un fusil à canon scié et les deux autres brandissaient des couteaux.

M. Préseault leur remit le contenu de la caisse et les vit disparaître aussitôt dans une automobile qui a démarré prestement.

Jeune messager soulagé de $20

Un jeune messager de 16 ans, à l'emploi de l'épicerie Splendid Provisions, au 159 ouest, avenue Bernard, a été délesté d'une somme de $20, vers 9 h. 05 hier soir, par deux individus qui l'ont accosté, à l'arrière du 5895 rue Waverly.

Les malfaiteurs n'étaient pas armés, mais ils ont menacé le messager de leurs poings pour l'amener à consentir à se laisser gentiment dépouiller.

Demain: il vous faudra 7 cents de plus avec un ancien billet de la CTM

La Commission de transport de Montréal annonce que les billets d'adultes vendus à l'ancien tarif (17½ cents et 18 cents) ne pourront plus servir pour acquitter le droit de passage sur le réseau d'autobus et de métro, à compter de 5 h. demain matin, à moins que l'usager ne verse au même moment une somme additionnelle de 7 cents.

Cependant, ceux qui ont encore de ces billets en leur possession pourront toujours en obtenir le remboursement s'ils le préfèrent en s'adressant aux bureaux de vente des billets de la CTM.

Le nouveau tarif (30 cents en monnaie — billets à 4 pour $1 ou 21 pour $5) est en vigueur depuis le 28 janvier. La Commission de transport de Montréal avait toutefois permis l'usage des billets périmés pour quelques jours afin d'éviter les encombrements et les longues attentes près des kiosques de changeurs et dans les bureaux de vente des billets, et de prévenir les difficultés, retards ou délais dans l'exploitation du service de transport.

RESEAU

SUITE DE LA PAGE 3

qui ne faisaient que débuter.

Il semble, selon un porte-parole de l'Escouade de la moralité de la PP, qu'il soit très difficile de "casser les reins" à l'organisation gigantesque dont faisait mention M.Montague à Washington. . Le nom du grand magnat de la pornographie à Montréal est très connu dans les milieux policiers et judiciaires puisqu'il a déjà été condamné maintes fois pour ce crime et qu'il a un casier judiciair, ayant été condamné à plusieurs reprises.

Ce réseau imposant, selon l'un des enquêteurs, peut avoir plus d'une centaine de personnes à son service. Les films, visionnés à la PP, sont tournés de façon à rendre impossible l'identification des lieux et des personnes.

Soulignons qu'à la Police provinciale on ne compte que quatre policiers assignés aux enquêtes sur les photos et films pornographiques et qu'ils sont débordés de travail.

Baisse considérable de la construction à Laval

La construction, à Laval, a enregistré, en janvier, une baisse considérable par rapport aux deux années précédentes à la même époque.

Le nombre de permis de construction a baissé de moitié, par rapport à janvier 1966 et d'environ le triple, par rapport à janvier 1965.

On a accordé seulement 66 permis, pour un montant total de $1,253,800 en janvier 1967, contre 128 permis pour une valeur de $2,728,090 en janvier 1966, et 177 permis pour une valeur de $3,667,645, en janvier 1965.

Ces permis prévoient la construction de seulement 67 nouveaux logements, alors qu'en janvier 1966 on avait accordé des permis pour 126 nouveaux logements et en janvier 1965, pour 204.

Le plus haut permis octroyé le fut à Shell Canada Ltd. pour la construction d'une station-service dans le quartier Chomedey, au coût approximatif de $85,000.

- AMOUR -
- MARIAGE HEUREUX -
- NOUVELLES AMITIES -

Hommes ou femmes — 18 à 75 ans de n'importe quelle région

Le plus important centre de rencontres du genre en Amérique vous invite. Des milliers de nos membres analysés par Ordinateur I.B.M. n'attendent qu'à **vous connaître.** Toutes les professions et métiers représentés. Demandez la documentation gratuite **qui changera votre vie.**

"Ne pas confondre avec les Agences Matrimoniales"

Discrétion absolue garantie.

♂ ♀

LE CENTRE SCIENTIFIQUE NATIONAL INC.
50 ouest, Place Crémazie, suite 404
MONTREAL, P.Q.
Veuillez m'envoyer (envoi discret et caché) votre documentation sans aucun engagement de ma part. J'inclus $0.25 pour frais de manipulation.

Nom .....
Rue ..... Ville .....
Comté ..... Prov. .....
MONTREAL — TORONTO — NEW YORK — LOS ANGELES
L. Pr. 10-2-67



Aubaines sur montres-pendentifs

dans des élégants coeurs dorés

régulier 24.88

19.88

- Boîtier à cadran entouré d'une rondelle gravée et d'un câble "doré" en forme de coeur
- Treillis doré avec cristal en forme de coeur, mouvement suisse à levier à rubis, anti-chocs, 17 rubis.

Ne manquez pas cette intéressante occasion ! Ce sont des exemples typiques de nos nombreuses aubaines extraordinaires offertes présentement, et ce, tant qu'il y en aura, durant notre vente annuelle de montres de haute qualité par tout le magasin . . .

Vous épargnez 20 à 50% sur toute montre en magasin, nouveaux style et modèle 1967.

AUCUN COMPTANT — $2.00 par mois
c'est tout ce que vous payez !

PEOPLES CREDIT JEWELLERS

4 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

CENTRE-VILLE — 1015 ouest, rue STE-CATHERINE (849-7071)
PLAZA ST-HUBERT — 6529, ST-HUBERT, angle Beaubien (273-1537)
POINTE-CLAIRE — CENTRE D'ACHATS FAIRVIEW (695-5516)
PLACE PORTOBELLO — 7290, TASCHEREAU, Brossard (672-5610)

6

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 10 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 34

Venez donc chez moi...

EN DONNANT son accord enthousiaste au projet de conférence constitutionnelle proposé par l'Ontario, M. Daniel Johnson laisse loin derrière lui son honorable collègue, M. Jean-Noël Tremblay, dont les réserves à l'égard des célébrations du centenaire de la Confédération ressemblent à une franche hostilité à l'égard du régime lui-même.

M. Lester Pearson aurait-il pu compter sur une adhésion aussi totale, s'il s'était avisé d'inviter le premier ministre du Québec à Ottawa pour de grandes assises nationales ?

Il importe, en tout cas, de ne pas s'y méprendre. Si M. John Robarts réussit effectivement à tenir cette réunion de famille chez lui, on peut être sûr d'avance que l'utile sera mêlé à l'agréable. Par l'ambiance, ce sera une fête très 1967. Mais ce sera aussi l'occasion d'une lancée de la Confédération sur la trajectoire de... son deuxième centenaire. M. Robarts n'a pas caché que l'initiative envisagée par son gouvernement allait être en quelque sorte les noces d'or de la grande alliance entre le Québec et l'Ontario, d'où est née la Confédération elle-même.

Pourquoi M. Robarts fait-il tant de frais ? Il y a beaucoup d'explications; toutes ne présentent pas pour nous un intérêt égal. Au milieu de rumeurs d'élections prochaines en Ontario; au milieu d'autres rumeurs voulant que M. Robarts soit invité avec insistance à courir sa chance sur la scène fédérale, les observateurs notent surtout que M. Robarts fourmille d'idées en ce moment.

Province riche et bien pourvue à bien des égards; l'Ontario de M. Robarts se sent prête à assumer le leadership au Canada. On imagine difficilement l'Ile-du-Prince-Edouard ou la Colombie-Britannique, qui va se mettre bientôt à parler japonais, invitant dans leur capitale les premiers ministres des provinces, pour réconforter cette mal-aimée qu'est la Confédération. A la fois comme premier ministre de l'Ontario et comme chef conservateur, M. Robarts ne manque pas de bons arguments historiques pour faire valoir que dans l'ordre d'une génération qui n'a pas été spontanée, sa province n'a pas été la dernière à comprendre quels avantages elle pouvait tirer de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Une analyse pénétrante, parue dans le **Montreal Star,** sous la signature de Harold Greer, nous montre un John Robarts soucieux de camoufler sous des politiques de grandeur les petites misères de son gouvernement. L'auteur de l'article note que le discours du trône du 25 janvier ne fait nullement allusion à l'affaire "Prudential" et à la faillite d'"Atlantic Acceptance", qui ont ému considérablement l'opinion ontarienne. Aucune réponse non plus à l'agitation dans le milieu agricole, qui conduisit tout un bataillon de cultivateurs aux portes mêmes de Queens Park, dans un mouvement de démonstration hostile aux politiques agricoles de John Robarts. Aucune assurance n'est donnée par le discours aux syndicats ouvriers inquiets de la vigueur de la répression gouvernementale au cours de certains conflits, pas plus que ne paraissent avoir été entendues les protestations des femmes contre la hausse des prix, pendant que sont ignorés les cris des propriétaires dépouillés de leur maison, par suite de leur incapacité à payer des taxes trop élevées.

De tout cela, il n'y a pas nécessairement à conclure que l'initiative ou invitation de M. Robarts soit un coup d'épate. Mesurant aussi bien que quiconque tous les côtés courts d'un régime constitutionnel trop fréquemment dénoncé pour que la correction à une situation détériorée soit abandonnée aux soins incertains du hasard, M. Robarts croit pouvoir, avec l'aide de ses collègues, introduire l'ordre et la raison là où l'anarchie devient de plus en plus envahissante.

Le chef du gouvernement ontarien a donné l'exemple d'une incontestable adresse en ces matières, il y a quelque 18 mois. A propos de la sauvegarde des droits linguistiques des Franco-Ontariens, il avait tenu au Québec le langage suivant: "Vous allez me laisser m'occuper moi-même de mes oignons, et vous allez rester dans votre jardin. Les droits linguistiques et culturels des Franco-Ontariens, j'en fais mon affaire. Ils auront leurs écoles, mais le Québec est prié de se tenir à l'écart." Tel était le sens général des propos tenus par lui à Toronto, devant une délégation québecoise.

Mieux que quiconque, M. Johnson sait que la querelle du Québec n'est pas avec Queens Park mais avec Ottawa. Mais la pensée que les conservateurs pourraient, dans un avenir rapproché, détenir le pouvoir au Canada est-elle tellement de nature à le chagriner ? M. Robichaud risque de tomber au Nouveau-Brunswick; M. Robarts a l'avenir devant lui; M. Diefenbaker aura un successeur. Et M. Johnson n'est pas dans une position qui lui permette de dédaigner une seule main tendue.

S'il y a bal de la Confédération chez M. Robarts l'été prochain, M. Johnson y dansera d'un pied alerte. Pendant que M. Pearson, boudeur, persistera à maintenir qu'il est le seul interlocuteur valable. En attendant, sans doute, qu'on en trouve un autre...

Guy CORMIER

500,000 "idiots" au volant?

LA VIE SERAIT intenable si l'on s'arrêtait trop souvent à penser aux multiples dangers physiques auxquels on échappe chaque jour, presque sans le savoir. "N'y pensez pas trop", dit la chanson de Trenet. Il faut tout de même y penser un peu, même beaucoup, si l'on ne veut pas finir ses jours de façon abrupte, dans l'un de ces accidents absurdes dont la relation s'étale si souvent dans les journaux. Une seconde d'inattention au bord d'une rue, et vous voilà happé par un conducteur pressé et distrait lui aussi. On sait à quoi s'exposent les piétons qui, consciemment ou non, brûlent les feux rouges. La grande lacune dans de tels cas, c'est le manque de sévérité des agents de la circulation aux yeux de qui ce genre d'infraction ne semble pas exister.

Il n'y a pas si longtemps, au Québec, un handicapé ou un demi-aveugle pouvait très facilement obtenir un permis de conduire. Les résultats néfastes d'une telle politique et l'exemple des autres provinces ont contribué à rendre les examens plus sévères. Sur ce point, les ligues de sécurité ont en bonne partie gagné une cause qu'elles plaidaient avec acharnement depuis des années.

Est-ce à dire qu'il faille en rester là ? Evidemment non. Notre législation en matière de sécurité routière n'est pas parfaite, loin de là. Tient-elle compte, par exemple, de l'équilibre mental des futurs conducteurs ? Une déclaration toute récente d'un spécialiste montréalais en assurance automobile ouvre de ce côté des perspectives peu rassurantes. Selon M. J. P. Boyle, conseiller auprès de la "Quebec Motor League", nos routes sont sillonnées par 500,000 conducteurs "idiots". A première vue, le mot — comme le chiffre — paraissent exagérés ; mais s'ils correspondaient à la réalité ? Le même expert est d'avis qu'un nombre considérable de personnes seraient délogées du volant s'il leur fallait subir un examen psychiatrique sérieux. N'y a-t-il pas là de quoi s'inquiéter ? N'y pensons pas trop...

Quand la vie de centaines, voire de milliers de gens est en jeu, il ne faut pas pousser trop loin l'ironie. Nul doute qu'il faudra un jour — et le plus tôt sera le mieux — incorporer à notre législation des dispositions précises à ce sujet. La permission de s'asseoir au volant d'une voiture n'est pas un droit, mais un privilège spécial qui comporte de lourdes responsabilités. Ceux qui ne peuvent les assumer, physiquement et mentalement, ne devraient pas pouvoir obtenir une telle permission et bénéficier d'un tel privilège.

Les ligues de sécurité prônent depuis longtemps les cours obligatoires de conduite automobile comme condition préalable à l'obtention d'un permis de conduire. Souhaitons que sous cet aspect également, elles puissent bientôt gagner leur point.

Cyrille FELTEAU

À l'Est... du nouveau

MEME si tout semble tourner aussi mal que possible à Montréal — à quelque quatre-vingts jours de l'ouverture de l'Expo — un événement apporte quelque réconfort. Offerts aux enchères par la ville, des terrains de dimensions importantes ont été achetés en quelques heures et, dans maints cas, les mises à prix ont été dépassées. Evidemment, l'intérêt des preneurs s'est dirigé vers les emplacements, actuellement vacants, du boulevard Dorchester.

Qu'est-ce à dire ? Que l'impressionnante artère, mais très quelconque quant à sa ligne générale, demeure le pôle d'attraction de l'investissement immobilier. Que quatre terrains occupant l'angle sud-ouest de Dorchester et Stanley aient été achetés en quelques minutes ($334,141), le fait ne surprend personne : placement de tout repos.

Ce qui est plus significatif, voire révélateur, c'est l'achat de trois "lots" du même boulevard, côté nord, entre Amherst et Saint-Timothée à $85,938. Tiens ! Est-ce qu'enfin le secteur Est commencerait à être connu ? Que les besoins d'un vaste îlot dangereusement en perte de vitesse, seraient à la veille de recevoir un début de satisfaction ? Les acheteurs nous sont inconnus; il en est de même de la nature des projets sous-jacents à la transaction immobilière. Un terrain de cette sorte et à un prix pareil n'est pas acquis pour y planter des choux. Emplacement de choix à proximité de carrefours commerçants, ce terrain mérite et exige une mise en valeur rapide.

Deux écoles de pensée s'opposent présentement. L'une, défaitiste, tient le secteur Est pour moribond et à certains égards, n'a pas tout à fait tort. L'autre, moins catégorique et sans doute mieux inspirée, soutient qu'il suffira de quelques initiatives pour réanimer le quartier et amorcer sa renaissance. Le problème, aussi complexe qu'irritant, sera prochainement examiné en profondeur : de curieuses révélations sont promises. Toutefois, le fait mis ici en lumière, indique chez les investisseurs — on achète d'abord, on construit ensuite — un éveil à un phénomène économique mal apprécié jusqu'à ce jour.

Le secteur Est ne doit pas mourir, l'Ouest ne doit pas devenir une monstruosité : l'équilibre doit être rétabli puis sauvegardé. Actuellement, le phénomène joue terriblement contre le secteur Est et de façon nocive.

Difficile de savoir quand l'opération déblocage prendra le départ pour de bon. Si l'achat du terrain "Dorchester - Amherst - Saint-Timothée" était ce départ, nous connaissons des gens qui vont respirer un peu plus à l'aise.

Roger CHAMPOUX

VOUS AVEZ LA PAROLE

Les enseignants donnent en ce moment une leçon de courage

Monsieur le Rédacteur,

On proclame que les professeurs de Montréal devraient faire plus de concessions et retourner vite en classe, et ce, dans le plus grand intérêt et pour le plus grand bien des enfants. Mais, a-t-on seulement songé qu'actuellement, dans le plus grand intérêt et pour le plus grand bien des enfants, les professeurs donnent à leurs élèves leur plus belle leçon? Leçon de courage, de persévérance, dans la lutte aux injustices dont ils sont victimes.

On demande aux professeurs de faire d'autres concessions; en somme, on leur demande de piétiner leurs principes. Il est curieux de constater qu'on demande aux professeurs de faire tout juste le contraire de ce qu'ils essaient d'inculquer à leurs élèves. En effet, devant les difficultés éprouvées par les jeunes — et partagées par les parents — à conserver de sains principes face aux embûches nombreuses que ne cesse de leur dresser la vie moderne, les professeurs — comme les parents, d'ailleurs — enseignent de conserver leur courage, de lutter jusqu'à la victoire, assurés qu'ils vaincront, s'ils persévèrent.

Face aux études, face à la délinquence qui se fait de plus en plus attrayante, sous diverses formes, les jeunes ont des positions sévères à prendre qui les obligent aux plus grands sacrifices. Retourner en classe, sous de faux sentiments, serait le plus bel exemple concret du dicton : "Faites ce que je vous dis et non ce que je fais !"

Retourner en classe, sans avoir lutté jusqu'au bout pour nous faire reconnaître professionnellement, pour reprendre notre place dans la société d'aujourd'hui ce serait démissionner face à nos difficultés et nous faire juger très mal par nos élèves. Les études de maths, de français, de physique en souffrent actuellement? Peut-être ! Mais l'apprentissage des réalités de la vie se raffermit beaucoup plus : et c'est ce qui compte le plus ! Les professeurs seront mieux disposés à reprendre leurs cours avec plus d'ardeur, si leur climat de travail est plus serein; leur reconnaissance professionnelle aura développé davantage la confiance des élèves à leur endroit, première condition de succès scolaire. Grâce aux parents et aux élèves compréhensifs, l'Education aura redoré son blason et n'aura pas peur d'apporter un véritable témoignage de noblesse, non seulement à tous les Québécois et à tous les Canadiens, mais aux peuples de l'univers. Ce sera notre participation à l'Expo '67 et au Centenaire de la Confédération ! Parents et élèves, ne désespérez plus !

Gaston Broadhvest,
Ecole secondaire Christophe-Colomb.

Ayons pitié des phoques!

Monsieur le Rédacteur,

La chasse commence, une chasse si terrible si cruelle et si sanglante qu'on n'ose pas y penser.

Qu'allons-nous faire ? Chaque année, durant cette chasse, des milliers de petits phoques blancs, des petits animaux naissants, sont abattus d'une manière si inhumaine que la glace devient un vaste tapis de sang, un lieu de gémissements, de pleurs et de cris.

Et vous dites : "Qu'allons-nous faire ?" Nous pouvons aider ces animaux qui ne comprennent pas et ne nous veulent pas de mal. Dans plusieurs pays, les Etats-Unis et l'Europe, les gens sont courroucés. Ils veulent agir. Ils ont déjà agi. Des milliers de signatures sont déjà sur le bureau du premier ministre du Canada.

Et nous, au Canada ? Nous pouvons faire de même. La chasse a lieu dans notre pays et nous sommes les derniers à agir.

Cinq minutes. C'est tout. Et vous pourrez protester contre la souffrance et le bain de sang qui se tiendra ici au Canada durant la semaine du 7 au 11 mars prochain.

Envoyez une lettre ou une carte postale à votre représentant fédéral ou au premier ministre. Les mots, "sauvez les phoques" sont suffisants. Notre gouvernement peut agir ; aidons-le à se décider. On ne peut plus attendre. Les petits animaux pleurent et meurent par milliers. Nous devons parler pour eux.

Joanna Dupras,
Saint-Laurent

Une firme canadienne annonce en anglais dans une revue à Paris

Monsieur le Rédacteur,

Dans la revue française publiée à Paris, "Air et Cosmos", récemment, on trouve des annonces techniques publicitaires de nombreuses compagnies françaises et étrangères.

Ces annonces sont toutes rédigées en français naturellement, y compris celles des constructeurs allemands, anglais et américains, tels que Rolls-Royce, Lufthansa, Pan-Am, Hawker-Siddeley, Dunlop.

Une seule est rédigée en anglais (sans aucune traduction française) c'est celle de... Canadair !..., annonce qui se termine ainsi "For further information write to : General Manager, Marketing Canadair Limited, Box 6087, Montréal, P. Q., Canada.

Ainsi, nos amis français seront édifiés sur les places respectives de l'anglais et du français au Québec et sur la désinvolture des compagnies canadiennes s'adressant à un public d'ingénieurs français, suisses, belges, et autres.

2 ingénieurs français travaillant à Montréal.

"Maîtres chez nous" ?

Monsieur le Rédacteur,

'Maitres chez-nous" ! Que veulent dire ces mots ? Pour certains, c'est l'achat chez les nôtres, pour d'autres, c'est de payer des taxes de plus en plus élevées pour l'instruction.

Pour la Commission scolaire de Lachine, c'est d'accorder (sans soumissions publiques) le contrat d'assurances protégeant ses employés à une compagnie anglophone de l'Ouest, la Great-West Life Insurance.

Un payeur de taxes indigné.
J.-Paul Gosselin,
Lachine



ROBARTS : —"Si je t'aidais, Mike, la bagnole marcherait peut-être plus vite ?..."

l'opinion canadienne-française

Il en a son voyage...

L'ACTION, (Québec) — Laurent Laplante laisse carrément percer son exaspération dans un percutant article intitulé "J'en ai mon voyage" (expression québécoise qui signifie "j'en ai plus que SUFFISAMMENT ASSEZ").

Elire un gouvernement et l'occuper constamment à l'étude des conflits ouvriers, je considère que cela dépasse les bornes. C'est pourtant ce que nous vivons présentement sans que ce non-sens nous renverse. Il faudra bien qu'on finisse par trouver une issue quelque part et que nos syndicats bien-aimés cessent de mobiliser ainsi au service d'une minorité de la population et d'une minorité des travailleurs l'ensemble de nos représentants. Il faudra bien pourtant que les professeurs, épris de leur statut professionnel, cessent de compter strictement sur autrui pour ramener les enfants sur les bancs d'écoles. Jusqu'à maintenant, les enseignants ont réussi à faire connaitre leurs revendications, mais, à aucun moment, on ne les a sentis angoissés ou même préoccupés des conséquences énormes de leurs grèves. A aucun moment, ils n'ont cessé d'accaparer l'opinion publique et le gouvernement dans le seul intérêt de leur groupe.

Comme journaliste, comme ex-professeur ou comme citoyen, peu importe, je commence à "en avoir mon voyage". Le droit de grève existe, mais les enfants aussi. L'aspiration à un statut de professionnel existe, mais le besoin de s'instruire existe en priorité. Que ce ne soit pas toujours drôle d'être au service des enfants, je veux bien et j'en sais quelque chose, mais je voudrais bien que les enseignants grévistes admettent qu'un gouvernement appartient à toute la nation et non à un seul groupe, que le bien commun réclame l'établissement d'une politique salariale, que le Québec a besoin d'enfants instruits, que l'escalade, préservée par le morcellement des négociations, constitue une forme dispendieuse de chantage et une manifestation d'égoïsme un peu trop juvénile.

Je ne réclame pas ici d'immolation: le temps est depuis longtemps fini, paraît-il, où la foi en quelque chose empêchait les revendicateurs de se transformer en belligérants irréductibles. Je demande simplement aux enseignants de tenir compte du fait que notre société tout entière a consenti à faire passer leur rattrapage avant tous les autres; la société a droit aujourd'hui à une simplification des négociations, pour que le gouvernement recouvre une partie de son souffle et s'acquitte de ses responsabilités. S'il n'est question que de piastres, que les professeurs tiennent compte du coût que représentera par toute la société la perte d'une année scolaire pour un grand nombre d'enfants.

Accaparer un gouvernement, méconnaitre les droits d'immenses secteurs de la population à un rattrapage minimum, jeter un handicap écrasant sur les épaules de milliers d'enfants, voilà qui constitue un assez sinistre bilan pour les enseignants.

Je veux bien que chacun garde tous les droits qui découlent du syndicalisme, mais je ne vois pas comment on peut justifier un syndicalisme qui torpille celui des autres, qui retarde tout un Etat, qui brime toute une génération. Si encore il s'agissait de nécessité absolue! Mais non. On ne tente même pas d'organiser les services d'urgence à l'intention des enfants qui achèvent de gâcher la présente année scolaire. Qu'on ne vienne surtout pas définir ces grèves comme l'ultime recours, quand on refuse obstinément de faire l'expérience de négociations à l'échelle provinciale qui, seules, pourraient justifier une entorse aux normes.

Et tantôt ce sera l'Expo où nous étalerons avec notre masochisme coutumier notre fouillis, notre incapacité de régler d'un coup ce qui se gâte dans le morcellement, notre impuissance collective à définir une hiérarchie des valeurs universellement admise. Nous continuerons sans doute à frapper de paralysie des services essentiels pour profiter de ce que l'horaire serré de l'Expo rendra tous les chantages efficaces. Et nous serons incapables, encore une fois, d'abolir les barrières de la politique partisane et du syndicalisme étroit pour décréter une trêve couvrant la durée de l'Expo. On nous jugera et nous l'aurons bien mérité.

L'Ontario n'est pas le Québec

LE NOUVELLISTE, (Trois-Rivières) — Hector Héroux explique pourquoi nous ne pouvons exiger constamment la parité des salaires avec l'Ontario, même si cette parité serait souhaitable dans l'absolu.

En Ontario, quand on parle de parité des salaires, les chefs syndicaux songent surtout à ceux payés dans une industrie américaine du même type. C'est dans l'industrie de l'acier et celle de l'automobile que ce problème se pose le plus fréquemment. Si les chefs syndicaux ne professent pas la plus grande unanimité en ce domaine, parce que assez bien informés des obstacles à supprimer pour atteindre un tel objectif, l'ensemble des syndiqués a une opinion bien arrêtée et ne voit pas pourquoi le même métier ne commanderait pas même salaire dans les usines de l'un et l'autre pays. Les complexités de ce problème leur échappent.

La parité des salaires n'est pas question inconnue au Québec. Mais dans le cas de notre province, il s'agit de parité surtout avec l'Ontario. On ne doit pas s'étonner si nos chefs syndicaux réclament à grands cris, pour les travailleurs du Québec, la parité des salaires d'ici avec ceux versés aux travailleurs de l'Ontario. Ce désir est légitime puisque le salaire moyen du travailleur ontarien était, en 1963, de $700 plus élevé que celui du travailleur québécois.

Si l'on examine et scrute ce problème de parité des salaires, d'une parité, en soi, souhaitable, ne peut-on pas se demander si la réalisation est possible dans le contexte économique canadien actuel?

Aucune réponse sérieuse n'est possible sans un examen de certains aspects et facteurs économiques. Il y a tout d'abord celui de la productivité supérieure de l'Ontario. On ne saurait refuser de concéder qu'il existe un joint entre salaire et productivité, le premier dépendant dans une certaine mesure au moins du second. Toutes les statistiques comparées de la productivité entre les deux provinces accordent une nette supériorité à la province voisine. Nous ne citons pas le tableau dressé de la productivité au Québec et en Ontario, nous bornant à n'en rapporter que la conclusion. D'ailleurs ces chiffres n'ont pas, à notre connaissance, été contestés et mis en doute par les principaux tenants, au Québec, de la parité des salaires.

On doit tenir compte de la nature des industries. Celle des industries secondaires au Québec a peu de chance de changer. L'Ontario a beaucoup plus d'industries lourdes comparativement au Québec. C'est précisément dans ce secteur économique que les salaires sont les plus élevés.

Cette différence dans la rémunération annuelle moyenne de l'ouvrier de la production n'est pas particulière au Québec et à l'Ontario. Elle existe même aux Etats-Unis. Ainsi, en 1963, la moyenne des salaires payés dans l'Etat du Michigan, s'élevait à $6,350 pour une valeur ajoutée moyenne de $18,900, tandis que dans l'Etat de New York, la moyenne de salaires payés était de $4,920 pour une valeur ajoutée de $15,400 par ouvrier.

Comment expliquer ces différences? L'auteur de l'étude à laquelle nous référons l'attribue à la nature différente des industries, dans ces deux Etats américains. Ce facteur explique aussi la disparité des salaires entre l'Ontario et le Québec.

Y a-t-il solution? Est-il possible de corriger la disparité de la moyenne des salaires entre le Québec et l'Ontario? C'est, nous dit l'auteur de cette étude, de "créer au Québec une atmosphère propice à l'implantation des industries les plus rémunératrices, soit de la nature de celles qui produisent des salaires élevés en Ontario. Tout dépend de nous. Il ne s'agit pas seulement de l'admettre, mais de le vouloir. Ne comptons pas sur les autres. C'est à nous de forger notre destin économique.

Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deux ème classe de la présente publication."

LES ARTS

Hier

A la Comédie-Canadienne, le Quatuor Guarneri ; à la salle Claude-Champagne, les duo-pianistes Mario et Lydia Conter. Voir ci-contre les articles de Gilles Potvin.

AUJOURD'HUI

Au Physical Sciences Building du McGill, à 6 h. 30 : "Le ciel est à vous", de Grémillon (1944) ; à 9 h. : le Western, 12e partie ; "Texas Rangers", de King Vidor (1936). Présentations de la Cinémathèque canadienne.

Au Musée d'art contemporain, à 8 h. 30 : "Les précurseurs et les cubistes" — première causerie, animée de projections, d'une série de trois sur "l'Evolution de la sculpture contemporaine", données par Henri Barras. Pour les membres de l'association des Amis du Musée.

●

A la Place des Arts, à 8 h. 30 : Victor Borge.

●

Au Centre Expérimental Populaire (1203 est, rue Notre-Dame), à 9 h. : première de "Les Insolubles", pièce de Roger Dumas.

●

A partir d'aujourd'hui, à la Maison des Arts La Sauvegarde : toiles de Thérèse Gagnon-Lavoie et d'Hélène Roy.

ENTRE PARENTHÈSES

LA prochaine audition de disques organisée par la Bibliothèque Juive de Montréal aura lieu lundi soir, à 8 h. 30, au 5253 boulevard Décarie. Au programme : Ouverture et Bacchanale de "Tannhaeuser" (Wagner), "Psaume 150" (Bruckner) et Concerto pour violon de Brahms. Commentaires de Clarence Fink. Entrée libre.

●

L'Ecole Normale de Musique de Westmount présentera en concert public, le jeudi 23 février, à 8 h. 30, Hélène Dion, Michel Fortin et Ann McNally, pianistes. Le programme sera le suivant : Concerto en sol mineur (1er mouvement) (Saint-Saëns), Ann McNally, au piano d'accompagnement : Marie Bolduc ; "Concerto italien" (Bach) et Sonate, no 3 (Prokofieff), Hélène Dion ; Concerto no 1 (Rachmaninoff), Michel Fortin, au piano d'accompagnement : Marie Bolduc.

●

Les films de l'ONF dont les titres apparaissent ci-après sont à l'affiche à Montréal actuellement : "Man And His World" (Festival), "Terre des Hommes" (Montcalm), "Terre des Hommes" (Crémazie), "Man And His World" (Place Ville-Marie), "Judoka" et "Par-delà les nuages" (Capitol), "Feux-Follets" (Place Ville-Marie).



télephoto UPI

La police, critique musical

Charlotte Moorman, violoncelliste, a été interrompue pendant son récital. Par qui ? la police. La raison invoquée ? La demoiselle était nue de la taille au cou. Elle a opposé de la résistance, de même que ses auditeurs, mais elle n'a pu terminer son concert.

AU JOUR LE JOUR

MUSIQUE

Le Guarneri : un ensemble supérieur

QUATUOR A CORDES GUARNERI, composé d'Arnold Steinhardt, premier violon ; John Dalley, second violon ; Michael Tree, alto ; David Soyer, violoncelle. Récital sous les auspices du Ladies' Morning Musical Club, à la Comédie-Canadienne, hier après-midi.

PROGRAMME

Quatuor en mi bémol majeur, Op. 44, No 3 ..... Mendelssohn
Quatuor en sol mineur, Op. 10 ..... Debussy

par Gilles Potvin

On se rappelle l'impression d'excellence que créa le jeune Quatuor américain Guarneri lors de ses débuts à Montréal la saison dernière. Rien d'étonnant à ce que le L.M.M.C. ait de nouveau invité les quatre jeunes musiciens à participer à sa 75ième saison. Nous avons retrouvé cette formation en meilleure forme que jamais et nul doute qu'on la comptera bientôt parmi la demi-douzaine de grands quatuors qui existent présentement à travers le monde.

Les quatuors de Mendelssohn sont relativement assez peu joués. Ils exigent de l'ensemble un mécanisme de première force car l'écriture est brillante à défaut d'être profonde. Celui en mi bémol Op. 44, No 3 débute par un mouvement très développé, qui prend à l'occasion des proportions quasi symphoniques. Il est suivi d'un scherzo comme seul Mendelssohn savait en écrire. C'est surtout dans cette page, et aussi dans le finale, que nous avons pu apprécier l'étonnante précision de l'ensemble. Le mouvement lent permit un magnifique déploiement de sonorité cela malgré l'acoustique de la salle qui étouffe le son plus qu'elle ne l'amplifie.

Le Quatuor de Claude Debussy fut également joué de façon remarquable. Le registre de couleur et de nuance que démontra l'ensemble fit briller cette oeuvre magistrale, qui fut aussi exécutée avec un sens aigu de l'unité structurale. Aucune faiblesse dans l'exécution de cette oeuvre familière. Au contraire, à la plus grande précision technique s'ajoutait l'unité de pensée et le sens dramatique requis pour donner à cette oeuvre tout son sens.

Après quelques années seulement, le Quatuor Guarneri est non seulement sur la voie du succès mais il a déjà conquis une place de choix au sein des grandes formations de musique de chambre. Jeudi prochain, le club présentera Pierrette Alarie, soprano qui interprétera des oeuvres de Haydn, Mozart, Vivaldi, Schubert, Wolf et Rodrigo.



3e SEMAINE



LA RÉVÉLATION DES FESTIVALS DE NEW YORK ET VENISE !

LOUANGES UNANIMES DE LA PRESSE ! !

"UN EXPOSÉ DES FAIBLESSES HUMAINES EN SOCIETE, EN POLITIQUE ET EN SEXUALITÉ." — Time Magazine

"UN FILM FRANC QUI NOUS REVELE LES AMOURS ET DESIRS DE LA JEUNESSE." — New York Times

LES AMOURS D'UNE BLONDE

de MILOS FORMAN (SOUS-TITRES FRANÇAIS)

4530, PAPINEAU - Tél. 527-0742 — CINEMA LE FIGARO

DEUX FILMS CHOC TRES REALISTES

GIRL IN TROUBLE — COMMON LAW WIFE

SYSTEM 1455 MER & ST CATHERINE ST. W. AUJ. 3ième FILM à l'affiche "MOVIE CRAZY" Harold Lloyd

Caltimbanques coin bonsecours/st-paul

L'air du large et Le cosmonaute agricole

deux actes de OBALDIA 861-7568 de 17 h. à 22 h.

Du 17 FEVRIER AU 19 MARS — Sauf le lundi

tnm ON NA PAS TUE JOE HILL

de Barrie Stavis
adaptation Jean-Louis Roux

COMÉDIE-CANADIENNE
84 ouest, Ste-Catherine • 861-3338

LOUEZ VOS PLACES DES AUJOURD'HUI

Les billets sont en vente aux endroits suivants :
Comédie-Canadienne : 861-3338
Les guichets sont ouverts de 10 h. à 7 h.
CAISSES POPULAIRES :
Maisonneuve : 254-9495 — La Nativité : 526-2806
Ste-Jeanne-d'Arc : 526-2819 — Pointe-aux-Trembles : 645-8776
St-Jean-Baptiste-de-la-Salle : 255-7767
Hochelaga : 527-4193 — Ste-Claire : 351-1916

Guide ODEON

JAMAIS LE PUBLIC N'AURA TANT RI DEPUIS 10 ANS !

5e SEM. Ces Merveilleux Fous Volants dans leurs Drôles de Machines

Les jeunes admis l'après-midi

DEUXIEME GRAND FILM Docteur... ne coupez pas! NORMAN WISDOM

CHAMPLAIN STATION PAPINEAU

STE-CATHERINE - PAPINEAU — 524-1685



un film de TONY RICHARDSON — Dès DEMAIN

"MADEMOISELLE"

JEANNE MOREAU

DERN. JOUR : "LES PIPES" CE SOIR : 7.30 - 9.30

Le Dauphin

TEL. 721-6060 BEAUBIEN PRES IBERVILLE

TECHNICOLOR® COMMENÇANT DEMAIN

"Quoi de neuf Pussycat?"

Peter Sellers, Peter O'Toole, Romy Schneider, Capucine, Paula Prentiss, Woody Allen, Ursula Andress

"Des Clowns par Milliers"

Jason Robards · Barbara Harris

CREMAZIE STATION CREMAZIE — MONTCALM

St-Denis — Crémazie — 388-4210 — Masson — 11e ave — 727-5213

DERNIER JOUR : LES INSEPARABLES, GROS COUP A DODGE CITY

Commençant DEMAIN

La plus étrange mission de sabotage sous le soleil de minuit!

9 hommes audacieux... coléreux... prêts à tout...

Leur mission : empêcher les Allemands de produire la bombe atomique!

LES HEROS DE TELEMARK

KIRK DOUGLAS · RICHARD HARRIS

2 GRANDS FILMS EN COULEUR

"LE CHEMIN DE L'OR" avec RORY CALHOUN

MERCIER Ste-Catherine et PIE-IX, 255-6224 — ELECTRA STATION BEAUBIEN — VILLERAY STATION JARRY St-Denis et Jarry, 388-5373

DERNIER JOUR : THUNDERBALL, L'INVASION SECRETE

IL S'AGIT PEUT-ETRE, EN SON GENRE, DE L'HOMME LE PLUS DANGEREUX QUI AIT JAMAIS VECU !



A FISTFUL OF DOLLARS

TECHNICOLOR

CLINT EASTWOOD "A FISTFUL OF DOLLARS" MARIANNE KOCH

CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de boni

PALACE 698 Ste-Cath. O. 866-6991

Film principal à : 10.10 — 12.25 — 2.40 — 5.00 — 7.15 — 9.35. — Dernier programme complet à 8.55

VERSION FRANÇAISE

Alliés dans la guerre... Ennemis à cause d'une femme Légendaires au cours d'une bataille

WILLIAM HOLDEN — RICHARD WIDMARK

ALVAREZ KELLY ... le modèle même de la Bravoure !



CO-STARRING JANICE RULE · VICTORIA SHAW · PATRICK O'NEAL · ROGER C. CARMEL — EN COULEURS

ATTRACTION SPECIALE

Survol féerique à bord de "HELICOPTERE CANADA", Le Canada sous un angle nouveau. En couleurs.

CAPITOL 890 O., Ste-Catherine 866-6828

HORAIRE : 10.00, 12.55, 3.45, 6.35, 9.30. Dernier programme complet à 8.25.

CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de boni

DU RIRE ET DU PLAISIR À PROFUSION

WHISKY — VODKA

PILI et MILI dans WHISKY et VODKA

en COULEUR

CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de boni

A L'AFFICHE

Le film passe à 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.10 - 7.20 - 9.40.
Dernier spectacle complet à : 8.55.

Le PARISIEN

Un programme horrifiant, stupéfiant ! au-dessus de l'imagination !

3 films en couleurs

FRANKENSTEIN CONQUIT LE MONDE

JACK LE TUEUR

LE CRIME AU MUSEE D'HORREUR

CINEMA DE MONTREAL — 1584 MONT-ROYAL EST — 521-7870

★ DERNIÈRE SEMAINE !

CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de bord

PARIS BRÛLE-T-IL ?

Tous les soirs à 8 h. 15 — Matinées dim., merc. 2 h. 15

16 vedettes internationales!

PRODUCTION PAUL GRAETZ UN FILM DE RENÉ CLEMENT

ETUDIANTS ADMIS AUX MATINEES POUR $1.00

Pour réservations : 277-4129

RIVOLI ST-DENIS et BELANGER

théâtre du rideau vert

dès le 15 février

DOÑA ROSITA

F. Garcia Lorca

mise en scène : Yvette Brind'Amour

costumes : François Barbeau

musique : André Gagnon

décors : René Capriolo

avec

Yvette BRIND'AMOUR
Gérard POIRIER
Marthe THIERY
Loïc Le GOURIADEC
Lucie de Vienne
François ROZET
Rose Rey DUZIL
André Montmorency
Marthe CHOQUETTE
Louis AUBERT
Arlette SANDERS
Gaetane LANIEL
Angèle COUTU
Michèle MAGNY
Rollande PERRO
Suzanne DESLONGCHAMPS
Christiane DELISLE
Yves CLAUDE

LUNDI au SAMEDI: 20 h. 30

DIMANCHE : 14.30 et 19.30

encore 5 minutes

création canadienne de FRANÇOISE LORANGER

AU STELLA 844-1793

METRO : LAURIER



photo LA PRESSE

C'est là que logera le TNM

C'est dans cette salle, dont la construction avance à grands pas, que le Théâtre du Nouveau Monde emménagera au mois de novembre. On sait que la Régie de la Place des Arts a accepté de louer le Théâtre Port-Royal au TNM pour une période de huit mois, soit du 1er novembre 1967 au 30 juin 1968. Cette salle, d'une capacité de 800 sièges, sera l'une des mieux équipées de Montréal. Il est entendu, par ailleurs, que la Régie se réserve le droit de louer la salle à d'autres organisations, l'après-midi ou les soirs où le TNM fera relâche.

expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL POUR PASSEPORTS ET LIVRETS-PRIMES

AUX CINEMAS UNITED

On peut obtenir une carte de membre du Ciné-Club de l'âge d'or dans les cinémas United

LUCERNE 744-2734 — Commençant aujourd'hui "THE RUSSIANS ARE COMING" en Couleurs, Alan Arkin, Brian Keith. "THE FORTUNE COOKIE" avec Jack Lemmon, Walter Matthau. Le soir à 5.15. Dim. à 1.00.

VERSAILLES 352-0200 — Commençant aujourd'hui "3 ON A COUCH" en Technicolor, Jerry Lewis, Janet Leigh. "LOST COMMAND" en Columbiacolor, Anthony Quinn, Alain Delon. Le soir à 7.00. Sam. et Dim. 1.00.

Les Productions Samuel Gesser présentent

Athinson, N.Y. Times, 1963 — "LE DIVERTISSEMENT LE PLUS DROLE AU MONDE"

Taubman, N.Y. Times, 1964 — "DEUX FOIS PLUS COMIQUE QU'ON LE PENSE"



VICTOR BORGE et LEONID HAMBRO

VENDREDI et DIMANCHE, les 10 et 12 février à 8 h. 30 le soir

$6.00 — $5.00 — $4.00 — $3.00 — $2.50

SAMEDI le 11 février, à 8 h. 30 le soir. — $6.50, $5.50, $4.50, $3.50, $2.50

PLACE DES ARTS — SALLE WILFRID PELLETIER

"la fleur de liberté percera la neige"

1763-1967

arpents de neige

avec
Dominique Briand
Luce Guilbault
Yves Létourneau
Jean-Louis Paris
Diane Pinard

Mise en scène : Yvon Thiboutôt

Choix des textes : Pierre Châtillon

Du 15 février au 5 mars — Mer., jeu., ven. : 8 h 30 — Samedi : 7 h 30 et 10 h — Dimanche : 7 h 30.

COMMENÇANT DEMAIN

SAINT-DENIS et Bijou

1594, ST-DENIS VI. 2-3171 — 5030, PAPINEAU 524-1983

Le problème des éducateurs à travers les jeux inconscients et tragiques de l'enfance

Les amitiés Particulières

Certains hommes sont esclaves de la femme dont ils sont amoureux

LE PROGRAMME ÉTOILE DE LA SAISON

Un film de Jean Delannoy

avec MICHEL BOUQUET, DIDIER HAUDEPIN, LUCIEN MAT, LOUIS SEIGNER

HAYA HARAREET

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

AMÉDÉO NAZZARI

GEORGES RIVIÈRE

L'histoire la plus tendre, la plus fraîche, la plus pure, et la plus exclusive.

Un drame violent qui vous révélera le secret des amours d'ANTINÉA

L'ATLANTIDE À L'ÂGE ATOMIQUE

EN COULEURS CINEMASCOPE

Aujourd'hui dernier jour : "CARNAVAL EN CHUTE LIBRE" — "CERTAINS LES PREFERENT NOIRES". Tous les matins à 10 heures : "L'Enfant et son étoile", au Saint-Denis, pour les enfants.

SAMEDI ET DIMANCHE

CINE-WEEK-END

AUDITORIUM, 3860, ST-URBAIN

L'EVANGILE SELON St MATTHIEU

UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI

3161, MAPLEWOOD, MONTRÉAL

ONZE FIORETTI DE FRANÇOIS D'ASSISE

UN FILM DE Roberto Rossellini

SUPERBE !

Richard Dwyer

LES TOUTES NOUVELLES ICE FOLLIES

UN VERITABLE ENCHANTEMENT !

Plus que jamais LE SPECTACLE DES CHAMPIONS

SEULEMENT 8 JOURS

CE SOIR à 8 hres — LUNDI à VEND. SAM. SOIR à 9 heures

MATINEES samedi et dimanche à 1 h. 30 et 5 h. 30

AMENEZ les JEUNES ils en RAFFOLERONT ! ... et VOUS aussi !

Billets : 2.00, 2.50, 3.50, 4.00, 4.50

Bons billets, tous les prix jusqu'à l'heure des spectacles

FORUM



Photo LA PRESSE

Les graveurs du Québec à l'honneur

Inauguration hier, au Musée d'art contemporain, d'une exposition consacrée aux graveurs du Québec. Sur notre photo, dans l'ordre habituel, M. Henri Barras, commentateur, Mme Gilles Hénault, épouse du directeur du Musée, M. Richard Lacroix, l'un des artistes figurant dans l'exposition, et M. Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles, admirent l'une des oeuvres exposées.

VENDÔME — PLACE VICTORIA — TEL. : 878-1451 — 12.45; 2.50; 5.00; 7.15; 9.30 H.

COMEDIE GRIVOISE ET GAILLARDE QUI RACONTE LE RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE "RESPECTUEUSES" DANS UN CLUB SPORTIF !!!!

LOUIS DE FUNES — ANDREA PARISY — MIREILLE DARC — BERNARD BLIER

4e ET DERNIÈRE SEMAINE

LES BONS VIVANTS

MAINTENANT OUVERT ** ACCÈS INTÉRIEUR A LA STATION VICTORIA

RESNAIS 28e SEMAINE — Samedi Dimanche à 1.30 — LE GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE

PALME D'OR Festival Cannes 1966

un film de claude lelouch avec anouk aimée jean-louis trintignant pierre barouh

EASTMANCOLOR

un homme et une femme

Elysée 35 MILTON / 842-6053 — EISENSTEIN

"DES BLAGUES ÉNORMES, GIGANTESQUES, D'UNE COLOSSALE TRUCULENCE" — C. GARSON

UN FILM DE YVES ROBERT — D'APRÈS LE ROMAN DE JULES ROMAINS

LES COPAINS

1er FESTIVAL des grands RÉALISATEURS FILMS INTERNATIONAUX

CE SOIR et DEMAIN seulement : le fameux réalisateur de "GEANT"

GEORGE STEVENS présente :

★ "A PLACE IN THE SUN" (E.-U. 1951) avec Elizabeth Taylor et M. Clift à 5.40 et 9.50

★ "SHANE" (E.-U. 1953) avec Alan Ladd et Jean Arthur à 7.50 seulement

DIM. - LUN. - MAR. : JOSEPH LOSEY

Le nouveau rendez-vous DES CONNAISSEURS VERDI CINEMA DE REPERTOIRE 5380 St-Laurent 277-4800

l'égrégore — 190 est, boul. Dorchester — Métro : Berri-DeMontigny — 866-9344

L'Orchestre de Toronto en Floride

JACKSONVILLE (PAf) — L'Orchestre Symphonique de Toronto a joué mardi devant 3,300 personnes qui remplissaient à capacité l'auditorium de Jacksonville, en Floride.

L'auditoire a réservé un accueil enthousiasme aux instrumentistes et au jeune chef japonais Seiji Ozawa, âgé de 30 ans, qui en est à sa deuxième saison avec l'orchestre. Le programme comprenait une Symphonie de Haydn et une Symphonie de Brahms.

L'orchestre de Toronto effectue une tournée de concerts de deux semaines en Floride. Dans les villes de Fort Lauderdale, Naples, Orlando, les musiciens ont également joué devant des salles combles.

Une oeuvre d'un compositeur canadien est inscrite à chaque programme. Depuis le début de la tournée, le 18 janvier, les musiciens ont interprété notamment "L'Etoile noire", de François Morel, et "Triptyque", de Pierre Mercure.

Le roman de James Michener porté à l'écran

HAWAII

THE MIRISCH CORPORATION PRESENTS

JULIE ANDREWS — MAX VON SYDOW — RICHARD HARRIS

in THE GEORGE ROY HILL-WALTER MIRISCH PRODUCTION of "HAWAII"

Produced by WALTER MIRISCH · Directed by GEORGE ROY HILL · Screenplay by DALTON TRUMBO and DANIEL TARADASH · Based on the novel by JAMES A. MICHENER

Music—ELMER BERNSTEIN PANAVISION® COLOR by DeLuxe

Released thru UNITED ARTISTS

CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de bord

Matinées à 2 heures, mercredi $1.50, sam. et fêtes $2.00

Dimanche $2.50 — Soirées à 8 h. 15, lun. à jeu. $2.50

Ven., sam. et fêtes : $3.00; dim. à 7 h. 30, $2.50

318 Ste-Catherine O. — 861-2807 — CE SOIR A 8.15 P.M.

ALOUETTE

62,127 SPECTATEURS ACCLAMENT LE PROGRAMME DE L'ANNÉE !

2 GRANDES PRIMEURS!

APRÈS Journal d'une femme en blanc UN AUTRE CAS DE CONSCIENCE BOULEVERSANT!

doit-elle laisser naître un enfant anormal ?

une histoire brûlante et passionnée qui va droit au coeur de chaque femme!

une femme en blanc se révolte!

UN FILM "CHOC" DE CLAUDE AUTANT-LARA

D'APRÈS LE ROMAN DE ANDRÉ SOUBIRAN

COMPLÉMENT-DE-PROGRAMME : SARA MONTIEL EN COULEURS — AVENTURE À BEYROUTH

CANADIEN — Station BEAUDRY — 1204 est, Ste-Catherine

PLAZA — Station BEAUBIEN — 6505, St-Hubert

JEAN-TALON — STATIONNEMENT GRATUIT — Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

MOZAMBIQUE .. CAPITALE EXOTIQUE DU VICE .... LÀ OÙ TOUT AVAIT UN PRIX .. LA VIE .. L'AMOUR .. LA MORT

"Secret de la liste Rouge .." ! EN COULEURS

AUSSI

MYSTÈRE .. ! "10 PETITS INDIENS" ! La suspense de AGATHA CHRISTIE ...

avec HUGH O'BRIAN, SHIRLEY EATON, MARIO ADORF, DALIAH LAVI, FABIAN

AVEC STEVE COCHRAN · HILDEGARDE NEFF · PAUL HUBSCHMID · VIVI BACH

COM. DEM. — CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67

STATIONS BERRI, BEAUDRY

288-2943 AMHERST — STE-CATHERINE et AMHERST

255-2428 GRANADA — 4353 est, STE-CATHERINE

521-6853 PAPINEAU — PAPINEAU et MONT-ROYAL

Juliette GRÉCO

DU 8 AU 12 FEVRIER

LOUEZ VOS PLACES DES AUJOURD'HUI

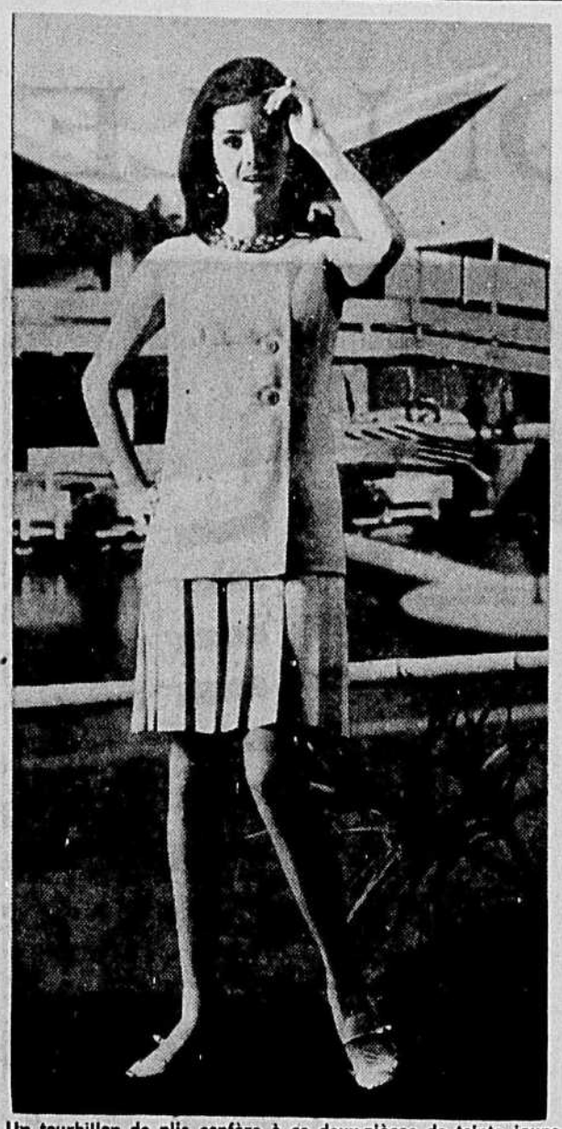
Les billets sont en vente aux endroits suivants : Comédie-Canadienne : 861-3333. Les guichets sont ouverts de 10 h. à 7 h. Corbeil sur la Plaza : 279-4581. Le Centre du Disque : 845-3541

CAISSES POPULAIRES

Maisonneuve : 254-9495, Hochelaga : 527-4193, La Nativité : 525-2806 Ste-Jeanne-d'Arc : 526-2819, Ste-Claire : 351-1916, Pointe-aux-Trembles : 645-8776, St-Jean-Baptiste-de-la-Salle : 255-7767

COMÉDIE-CANADIENNE 84 ouest, Ste-Catherine • 861-3338

la vie féminine



Un tourbillon de plis confère à ce deux-pièces de teinte jaune clair une allure très jeune. La jupe se complète d'une tunique soulignée d'un large empiècement et de deux gros boutons. Vêtement qui porte l'Etiquette syndicale, comme tous ceux de la Collection nationale, et signé Jack Posluns, de Toronto.



Robe en vinyle lustré où alternent rayures et pastilles, le tout complété d'un fanchon assorti et de bottillons blancs, création Cosmo Kismet, de Montréal.

La mode canadienne atteint l'âge adulte

par Marie Lessard-Laurier

Vraiment, dans les 150 modèles présentés à la Collection nationale, hier, au Château Champlain, le choix des meilleurs était difficile à faire. Dans l'ensemble ils témoignent d'un souci toujours plus grand de réconcilier les exigences des élégantes avec les exigences du climat. Plusieurs des 100 rédactrices de mode représentant toutes les provinces canadiennes partageaient notre hésitation à décerner les palmes aux plus beaux vêtements portant l'Etiquette syndicale. Mlle Yvette Charpentier, directrice du Service d'éducation de l'Union internationale des ouvriers des vêtements pour dames (UIOVD) devait cependant nous mettre bien à l'aise en nous disant : "La mode canadienne est devenue suffisamment adulte pour accepter un verdict objectif."

Ce qui est peut-être plus facile, c'est de dégager les dominantes de la collection "quatre saisons". Les manufacturiers de Montréal, Toronto, Vancouver, Edmonton et Winnipeg ont nettement favorisé :

- la ligne tente dans les vêtements de ville souvent retenus par des martingales;
- le style ecclésiastique dans des mouvements de soutane, de chasuble et d'aube;
- l'allure militaire à boutons d'or dans les manteaux blancs et rouges;
- les coloris crus de vert, d'orange, de jaune, d'imprimés dans les tenues sportives;
- les tons de brun, de beige et de vert forêt pour l'automne et l'hiver.

Robe Expo-Centenaire

Il n'est pas jusqu'à l'actualité qui ne trouve une résonnance dans la collection, sous la forme d'une création de la plus haute originalité sinon du dernier pratique. Une robe longue en papier blanc soulignant les deux grands événements dont le Canada est le théâtre cette année : l'Expo '67 et le Centenaire de la Confédération. Trouvant un nouveau champ où exercer sa verve, le caricaturiste Robert LaPalme a consacré le corsage de la robe aux lunettes du maire Drapeau, au commissaire général Pierre Dupuy et au président du Comité exécutif de Montréal, Lucien Saulnier. Sur le long manteau de papier qui enveloppe la robe, les têtes de Sir John McDonald, de Pearson et de Diefenbaker.

Les femmes ayant envahi les domaines jusqu'ici réservés aux hommes, ceux-ci prennent leur revanche en envahissant maintenant la garde-robe féminine...

Créations futuristes

C'est encore l'actualité, ou plus précisément l'avenir qu'on retrouve dans un certain nombre de créations futuristes qui s'inspirent nettement des combinaisons métalliques à reflets argentés que portent les cosmonautes. Un amusant ensemble de place signé Béatrice Pines nous a fait bien rire : imaginez un mini-bikini en tissu argent recouvert d'une sortie de bain à taille haute et à jupe macaroni, casque-bonnet-de-bain assorti.

Voilà pour l'excentricité. En attendant celle des Martiens, il nous reste tellement de conquêtes à faire sur la Terre des Hommes !

Mini et maxi

Passons aux choses plus immédiatement accessibles. Une bonne nouvelle pour celles que la mini-jupe peut embarrasser ou exaspérer : toutes les longueurs sont exploitées. La gamme est infinie selon les silhouettes et les circonstances. Certaines pourront même opter pour le manteau mi-mollet inspiré du film Dr Zhivago et lancé par la maison Dior. Cette vogue était illustré dans un magnifique imperméable de gabardine de coton blanc boutonné d'or et signé Pacific, de Toronto.

Les robes du soir sont éblouissantes. Dans cette catégorie, deux ont retenu notre attention : une robe du soir en chiffon rose très allurée, manches longues bouffant aux poignets par des manchettes de perles, fermant au cou par cette même parure, de Junior Vogue, de Toronto; la seconde est réalisée dans un lainage de deux textures différentes, blanc pour la robe délicatement brodée au corsage, emmanchures audacieusement échancrée, rose vif pour le manteau généreusement fendu dans le dos et en avant pour former deux panneaux qui laissent voir le blanc de la robe. Ruth Dukas, de Toronto a réalisé cette merveille.

La coupe du Pantalon peut s'améliorer

Les faiblesses de la Collection nationale se revélaient dans les costumes-pantalons qui nous ont semblé étriqués. On peut faire le même reproche aux tenues sportives trop serrées ne laissant pas assez de liberté aux mouvements. Certains ensembles-pyjamas ont toutefois une très belle coupe.

Le plus beau tailleur, à notre avis, vient de la maison Joshar, de Montréal : en tweed irlandais quadrillé brun et noisette, jupe tubulaire et jaquette longue à col châle garni d'un col de renard blond.

Pleines de gaité et de couleur, les petites robes d'été en coton, toile, soie légère, arnel, nous font désirer ardemment la venue de cette saison.

Jennifer Lindsay, coordonnatrice de cette présentation très réussie, a aussi fait les commentaires en anglais, Janine Paquet a fait les commentaires français.

Une impression se dégage de ce kaléidoscope de tissus, de couleurs, de styles : la Canadienne, quel que soit son budget, n'a vraiment plus de raison de ne pas accorder son vestiaire à cette personnalité bien distincte que tous les pays s'accordent à lui reconnaître.

Quand les professeurs sont en grève

Certains étudiants abandonnent leurs études; d'autres font la classe aux plus jeunes

par Thérèse Vaillancourt

Dimanche dernier, la sortie de la messe, à l'église Saint-Damase de Ville Saint-Michel,, avait un petit air d'autrefois. Ce n'était pas à cause du Carnaval, même si, ni plus ni moins, on a fait la criée. Une criée qui aurait été impensable du temps du curé Labelle; à cette époque, les professeurs ne faisaient pas la grève.

Au prône le curé de la paroisse avait annoncé que grâce à l'initiative d'élèves du cours secondaire, des classes quotidiennes seraient organisées pour les enfants de la 3e année jusqu'à la 7e année.

L'inscription s'est faite après la messe. Les parents "s'arrachaient" les places.

Ils se les arrachent toujours. Plus de 600 enfants fréquentent en temps normal les deux écoles primaires de la paroisse. Le sous-sol et le presbytère de l'église ne peuvent en contenir que 300 environ.

Nous avons vu ces enfants. Ils font des problèmes d'arithmétique, des dictées françaises, de la grammaire. Même un peu d'anglais. La discipline est stricte. Si un élève n'écoute pas ou fait du chahut, il est prié de prendre la porte. Un autre, dont le nom est pris sur la liste d'attente, s'empressera de prendre sa place.

A Saint-Damase, aller en classe n'a jamais été aussi populaire.

Quatorze filles et garçons de 14, 15, 16, 17 et 18 ans donnent ces cours. Certains ont dit: "Je vais mieux apprécier mes professeurs maintenant !" Et une autre: "Enseigner, c'est passionnant mais c'est aussi éreintant".

Les trois organisateurs des cours sont Inès Gonzalez, 10e année Sciences-Lettres, Pierre Beaudry, et Richard Marsolais, 11e Année générale.

— Même en temps de grève, les écoles devraient nous être ouvertes. Après tout, **elles nous appartiennent**. Elles sont chauffées, le concierge y travaille, le principal s'y rend tous les jours; nos parents paient des taxes pour ces écoles. Elles sont à nous.

— Nous ne prenons partie ni pour la Commission scolaire ni pour les professeurs. Mais cette grève, elle se fait "sur notre dos". C'est nous qui allons en pâtir.

— Beaucoup de garçons de notre classe se sont trouvé du travail. Ils ne reviendront pas terminer leur année. La grève a mis le point final à leurs études. Ils ne reviendront pas l'an prochain.

— Beaucoup de garçons n'étaient pas intéressés à étudier. Ils auraient préféré fréquenter une école de métiers, un Institut. Mais il n'y en a pas.

— Dans ma classe, c'est un beau gaspillage de talents et d'énergie. Certains voulaient faire leurs études classiques. On leur a dit "Pas de place"; d'autres désiraient apprendre un métier, on leur a également dit: "Pas de place !" Et si on veut de l'embauche, on nous répond: "Pas de place pour vous si vous n'avez pas un diplôme reconnu." Nous, on ne s'y reconnaît plus.

— Je veux devenir pompier. Il me faut ce diplôme de 11e année. Si je ne l'obtiens pas en juin, je perds une année de salaire. Dans ma famille, c'est urgent que je travaille.

— Moi, je suis pour les cours, cet été. Rattrapage.

— Moi, je suis contre. L'été, il faut que je travaille.

— Nous aurions tellement besoin de services d'orientation. Mais ça, c'est fait pour les fils à papa.

— Nous enseignons aux plus jeunes pour nous occuper. Nous essayons de donner aux enfants ce que nous, on cherchait à l'école: **de l'attention.**

Et la phrase qui est revenue le plus souvent:

"Nous nous sentons humiliés par cette grève."

Et Richard Marsolais a dit:

— Mais demain, les adultes, ce sera nous. Plus tard, j'aimerais bien ça, moi, faire de la politique.

Ils sont retournés faire les professeurs. Les jeunes enfants ont dit à leur sujet:

— On les aime bien parce qu'ils sont des élèves comme nous. Quand il n'y a pas la grève.



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Dans la paroisse Saint-Damase, "aller en classe" n'a jamais été aussi populaire. Quatorze étudiants du cours secondaire ont organisé des classes quotidiennes pour les enfants du cours primaire. Problème majeure : l'exiguïté du souss-ol de l'église. On y reçoit 300 enfants. Le groupe que nous voyons ici est le seul qui soit muni de chaises... et d'une table. Tout près de l'église, se trouvent deux grandes écoles vides.

Transfusion sanguine pratiquée avec succès à Gand

GAND. (AFP) — Une transfusion sanguine intra-utérine à un "enfant Rhésus" a été pratiquée avec succès à la clinique universitaire de Gand. L'enfant et sa mère se portent bien.

Cette intervention est de pratique récente puisqu'elle a été conçue et réalisée pour la première fois à Auckland (Nouvelle Zélande) par le docteur William Liley, en 1963. C'est le 4ème succés enrégistré par les médecins employant cette méthode ou l'une de ses variantes.

Le foetus a été traité une première fois au cours de la 31ème semaine de gestation puis au cours de 32 et 35èmes semaines. L'enfant fut mis au monde par sésarienne.

L'opération très délicate consiste à perforer à l'aide d'une aiguille la matrice et à injecter le uiquide sanguin dans la cavité abdominale de l'enfant.

Le ministre de la Santé ne proscrit pas la pilule à Londres

LONDRES (AFP) — Il n'y a aucune raison scientifique pour retirer la pilule anti-conceptionnelle de la vente, a déclaré en substance le ministre de la Santé, M. Kenneth Robinson, dans une réponse écrite à la Chambre des Communes.

A la suite du décès de deux femmes qui aurait pu être attribué à l'usage de la pilule, le Dr Shirley Summerskill, député travailliste, avait récemment demandé au ministre de la Santé de retirer ce produit anti-conceptionnel de la circulation tant qu'il n'aura pas été établi qu'il ne représente aucun danger pour la santé.

RITZ CARLTON MONTREAL

Buffet froid
... du DIMANCHE SOIR
$5.00 par personne
TRIO ARYS
Pour réservations, téléphonez au maître d'hôtel à 842-4212
UN PORTIER SE CHARGERA DE GARER VOTRE VOITURE
DEJEUNERS ET DINERS AU "CAFE DE PARIS"
Hôtel Ritz-Carlton

Allez droit à son coeur...
avec un cadeau de chez hemsley's
depuis 1870
HEMSLEY'S
Les plus anciens diamantaires du Canada
64, rue Ste-Catherine ouest 394, rue St-Jacques ouest
Cupidon vous rappelle que le 14 février c'est la SAINT-VALENTIN !



la vie mondaine

à Noter ***

25e anniversaire des Amis de l'Art

L'Association Les Amis de l'Art célébrera son 25e anniversaire dans les salons du Centre social de l'Université de Montréal, le jeudi 16 février. Cette réunion constituera aussi un hommage à la présidente fondatrice, Mme Aline Hector Perrier, ainsi qu'à ses collaborateurs. Parmi les personnes qui seront présentes à cette réception, mentionnons les noms de : Mme Jean Drapeau, M. Pierre Béique, MM. et Mmes Joseph Besso, Michel Bock, L. N. Buzzell, l'hon. juge François Caron, Mlle Cecile Chabot, Mme Claude Champagne l'hon. juge et Mme G. H. Challies, M. et Mme Paul Goyette le R.P. Marcel Lalonde, M. et Mme Jean-Marie Laurence M. Gilles Lefebvre, M. Clément Morin, p.s.s., Mlle Germaine Pépin, Mme J. E. Perrault, M. Oswald Mayrand, Mme Paul Robin, M. et Mme Cyril Schwisberg, Rev. soeur Ste-Jeanne du Rosaire, l'hon. juge et Mme Edouard Tellier, docteur et Mme Adélard Groulx.

Au club Wilfrid Laurier des femmes libérales

M. Jean Lesage sera le conférencier au club Wilfrid Laurier des femmes libérales, le lundi 13 février, à l'issue de l'assemblée mensuelle qui aura lieu à l'hôtel Windsor. On est prié de noter le changement dans l'horaire habituel. L'assemblée se tiendra à 3 h p.m. et la conférence débutera à 4 h. précises.

Parmi les invités d'honneur, outre le conférencier et Mme Lesage, mentionnons M. et Mme Eric Kierans, MM. les députés libéraux et leurs épouses, les représentantes des associations de comtés. Mme Siméon Gagnon, présidente du club, présentera M. Lesage.

A l'Alliance française

La septième réunion de la saison 1966-67 de l'Alliance française, aura lieu le lundi 13 février prochain, à la salle Claude Champagne de l'Ecole Vincent d'Indy où sera donné un concert par la pianiste virtuose Mme Lélia Gousseau.

Prochaine séance d'étude

MONTREAL — Le cercle des traducteurs tiendra sa prochaine séance d'etude le lundi 13 février à la salle H415 de l'Université de Montréal.

M. Paul Horguelin, traducteur professionnel, professeur de traduction à l'Université de Montréal et directeur pédagogique de l'institut de traduction, sera l'animateur de la réunion. M. Horguelin traitera de la traduction du livre "La première banque au Canada" : histoire d'une banque et d'une traduction.

Toutes les personnes intéressées à la traduction sont cordialement invitées à assister à cette réunion.

Causeries-forum à St-Michel

Pour répondre au désir des parents soucieux d'évoluer dans le même sens que leurs enfants initiés à la nouvelle catéchèse, le comité de catéchèse de l'école Saint-Michel a le plaisir d'inviter le public à une série de cinq causeries-forum dont le thème principal sera "Etre chrétien en 1967". Le R. P. Grégoire Mercier, o.p. spécialiste de la catéchèse pour les adultes, en sera l'animateur. La première causerie aura lieu le mardi 14 février au sous-sol de l'église Saint-Lambert à 8 h. p.m. L'entrée est libre et le café sera servi.

Au "Women's Canadian Club"

Le Très Révérend Ernest Marshall, ancien président de l'Eglise Unie du Canada, sera le conférencier au "Women's Canadian Club" lors de leur déjeuner qui se tiendra à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, le mercredi 15 février, à 1 h. p.m.

Le docteur Howse, ministre, auteur et humaniste, est très connu dans le monde international ecclésiastique. Il a été élu président conjoint chrétien du comité pour la Coopération musulmane-chrétienne et délégué aux assemblées du Conseil des Eglises mondiales. Le sujet de sa conférence sera "Some Dimensions of Tomorrow".

Salut des Nations Unies à l'Expo 67

La Première canadienne du film "The Taming of the Shrew" avec Elizabeth Taylor et Richard Burton, aura lieu le mercredi 22 mars, au cinéma Avenue. Cette soirée de cinéma, organisée par la Fédération mondiale de l'Association des Nations-Unies, est considérée, de la part des Nations Unies, comme un salut à l'Expo 67.



photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Au gala de bienfaisance de l'UIOVD

Le gala de la Collection nationale de l'UIOVD clôturait hier soir à la salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts la journée consacrée à cette collection nationale. Notre photo fait voir quelques personnalités qui assistaient à cet événement d'importance. Assises Madame Hugues Lapointe, épouse du lieutenant-gouverneur du Québec, également présent à cette manifestation et Madame Daniel Johnson, épouse du premier ministre du Québec. Debout, M. Bernard Shane, vice-président de l'UIOVD et Mlle Yvette Charpentier, directrice au service de l'éducation de la même association. Les bénéfices de cette soirée seront versés à l'Association canadienne pour les enfants arriérés.

Colloque à la SEC

La prochaine réunion de La Société d'Etude et de Conférences aura lieu le mardi 14 février au Salon Versailles de l'hôtel Windsor, à 20 heures 30.

Les membres assisteront à un colloque qui a pour thème : "Québec à l'âge du loisir".

Les participants à ce colloque sont MM. Raymond David, Gérald Fortin, Marc Laplante, Claude Mailhiot et Maurice Chartrand.

A l'issue de la réunion le dessert sera servi.

M. Raymond David : licencié ès lettres de l'Université de Montréal. Délégué au premier Colloque international à Sloen (Allemagne) en 1948. Professeur, critique dramatique, homme de théâtre. Directeur général adjoint de la radiodiffusion française à la radio et télévision d'Etat. Délégué à la Conférence de la radiodiffusion du Commenwealth (1963). En février 1965, il représente la Société Radio-Canada aux journées d'études internationales organisées par l'UNDA (Rome).

M. Gérald Fortin : maître en sciences sociales de l'Université Laval et docteur en sociologie de l'Université Cornell, Gérald Fortin est directeur du département de sociologie et d'anthropologie, professeur de statistique appliquée à la sociologie et de sociologie du travail à l'Université Laval qui lui conférait en 1962 son agrégation. Auteur d'un libre sur "Le comportement économique des familles salariées du Québec", ouvrage écrit en collaboration avec Marc-Adélard Tremblay. On lui doit aussi de nombreux articles.

M. Marc Laplante : maître en sociologie de l'Université Laval, scolarité de doctorat à l'Université Columbia. Professeur à l'Université Laval, puis à l'Université de Montréal. Conjointement avec l'éminent sociologue français, Joffre Dumazedier, il dirige un plan de recherches sur la situation et les conditions de développement de la culture de masse au Canada français. Une étude sur l'aménagement culturel à Ville Jacques-Cartier (Canada) fera l'objet d'une communication au Congrès mondial de sociologie qui se tiendra à Evian (France), en septembre 1967.

M. Claude Mailhiot : docteur en psychologie, il fait carrière à Montréal. Fondateur et directeur du Centre d'orientation, il devient psychologue consultant à la Société d'adoption et de protection de l'enfance, puis psychologue à la Société d'orientation et de réhabilitation sociale. En 1954, il entre au Gouvernement provincial, Ministère de la famille et du bien-être social, comme chef des psychologues à la Clinique d'aide à l'enfance. Directeur des Services de protection de la jeunesse en 1958, il devient directeur général des Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse en 1963.

M. Maurice Chartrand qui agira comme modérateur : études à la faculté de droit de l'Université de Montréal, à l'Ecole des hautes études commerciales, à l'Université d'Etat du Michigan, à l'Université Harvard, à l'Université Laval et à l'Université Western Ontario. Président du comité des colloques annuels à la Commission des écoles catholiques de Montréal, membre du conseil d'administration de l'Institut canadien d'éducation des adultes, de l'Institut canadien des affaires publiques ainsi que de l'Association d'éducation du Québec. Directeur général adjoint de la Chambre de commerce du district de Montréal et animateur économique au réseau français de la Société Radio-Canada. Il est aussi rédacteur en chef de la revue "Commerce".

Jeune carrière et bon début

MONTREAL (PC) — Après avoir échoué au concours de beauté pour le titre de "Miss Montréal", Dianne Dickenson se dit: "N'y pensons plus".

Mais trois mois plus tard, elle devenait co-hôtesse d'une émission très populaire à Montréal: "Like Young".

Dianne, une blonde aux yeux noisette, mesurant 5 pieds, 7 pouces, avait été l'une des cinq finalistes lors du concours lancé par CFCF, comme préliminaire au concours pour le titre de "Miss Canada", lui-même commandité par CTV.

La jeune fille, qui est mannequin professionnel, a vu sa carrière progresser rapidement grâce à son émission à la TV.

Dianne Dickenson a été choisie parmi 15 autres mannequins par Ron Hore, directeur de la publicité pour CFCF. Au cours d'un test obligatoire, chacune des concurrentes devait faire passer une interview, lire un bulletin de nouvelles, improviser pendant une minute et exécuter une danse moderne.

Le premier spectacle auquel Dianne prit part fut celui de la veille du jour de l'An.

Cote d'écoute

Dianne a encore beaucoup de choses à apprendre, dans ce difficile métier, mais sa cote d'écoute prouve qu'elle est âgée de 18 ans, et est née à New York. Elle habite Montréal depuis 1962.

Jim McKenna est l'hôte masculin de l'émission Like Young depuis ses débuts en 1962.



FRANÇOISE GAUDET-SMET

QUE FAIRE ?

Toutes les questions doivent être adressées comme suit :
Courrier "Que Faire ?"
LA PRESSE,
750, boul. St-Laurent,
Montréal, P. Qué.

Ecole maternelle domestique

Il paraîtrait que c'est une excellente méthode de culture enfantine de faire apprendre l'heure à un enfant le plus tôt qu'on peut. J'ai une fillette de quatre ans et demi qui me semble un peu lente de compréhension; me donneriez-vous un moyen d'émulation pour l'animer un peu surtout avec ce problème d'heure à apprendre ? Henriette J.

Parmi les jouets éducatifs, il se vend des horloges en "blocs de bois" avec lesquelles maîtres et enfants peuvent "jouer" pour donner l'élan d'émulation. Quelques-unes n'ont aucun chiffre. C'est le cadran circulaire avec douze cavités, sur lesquelles peuvent s'ajuster des rondelles de bois avec ou sans chiffres que l'on pose à son goût au fur et à mesure que le travail d'éducation se fait. Si on dit "jouer à l'heure", c'est mieux que de dire : "Dépêchons-nous à apprendre l'heure". Ensuite, graduellement, il faut greffer sur le vrai temps indiqué à la vraie horloge l'attente d'un petit bonheur. Il est trois heures. "Maman, je veux un biscuit". Très bien. J'en ai un très bon pour toi, tu l'auras à trois heures et quart." Un quart, qu'est-ce que ça peut bien être ? Sur un trois ? Mais vous mettez votre enfant en état de recherche, avec le cadran-jouet, vous séparez (papier de couleur) le cadran en quatre... Et le premier quart. Vous aussi cherchez. C'est le propre de l'amour maternel de trouver, exactement ce qu'il faut.

Carrière de diseuse

J'ai quinze ans et suis en dixième année classique. Je désire savoir quelles études je dois poursuivre pour embrasser la carrière de speakerine. Jany.

C'est-à-dire en français, diseuse à la radio ou à la télévision, que ce soit pour annonces, présentation de personnes ou de textes, entrevues, et le reste. Pour entrer dans ce métier, il faut une vaste culture générale, des opinions personnelles valables (même si certaines vedettes ne font que lire des textes écrits par d'autres), une belle voix, bien contrôlée et bien disciplinée, la meilleure diction possible, une grande souplesse à servir exactement où il faut, surtout au début; la spécialisation, en vue d'un talent particulier, peut venir avec le temps; à formation égale de deux personnes, celle qui a le plus de sérénité et le meilleur caractère agréable et liant prendra vite le pas sur l'autre, culture incluse.



photo LA PRESSE

Photo prise récemment à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal où l'Institut de diction française tenait une journée d'étude sur les troubles de la parole. De gauche à droite, le Dr Valmore Latraverse, oto-rhino-laryngologiste de l'hôpital Notre-Dame, conférencier invité ; Mme Marthe Roy-Markis, directrice du comité d'initiative de l'Institut et Mme Fernande Mérat, directrice de ce même organisme.

Journée d'études consacrée à la correction des troubles de la parole

Récemment, sous les auspices de l'Institut de diction française, en l'hôtel Mont-Royal, se tenait une journée d'étude ayant pour sujet général: "La correction des troubles de la parole".

Le Dr Valmore Latraverse, oto-rhino-laryngologiste, phoniâtre, branchoscopiste à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, membre de l'Association Internationale de Logopédie et de Phoniatrie, parla de "La diction selon la conception d'un oto-laryngologiste."

La diction basée sur la prononciation stylisée des mots, reflètera toujours l'emploi plus ou moins correct du diapason naturel de voix. Celui-ci disparaît dans la voix contrefaite qu'on se forge dès le bas âge, au point de la considérer par la suite, comme sa voix normale.

Or, la phoniatrie, médecine de la voix, se charge de vérifier la bonne coordination des organes de la phonation, en vue de l'exécution ou de la correction favorisant la reconnaissance et l'usage de sa véritable voix, c'est-à-dire non déformée dans sa fourniture sonorisante.

Ce rendement idéal s'obtient par la recherche de la tonalité du timbre, reproduit conformément à l'anatomie physiologique particulière à chaque individu. Seul un bilan audio-phoniatrique bien établi, met le tout en évidence et offre solutions pratiques que d'autres disciplines tentent de dispenser très imparfaitement, conduisant parfois à une déviation vocalisante.

On comprendra facilement que le jeu de la diction, appuyé sur l'observation médicale, en tirera grand profit; on s'y attendrait volontiers comme corrollaire de tout inventaire.

L'après-midi, Mme Denise Tourillon Stheler, psychologue, professeur à l'université de Montréal, traita des "causes psychologiques des difficultés de la parole."

L'entourage joue un rôle important dans le développement du langage et est souvent à l'origine des déviations de la parole. La classe sociale influence aussi le développement linguistique. Les attitudes souhaitables pour prévenir ou améliorer ces difficultés seraient un contact, chaleureux, physique, gestuel, humain. Savoir se méfier de l'attitude par trop intellectuelle. Il faut savoir babiller avec l'enfant, répondre à ses sons, être intéressé à lui parler, avoir une communication vivante et correcte avec lui. L'imitation a beaucoup d'influence ; lui en fournir les possibilités, savoir lui suggérer l'essentiel, rester en contact avec lui.

On attribue les difficultés de la parole: 1— aux défauts dans l'apprentissage de la parole. (langage trop rapide, escamotage, mollesse). 2— au manque de simulation entrainant un manque de motivation et d'intérêt pour sortir de soi et pour parler correctement. 3— au manque d'imitation. 4— certaines inhibitions et blocages chez l'enfant.

Beaucoup de parents sont inconscients, ils ne réalisent pas ou laissent aux autres le travail à accomplir; le langage est une fonction d'ensemble de la personne humaine. Le spécialiste de la personnalité verra au rétablissement du langage intérieur, fera tomber les barrières, améliorera en profondeur.

Beauté par le citron

Pour conserver la clarté et la beauté de votre teint, les propriétés nettoyantes et blanchissantes du citron vous sont indispensables. Demandez à votre pharmacien une bouteille de Jelvyn au citron, le nouveau produit qui rafraîchit la peau, utilisé par les jolies femmes du monde entier. Le Jelvyn au citron tonifie et conditionne la peau, la clarifie et lui assure une fine texture ; ses excellentes qualités tonifiantes aident à faire disparaître les particules tenaces qui bouchent les pores et provoquent des imperfections de la peau ; celle-ci reprend toute sa finesse et son éclat. Le Jelvyn au citron est idéal pour un nettoyage rapide de l'épiderme et le contenu de deux bouchons de Jelvyn dans votre rince final du shampooing donnera un éclat étincelant à votre chevelure. Le Jelvyn au citron est indispensable à la beauté de votre épiderme.

Ottawa

Son Excellence le gouverneur général a reçu mercredi son excellence Reino Sven Palas qui lui a remis sa lettre de créance comme ambassadeur de la Finlande. L'ambassadeur était accompagné de M. Pertti Raudas, chargé d'affaires ad interim.

M. R. E. Collins, le sous-secrétaire adjoint aux Affaires Extérieures et M. Christopher C. Everts, le chef du Protocole, ainsi que les membres du personnel du gouverneur général étaient présents.

Leurs Excellences ont ensuite donné une réception en l'honneur de l'ambassadeur.

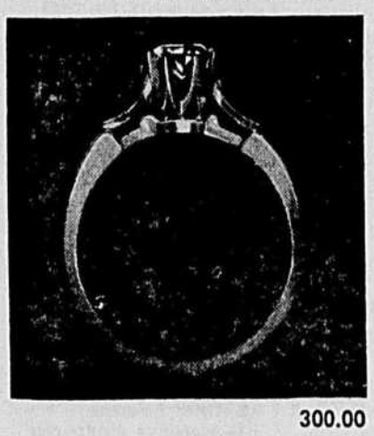
* * *

Le gouverneur général a remis mercredi des copies de son message du centenaire comme chef scout à des représentants des Boy Scouts of Canada et des Scouts catholiques.

275.00



BIRKS
JOAILLIERS



300.00



350.00

Diamants Birks

L'exquise beauté et la profonde signification d'un diamant Birks demeurent à jamais... de même que sa valeur qui ne change pas. Nos gemmologues seront heureux de vous conseiller dans votre choix : la réputation et l'expérience de notre maison sont votre garantie de haute qualité et d'excellente fabrication. Il ne vous en coûte pas plus cher d'obtenir cette certitude... elle découle de la possession d'un diamant Birks.

BIRKS B·B

Conditions faciles de paiement si on le désire



100.00



500.00

Les Jeux d'hiver: festival sportif pour la jeunesse

QUEBEC. — Jamais autant de jeunes athlètes canadiens dans une telle variété de compétitions.

Un festival sportif où la jeunesse du pays trouvera l'occasion non seulement de se disputer les honneurs des diverses épreuves, mais où lui sera fournie l'opportunité d'échanger ses vues sur tous les points susceptibles de l'intéresser.

Un concours où on ne verra pas nécessairement tous les meilleurs athlètes du Canada mais certainement quelques - uns parmi les plus fructueux, et d'autres qui sont les étoiles de demain.

Une rencontre où pour la première fois des équipes provinciales s'affronteront dans un aussi grand nombre de disciplines.

C'était là quelques-unes des remarques que deux chefs d'équipes provinciales, Hugh Noble, de la Nouvelle Ecosse, et T. A. Leishman, de l'Ontario, nous faisaient à leur arrivée dans la Vieille Capitale, hier, pour les premiers Jeux d'hiver canadiens.

Mais l'un et l'autre éprouvaient le même désir de nous communiquer leur enchantement devant une initiative qui, selon eux, est déjà le fait saillant de ce tournoi. En logeant les athlètes non pas selon leurs équipes, mais d'après les disciplines dans lesquelles ils sont inscrits, les organisateurs ont apporté quelque chose de nouveau, quelque chose qui révolutionnera peut être les habitudes

par Marcel Desjardins, envoyé spécial de LA PRESSE

traditionnelles des grandes rencontres sportives. En plaçant sous un même toit les participants d'une même discipline, donc des adversaires, des vainqueurs et des vaincus, les directeurs des Jeux d'hiver tentent une expérience formidable. Ils cherchent d'une façon audacieuse à réussir ce que dit leur slogan : "L'unité par les sports".

Alors que Leishman nous apprenait que c'est l'équipe de l'Université de McMaster, de Hamilton, et non celle des Blues de l'Université de Toronto qui représentera l'Ontario dans le hockey, Noble nous signalait que de légers changements avaient été apportés dans le personnel de l'équipe de la Nouvelle-Ecosse dans un certain cas parce que les professeurs d'un étudiant universitaire avaient laissé entrevoir qu'une absence à ce moment pourrait lui faire perdre son année d'études. "Nous avons approuvé la décision", de dire Noble.

La réponse de la Nouvelle-Ecosse à la demande qui lui avait été faite de participer aux Jeux a été non seulement spontanée mais enthousiaste, nous apprend Noble. Dans l'Ontario, la réaction n'a pas été la même des fédérations provinciales et même des fédérations nationales. Mais Leishman nous déclare que la sienne et celle de tous ceux qui s'intéressent aux sports dans les écoles, collèges et universités de la province voisine a été immédiate et heureuse.

Leishman et Doug Paton, un autre officiel de l'Ontario, déclarent que toutes désireuses de remporter les honneurs des jeux, les diverses équipes provinciales considèrent encore plus important le but du tournoi tel que décrit dans le slogan : "L'unité par les sports".

Les instructeurs, nous disent-ils, regarderont eux la victoire comme le critère du succès de leur participation mais pour les autres dirigeants, les excellentes relations, qui pourront se créer entre Canadiens d'un océan à l'autre seront les signes par lesquels ils jugeront si l'événement a été réussi ou non. Pendant qu'officiels et athlètes arrivent ici, les organisateurs des Jeux travaillent à mettre la dernière main aux arrangements pour les cérémonies d'inauguration. "Nous nous attendons à une foule de 50,000 personnes en face du Parlement, samedi soir, vers 8 heures", nous a déclaré Georges Labrecque. Il a ajouté que le premier ministre du Canada, l'hon. Lester B. Pearson a officiellement annoncé qu'il sera présent tout aussi bien que les premiers ministres Daniel Johnson, du Québec, Robert Stanfield, de la Nouvelle-Ecosse, Louis Robichaud, du Nou-

Voir JEUX en page 26

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

Les satisfactions et doléances du coordonnateur de l'équipe du Québec aux Jeux d'hiver

QUEBEC. — Les 174 athlètes qui porteront les couleurs du Québec au cours des prochains Jeux d'hiver canadiens, viennent de 50 villes ou villages de notre province. 67 sont de Montréal.

"C'est le facteur temps qui a été notre principal problème", de nous mentionner Claude Lacasse, le coordonnateur de l'équipe du Québec." Nous aurions aimé une participation encore plus large et il est possible que certaines régions n'aient pas reçu toute l'attention que nous aurions souhaitée." Il a toutefois signalé que 178 tournois auxquels ont participé 1,085 jeunes gens ont eu lieu de la mi-novembre à la mi-janvier, au coût de $66,000 pour la province si l'on ajoute la période d'entraînement. On s'est efforcé d'organiser des compétitions dans de multiples endroits. Des finales ont eu lieu à Montréal, Québec, Morin Heights, Thetford Mines, Boucherville et Trois-Rivières.



Claude Lacasse

Son comité, avoue-t-il, a rencontré, au début, une certaine apathie de la part de quelques associations. Il ne sait trop à quoi attribuer cette indifférence. Possiblement au fait qu'elles n'étaient pas suffisamment renseignées sur les Jeux, leur but, leur importance, l'aspect financier. Car, il faut bien comprendre que la plupart de ces organisations provinciales sont pauvres.

Mais quand elles ont compris l'ampleur de l'événement et l'aide financière apportée par le gouvernement, elles ont complètement changé d'attitude. Par ailleurs, Lacasse avoue qu'il a été éberlué par la réponse de l'Association canadienne de hockey amateur. Celle-ci a fait savoir qu'elle n'avait pas suffisamment de joueurs pour participer à cette compétition, ce qui a décidé le comité de faire appel aux universités.

On sait que c'est Laval qui représentera la province dans cette discipline. L'université locale s'est assurée ce privilège en ayant le meilleur sur Sir George Williams, de Montréal, dans une série de deux matches.

Il ne pouvait être question de présenter un tournoi international auquel auraient participé des équipes d'Europe car les Jeux sont strictement canadiens, et tout concurrent doit être sujet de notre pays depuis au moins le mois d'octobre 1966.

Un autre désappointement a été la décision de non participation de l'équipe nationale de ski. "Nous aurions aimé, nous du Québec, à voir Peter Duncan parmi nos représentants", nous a-t-il dit. Ce qui a offusqué quelque peu les organisateurs des Jeux, c'est de voir que le Kandahar a été préféré par les dirigeants de l'équipe nationale à la compétition ici.

Lacasse estime qu'en certains milieux de Montréal, on a paru quelque peu bouder les Jeux. Il ne prétend pas en connaître la raison. Ceux qu'il a personnellement rencontrés ont paru montrer beaucoup d'intérêt. Il a toutefois tenu à souligner le précieux concours apporté par Serge Tremblay, de la division des parcs et terrains de jeux de Montréal et des autorités de ce département. Tremblay, qui a rempli le rôle d'adjoint au coordonnateur, a fait un travail formidable.

Si les Jeux d'hiver canadiens avaient eu une longue histoire, si leur existence avait remonté à de nombreuses années, si leur réputation avait été faite, la tâche de Lacasse aurait été sans contredit beaucoup plus facile. Ainsi, quand il s'agit des Jeux olympiques, du Commonwealth ou panaméricains, l'intérêt est tout d'abord là, l'importance de l'événement est connue de tous et de chacun. C'est l'ardent désir de toutes les organisations y participant d'y déléguer leurs grands champions.

Le choix des disciplines relevait de la Fédération canadienne des sports

"Nous avions également déjà tous les endroits nécessaires pour les compétitions", a-t-il ajouté. La Corporation a quelque peu aidé financièrement la piste de patinage de vitesse du Patro Roc-Amadour. Cette piste existait déjà, mais elle a été rendue de dimensions olympiques l'été dernier en même temps qu'elle a été munie d'un système de lumière.

A la station de ski du Mont Ste-Anne améliorée par le gouvernement provincial par l'intermédiaire d'ARDA, tout ce qu'il manquait était un tremplin, qui a été construit.

Les organisateurs ont beaucoup d'équipement en location. Le reste qu'ils ont acheté sera revendu ou donné à des organisations selon la décision du comité après les Jeux, nous informe M. Beaudry.

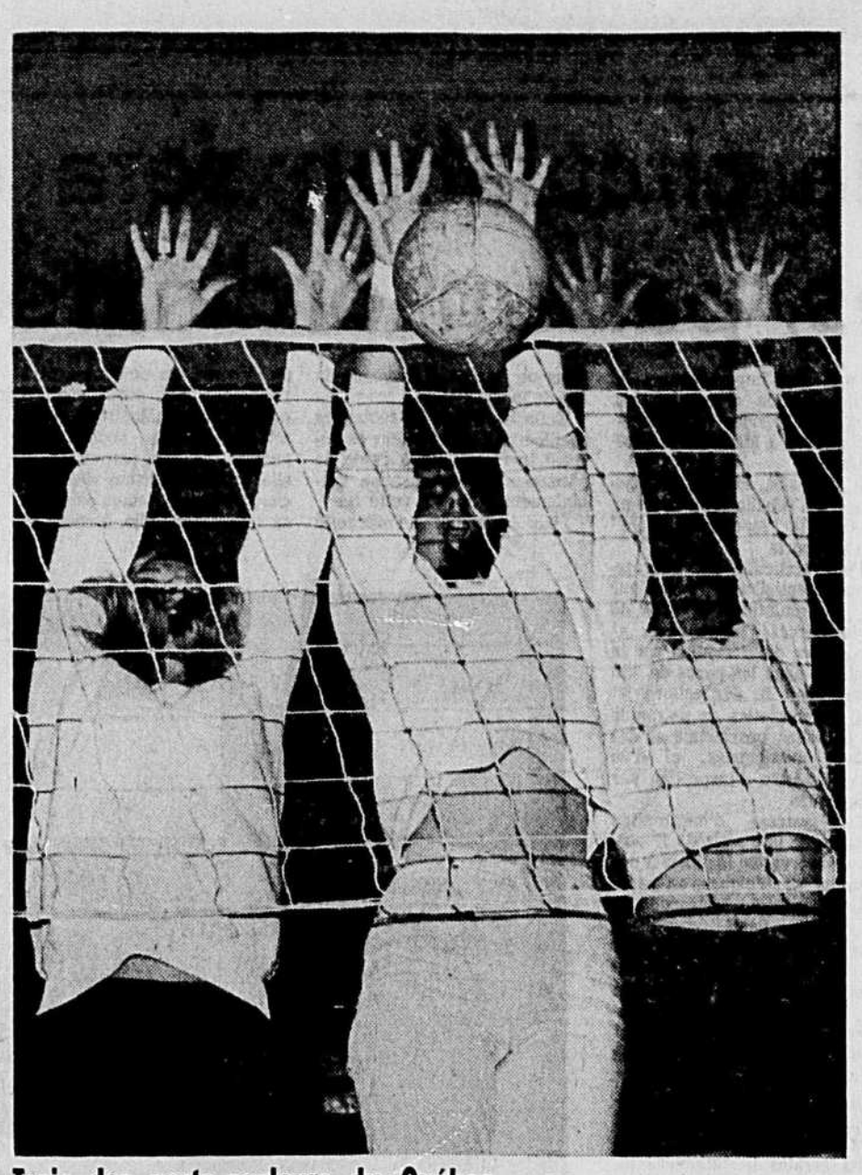
Enfin, il souligne que le choix des disciplines a été celui de la Fédération canadienne des sports, et non du comité d'organisation comme plusieurs sont portés à le croire.

Le comité travaille actuellement à faciliter la tâche de ceux qui seront appelés à couvrir les événements pour la presse, la radio et la télévision. Un circuit fermé téléphonique entre les divers endroits de compétition et le bureau central de l'organisation au Château Frontenac est en voie d'être terminé. Les résultats seront ainsi connus dès que chaque épreuve aura pris fin. Il est question que la télévision d'état donne une demi-heure ou une heure sur les Jeux tous les soirs pendant la durée de ceux-ci.

Une série de 69 émissions radiophoniques en anglais à travers le pays seront données à partir de samedi soir. "Dans la plupart d'entre elles nous verrons à amener des jeunes de toutes les parties du pays à donner leurs impressions", de nous dire Dave Gilroy, de Toronto, le directeur de ce programme.

C'est peut-être l'explication que l'intérêt n'a pas été aussi spontané que les officiels l'aurait souhaité. Plusieurs n'ont pas compris que le but visé avant tout était de réunir des jeunes de toutes les provinces du pays, aussi bien que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans une série de compétitions sportives pour les amener à se mieux connaître, se comprendre en cette année du Centenaire.

Un sportsman de Toronto nous a dit que l'idée avait mis du temps à faire son chemin en Ontario. Mais dès qu'on l'a compris, on avait emboité le pas avec enthousiasme. Par ailleurs, les organisateurs des Jeux ont été avantagés dans la préparation de l'événement du fait, comme nous l'explique le directeur-adjoint Gérard Beaudry, de la corporation, qu'il n'y avait nul besoin de construire un genre de village d'athlètes, comme cela est nécessaire lors des Jeux olympiques. Les participants seront en effet logés dans 16 hôtels et motels de la vieille capitale et de la région.



Trois des porte-couleurs du Québec

Pour former les cadres de l'équipe féminine du Québec, au volley-ball, les responsables de la section ont réuni les meilleures athlètes aux Jeux d'Hiver, de six différentes équipes. Les trois sur la photo, de gauche à droite, Dinah Lukstins, Linda Scruton et Andrée Blouin, sont les piliers de leur équipe respective.

Henri Richard sera inactif et Jim Roberts remplacera Gauthier

Henri Richard, l'un des rares réguliers du Canadien qui avait réussi à échapper aux blessures jusqu'ici cette saison, devra passer la fin de semaine dans la métropole alors que son équipe poursuivra son périple à Boston et à New York.

Richard, qui a été blessé au genou lorsqu'il est venu en collision avec son coéquipier Claude Provost mercredi à Chicago, sera examiné par le médecin du Canadien, le Dr Kinnear, afin de déterminer la gravité de sa blessure.

L'absence de Richard à Boston et à New York obligera donc au pilote Toe Blake d'utiliser Robert Rousseau au centre, lui qui, depuis quelques matches, était relégué au rôle de joueur d'utilité.

Par ailleurs, la direction du Canadien a fait savoir que le défenseur Jean Gauthier, rappelé du Seattle de la ligue de l'Ouest, avait repris le chemin de Seattle.

C'est à Jim Roberts, l'homme à tout faire du Tricolore, que Blake confiera le rôle de défenseur lors des matches de fin de semaine.

Roberts s'est bien tiré d'affaires contre les Hawks, samedi dernier, lorsque Terry Harper a été blessé et Blake a décidé de lui faire confiance à nouveau.

Boston rappelle Skip Krake

Entre-temps les Bruins de Boston ont rappelé le jeune Philip (Skip) Krake, des Blazers d'Okahoma City, de la ligue Centrale, en vue du match de samedi contre le Tricolore.

Le rappel de Krake a été nécessité lorsque l'instructeur Harry Sinden a appris que deux réguliers, Tom Williams et Ron Stewart, ne pourront probablement pas jouer en fin de semaine à cause de blessures.

Par ailleurs, la nouvelle franchise de Pittsburgh a annoncé qu'elle portera le surnom des "Pingouins" lorsqu'elle débutera dans la ligue Nationale, à la saison—? 1967-68.

Geoffrion dans L'EXPECTATIVE

A New York, les Rangers et Bernard Geoffrion attendent impatiemment la décision du président Clarence Campbell à la suite de l'incident survenu à la fin du match contre les Bruins de Boston, mercredi.

Geoffrion a été expulsé du match pour avoir bousculé le juge de lignes Walt Atanas, seulement deux secondes avant la fin de la rencontre.

Les punitions d'inconduite et de match imposées à Geoffrion entraînent des amendes automatiques de $25 et $50, mais les journalistes de la métropole américaine prévoient que Geoffrion pourrait bien écoper d'une suspension.

Campbell ne rendra pas de décision avant d'avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre et il est également à prévoir qu'il pourrait imposer une sanction quelconque à John Ferguson, du Canadien qui, mercredi, aurait bousculé le juge de lignes John Casselman.

Match nul des As, 1-1

QUEBEC (PC) — Un but de Bronco Horvath, au tout début du troisième engagement, a valu un match nul, 1-1, aux Américains de Rochester avec les As de Québec.

Le but de Horvath a nivelé le compte, 1-1, après que Jean-Guy Gendron eut procuré une avance de 1-0 aux As au cours de la période initiale.

Gary Bauman a repoussé 25 rondelles devant le filet des As tandis que son rival, Gary Smith, des Américains, a exécuté 34 arrêts.

PREMIERE PERIODE

1—Québec, Gendron (Labossière et Hicks) 10:47
Punitions : Sly, Labossière 8:27, Corrigan 9:03, Cherry 10:08, Johns 19:27.

DEUXIEME PERIODE

Aucun but
Punitions : Lacroix, Gamble 2:06, Cherry 7:47, Clancy 9:25, Corrigan (inconduite) 9:42, Labossière 13:35.

TROISIEME PERIODE

2—Rochester, Horvath (Rupp) 0:50
Aucune punition

LANCERS PAR :

ROCHESTER	6	6	14	— 26
QUEBEC	10	14	11	— 35

Marielle Goitschel se blesse

Badgastein, (AFP) — Marielle Goitschel, la championne du monde de slalom géant, a fait ce matin une chute au cours de l'entraînement non-stop en vue de la descente.

Selon les premières constatations, la Française souffrirait d'une commotion cérébrale légère. Elle n'a pas de fracture.

Marielle Goitschel devra sans doute observer un repos complet de plusieurs jours à l'hôpital de Badgastein.

RECORD MONDIAL

OBERSTDORF, (AFP) — Le Norvégien Lars Grini a réalisé un nouveau record du monde de vol à ski au cours de l'entraînement en vue des épreuves internationales officielles, fixées à samedi et dimanche, en atteignant, sur le "super grand tremplin" d'Oberstdorf, la distance de 147 mètres. Il a amélioré ainsi le record du monde détenu depuis l'an dernier, à Wikkersund (Norvège), par le Norvégien Bjoern Wirkola avec 146 mètres.



téléphoto UPI

Roger Maris endossera un nouvel uniforme

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à St-Louis, le gérant général Stan Musial, au centre, a annoncé la signature de Roger Maris, à droite, anciennement des Yankees, maintenant avec les Cardinaux de St-Louis. A gauche, Red Schoendienst, gérant du club.

Un rapport fustige la relation "maître-esclave" entre l'ACHA et la LNH

OTTAWA (UPI) — Les tsars du hockey professionnel, surtout la ligue Nationale de hockey, pourraient bien se trouver aux prises avec le gouvernement si les recommandations d'un comité d'enquête sur la situation du hockey amateur prennent force de loi.

Le rapport, présenté aux Communes hier, demande au gouvernement de voter une loi qui garantiera "la liberté complète contre toute ingérence venant de la ligue Nationale ou de ses agents".

Le rapport de 51 pages fustige la relation "maître-esclave" qui prévaut entre l'association canadienne de hockey amateur (ACHA) et la ligue Nationale et il recommande que l'ACHA devienne libre de toutes attaches, tant dans son administration que dans son fonctionnement financier.

Il souligne que la ligue Nationale contrôle effectivement tous les niveaux du hockey au Canada, si bien qu'un joueur ne peut aspirer jouer au hockey sans tomber irrémédiablement sous le contrôle de la ligue Nationale.

Le comité qui a soumis le rapport prétend que les vues de la ligue Nationale se limitent à ceci : "Ce qui est bon pour la ligue Nationale — soit de contrôler le hockey amateur dans le but de préserver la source de joueurs — est automatiquement bon pour le hockey amateur."

Dans une liste de 34 recommandations séparées, le rapport a jeté le blâme tant sur la ligue Nationale que sur l'ACHA pour leur attitude à l'endroit du sport national des Canadiens.

Le comité qui a préparé le rapport affirme qu'il ne devrait pas exister d'ententes entre l'ACHA et le hockey professionnel, donnant comme exemple l'entente de 1958, qui permettait aux professionnels de diriger indirectement les joueurs amateurs et les règlements du hockey amateur.

Le rapport jette également l'anathème sur le système de repêchage en vigueur depuis 1962, le qualifiant de "contrôle poussé à outrance de la ligue Natipnale sur le hockey amateur : les joueurs acceptent l'offre des équipes professionnelles, ou n'ont pas le droit de pratiquer leur sport favori."

Selon le comité, le joueur repêché devrait avoir le droit de poursuivre sa carrière chez les amateurs s'il en manifeste le désir.

En terminant, le rapport soumet 14 changements visant à modifier les structures et le fonctionnement de l'ACHA.

Parmi les plus importants, mentionnons :

— l'engagement d'un commissaire à plein temps;

— la représentation de toutes les régions du Canada au sein de l'ACHA;

— une aide financière spéciale venant du gouvernement fédéral afin de garantir l'indépendance de l'ACHA vis-à-vis la ligue Nationale;

— permettre à l'ACHA de contrôler les transferts de contrats de tous les joueurs amateurs de façon à ce que les joueurs concernés ne soient pas à la merci de la ligue Nationale.

Le rapport du comité qui a étudié la situation du hockey amateur sera maintenant soumis au Conseil national de la Santé qui, lui, décidera des mesures à suggérer au gouvernement.

Victoire du Canadien jr

PETERBOROUGH (PC) — Le rapide Judes Drouin a enfilé trois buts hier soir et il a conduit le Canadien junior à une victoire de 5-4 aux dépens des Petes de Peterborough, lors d'un match de la ligue de hockey Junior "A" de l'Ontario.

Ralph Stewart et Paul Lessard ont enfilé les autres buts des vainqueurs.

Mickey Redmond a enregistré ses 38e et 39e buts de la saison pour les Petes. John Vanderburg et Trevor Conn ont réussi les autres.

Dans l'autre match au calendrier, les Nationals de London ont eu raison des Red Wings de Hamilton au compte de 5-2 dans une rencontre marquée de 72 minutes en punitions.

PREMIERE PERIODE

1—Canadien Jr, Drouin (Bordeleau) 9:26
2—Peterborough, Conn (M. Redmond et Hunt) 13:11
3—Canadien Jr, Drouin (Bordeleau) 17:58
Punitions : Hunt 9:05, Burns, Johnston 18:39.

DEUXIEME PERIODE

4—Peterborough, Vanderburg (Monahan et Curtis) 5:12
5—Canadien Jr, Drouin (Pleau) 18:23
Punitions : Vanderburg 5:24, Johnston 8:45, Bouchard 14:08.

TROISIEME PERIODE

6—Peterborough, M. Redmond (Johnston et Curtis) 3:57
7—Canadien Jr, Lessard (Sutherland) 6:14
8—Canadien Jr, Stewart (Côté et Burns) 13:50
9—Peterborough, M. Redmond (Vanderburg et Monahan) 15:36
Punition : Tucker 18:14.



Toupets pour hommes
toutes teintes — Prêts à porter
ou faits sur mesure
FAITS A LA MAIN — 100% CHEVEUX HUMAINS
COUPE • NETTOYAGE • REPARATION • TEINTURE
STRICTEMENT CONFIDENTIEL
Pour informations demandez M. Herbert
WANNER'S
1194 ouest, rue Sainte-Catherine — 866-7636
CARTES CREDICO et DINER'S CLUB



Le carnaval...
on le voit passer
LE "GROS GIN" BOLS...
ON LE SENT PASSER

Car BOLS est un "gros gin" fort en esprit qui réchauffe le coeur. L'hiver ou l'été, au printemps ou en automne, c'est le "gros gin" préféré de tous ceux qui vivent au grand air: chasseurs, pêcheurs, sportifs . . . en un mot des vrais amateurs de "gros gin".

LUCAS BOLS Anno 1575

Distillé et embouteillé par Hiram Walker & Sons Limited, Walkerville, Canada
POUR ET SOUS LE CONTRÔLE DIRECT DE ERVEN LUCAS BOLS, AMSTERDAM, HOLLANDE.

Ernie Terrell a été opéré

PHILADELPHIE (PA) — Ernie Terrell a subi une intervention chirurgicale à l'oeil gauche, hier, opération qui avait pour but de corriger sa vue. Depuis son combat contre Cassius Clay, de temps à autre, Terrell "voyait double".

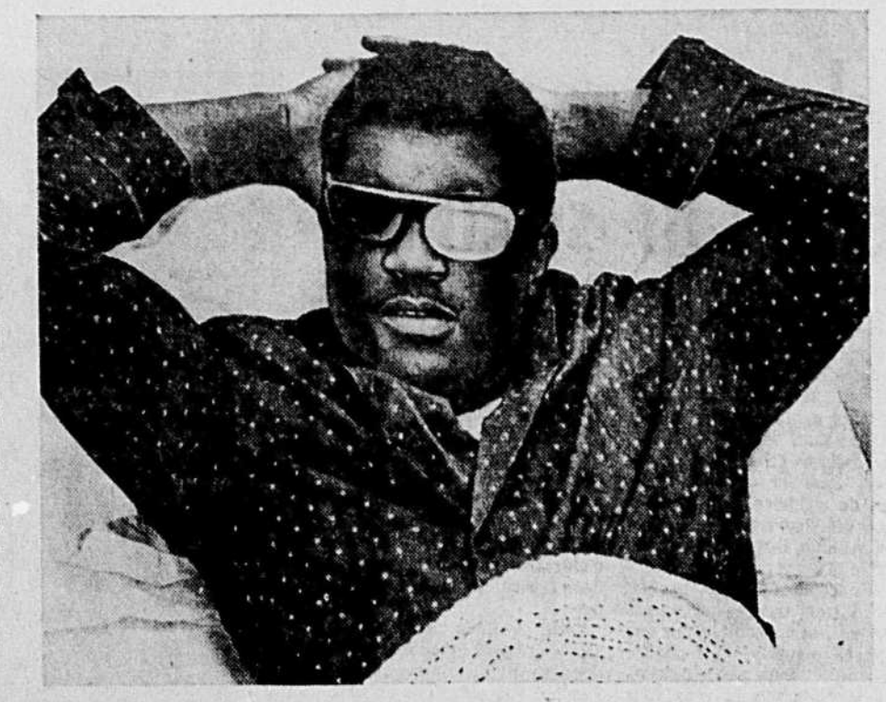
L'ancien champion de l'Association mondiale de la boxe a soutenu, à la suite de son match contre Clay, que ce dernier lui avait enfoncé le pouce dans l'oeil durant le troisième round et que par la suite, il avait agravé cette blessure en se servant du câble supérieur de l'arène.

A compter du 3e round, Terrell a dit qu'il ne pouvait voir clairement son rival et qu'en quelques occasions, il voyait plusieurs Clay devant lui.

Le Dr Harold G. Schie, président du département d'opthamologie à l'hôpital de l'Université de la Pennsylvanie, a déclaré que les rayons X avaient démontré une fracture de la structure osseuse située sous l'oeil de Terrell.

Terrell souffrait également d'une enflure de la rétine de l'oeil gauche. Il devra demeurer à l'hôpital durant une dixaine de jours.

Selon le médecin, Terrell se rétablira complètement de cette blessure, à moins que des complications ne surviennent. Il devrait être en mesure de reprendre sa carrière pugilistique.



Téléphoto PA

Terrell hospitalisé pour une dizaine de jours

L'aspirant Ernie Terrell, battu par Cassius Clay lundi dernier, a subi une intervention chirurgicale à l'oeil gauche, hier, dans un hôpital de Philadelphie. L'ophtalmologiste qui soigne Terrell a affirmé, après l'opération, que son malade pourra poursuivre sa carrière.

Les Jeux du Québec, un projet fort réalisable

par Paul-Emile Prince

On se plaint parfois du manque de synchronisation. Mais cette fois, c'est tout le contraire qui se produit, puisque, au moment où les premiers Jeux d'hiver Canadiens débutaient à Québec, à Montréal, un petit groupe de sportifs annonçait hier un projet de Jeux du Québec.

Puis, en cette année du Centenaire, au moment où l'on tente de stimuler le patriotisme des nôtres, ou l'on cherche à promouvoir une meilleure entente entre les différents groupes ethniques de notre province, le projet ne pouvait venir plus à son heure.

Selon ce projet, puisqu'il ne s'agit encore que de projet, cette grande fête sportive provinciale entrerait dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste. Mais elle n'aurait pas que l'appui des groupes canadiens-français. Plusieurs organisations telles que les Kinsmen, les Chevaliers de Colomb, le club Lion, le Rotary, la Palestre Nationale, le B'Nai B'Rith, et autres seraient déjà intéressés.

Telles sont les grandes lignes du projet qu'exposait hier Richard Lord, ancien joueur de hockey de l'Université du Michigan et instructeur de football juvénile.



Richard Lord

Les détails du projet semblent encore imprécis, mais disons que le festival des sports prévoit la participation durant trois jours d'athlètes de toutes les régions de la province, sports d'été naturellement. Aussi, la province serait divisée en 15 régions ayant chacune un bureau des sports au niveau des écoles et au niveau municipal. Ces premiers Jeux pourraient débuter en 1968.

M. Lord ne rejette pas la perspective d'une aide gouvernementale, elle serait bien accueillie d'ailleurs, mais les Kinsmen seraient les organisateurs de ces Jeux avec le concours de nombreux groupements sportifs et avec eux financeraient le projet.

Il faut dire que ces jeux auraient lieu annuellement et alternativement à Montréal et à Québec.

La nouvelle Fédération des associations sportives du Québec a mis son programme, apprenons-nous, un tel festival des sports. Elle aurait encore plus de chance de réussir un tel projet.

Le choix de la fête de la St-Jean-Baptiste, marquée la plus grande manifestation patriotique au Québec, nous semble idéale. Les modalités du projet étant encore imprécises, il nous est difficile d'affirmer qu'il a toutes les chances de succès, mais il semble que si les promoteurs de ce projet savent s'entourer des hommes qu'il leur faut, ils peuvent sûrement mener le projet à bien.

Certaines manifestations sportives entrent déjà dans le cadre des fêtes de la St-Jean-Baptiste. Il semble bien qu'on puisse ainsi compléter, avec l'appui de ces premiers, un festival des sports qui montrerait au public la fierté et l'habileté des athlètes de chez nous.

QUE FONT-ILS AUJOURD'HUI?



NEWSY LALONDE

(LA PRESSE offre à ses lecteurs une série d'articles concernant les anciennes vedettes du sport au Québec, ce qu'elles ont fait hier et ce qu'elles font aujourd'hui.)

Newsy Lalonde, qui est âgé de 79 ans, a connu une carrière extraordinaire avec le Canadien, au hockey, et avec le National, à la crosse. Lalonde a aussi joué durant quelques saisons avec le Saskatoon et quelques matches avec les Millionaires de Renfrew. En 365 rencontres de l'Association nationale de hockey et de la ligue Nationale, Lalonde a marqué 441 buts. Un bon soir, durant la saison 1910-11, Newsy a réussi son plus grand exploit en marquant neuf buts contre le club Haileybury. Lalonde avait alors été prêté aux Millionaires de Renfrew pour le reste de la saison. L'année suivante, il endossait à nouveau l'uniforme du Canadien.

Lalonde était, dit-on, un homme violent lorsqu'il jouait au hockey ou à la crosse. Il a toujours considéré le premier comme le sport le plus robuste des deux ayant subi plus de blessures au hockey qu'à la crosse.



En 1922, Newsy a connu la plus grande décepion de sa vie en passant du Canadien au club Saskatoon, en échange d'Aurèle Joliat. "Je fus peiné de quitter le Canadien. Mais ce fut avantageux pour moi sur le plan financier. Je reçus un boni de $1,000 de Léo Dandurand et je signai un contrat fabuleux avec le Saskatoon. Ces avantages ont atténué ma déception", a-t-il souligné.

Une fois sa carrière terminée, Newsy Lalonde a gardé un vif intérêt pour les sports. Pour conserver sa bonne forme physique, il a joué au golf durant des années. Newsy, qui a déjà "joué son âge" (68 coups alors qu'il avait 68 ans) au club Shawbridge, a dû abandonner pour toujours le golf, en juillet dernier. Il a subi une fracture d'un os de la hanche, ce jour-là. Il a peine à marcher depuis.

Aujourd'hui, Newsy Lalonde est hospitalisé à l'hôpital des Convalescents, à Montréal, et il est à sa retraite ayant travaillé longtemps à l'ancienne Commission des Liqueurs. Il a une fille Lorraine, qui est veuve, et deux petits-fils qu'il aime bien. L'an dernier, Newsy a eu la douleur de perdre son épouse avec qui il avait passé 53 années de sa vie.

Toutes ces épreuves n'ont pas terrassé ce "bagarreur né". Il a hâte de sortir de l'hôpital et de reprendre ses activités normales. Il désire surtout aller revoir ses Canadiens bien-aimés, au Forum. Son grand amour pour le hockey ne s'éteindra jamais!

Jacques Barrette

Le Suédois Havarsson gagne le 30-kilomètres

AUTRANS, France (UPI, PA, PC) — Le Suédois Jan Havarsson, un des meilleurs skieurs nordiques de la nouvelle vague, a remporté les honneurs du 30-kilomètres pré-olympique. Il a franchi la distance en une heure, 30 minutes et 49 secondes.

Le Norvégier Odd Martinsen, le favori pour l'emporter, a franchi la même distance en 1:31.09, suivi du Suédois Bjarne Andersson, 1:31.43.

Le Finlandais Kelvi Laurila, qui a terminé au deuxième rang lors des championnats mondiaux, à Oslo, l'an dernier, a dû se contenter du sixième rang, avec un temps de 1:32.39. L'Italien Livio Stuffer (1:32.25) et le Suédois Assar Roennlund (1:32.58) l'ont précédé au classement.

Mantyranta, le champion olympique, n'a pas participé à la compétition.

L'Américain Larry Dammon, qui travaille maintenant à Oslo, Norvege, a terminé à 14:19 du vainqueur.

Les championnats se poursuivront aujourd'hui par la présentation du 5-kilomètres féminin, et du biathlon.

Victoire du Suisse Dumeng Giovinali

A Aspen, Colorado, le Suisse Dumeng Giovinali a vaincu la crème des skieurs américains dans le slalom géant de la coupe Roch.

Le seul Américain qui avait une chance de le vaincre, Rick Chaffee, de Californie, a été disqualifié pour avoir manqué une porte. Chaffee a logé un protêt, mais même s'il le gagnait, il devrait se contenter du deuxième rang.

En effet, Giovinali, de Sils, Suisse, a franchi la distance en 1:45.7, deux secondes de moins que Chaffee. Jim Heuga, de l'équipe nationale, a terminé au deuxième rang officiellement, avec un temps de 1:48.5.

L'exploit de Giovinali a presque passé sous silence devant la performance de Suzy Chaffee, dans le slalom féminin.

Suzy, qui a franchi la distance en 1:55.6, en était à sa quatrième victoire consécutive en deux semaines.

Marielle Goitschel gagne à nouveau

A Badgastein, en Autriche, l'infatigable Marielle Goitschel, de France, a remporté le slalom géant féminin de la coupe Alpine, hier. Elle en était à sa deuxième victoire dans cette compétition réservée à six pays alpins. La veille, elle avait gagné le slalom.

La Française Annie Famose et l'Autrichienne Christl Hass, ont terminé dans le même ordre que la veille, soit deuxième et troisième.

Malgré la victoire de Mlle Goitschel, l'Autriche a conservé le premier rang au classement des équipes. L'Autriche domine toujours avec 287.52 points, suivie de la France, avec 328.32. Suivent dans l'ordre l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Suisse et la Yougoslavie.

Dans le slalom géant féminin, la France domine, suivie de l'Autriche, l'Allemagne de l'Ouest, la Suisse, et l'Italie. La Yougoslavie n'a pu se classer.

L'Université Queen's a pris les devants à l'issue de la première de trois journées du championnat interuniversitaire de ski. Les championnats se déroulent à Morin Heights.

L'Université Queen's a mérité 100 points dans la course de fond, suivie de l'Université de Toronto (88.82), de l'Université Laval (87.63), l'Université McGill (86.89) et l'Université de Montréal (85.64).

Pat Wittingdon, de l'Université Queen's, a gagné l'épreuve en franchissant le parcours de 6.3 milles en 46:10 minutes. Chip Drury (46:19) a pris le deuxième rang.

Les épreuves de slalom ont lieu aujourd'hui, et les championnats se clôtureront par les championnats de saut à ski, demain.

Intérêt des Suisses et des Allemands pour notre équipe de ski

TORONTO (PC) — L'instructeur John Platt, de l'équipe nationale de ski, a déclaré hier soir qu'au moins deux pays européens étudiaient sérieusement le programme d'entrainemen de l'équipe nationale de ski.

"Plusieurs des skieurs suisses et allemands sont des étudiants, et ils se sont montrés fort intéressés aux progrès fantastiques de nos skieurs," a dit Platt.

L'équipe nationale n'en est qu'à sa troisième année d'existence, et la plupart de ses 25 membres sont des étudiants de l'Université Notre-Dame, à Nelson. Les succès de Nancy Greene en Europe ne sont pas étrangers à la décision des Suisses et des Allemands.

Platt considère son équipe comme une des plus formidables dans l'histoire du ski canadien.

"Il ne faut pas oublier qu'elle est formée de jeunes skieurs. L'âge moyen chez les filles n'est que de 19 ans, tandis qu'il est de 22 chez les garçons," a-t-il souligné.

CLUB de GOLF
PRIVE
On accepte présentement un nombre limité de demandes d'adhésion.
Ecrire au secrétaire du club,
CASE 7202
LA PRESSE

Nomination du Verdunois Lévis Sauvé au Conseil national de la Santé

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Allan MacEachen, a annoncé, hier, la nomination de 12 nouveaux membres au conseil consultatif national de la Santé et du Sport amateur.

Le professeur Bill L'Heureux, directeur de l'éducation physique à l'Université Western, succède à James Worrall, président de l'Association olympique canadienne, à la tête du conseil de 30 membres.

Le conseil guide le gouvernement dans l'administration des subsides aux sports amateurs.

Voici la liste des nouveaux membres, tous nommés pour une période de trois ans :

Lévis Sauvé, de Verdun, directeur général de l'école secondaire Cavalier de La Salle.

Rolland Lacroix, de Ste-Marie de Beauce, qui a joué un rôle prépondérant dans la présentation des premiers Jeux d'hiver canadien à Québec.

Laird Watt, de Montréal, ancien président de l'Association canadienne de tennis sur gazon.

Robert Hayes, de Halifax, directeur athlétique à l'Université St. Mary.

Vance Toner, directeur athlétique à l'Université de Moncton.

George Duthrie, directeur sportif à l'Exposition nationale de Toronto.

Le Dr J. V. Basmajian, de Kingston, qui succédera au Dr John Merriman à la présidence du comité de recherches du conseil consultatif.

Pat Lawson, directrice d'éducation physique à l'Université de la Saskatchewan.

Jim Waldauf, d'Islington, Ontario, instructeur d'éducation physique depuis 1946.

Erwin Swangard, secrétaire de la rédaction au "Sun" de Vancouver.

Donald McColl, d'Edmonton, fondateur du club junior de football de l'endroit.

Robert Hutchinson, de Victoria, qui a représenté le Canada aux Jeux olympiques en 1952.

Les cinq membres dont le mandat est renouvelé sont le **R.P. David Bauer, Mme May Brown, M. Georges Labrecque,** de Québec, **M. René Bélisle,** de Montréal et **M. Paul Traynor,** de Hamilton.

Le nouveau groupe se réunira à Québec en fin de semaine à l'occasion de l'inauguration des premiers Jeux d'hiver canadiens.

Bassen blessé, Gardner rappelé

DETROIT (UPI) — Les Red Wings de Détroit ont rappelé George Gardner, de leur club-ferme de Pittsburgh pour agir comme gardien de but substitut.

Les Wings ont dit que Hank Bassen, leur gardien régulier substitut, souffrait d'une blessure au dos survenue lors d'une collision avec un autre joueur lors d'une pratique, jeudi.

AU FIL DES SPORTS



par André Trudelle

Yvon Demers a été le bouc émissaire des juges de courses à Greenwood

Le sport justifie parfois une incursion dans un autre domaine, tout comme l'inverse se vérifie souvent. Le monde des courses me permet aujourd'hui une pointe — une autre? — de nationalisme.

Mais la vie quotidienne nous permet de constater que le problème de la langue constitue entre deux peuples une barrière insurmontable.

Chercher à leur imposer une coexistence pacifique est une utopie.

Elle ne fait que susciter des injustices, ou des haines.

Un exemple? Dans la plupart des cas où un pilote est pris en défaut, sur une piste de courses sous harnais de Toronto, c'est un Canadien français qui devient la victime.

Les Canadiens français ne sont certes pas tous des anges. Mais dans le même ordre d'idées, les Canadiens anglais ne le sont pas davantage.

Pourquoi donc sommes-nous cités en exemple (mauvais dans le cas présent) plus souvent qu'à notre tour, pourquoi le respect des règlements de la Canadian Trotting Association est-il prôné à nos dépens?

Le cas le plus récent est celui de la suspension de deux ans imposée à Yvon Demers, d'Angers, P. Q., à la suite d'une course disputée le 26 janvier à la piste Greenwood.

Demers se serait rendu coupable d'avoir enfreint deux règlements de la CTA dans cette épreuve, les règlements 18 et 20. Il pilotait un ambleur bien connu des amateurs de courses de la métropole, Doc Will.

Il a fini deuxième. Mountain George, le gagnant, était piloté par Michel Poulin.

Je ne cherche pas à excuser le coupable. On ne peut juger des faits à 380 milles de distance. Je ne soutiendrai pas non plus que Demers n'est pas coupable, parce que je respecte la décision du président des juges Allan McManus qui l'a condamné, et que je respecte également la décision de la Commission de courses de l'Ontario qui a rejeté l'appel de Demers.

Le point que je soulève, c'est qu'on a voulu donner un exemple dans le domaine des courses sous harnais à Toronto et qu'on a choisi des Canadiens français pour le faire et ce n'est pas la première fois.

Les deux autres pilotes impliqués dans l'affaire sont aussi deux Canadiens français, Michel Poulin et Roger Desjardins. Ce dernier a piloté le cheval qui s'est classé 4e.

Or, il y avait bien 4 ou 5 autres conducteurs dans l'épreuve. Qu'ont-ils fait? Etaient-ils les innocents aux mains pleines?

Quand Keith Waples a été expulsé de nos champs de courses, à Montréal, l'été dernier, il s'en est tiré en douce, sans suspension aucune.

Je ne veux pas mettre en doute l'intégrité des juges de courses de Toronto, mais je suis contraint de les trouver étrangement partiaux.

conditions de ski

Voici les relevés d'enneigement effectués hier par le service de météorologie du ministère des Richesses naturelles et transmis par l'Office de publicité du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche :

HAUTES LAURENTIDES : Epaisseur de base durcie variant entre 31 et 50 pouces ; 3 à 4 pouces de neige poudreuse en surface ;

BASSES LAURENTIDES : Base durcie d'une profondeur de 30 à 40 pouces et 1 à 2 pouces de neige poudreuse en surface ;

CANTONS DE L'EST : Base durcie de 13 à 25 pouces recouverte de neige poudreuse ;

GATINEAU : Base durcie dont la profondeur varie entre 24 et 35 pouces ; 2 à 3 pouces de neige poudreuse en surface ;

MAURICIE : Base durcie de 30 à 38 pouces; neige poudreuse recouvrant une croûte cassable ;

QUEBEC : Base durcie de 36 à 54 pouces ; surface de neige poudreuse sur croûte cassable ;

SAGUENAY : Enneigement de base variant entre 25 et 43 pouces ; neige poudreuse reposant sur une croûte cassable.

Raymond Brown fils avec les Alouettes

SAN DIEGO (UPI) — Le centre-arrière Raymond Brown, fils, âgé de 23 ans, un joueur-étoile à l'Université Drake en 1965, a accepté l'offre des Alouettes de Montréal hier. La nouvelle a été révélée par l'instructeur Ed Buckley, de l'équipe montréalaise.

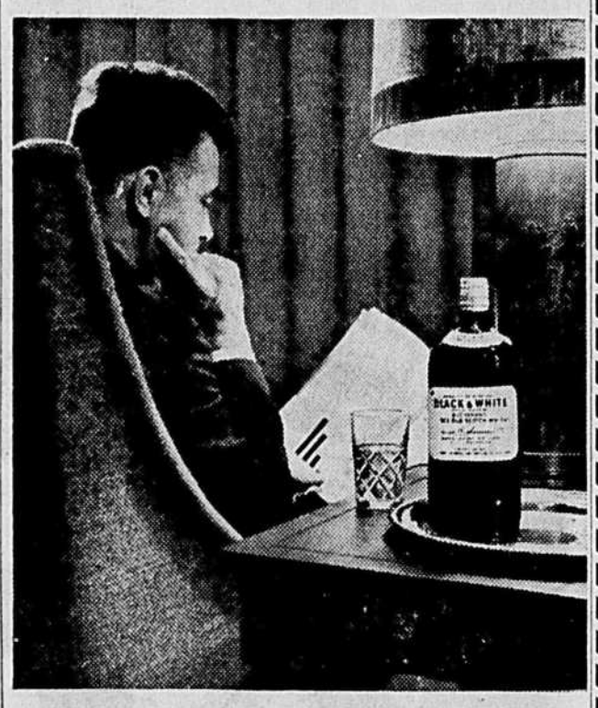
Brown, qui a été le meilleur porteur de ballon de l'Université Drake il y a deux ans, recevra un salaire de $12,500. Il a de plus obtenu un boni de $7,500.

D'autre part, les partisans des Rough Riders d'Ottawa ont appris une mauvaise nouvelle hier. En effet, les Rough Riders ont annoncé hier qu'ils portaient à $6.00 le prix des meilleurs billets.

Cependant, la direction de l'équipe a décidé de réduire le prix des sièges aux extrémités.

Cette augmentation fait des Rough Riders l'équipe qui chargera le plus pour ses billets la saison prochaine.

Récemment, la direction des Alouettes avait porté de $4.60 à $5.50 le prix de ses meilleurs billets, le même que doivent débourser les partisans des Tiger-Cats de Hamilton et des Argonauts de Toronto pour les meilleurs sièges.



Achetez votre Scotch aussi soigneusement que vos actions

... et vous choisirez sans doute du Black & White.

Parce que *vous*, vous scrutez plus loin que la réclame et les étiquettes.

Ce qui vous intéresse, c'est la qualité du Scotch.

C'est ce qui nous intéresse nous aussi.

Ce whisky réputé est distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par et pour des gens qui aiment le Scotch.

Essayez-le!

'BLACK & WHITE'
SCOTCH WHISKY
"BUCHANAN'S"

Fournisseurs attitrés de Sa Majesté
James Buchanan & Co. Ltd.
Distillateurs de Scotch Whisky

MORGAN WHITE



Le rhum blanc à la saveur ensoleillée

embouteillé au Canada par Captain Morgan Rum Distillers Limited, Montréal.

Montreal BUICK

L'ENSEIGNE DES VOITURES USAGEES TRES SOIGNEES

30 VOITURES 1966 À LIQUIDER

PORTANT LA GARANTIE DU MANUFACTURIER

67153A — **Grande Parisienne '66** — 4 portes, toit rigide, se vendait $4700. — SPECIAL **$2895**

67349A — **Parisienne '66** — Custom Sport, décapotable, radio AM/FM, se vendait $4850. — SPECIAL **$2950**

67393A — **Riviera '66** — Tout équipé, vitres électriques, siège électrique, radio AM/FM, se vendait $7150. — SPECIAL **$4695**

67612A — **Chrysler '66** — Saratoga, 4 portes, hardtop, toute équipée, se vendait $5250. — SPECIAL **$3495**

VOICI QUELQUES EXEMPLES

AUTRES MODÈLES AU CHOIX

67480A — **Wildcat '66** — 4 portes, toit rigide, tout équipée, se vendait $5450. — SPECIAL **$3595**

67373A — **Laurentian '66** — Sedan, V-8, automatique, radio, se vendait $3,600. — SPECIAL **$2495**

67365A — **Parisienne '66** — 2 portes, toit rigide, V-8, automatique, servo-direction, se vendait $4,150. — SPECIAL **$2695**

67706A — **Oldsmobile '66** — Delta, 4 portes, hardtop, tout équipée, radio, se vendait $5,095 — SPECIAL **$3550**

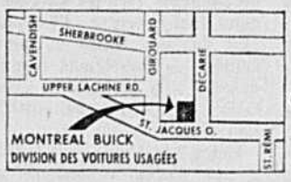
vous vous féliciterez d'avoir acheté votre voiture usagée de

Montreal Buick

angle

St-Jacques & Décarie

COMMENT S'Y RENDRE



937-6348

Ouvert jusqu'à 10 h. p.m. sur semaine
5 h. p.m. le samedi

Simpson

EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

VENTE D'UN JOUR À L'ENTREPÔT SIMPSON



L'ENDROIT EST FACILE A TROUVER

L'ENTREPOT SIMPSON SE TROUVE SUR MONTEE DE LIESSE — AU SUD DU BOULEVARD COTE DE LIESSE.

EN VENANT DE L'EST — prendre la sortie 21 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée de Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boul. Côte de Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST — prendre la route de service sur le boulevard Côte de Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce, ½ mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée de Liesse.

POUR UN JOUR SEULEMENT -- SAMEDI DE 9 H. 30 A.M. A 6 H. P.M. A L'ENTREPOT SIMPSON SUR MONTEE DE LIESSE

Consultez cette page et prenez note des aubaines offertes... meubles, appareils ménagers, tapis et tant d'autres... en vente samedi à l'Entrepôt Simpson sur Montée de Liesse seulement – Quantités limitées – Facilités de crédit disponibles à l'Entrepôt même – Tous ces articles sont sujets à des ventes antérieures – Pas de Commandes Postales ni Téléphoniques

Rabais sur meubles de vivoir

	Rég.	Prix
1 seulement. Canapé 4 places et fauteuil de Braemore. Recouvrement imprimé floral bleu	331.00	**229.98**
1 seulement. Canapé et fauteuil "NuVision". Coussins du siège en mousse. Recouvrement velours texturé brun	449.98	**299.98**
1 seulement. Canapé et fauteuil de Kroehler. Style colonial. Imprimé floral bleu.	514.98	**369.98**
1 seulement. Canapé et fauteuil. Siège mousse Recouvrement moderne bleu.	649.98	**329.98**
1 seulement. Canapé et fauteuil de Sklar. Coussins mousse. Bois apparent. Recouvrement vert.	409.98	**299.98**
1 seulement. Canapé style espagnol de Farguharson. Coussins du siège en mousse. Recouvrement ton bronze.	439.98	**219.99**
1 seulement. Canapélit et fauteuil. Recouvrement tissu texturé bleu et vert.	199.98	**119.98**
1 seulement. Canapé 4 places. Coussins mousse. Recouvrement imprimé floral vert.	451.98	**329.98**
6 seulement. Divanlit avec dossier s'abattant. Siège coussiné mousse. Choix de tissus et coloris.	69.98	**49.98**
2 seulement. Canapé moderne et fauteuil de "Nu Vision". Siège mousse. Recouvrement texturé effet tweed marine ou poivre	249.98	**179.98**
1 seulement. Canapé 4 places et fauteuil. Recouvrement tissu ton or, envers nylon, volant.	299.98	**219.98**
1 seulement. Canapé 4 places et fauteuil. Dossier moulé capitonné mousse. Bois apparent. Bronze.	329.98	**219.98**

Matelas et sommier désassortis

Rég. 39.98 à 109.50 ch. **29.98 à 79.50**

Matelas et sommiers de marque fameuse. Fins de séries ou séries discontinuées. Quelques-uns légèrement défraîchis. Dimensions : 3'3" - 4'0" - 4'6" dans le groupe mais non dans chaque catégorie de prix.

Chaises toutes occasions

Rég. 69.98 à 179.98 Ch. **49.98 à 139.98**

La plupart sont des modèles uniques, des modèles d'étalage ou des meubles recouverts de tissus fins de séries. Nombreuses marques fameuses.

SIMPSON — MEUBLES (769) ENTREPOT SEULEMENT

Meubles de salle à manger

	Rég.	Prix
Ensemble de 3 chaises et un fauteuil	219.98	**129.99**
1 table console. Dessus noyer, base fer forgé	139.98	**69.99**
Ensemble 10 pièces salle à manger style campagnard français, en bois de cerisier. Vaisselier, bahut, table extensible, desserte, 5 chaises, 1 fauteuil	949.98	**739.99**
1 table en noyer, sans rallonges		**29.99**

Meubles de style colonial

Salle à manger 7 pièces	569.98	**427.49**
Canapé capitonné, bois apparent en érable massif. Choix de recouvrement	175.98	**99.99**

Dînettes en métal

Plus de 25 modèles au choix. En chrome ou fini bronze, blanc, antique.
Rég. 69.98 à 249.98 ch. — 39.99 à 189.99

SIMPSON — MEUBLES (769) ENTREPOT SEULEMENT

Meubles de chambre à coucher

Ensemble 4 pièces style espagnol. 1 seulement	809.98	**649.99**
Ensemble 4 pièces blanc et ton or. 1 seulement	399.98	**269.99**
Ensemble 4 pièces en noyer. 3 seulement	399.98	**299.99**
Bureau de coin fini blanc antique. 2 seulement	64.98	**39.99**
Tables de nuit, styles variés. 12 seulement Rég. 29.98 à 49.98		**14.99 à 24.99**
Lits à panneaux. Différents styles. 11 seulement Rég. 49.98 à 79.98		**16.99 à 39.99**
Ensemble 3 pièces moderne en noyer. 3 seulement	249.98	**179.99**
Tables de nuit. 4 seulement	35.98	**23.99**

SIMPSON — MEUBLES (769) ENTREPOT SEULEMENT

Meubles pour chambre d'enfants

Rég. 19.98 à 69.98 Ch. **15.98 à 39.98**

Choix de lits, de matelas et de parc en bois ou filet.

SIMPSON — MEUBLES (769) ENTREPOT SEULEMENT

Meubles prêts à être peints

La plupart sont finis dans le groupe

Tables de nuit (5). Rég. 18.98 à 19.98	Ch. **13.98 à 14.98**
Chiffonniers (5). Rég. 34.98 à 49.98	Ch. **25.98 à 35.98**
Commodes simples (7). Rég. 33.98 à 40.98	Ch. **23.98 à 29.98**
Commodes doubles (11). Rég. 42.98 à 63.98	Ch. **29.98 à 43.98**
Commodes triples (7). Rég. 69.98 à 73.98	Ch. **49.98 à 52.98**
Bureaux (14). Rég. 34.98 à 46.98	Ch. **24.98 à 31.98**

Meubles pour le jardin

Rég. 5.98 à 69.98 Ch. **3.49 à 49.98**

Le choix est vaste, les prix très bas ! La collection comprend des chaises à sangles, des fauteuils, des chaises berçeuses, des meubles rembourrés. Aussi fauteuils inclinables en séquoia ainsi que tables en fer forgé.

SIMPSON — MEUBLES (769) ENTREPOT SEULEMENT

Meubles toutes occasions

	Rég.	Ch.
Tables de bout. Fini noyer. 5 seulement !	49.98	**29.98**
Tables de bout. Fini noyer. 2 seulement !	14.98	**7.49**
Tables rondes. Fini noyer. 20 seulement !	44.98	**29.98**
Tables de bout. Fini noyer. 6 seulement !	$33	**16.98**
Table "cocktail". Fini noyer. 2 seulement !	49.98	**34.98**
Tables de bout. Fini noyer. 30 seulement !	49.98	**24.98**
Table "cocktail". Fini fruitier. 1 seulement !	59.98	**34.98**
Table "cocktail". Fini fruitier. 1 seulement !	69.98	**44.98**
Table "cocktail". 1 seulement !	49.98	**34.98**
Table de bout. 1 seulement !	49.98	**34.98**

SIMPSON — MEUBLES (769) ENTREPOT SEULEMENT

Rabais $70 à $210 !

Solde de radio/stéréo combinés

Rabais		Modèle	Rég.	Vente
$120	Philco	1902	$499	**$379**
$210	R.C.A. Victor	SC-6	$599	**$389**
$70	Clairtone	627	$569	**$499**
$120	Clairtone	622	$579	**$459**
$70	Clairtone	720	$499	**$429**
$140	Clairtone	635	$699	**$559**
$200	Clairtone	645	$895	**$695**
$130	Clairtone	643	$825	**$695**
$100	Clairtone	641	$795	**$695**
$70	R.C.A. Victor	SC-12	$549	**$479**
$100	Telefunken	Richelieu	$679	**$579**
$200	Grundig	KS-650	$595	**$395**

SIMPSON — RADIOS ET TELEVISEURS (770) ENTREPOT SEULEMENT

Pour le foyer

CHAUFFERETTES ELECTRIQUES — Solde de modèles de démonstration. Puissance de 1500 watts. 21 seulement. **Rég. 24.99** Ch. **18.99**

SIMPSON — PLOMBERIE ET CHAUFFAGE (771) ENTREPOT SEULEMENT

SOLDE DE PEINTURE ! Achetez maintenant et économisez !

PEINTURES "PARKSIDE" — Latex pour l'intérieur ou émail semi-lustré dans un vaste choix de coloris. (Pas de blanc).
413 pintes seulement. **Orig. 1.59 pinte** — **Pinte $1**
197 gallons seulement. **Orig. 4.98 le gallon** — **2 gallons pour 7.50**

PEINTURES "HARMONY HOUSE" POUR L'EXTERIEUR. Résistant à la moisissure. Peintures à base d'huile. Vaste choix de coloris. (Pas de blanc).
92 pintes seulement. **Orig. 2.39 la pinte** — **La pinte $1**
38 gallons seulement. **Orig. 7.25 le gallon** — **Le gallon $4**

SIMPSON — PEINTURES (772) ENTREPOT SEULEMENT

FOURNAISES A L'HUILE — Solde de petites fournaises à l'huile pour maison ou maison de campagne. 30,000 ou 60,000 B.T.U. Marques fameuses. **Rég. 74.99 à 139.99** Ch. **$59 à $98**

SIMPSON — PLOMBERIE ET CHAUFFAGE (771) ENTREPOT SEULEMENT

FOURNAISES A L'HUILE OU A PETROLE — Modèles de démonstration.

	Rég.	Ch.
2 fournaises à l'huile 29,000 B.T.U.	74.99	**$59**
1 fournaise à l'huile 31,000 B.T.U.	84.99	**$71**
1 fournaise à l'huile 48,000 B.T.U.	104.99	**$84**
1 fournaise à l'huile 60,000 B.T.U.	139.99	**$98**
1 fournaise à pétrole 60,000 B.T.U.	124.99	**$98**

SIMPSON — PLOMBERIE ET CHAUFFAGE (771) ENTREPOT SEULEMENT

Coupons de tissus à tentures

Rég. 1.98 à 2.59 ver. Ver. **1.49**

Rabais 25% à 40% ! Choix de coton, toile ou satin antique dans un vaste choix d'imprimés et de coloris. Largeur 48 po.

SIMPSON—RIDEAUX ET TENTURES (753) ENTREPOT SEULEMENT

TENTURES EN FIBRE DE VERRE "BETA" — **Rabais ⅓ !** Aucun repassage requis. Motif à tissure filet. Longueurs 63 po. ou 95 po. Vaste choix de largeurs. Mandarine, blanc, or ou beige. **Rég. 10.98 à 44.98 pai.** Pai. **6.99 à 29.98**

TENTURES EN RAYONNE DAMASSEE — **Rabais ⅓ !** Largeurs couvrant 4 pi., 8 pi. ou 12 pi. Longueur de 95 po. Blanc ou beige. **Rég. 13.99 à 41.98. Pai.** **6.99 à 20.99**

SOLDES DE HOUSSES POUR CANAPES ET FAUTEUILS — **⅓ Prix !** Vaste choix de motifs et de coloris. — **Rég. 17.98 à 39.98** Ch. **8.99 à 19.99**

SIMPSON — RIDEAUX ET TENTURES (753) ENTREPOT SEULEMENT

STORES EN VINYLE BAMBOU RAYE OU EN BOIS — **⅓ prix !** Longueurs et largeurs variées. **Rég. 2.99 à 18.98** Ch. **1.49 à 9.49**

TENTURES FAITES SUR MESURE — **½ prix et moins !** Vaste choix de tissus, motifs et coloris. Les tentures seront raccourcies à votre choix sans aucuns frais. **Rég. 21.98 à $247** Ch. **10.99 à 124.99**

SIMPSON — RIDEAUX ET TENTURES (753) ENTREPOT SEULEMENT

Pneus à neige nylon "Atlas Weather guard"

½ Prix ! Garantie de 25 mois. Aucun échange requis. Voir tableau pour prix.

Dimensions	Sans chambre à air Paroi noire			Sans chambre à air Paroi blanche		
	Quantité	Rég.	Ch.	Quantité	Rég.	Ch.
520 x 13	2	22.35	11.17	—	—	—
590 x 14	2	22.95	11.47	17	24.95	12.47
900 x 14	31	36.35	18.17	—	—	—
600 x 15	—	—	—	22	25.75	12.87
560 x 15	—	—	—	4	25.55	12.72

SIMPSON—ACCESSOIRES D'AUTOS (773) ENTREPOT SEULEMENT

½ prix ! Grand solde !

Pneus d'été "Allstate"

Rég. 11.99 à 23.98 Ch. **5.99 à 11.99**

Solde de pneus fins de séries ! Vaste choix de dimensions. Pas toutes disponibles. Venez tôt pour un meilleur choix !

SIMPSON—ACCESSOIRES D'AUTOS (773) ENTREPOT SEULEMENT

SOLDE D'ACCESSOIRES POUR AUTOMOBILES — Rabais 33⅓ à 50% !

7 lits d'auto pour bébés — Rég. 5.99 à 11.98	Ch. **3.59 à 7.19**
31 sièges d'auto pour bébés. Rég. 4.98 à 17.95	Ch. **3.32 à 11.96**
5 tablettes pour tableau de bord. Rég. 8.99	Ch. **5.99**
100 lampes de poche magnétiques. Rég. 3.98	Ch. **1.44**
90 cendriers pour auto. Rég. 1.69	Ch. **99¢**
7 radios manuels à bouton-poussoir. Modèles neufs ou usagés. Se montent sous le tableau de bord. 12 volts. Rég. 59.98 à 129.98	Ch. **39.95 à 87.57**
90 housses pour pneus de rechange. Rég. 1.19	Ch. **79¢**
34 ceintures de sécurité. Rég. 5.99	Ch. **3.99**

SIMPSON — ACCESSOIRES D'AUTOS (773) ENTREPOT SEULEMENT

Aspirateurs marques fameuses

Rég. 37.95 à 109.98 Ch. **32.95 à 99.98**

Lewyt, Hover, Kenmore

SIMPSON — ASPIRATEURS (748) ENTREPOT SEULEMENT

BROADLOOM ACRILAN* TORSADE, largeur 12 pi. Vert océan, turquoise, mousse espagnole. Imparfait de qual. rég. 10.98 ver. ca. **7.99**

BROADLOOM 100% NYLON DUPONT, largeur 12 pi. Bleu seulement. Imparfait de qual. rég. 8.98 ver. ca. **4.99**

BROADLOOM LAINE TISSEE TORSADEE, largeur 9 ou 12 pi. Vert ou bleu. Imparfait de qual. rég. 15.98 ver. ca. **11.99**

SOUS-TAPIS CAOUTCHOUC NATUREL, genre gaufré pour épais coussinage. Largeur 9 pi. Imparfait de qual. rég. 1.79 ver. ca. **1.49**

SOUS-TAPIS CAOUTCHOUC NATUREL, dimensions 9 x 12 pieds. **Rég. $24** Ch. **19.98**

TAPIS "DURELLE" 27 POUCES, fins de séries. Première qualité. Poil épais d'entretien facile. Beige, vert ou lilas. Ver. lin. **4.44**

½ PRIX ! CARPETTES EN ACRILAN* LAVABLE, poil touffu, envers latex. Choix de tons décorateurs. 27 x 36 po. **Rég. 8.98 ch. 4.49** 27 x 48 po. **Rég. 10.98 ch. 5.49**

JUSQU'A 50% DE RABAIS SUR COUPONS DE BROADLOOM, nylon, Acrilan*, laine. La plupart de genre unique.

CARPETTES VINYLE ANTI-FATIQUE, envers mousse antidérapant. Lavables. Motif Jaspé ou uni. 16 x 30 po. Rouge/noir, bleu/noir, jaune/noir, gris/noir. **Rég. 1.98, ch. 1.29**

SIMPSON — TAPIS (750) ENTREPOT SEULEMENT

Lampes et abat-jour

200 seulement ! Lampes de tables, lampadaires, lampadaires-mât ; abat-jour de tous genres. Styles modernes, contemporains, espagnols, etc. dans le groupe. Abat-jour. **Rég. 2.98 à 6.98** Ch. **99¢ à 1.98**

Lampes. **Rég. 29.98 à 79.98** Ch. **15.98 à 32.98**

SIMPSON — LAMPES (754) ENTREPOT SEULEMENT

BROADLOOM ACRILAN* PELUCHE EPAISSE, durable, facile d'entretien. Bleu azur, rouge cardinal, vert sault, vert bronze. Imparfait de qual. rég. 14.98 ver. ca. **9.95**

BROADLOOM ACRILAN* RASE, largeurs 9 et 12 pi, dans le groupe. Ton or antique, cannelle, beige automne. Imparfait de qual. rég. 8.98 ver. ca. **5.95**

BROADLOOM ACRILAN* SOLIDEMENT TORSADE, largeur 15 pi. Ton beige clair seulement. Imparfait de qual. rég. 13.98 ver. ca. **8.99**

BROADLOOM ACRILAN* A TOUFFES, tons de turquoise, or antique. Imparfait de qual. rég. 7.98 ver. ca. **4.99**

BROADLOOM DE LAINE POIL LONG TEXTURE, largeur 9 pi. Bleu ou vert. Imparfait de qual. rég. 15.98 ver. ca. **10.99**

BROADLOOM PELUCHE ACRILAN*, largeur 12 pi. Moka, bleu vénitien, daim, aqua, abricot. Imparfait de qual. rég. 12.98 ver. ca. **8.99**

BROADLOOM NYLON DUPONT, largeur 12 pi. Poil bouclé, motif texturé. Turquoise. Imparfait de qual. rég. 8.98 ver. ca. **5.99**

Rabais sur linge de maison

FAMEUSES COUVERTURES EN LAINE "MERINO" ! Tissure serrée pour meilleur confort. Bords finis satin. Coloris en blanc, jaune, bleu ou rose. Quantité limitée ! Dim. 70 x 90 po. **Rég. 25.98, ch. 15.98**; 80 x 90 po. **Rég. 29.98, ch. 19.98**

SERVIETTES DE BAIN "CALDWELL" ! Toutes sont absorbantes et décoratives. Grande variété de modèles. Dimensions 22 x 42 po. **Rég. 1.47, ch. 97c**

DRAPS BLANCS ET TAIES ASSORTIES ! Tous en coton. Aussi draps pré-ajustés pour lits jumeaux ou doubles. Dimensions très généreuses : 63 x 108 po. **Rég. 2.99 Ch. 2.39**; 81 x 108 po. **Rég. 3.29 Ch. 2.79**; 39 x 75 po. **Rég. 2.99 Ch. 2.39**; 54 x 75 po. **Rég. 3.29 Ch. 2.79.** Taies Rég. 1.49 Pai. **1.19**

COUVERTURES DE MARQUE "ESMOND" ! Tissu synthétique lavable. Légères imperfections. Vaste choix d'imprimés, de tons unis et de dimensions. Imp. de qual. Rég. 8.98 à 10.98 Ch. **6.98**

ELEGANTS COUVRE-LITS EN COTON ! TRES BAS PRIX ! Tous sont lavables, les modèles varient. Pour lits jumeaux ou doubles. Choix de coloris. Dimensions 79 x 108 po. ou 94 x 108 po. **Rég. 15.98 à 32.98. Ch. 11.98 à 19.98**

COUVRE-LITS EN CHENILLE DE COTON ! Légères imperfections ! Variété de modèles. Tons blanc, bleu, rose, ton or ou cerise. Pour lit double seulement. Dim. 94 x 108 po. Imp. de qual. **Rég. 15.98 Ch. 9.98**

COUVRE-LITS "HEIRLOOM" REVERSIBLES ! Légères imperfections ! Tous en coton. Choix de tons blanc neige, blanc antique, rose, beige, bleu ou turquoise. Pour lits jumeaux 80 x 108 po. ou double 96 x 108 po. Imp. de qual. **Rég. 19.98 à $25 Ch. 12.99**

SIMPSON — LINGE DE MAISON — (751) ENTREPOT SEULEMENT

RABAIS $3 ! TABLE PRATIQUE EN ACIER. Construction solide. Modèle à 3 étagères pour rangement. Pieds avec embouts qui ne marquent pas **Rég. 8.98 ch. 5.98** Modèle à 2 étagères ch. **4.99**

RABAIS $9 ! PLANCHE A REPASSER, construction tout métal avec embouts caoutchouc antidérapant. Entièrement réglable. **Rég. 21.98 — Ch. 12.99**

ETAGERE PRATIQUE EN PLASTIQUE POUR PORTE D'ARMOIRE, 3 tablettes plastiques pour épices, confitures, gelées, etc. Dim. 16 x 22 po. **Rég. 4.98 — Ch. 2.49**

BOUILLOIRE ELECTRIQUE, fini chrome brillant, poignée Bakelite noir. Cap. 2 pintes. Avec cordon tenant. Ch. **5.99**

SIMPSON — ARTICLES MENAGERS (755) ENTREPOT SEULEMENT

SKIS FISCHER COMPACTS EN METAL. Rég. 127.50 — **$99**
SKIS VOSTRA EN FIBRE DE VERRE. Rég. 99.99 — **69.99**
BATONS DE SKI EN METAL POUR ENFANTS. Rég. 3.99, pai. **1.99**
PATINS — pour hommes, dames, garçons, fillettes dans le groupe. **Rég. 8.98 à 19.98** pai. **3.98 à 14.98**
BOTILLONS APRES-SKI — Pour fillettes. Point 3 à 6; pour hommes, point 6, 7, 8 et 10. **Rég. 12.98** pai. **3.99**
SOULIERS DE QUILLEURS — pour dames, point 3 à 9; pour hommes, point 6 à 12. **Orig. 5.98 à 7.98.** pai. **1.49**
CHANDAILS DE HOCKEY, aux couleurs du Maple Leafs ou des Canadiens. **Orig. 3.98 à 5.98** ch. **1.99 à 3.99**
1 seulement — MOTEUR HORS BORD 6 C.V., usagé. Condition parfaite. **Orig. $299.** ch. **$229**
1 seulement — MOTEURS HORS BORD CRYSLER 105 C.V., modèle démonstrateur. **Orig. $1575.** ch. **$899**
1 seulement — AUTO-NEIGE "SNOW MOBILE", modèle 1966 usagé. En bonne condition. **Orig. $775** ch. **$499**
HARNAIS DE SKI POUR ENFANTS, orig. 4.98 pai. **2.99**

SIMPSON — ARTICLES SPORT (758) ENTREPOT SEULEMENT

Solde de verrerie et accessoires

Articles tous usages.
Verres de tous genres ..... **Rég. 1.19** Ch. **59¢**
Beurrier en verre, choix de coloris. **Rég. 1.39** Ch. **99¢**
Tables-plateaux. Cadeaux parfaits. **Rég. 1.98** Ch. **1.59**
Simpson — Porcelaine et verrerie (757) Entrepôt seulement.

Solde d'appareils ménagers

Modèles reconditionnés ou d'étalage.

REFRIGERATEURS
6 seulement. Réfrigérateur Coldspot 14, 6 pi. cu. **Rég. 279.98 à 369.98 — Ch. 249.98 à 289.98**
9 seulement. Réfrigérateur Colspot 13 po. cu. **Rég. 279.98 et 339.98 — Ch. 229.98 et 289.98**
4 seulement. Réfrigérateur Norcold Bar 99.98 **79.98**

CONGELATEURS
3 seulement. Congélateur 15 pi. cu. et 14 pi. cu. Coldspot. **Rég. 229.98 à 239.98 — Ch. 209.98 à 219.98**

Assortiment de cuisinières à gaz ou électriques

Rég. 169.98 à 269.98 ch. **99.98 à 219.98**

Cuisinières

6 seulement. Cuisinière Moffat ton cuivre.	259.98	**219.98**
6 seulement. Cuisinière Moffat. Blanc.	249.98	**209.98**
1 seulement. Cuisinière Kenmore, automatique ton cuivre	254.98	**244.98**
1 seulement. Poêle Franklin	129.98	**79.98**

Machines à laver

4 seulement. Marque Kenmore. Ton cuivre. **Rég. 254.98 à 309.98 — Ch. 244.98 à 269.98**

Lave-vaisselle portatifs

3 seulement. Lave-vaisselle Kenmore **Rég. 249.98 et 279.98 — Ch. 149.98 et 249.98**
1 seulement. Lave-vaisselle General Electric 239.98 **189.98**

SIMPSON — APPAREILS ELECTRO-MENAGERS (756) ENTREPOT SEULEMENT

Outils et moteurs électriques

Ensembles "Black and Decker"

		Ch.
5 seulement. Ens. perceuse de luxe ¼ po.	28.60	**$ 18**
5 seulement. Ens. perceuse ¼ po.	24.60	**$ 12**
10 seulement. Perceuse Craftsman ⅜ po.	39.95	**$ 25**
3 nécessaires à soudure	329.95	**$275**
1 nécessaire à soudure	119.95	**$ 80**

Tondeuses à moteur

Toutes sont de marques fameuses. Entièrement reconditionnées.
15 seulement **Rég. 39.95 à 119.50 — Ch. $25 à $85**

Matériaux de construction

1 porte en aluminium 34 po. x 82 po.	29.98	**$ 10**
5 porte-fenêtres à grillage 34 x 82 po.	9.99	**4.99**
1 porte en bois 2' x 10" x 6' x 10 po.	18.98	**8.98**
4 portes pliantes beige. gris. 36 x 80 po.	11.99	**5.99**
1 porte pliante beige. 32 x 80 po.	9.99	**5.99**

Rouleaux de grillage vinyl vert

3 rouleaux, 42 x 50 po.	14.99	Ch. **7.99**
1 rouleau, 36 x 50 po.	12.29	Ch. **6.49**
2 rouleaux, 48 x 100 po.	32.49	Ch. **16.99**
1 rouleau, 42 x 100 po.	28.49	Ch. **14.99**
2 rouleaux, 36 x 50 po.	12.29	Ch. **6.49**
3 rouleaux, 36 x 100 po.	25.49	Ch. **12.99**
3 rouleaux, 48 x 50 po.	16.49	Ch. **8.99**

SIMPSON — MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET OUTILS (774) ENTREPOT SEULEMENT

Solde ! Vêtements d'hiver pour hommes et jeunes gens

Orig. 9.99 à 24.99 ch. **6.99 à 18.88**

Vestes de ski nylon doublées peluche, cabans tout laine, pantalons de ski extensibles. Tailles 34 velours côtelé, vestes de ski réversibles, vareuses à 44 dans le groupe.

SIMPSON — MEUBLES (769) ENTREPOT SEULEMENT

HEURES D'AFFAIRES : EN VILLE : 9 H. 30 A.M. à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M.
FAIRVIEW - POINTE-CLAIRE : 9 H. 30 à 6 H. P.M. Y COMPRIS SAMEDI — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

PAS DE COMMANDES SUR LES ARTICLES DE CETTE PAGE

CAHIER No 4 / PAGES 35-44 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 10 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 34

État d'urgence en Colombie: le séisme a fait 84 morts, au moins 300 blessés

BOGOTA. (AFP-UPI-PC) — Le pire tremblement de terre à frapper la Colombie depuis 50 ans a fait hier au moins 84 morts et plus de 300 blessés. Aucune évaluation des dégâts matériels n'a pu encore être faite, mais ceux-ci sont importants et atteindraient plusieurs millions de dollars.

A Bogota, la capitale, les immeubles ont oscillé pendant deux minutes entières, ce qui a eu pour effet de semer la panique parmi la population. Une foule de personnes ont été traitées par la suite pour des chocs nerveux.

Mais la région la plus durement touchée est celle du département du Huila, à environ 125 milles au sud-ouest de la capitale, où le séisme aurait fait 60 morts.

La police et les autorités gouvernementales craignent que le bilan des pertes soit plus élevé que celui fourni jusqu'à maintenant; le nombre des morts et des blessés ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que les communications sont rétablies avec certains villages touchés par la catastrophe. Certains de ces villages ne seraient plus que des amas de ruines.

Etat d'urgence

Devant l'ampleur du désastre, le gouvernement a décrété l'état d'urgence et a décidé de mettre sur pied un programme de reconstruction des principaux immeubles endommagés ou détruits.

La Croix-Rouge et l'armée colombienne ont été dépêchées dans la région du Huila, centre minier et d'élevage où vivent quelque 250,000 habitants. Cette région fait parler d'elle depuis 15 ans en Colombie à cause de l'agitation politique et du banditisme qui y sévissent.

Le ministre de l'Intérieur, M. Misael Pastrana Borreo, a révélé que la première des deux plus importantes secousses avait atteint plus de sept degrés à l'échelle internationale qui compte 12 degrés. La deuxième secousse est survenue six heures plus tard.

De nombreux incidents se sont produits à Bogota au moment du séisme. Un professeur a réussi à sauver 40 enfants alors qu'un mur de l'école où ils se trouvaient s'est écroulé; il n'a pu cependant sauver sa femme et sa belle-mère qui étaient également à l'intérieur de l'immeuble.

Panique à Bogota

Des milliers de personnes, prises de panique, se sont élancées dans les rues de la capitale, criant, pleurant, priant, alors que le sol tremblait sous leurs pieds. De nombreux incendies ont éclaté simultanément et le courant électrique a flanché; des centaines de personnes ont alors été prises au piège dans des ascenseurs. Le palais présidentiel et la cathédrale, vieille de 350 ans, ont été endommagés.

Les autorités gouvernementales ont révélé que de nombreux édifices commerciaux et des maisons ont été détruites également à Cali, Medellin, Pereira et Bucaramanga. Comme les communications ne sont pas encore entièrement rétablies, il est difficile pour le moment de fournir de plus amples précisions sur les dégâts survenus dans ces villes.

L'épicentre de la secousse survenue à 10 h. 29 hier matin était situé près de Neiva, la capitale du Huila. On croit que 70 pour cent des immeubles de cette ville ont été détruits.

Le tremblement de terre a été ressenti au Venezuela et en Equateur, mais aucun dégât n'y a été enregistré.

Cette région des Andes est souvent la scène de secousses sismiques. Toujours en Colombie, cinq personnes sont mortes en septembre 1966 et 40 avaient péri en 1962.

Au Chili, un tremblement de terre, en mars 1965, avait fait 400 morts dans la région minière d'El Cobre. En mai 1960, un séisme avait fait 5,700 morts.



Téléphoto PA

La désolation règne à Bogota

Le pire tremblement de terre à frapper la Colombie depuis 50 ans a semé la mort, la panique et la désolation à travers le pays. Cette rue de Bogota encombrée de débris donne une idée de l'ampleur du désastre. Mais la région la plus durement touchée est celle de Huila, au sud-ouest de la capitale.



De Gaulle : si la France veut la ruine, qu'elle élise l'opposition

PARIS (AFP) — "Le mois prochain, ce qui va être en jeu c'est la Vème république", a déclaré hier soir le général de Gaulle dans l'allocution radio-télévisée de douze minutes qu'il a prononcée à trois semaines des élections législatives françaises.

Se plaçant dans le rôle que lui attribuent, souligne-t-il, "l'histoire, la constitution et le suffrage du peuple", le général de Gaulle a considéré que sa mission est de garantir le destin national, de maintenir la continuité de l'Etat et d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs.

Pour assurer cette mission, a-t-il souligné, il est absolument nécessaire que la majorité parlementaire actuelle l'emporte le 12 mars prochain.

Dressant le bilan de son gouvernement, il a déclaré: "L'ensemble de ce que nous avons réalisé en neuf ans apparaît à tout homme de bonne foi et est reconnu partout dans l'univers comme une grande réussite de la France".

Analyse de l'opposition

Puis le général de Gaulle est passé à l'analyse de l'opposition et il a dit : "De toute façon il serait donc extrêmement équitable et souhaitable que la majorité actuelle l'emporte. Mais dans les conditions d'aujourd'hui, c'est absolument nécessaire. Car les trois formations partisanes (communistes, Fédération de la gauche et centre démocrate) qui prétendent la remplacer et, par là, imposer leur politique à la République, ne pourraient, si elles y parvenaient, aboutir qu'à des ruines désastreuses. Juxtaposées pour détruire, elles seraient en effet, tout comme elles l'étaient naguère, incapables de construire."

Continuant son attaque contre les partis de l'opposition, le général de Gaulle a poursuivi : "Par quoi remplaceraient-ils les résultats acquis et les perspectives ouvertes, alors que, tout en additionnant juste pour le temps d'un scrutin, leurs malveillances négatives, ils ne sauraient s'unir positivement sur aucun des sujets essentiels ? Ni sur la liberté, puisque les uns (fédération et centre démocrate) prétendent la maintenir et que les autres (communistes) visent à établir leur dictature totalitaire. Ni sur les voies et moyens du progrès, ni sur l'indépendance, car si tous s'entendent pour la sacrifier, c'est dans deux sens contradictoires, soit l'obédience soviétique, soit l'hégémonie américaine."

Le Parlement indonésien sera appelé à destituer Sukarno

Djakarta. (AFP) — Le Parlement indonésien a adopté la nuit dernière à l'unanimité et par acclamation une résolution invitant le Congrès du peuple (corps législatif suprême indonésien), à se réunir en mars en session spéciale pour destituer le président Sukarno de toutes ses fonctions, soumettre son cas à un tribunal compétent et désigner un président intérimaire.

La résolution adoptée à l'issue d'un débat de six jours demande au président du praesidium, le général Suharto, de fournir au Congrès du peuple toutes les informations relatives au rôle joué par le président lors du coup d'Etat avorté de 1965.

Le parti nationaliste indonésien (PNI), création et fidèle soutien de M. Sukarno, ne s'est pas opposé à la résolution, présentée par le groupe parlementaire musulman.

La résolution sera remise demain au président du Congrès consultatif du peuple, le général Abdul Haris Nasution.

On révèle cependant que les autorités indonésiennes prennent des mesures pour empêcher le président Sukarno de quitter le pays avant qu'il puisse être jugé.

Le chef de la police japonaise, M. Sensuke Fujieda, avait déclaré ce matin qu'il possédait "des informations sérieuses" concernant la prochaine arrivée au Japon du président Sukarno et qu'il prenait les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du président indonésien durant son séjour. Certains journaux — tel le "Tokyo Shimbun" — croient savoir que M. Sukarno arriverait au Japon le 14 ou 15 février.

La route aux USA, un fléau

CHICAGO (UPI) — Les accidents de la route ont causé le nombre sans précédent de 52,500 morts aux Etats-Unis au cours de 1966, rapporte le Conseil national de la sécurité routière.

Dans son rapport annuel sur les accidents de la circulation, le Conseil estime d'autre part que 1.9 million de personnes ont subi une perte de capacité par suite d'accidents de la route.

La perte économique résultant des dégâts à la propriété, de la perte de salaires, des frais médicaux et des primes forfaitaires d'assurance s'est élevé à $9.8 milliards.

Le nombre de morts représente une hausse de plus de sept pour cent sur le record précédent de 49,000 enregistré en 1965.

M. Howard Pyle, président du Conseil national de la sécurité routière, a prévenu la population "qu'il pourrait s'écouler plusieurs années avant que l'on parvienne à réduire les mortalités causées par des accidents de la route" en dépit des efforts qui sont déployés pour corriger la situation.

Kossyguine propose un pacte de coopération à la Gde-Bretagne

LONDRES. (UPI-AFP-PA) — Le premier ministre soviétique Alexis Kossyguine, qui a proposé hier de signer un pacte de non-agression, d'amitié et de coopération avec la Grande-Bretagne, a eu aujourd'hui une dernière série d'entretiens avec les dirigeants britanniques.

On affirme de source diplomatique britannique que M. Harold Wilson tentera un dernier effort auprès de son visiteur pour que ce dernier intervienne auprès du gouvernement nord-vietnamien et persuade Hanoï de faire montre de bonne foi si les Etats-Unis décidaient de cesser leurs bombardements. Les milieux soviétiques sont d'avis que ce dernier effort de M. Wilson est voué presque certainement à l'échec.

La reine Elizabeth a reçu hier soir M. Kossyguine au palais de Buckingham alors que circulaient des rumeurs voulant que la souveraine britannique fasse une visite en Union soviétique.

Les porte-parole, aussi bien du gouvernement que du palais de Buckingham, n'ont voulu faire aucun commentaire au sujet de cette rumeur, mais selon les milieux bien renseignés, il est peu probable qu'une telle visite ait lieu dans un avenir relativement prochain.

On signale qu'en dépit de l'amélioration des relations entre les deux pays ces relations sont toujours quelque peu brouillées étant donné l'appui qu'accorde la Grande-Bretagne aux Etats-Unis dans l'affaire du Vietnam.

On dit également que la reine ne choisirait pas cette année pour entreprendre une telle visite, en tenant compte que cette année marquera le 50e anniversaire de la révolution russe, au cours de laquelle la famille impériale russe avait été assassinée; on sait que la famille impériale russe avait des liens de parenté avec la famille royale britannique

M. Kossyguine a été l'hôte d'honneur, hier soir, à un grand dîner offert par la reine Elizabeth et le prince Philip au palais de Buckingham. C'est la première fois qu'un chef de gouvernement communiste est l'hôte à dîner d'un souverain britannique. En outre, de telles invitations sont traditionnellement réservées aux chefs d'Etat séjournant en Grande-Bretagne.

Le dîner qui réunissait 58 personnes dans la salle à manger d'apparat, a été servi dans un service de Sèvres Louis XV.

M. Kossyguine avait pris place à la droite de la reine, tandis que sa fille Mme Gvichiani, M. et Mme Harold Wilson, plusieurs personnalités de la suite du président du Conseil de l'URSS, et de nombreux diplomates britanniques et soviétiques étaient parmi les invités.

Enfin, et sans doute pour la première fois en une telle occasion au palais de Buckingham, les femmes portaient des robes courtes et les hommes étaient en complet de ville

Rusk: Les USA ne cesseront pas les raids tant que Hanoï poursuivra son "invasion"

d'après UPI, AFP

Les Etats-Unis ne cesseront pas leurs bombardements du Nord-Vietnam en échange d'une simple "possibilité" de pourparlers, alors que les communistes poursuivent leur "invasion" du Sud-Vietnam en hommes et en matériel, a déclaré, hier, le secrétaire d'Etat Dean Rusk au cours d'une conférence de presse radiotélévisée.

C'est là, globalement, la réaction américaine aux sondages de paix effectués récemment par Hanoï pour laisser entendre qu'il pourrait y avoir des pourparlers de paix si les Etats-Unis mettaient "inconditionnellement" un terme à leurs raids aériens au Nord-Vietnam.

Les sondages d'Hanoï ont consisté en déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères, de même que par celles de son représentant à Paris. En même temps, s'étaient poursuivies d'autres activités diplomatiques qui avaient abouti aux déclarations et initiatives du premier ministre soviétique Kossyguine, du premier ministre britannique Wilson et du Souverain Pontife.

Washington exige la pareille

"Depuis quelque temps maintenant, a dit M. Rusk, une campagne ouverte et systématique a été menée par le camp communiste en vue d'obtenir un arrêt permanent et inconditionnel des bombardements au Nord-Vietnam (sans action militaire réciproque en retour), en échange d'une possibilité de pourparlers qui jusqu'ici, demeure informe et sans contenu."

M. Rusk déclare que les Etats-Unis "ne peuvent pas accepter" une situation à la faveur de laquelle des hommes et des armes pénètrent, sans interruption, au Sud en vue d'attaquer les forces alliées et les civils vietnamiens. Les communistes ne peuvent s'attendre à ce que "nous cessions de bombarder tant qu'ils continueront leur action militaire en envahissant le sud".

M. Rusk a précisé que les Etats-Unis étaient prêts à négocier avec le Nord, sans condition militaire préalable. Mais la fin des raids aériens au Nord appelle forcément un geste "élémentaire de réciprocité de sa part". Rien n'indique, selon M. Rusk, que Hanoï est disposé, pour le moment, à poser un pareil geste.

Trafic intense au Nord-Vietnam

Le général Westmoreland fait savoir aux autorités, aujourd'hui, que le Nord-Vietnam profite des quatre jours de trêve pour faire pénétrer dse milliers de tonnes de ravitaillement militaire au Sud-Vietnam.

Les avions de reconnaissance des Etats-Unis sont en mesure d'établir que le trafic routier, fluvial et maritime dans le sens nord-sud se révèle intense. On croit qu'au rythme où se poursuit ce trafic, le Nord-Vietnam réussira à faire passer au Sud plus de 35,000 tonnes de ravitaillement et munitions d'ici la fin de la trêve.

Selon le secrétaire d'Etat, le fait qu'Hanoï profite de la trêve pour hâter le ravitaillement au Sud indique que les communistes se préparent à des combats encore plus durs. De plus, selon les communiqués américains et vietnamiens, 267 "incidents" (dont 43 qualifiés de "graves") ont ponctué, jusqu'ici, la trêve du "Tet" qui entre dans sa troisième journée.

Tout laisse donc prévoir que les Etats-Unis vont reprendre les raids aériens au Nord-Vietnam d'ici quarante-huit heures.

Les premières réactions

Le "New York Times" commente aujourd'hui, sur un ton de reproche, la position "inflexible" adoptée par le secrétaire d'Etat. "La netteté des propos de Rusk, dit le quotidien new-yorkaais, et la certitude qu'ils reflètent fidèlement la position du président Johnson constituent une réponse glaciale. L'éditorialiste dit que les Etats-Unis auraient pu, au moins, prendre l'initiative de réduire les raids, ne serait-ce que pour prouver que l'Amérique n'est pas immobile.

De son côté, la "Pravda" dit que Washington est atteint d'un "étrange aveuglement" en ignorant ce qui est, selon elle, "un important geste" de la part de Hanoï.

Enfin, le révérend James A. Pike, anciennement évêque du diocèse épiscopalien de Calinie, a déclaré aujourd'hui que Johnson doit "cesser de généraliser et en venir à du concret". Le président, selon le révérend Pipe, doit dire clairement que les Etats-Unis sont prêts à négocier avec les gens du Nord et du Sud-Vietnam, de même qu'avec le FNL. Washington devrait ,de plus, déclarer nettement que les bombardements cesseront dès que débuteront les négociations.

Johnson reçoit le roi Hassan

WASHINGTON (UPI) — Le président Johnson a accueilli hier le roi Hassan II du Maroc à Washington en lui déclarant qu'il était heureux de pouvoir discuter avec lui du plus grand des problèmes internationaux du jour — celui de la paix et de la réconciliation entre les nations et les peuples, et en précisant que les différends doivent être réglés par la discussion et le compromis, et non pas par la force des armes.

Le président s'est ensuite entretenu avec le souverain marocain pendant une heure à l'occasion du premier des deux jours de conversations que doit avoir le monarque avec les autorités américaines.

Il sera question du Vietnam, de la fourniture par l'URSS d'armes à l'Algérie, de même que de la requête du Maroc qui désire une aide militaire accrue de la part des Etats-Unis.

Faisant allusion au différend frontalier algéro-marocain, le président a lancé un appel à l'unité régionale en Afrique du nord.

L'Algérie a reçu récemment au moins 300 chars d'assaut et 80 chasseurs réactés modernes de l'URSS, et le président Johnson partagerait l'inquiétude du roi Hassan à ce sujet.



Des gardes-rouges sur la route de Pékin

Derrière ce massif de montagnes rébarbatives, c'est Pékin, capitale turbulente du "maoïsme" et bastion de la révolution culturelle, destination de dizaines de milliers de gardes-rouges qui quittent leurs régions rurales et, empruntant la voie de la Grande Muraille, vont à Pékin, comme un mahométan va à La Mecque.

Willy Brandt est satisfait de sa visite à Washington

WASHINGTON. (AFP) — La question du traité sur la non-prolifération des armements nucléaires a largement dominé les entretiens que vient d'avoir à Washington M. Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne fédérale.

Les conversations qu'il a eues avec le président Johnson, le vice-président Hubert Humphrey, le secrétaire à la Défense Robert McNamara et le secrétaire d'Etat Dean Rusk ont permis à M. Brandt de faire un exposé détaillé des vues de son gouvernement en ce qui concerne le traité et d'exprimer certaines réserves qui sont d'ailleurs partagées par d'autres nations non-nucléaires.

M. Willy Brandt est arrivé hier soir à New York se déclarant satisfait des entretiens "très constructifs" qu'il venait d'avoir a Washington. "Il n'existe aucun problème sérieux entre nos deux pays, a-t-il dit.

Bonn, sujet des discussions de la conférence de Varsovie

VARSOVIE (AFP) — La conférence des ministres des Affaires étrangères des pays membres du pacte de Varsovie est actuellement en cours: telle est la seule certitude, marquée de l'estampille officielle, qui ressorte de la masse de mystères, secrets, réponses évasives ou indiscrétions contradictoires dans laquelle les journalistes accrédités dans la capitale polonaise se débattent depuis quatre jours.

On peut toutefois considérer comme acquis que la nouvelle politique d'ouverture vers l'Est du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est au centre des conversations restreintes, réunions élargies et conférences plénières qui se succèdent, depuis hier à Varsovie. Six ministres — ceux d'URSS, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Bulgarie et de la RDA — et un vice-ministre, M. Mircea Malita qui remplace pour la Roumanie M. Manesco, actuellement en visite officielle à Bruxelles, participent à ces conversations.

Ce n'est pas par hasard, estiment les observateurs, que les deux pays directement concernés par la question allemande, la Pologne d'une part — par la voix de M. Vladislav Gomulka — et la RDA de l'autre, ont pris publiquement position sur la politique de Bonn.

L'attitude de ces deux pays, remarque-t-on, ne s'est pas infléchie : pour la Pologne la RDA, le gouvernement Kiesinger continue, selon d'autres métrodes, la politique "revancharde" et "antipacifiste" de ses devanciers. Les deux pays en voient la preuve dans le fait que Bonn n'a fait aucune concession sur les conditions définies à Bucarest touchant la reconnaissance des frontières, la reconnaissance de l'existence de deux Etats allemands et la renonciation à tout armement nucléaire.

Mais aux yeux de tous les observateurs, une évolution s'est cependant produite : il ne s'agit plus en effet de faire de ces impératifs des conditions sine qua non à la normalisation des rapports entre Bonn et les capitales socialistes.

Dans ces conditions, estime-t-on, la conférence des ministres des Affaires étrangères aurait essentiellement pour tâche de définir les formes dans lesquelles les pays socialistes pourraient nouer des relations diplomatiques avec la RFA tout en sauvegardant les intérêts du bloc.

Il s'agirait donc de faire l'unité autour de cette règle de conduite simple : à chacun de rappeler ses principes et de dire clairement de quel côté il est, tout en soulignant la portée de cette manifestation de solidarité.

Trois grèves scolaires ont débuté ce matin

Plus de 1,400 enseignants de trois régions du Québec sont entrés en grève ce matin, malgré la menace d'une loi spéciale de Québec qui pourrait les forcer à retourner au travail presque immédiatement. Ce sont les 150 enseignants de quatre locales de la régionale Chambly, les 600 de la régionale Meilleur et de 13 de ses locales, et les 650 de 8 commissions scolaires de la Mauricie.

Les 150 enseignants des commissions scolaires locales de Chambly, de Fort-Chambly, de Saint-Bruno et de Saint-Basile sont en grève depuis minuit et une minute ce matin, privant de cours quelque 6,000 étudiants de la région de la Vallée du Richelieu.

C'est en rejetant dans une proportion de 86.6 p. 100 les nouvelles offres salariales faites dans la journée d'hier par les commissaires que les professeurs de ces quatre locales ont mis à exécution leur menace de grève qui planait depuis le 16 janvier dernier, alors qu'ils avaient voté par une majorité de plus de 80 p. 100 en faveur de la grève.

Au cours d'une assemblée générale qui a eu lieu à l'école Montarville, à Saint-Bruno, les 120 enseignants présents ont en effet refusé les nouvelles propositions de salaires faites par les négociateurs patronaux au cours de la dernière séance de négociation avant le début de la grève. Originalement, les commissaires offraient une augmentation de $100 aux professeurs ayant 12 années de scolarité et gagnant présentement $3,300; hier, ils ont haussé cette offre à $300 mais les enseignants demandent $534 de plus pour la prochaine convention, d'une durée de deux ans.

Les commissaires, présents dans une salle adjacente à celle occupée par leurs employés, ont appris vers minuit la décision prise quelques minutes plus tôt.

Outre les salaires, plusieurs autres clauses sont encore en litige : la reconnaissance des années d'expérience, le rôle du comité d'administration pédagogique, les conditions de travail (surveillance, spécialités, nombre d'élèves par classe), la sécurité d'emploi, la garantie de salaire, les congés sociaux, etc... Selon le négociateur en chef de l'Association des enseignants de Chambly, M. Jos Leblanc, de la CIC, il y a moins de la moitié des articles de la convention qui sont réglés.

L'implication de la nouvelle loi

Durant plus d'une heure, les enseignants se sont interrogés pour savoir s'ils devaient quand même débrayer à la date prévue étant donné l'annonce par le gouvernement de la présentation d'un projet de loi ayant pour titre "Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire" qui doit être déposé aujourd'hui.

C'est d'ailleurs la discussion à ce sujet qui a motivé le refus d'accueillir les journalistes à l'assemblée, même si ceux-ci avaient été invités quelques heures plus tôt par le chef d'information de l'Association des enseignants de Chambly, M. Raymond Marcoux.

Relativement à ce projet de loi, on s'est demandé durant un bon moment s'il n'était pas préférable de ne pas entrer en grève aujourd'hui mais d'attendre plutôt lundi et prendre position une fois l'attitude du gouvernement.

Les interventions ont été fort animées, les uns prônant la grève immédiate tel que prévu, les autres favorisant la poursuite des négociations jusqu'à lundi, soit jusqu'au moment jugé utile pour décider de l'attitude à prendre face à la loi déposée devant la Législature provinciale, surtout par suite des conclusions du congrès spécial convoqué par la CIC sur cette question.

Finalement, l'accord s'est fait presque à l'unanimité, si bien qu'avant même le vote décisif que l'on sait on aurait dit que la grève était déjà commencée : chanson populaire composée spécialement pour la durée de la grève sur l'air des "Joyeux troubadours", danse en rond, ballon-panier, tout était déjà en marche.

Ce matin, les enseignants des locales de Chambly, Fort-Chambly, Saint-Bruno et Saint-Basile tenaient une réunion au Motel Saint-Hubert, dans la municipalité du même nom, à dix heures.

A la régionale Meilleur: une grève perlée

A la régionale Meilleur, où 12-000 élèves étudient, cette grève prendra toutefois la figure d'une grève du zèle et perlée c'est-à-dire que les enseignants cesseront, sans avis préalable, les cours dans l'une ou l'autre des écoles ou des classes.

La décision fut prise au cours de la journée d'hier, après que la partie patronale eut rejeté les demandes du syndicat incluant tous les points en litige et que les enseignants eurent à leur tour refusé les offres de la commission scolaire.

Toutefois, les deux parties s'entendent maintenant sur le principe d'un médiateur nommé par le ministère du Travail et d'un observateur gouvernemental. Aucun nom n'a été mentionné.

Le président du syndicat des enseignants, M. Jean-Paul Bernard, s'est dit prêt à reprendre en tout temps les négociations avec la partie patronale. Si le médiateur extraordinaire n'est pas nommé au cours des prochains jours, il est possible que les deux parties se rencontrent à nouveau le mardi 14 février.

Par ailleurs, les professeurs se réuniront le 16 février, en assemblée générale, afin de décider s'ils continueront la grève du zèle et perlée : ou s'ils quitteront en bloc leur travail pour accélérer le règlement du différend. La régionale avait émis le voeu que les professeurs retardent jusqu'au 24 février l'échéance de la grève, mais ils s'y sont refusés. L'arrêt de travail devait d'abord être déclenché le 2 février, mais le bureau exécutif du syndicat avait reporté la date à ce matin.

En Mauricie

Dans les huit locales de la régionale de la Mauricie où des conflits existent, les 650 professeurs ont décidé de faire la grève ce matin quoi qu'il arrive. "Nos gars sont tellement montés qu'il n'y a pas d'autre solution ; il faut qu'ils sortent", a déclaré un porte-parole du syndicat.

Pour sa part, le président de l'Association des enseignants M. Robert Davidson a souligné qu'aucun fait qui soit susceptible de retarder l'arrêt de travail ne s'est produit, et que tant que la loi ne sera pas adoptée, les instituteurs feront comme s'il n'en était pas question.

Les grévistes se réunissaient ce matin dans quatre centres de la région pour se rendre ensuite au théâtre National de Grand-Mère où devait avoir lieu une assemblée générale.

M. Davidson a vivement déploré le fait que "la loi d'urgence semble devoir s'attaquer seulement aux enseignants et ne pénalise pas les commissions scolaires, alors que ce sont elles, dans notre cas, qui ont provoqué la grève en rejetant l'arbitrage que nous offrions".

La situation ailleurs

La commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield, où la médiation de M. Emile Gosselin fut interrompue hier de façon plutôt brutale, vient de faire parvenir un télégramme au ministre provincial de l'Education, lui demandant instamment d'agir afin que les écoles rouvrent le plus tôt possible.

La commission scolaire demande à M. Jean-Jacques Bertrand d'agir rapidement afin que les enseignants retournent au travail, "même si ceci implique le recours à l'injonction".

On sait que le syndicat représentant les 515 enseignants de Pointe-Claire et Beaconsfield s'était retiré de la table de médiation dans la nuit de mercredi à jeudi et que les deux parties s'étaient entendues pour remercier le médiateur de ses services.

Un porte-parole syndical a déclaré hier soir que les enseignants "ne bougeront pas tant et aussi longtemps que la commission scolaire ne fera pas de proposition écrite". Comme condition de retour au travail, les enseignants avaient demandé mercredi que les représentants patronaux acceptent de recourir à l'arbitrage.

Tout en acceptant cette offre, la commission scolaire posait les conditions suivantes :

- que les instituteurs retournent immédiatement au travail ;
- qu'aucune rémunération ne leur soit accordée pour les jours de grève ;
- que les articles de la convention actuellement acceptés et paraphés lient les parties et soient incorporés tels quels dans la sentence arbitrale à intervenir ;
- que la demande de salaires présentée par la partie syndicale devant le conseil d'arbitrage soit la même que celle présentée à la partie patronale le 19 janvier 1967, et transmise au ministère de l'Education.

La commission scolaire demandait également que le syndicat retire ses demandes à une douzaine d'articles, afin qu'elles ne soient pas soumises à l'arbitrage.

On sait que le syndicat a refusé catégoriquement ces conditions et s'est retiré de la table de médiation.

Le président de la commission scolaire, M. Marc Huberdeau, a fait savoir hier soir que son organisme tiendra une réunion lundi soir prochain, mais il n'a pas dit si les négociateurs patronaux accepteraient de faire "les premiers pas", comme les enseignants l'exigent pour reprendre les pourparlers.

Montréal et Verdun

A Montréal, les 9,000 professeurs sont toujours en grève, et les négociations sont rompues depuis le rejet par la CECM de la contre-proposition des syndicats. Le Conseil d'administration de ceux-ci était réuni au motel Fontainebleau tard hier soir; il étudiait, semble-t-il, leur réaction possible à la loi du gouvernement.

Hier dans la journée, le directeur de la grève M. Guy Marcotte a déclaré que les enseignants sont disposés à aller jusqu'au bout. Il a précisé qu'il n'existait aucune panique ou nervosité chez les grévistes, même après l'annonce de la loi.

Un autre négociateur de l'Alliance des professeurs a déclaré que la partie syndicale s'attend à une loi du genre de celle qui a mis fin à la grève des cheminots au fédéral : retour immédiat au travail accompagné d'une médiation puis, si celle-ci échoue, arbitrage obligatoire.

Il faut cependant noter que jusqu'ici, sauf à Montréal, les commissions scolaires se sont opposées à l'arbitrage et ont préféré faire face à des grèves.

D'autre part, à Verdun, les deux parties qui se sont entendues sur le principe de la médiation cherchent toujours un homme de bonne volonté pour remplir ce rôle. Tard hier soir elles n'avaient pas encore réussi (on s'était entendu sur trois noms), et la présidente du syndicat, Mlle Huguette Lamarre, a commenté : "Il est possible que les gens hésitent un peu à accepter le poste de médiateur à la veille de la loi d'urgence que le gouvernement entend présenter."

Elle s'est dite assurée que cette loi aura une répercussion sérieuse sur la situation, et a précisé que "si on touche au droit de grève des enseignants, ça va être sérieux".

Les 500 professeurs de Verdun doivent entrer en grève le 17 février à moins d'un changement important de la situation.

Vieilles-Forges

Le médiateur M. Louis-Marie Tremblay a démissionné hier après-midi, se sentant incapable de rapprocher les deux parties dans le conflit scolaire entre 8 commissions scolaires de la région des Vieilles-Forges (Trois-Rivières) et leurs enseignants en grève depuis deux semaines.

M. Tremblay a expliqué qu'après avoir étudié le problème pendant plusieurs jours, il ne voyait aucune possibilité d'accord prochain. Il a demandé aux deux parties d'examiner sans lui les possibilités d'entente "sous d'autres angles que ceux envisagés jusqu'à maintenant".

Par ailleurs, les enseignants manifesteront ce soir devant l'Institut de Technologie de Trois-Rivières, pour marquer leur mécontentement envers le ministre de l'Education M. Jean-Jacques Bertrand.

Saguenay - Lac-St-Jean

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où 3,700 professeurs doivent débrayer le 17 février, les négociations ont repris et se poursuivent en présence du conciliateur. Cependant, l'observateur du gouvernement, M. Bernard Angers, n'assiste pas aux pourparlers.

Les deux parties observent la discrétion la plus absolue sur l'allure des négociations, mais il semble que l'atmosphère soit bonne et qu'on ait un sérieux espoir de régler certains points, même si aucune clause nouvelle n'a encore été réglée jusqu'ici.

Yamaska

Alors que la médiation est interrompue depuis samedi dernier à la régionale Yamaska, le syndicat des enseignants vient de faire parvenir aux représentants patronaux une proposition jugée importante par les deux parties.

Le président de la régionale, M. Gaston Dore, a déclaré hier soir que cette proposition apportait certains changements en ce qui touche les clauses mécaniques. Il a admis que ces changements pourraient modifier quelque peu les salaires des professeurs.

M. Dore pense que les deux parties allaient se rencontrer à nouveau en fin de semaine, probablement samedi, en présence du médiateur, M. Claude Ryan. Il semble que la partie patronale analysera en détail les nouvelles offres des enseignants.

Le président du syndicat des professeurs, M. Gaston Reid, a noté pour sa part que le médiateur démissionnerait probablement si la commission scolaire refusait la proposition syndicale.

Salaberry

Les négociations se sont poursuivies régulièrement cette semaine — et elles continuent aujourd'hui — à la régionale Salaberry, dans la région de Valleyfield, où 500 enseignants doivent déclencher la grève le 17 février prochain.

Une demande de médiation faite samedi dernier par le syndicat a été refusée par la commission scolaire. Il semble que plusieurs clauses majeures restent encore à régler, sans parler de l'épineuse question des salaires, et un porte-parole patronal a estimé hier qu'il est "presque assuré que ça va être la grève".

8,000 élèves de la régionale et de 13 commissions scolaires locales seront privés de cours si cette grève se déclenche.

Des Belges chez les Apôtres de l'Amour infini à St-Jovite

SAINT-JOVITE — Cinq Belges, dépourvus d'un visa en règle, demeurent au monastère des Apôtres de l'Amour infini à Saint-Jovite, a déclaré le supérieur de la secte, le Père Gabriel de l'Annonciation.

Après des pourparlers avec les dirigeants de l'Immigration à Montréal, dit-il, nous avons convenu d'une entente verbale, permettant à ces Belges d'habiter le Canada, tant qu'ils demeureront à Saint-Jovite. Deux d'entre eux sont âgés de dix-huit et de dix-neuf ans. Les trois autres sont plus jeunes.

Le supérieur Gabriel a signalé que les adolescents demeurent au Canada depuis trois ans, munis d'un visa d'étudiants. "Il nous a été impossible", a-t-il dit, "de faire renouveler leur permis de séjour, à cause d'une persécution religieuse en Belgique".

Quatre bandits volent $500 dans un train

Quatre bandits ont fait main basse sur une somme d'environ $500, au début de la soirée d'hier, dans un convoi des Chemins de fer nationaux.

Les voleurs étaient montés dans le train, à Dorval. S'attaquant au wagon de la poste, ils se sont emparés de l'argent contenu dans un coffre-fort. Le quatuor a sauté en bas du train au moment de son arrivée à Montréal.

La police des Chemins de fer nationaux a refusé de fournir des renseignements sur ce vol.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 30 janvier, 1967 par lequel Fashions of Israel Inc., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 1er février, 1967, sous le numéro 1966223. Banque de Montréal, le 1er février, 1967.

AVIS est par les présentes donné que M. Walter Maslowski, ingénieur professionnel, domicilié à 7350, Mount, Montréal 16, depuis 6 ans, sa femme Berthe Maslowski, ménagère, ses fils John, étudiant, Donald et James s'adresseront à la Législature de Québec pour faire changer leurs noms en ceux de :
M. Walter Marlowe, ingénieur professionnel, domicilié à 7350 Mount, Montréal 16, sa femme, Berthe Marlowe, ses fils John, Donald et James Marlowe.

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes et futures de M. & M. WOODWORKING LTD., ayant sa principale place d'affaires à Laval, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 3 février 1967, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 6 février 1967 sous le numéro 241017.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARSENEAU (Alfred) — A St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval, le 8 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Alfred Arseneau, époux de feu Ilda Vigneau ; demeurant à 732 Gentilly, Saint-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
1039, rue du Collège,
St-Vincent-de-Paul,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Sylvain, où le service sera célébré à 8 h. 45, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN (Emilia) — A Montréal, le 8 février 1967 à l'âge de 87 ans est décédée Mme veuve Odilon Asselin, née Emilia Ménard, demeurant 1797 Jeanne-D'Arc. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam
à 9 heures pour se rendre à l'église St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Léopold) — A l'hôpital St-Félix, de Longueuil, le 8 février 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Léopold Bissonnette. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Adrien) — A Ville Mont St-Hilaire, le 9 février 1967, à l'âge de 58 ans 11 mois, est décédé M. Adrien Blain, époux de Lucienne Leclair. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Albany Larivée,
234, boul. Richelieu Nord
pour se rendre à l'église paroissiale de Ville Mont St-Hilaire où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Guy) — A Ste-Thérèse-de-Blainville, le 8 février 1967, à l'âge de 42 ans, 6 mois, est décédé Maître Guy Blanchard, notaire, époux de Monique Jarry ; fils de Me J.-L. Blanchard ; demeurant à 7, Carré-des-Bois. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.
61 ouest, rue Blainville
à 2 hres 45, pour se rendre à l'église de Ste-Thérèse-de-Blainville, où le service sera célébré à 3 hres, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Un don à la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse de St-Jérôme, à St-Jérôme, serait hautement apprécié.

BLANCHARD (Marie-Anne) — A St-Hubert, le 8 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Joseph Blanchard, née Marie-Anne Brodeur, demeurant à 2245, Latour. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hubert, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Napoléon) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Napoléon Boivin, époux de feu Cécile Côté, demeurant au 2362, Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUGIE (Alexina) — A Pierrefonds, le 8 février 1967, à l'âge de 85 ans et 1 mois, est décédée Mme veuve Alfred Bougie, née Alexina Chaput. Mère de M. René Bougie. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Suzanne, de Pierrefonds, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Roméo) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Roméo Brault, fils de feu J.-O. Brault et de feu Honoria Martineau. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BREAULT (Donat) — A Rougemont, le 8 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé subitement M. Donat Breault, époux de Diana Massé ; demeurant à Rougemont. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Poirier,
St-Césaire,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Rougemont, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Roger) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Roger Corbeil, fils de Théodore Corbeil et de Délia St-Pierre, demeurant à 2088 Florian. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUSSON (Wilfrid) — A Montréal, le 7 février 1967 à l'âge de 48 ans est décédé M. Wilfrid Cusson, fils de feu Laurent Cusson, et de feu Celanire Desrochers, demeurant 2535 Montgomery. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie Est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGLE (Emilien) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé Emilien Daigle, époux de Marie-Rose Rainville, demeurant 267 Ste-Marguerite. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LA BOURSEDIERE (Marie) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Roma De La Boursedière, née Marie Dicaire, demeurant 981 Lacasse. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Elisabeth-du-Portugal, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELISLE (Marie-Louise) — A Montréal, le 7 février 1967, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Elzéar Delisle, née Marie-Louise Sauvé, demeurant 6706 Beaulieu. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Bernard) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 49 ans, est décédé Bernard Desormeaux, époux de Jeanne Millette, demeurant au 6995, Denormanville. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse, coin 11e Av.
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCASSE (Angelina) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Angelina Ducasse, fille de feu Octave Ducasse et de feu Marie St-Amand. Elle laisse trois frères : Florian, François et Octave Ducasse, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FINNEGAN (Charles) — A Montréal, le 7 février 1967, à l'âge de 81 ans, est décédé Charles Finnegan, époux de Marie-Anne de Champlain, demeurant 2049 est, Sherbrooke. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOREST (Lucien) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Lucien Forest, ex-employé des Distributions Eclair, époux en premières noces de Juliette Dubreuil, et en deuxièmes noces d'Andréa Fournier. Père de Jean, Rita et de Mme Gérard Allaire (Marthe). Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Auréa) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Hermas Forget, née Auréa Naud, demeurant au 4220, Henri-Julien. Mère de Mme Wilfrid Gravel (Jeanne), et Alcide. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils,
4733, rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRANCOEUR (Léo) — Subitement à Montréal, le 8 février 1967 à l'âge de 61 ans est décédé Léo Francoeur époux de Juliette Gagné, demeurant 1807 Bennett. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4249 rue Adam
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Lisanne) — Accidentellement, à Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 9 ans, est décédée Lisanne Gauthier, fille de Paul Gauthier et d'Yvette Préville ; soeur de Michel, Joseleyne et Pierre. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, Boul. Sainte-Croix
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIARD (Aurèle) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Aurèle Giard, époux d'Irène Robidoux, demeurant 11,643 est, Dorchester. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam,
pour se rendre à l'église St-Marcel, de Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Jean-Charles) — A Chapleau, Ontario, le 8 février 1967, à l'âge de 58 ans, est décédé subitement M. Jean-Charles Gobeil, originaire de la Baie-St-Paul, comté Charlevoix, époux de Gertrude Harvey. La dépouille mortelle est exposée aux salons de Chapleau. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant à Chapleau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Edmond) — A St-Hyacinthe, le 8 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Edmond Guyon, époux en premières noces d'Alice Duvernay et en deuxièmes noces de feu Amanda Leroux, demeurant à l'Hôtel-Dieu, rue des Saules, St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ubald Lalime Inc.,
900, rue Bourdages,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Charles-sur-Richelieu, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAINEAULT (Bériza) — A Valleyfield, le 8 février 1967, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Wilfrid Haineault, née Bériza Lalonde, demeurant 1124, rue Ellice. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin et Fils,
317, rue Victoria,
pour se rendre à la cathédrale de Valleyfield, où le service sera célébré à 11 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUILLET (Yvonne) — A l'hôpital Général de Lakeshore, le 8 février 1967 à l'âge de 73 ans est décédée après une longue maladie Mme Avila Juillet, née Yvonne Demers, mère de Paul-Emile, époux d'Armande Brossard, Georgette (Mme Jacques Chartrand) Gilberte (Mme Bernard Lecavalier) Jean-Louis, époux de Béatrice Montreuil, Guy, époux de Gaétane Larivée, Jacques, époux de Denise Lajeunesse, Robert, époux de Martine Lalonde, Blaise, époux de Clophée Leblanc, Françoise et Claude. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau,
12, rue St-Charles, à Dorion,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Très Ste-Trinité, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière des Cèdres, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Rosaire) — A Hawkesbury, le 8 février 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Rosaire Lacombe, époux de Gilberte Paquette, demeurant 139, rue Atlantic, à Hawkesbury. Il laisse trois fils : Pierre, d'Ottawa, Robert et Jean-Jacques, d'Hawkesbury ; une fille, Lise ; un frère, Emile Lacombe, et une soeur, Mme Réal Duplantie (Annette), tous d'Hawkesbury. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons Noël Ltée,
416, rue McGill, à Hawkesbury,
pour se rendre à l'église St-Alphonse-de-Liguori d'Hawkesbury, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORCE (Gérard) — A Delson, le 6 février 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Gérard Laforce, époux de Paulette Lefrançois. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant et Fils,
198, rue Principale, Delson,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMONDE (Georgette) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédée Mlle Georgette Lamonde, fille de feu Arthur Lamonde et de Nazareth Létourneau, demeurant 3508 Cartier. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Clémentine) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Clémentine Landry, fille de feu Damien Landry et de feu Angélina Lamarche. Elle laisse dans le deuil sa soeur : Edouina (Mme veuve Patrice Jasmin). Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIVEE (Roland) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Roland Larivée, époux de Cécile Laliberté ; demeurant à 7759 est, rue Notre-Dame. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
7895 est, rue Notre-Dame,
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIR (Henri) — A Montréal, le 7 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Henri Leclair, marchand de chaussures, époux de Fleurette Senécal, demeurant à 8618 Berri. Père de Marcel, Gilles, René, Mme Jean Lamoureux (Micheline). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse-Youville, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Raoul) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Raoul Leclerc, époux de feu Eva Tessier, demeurant en Alberta. Il laisse 2 filles Simone, Madeleine, ses soeurs, Mme Wilfrid Lecomte (Imelda Leclerc), Berthe Leclerc, Mme Royal Turpin, Mme Hermond Gutheil, Mme J. Stephenson, Mme Lucien Coté. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078 rue Drolet, angle Jarry,
à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière Champ d'Honneur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

LEMOIGNAN (Adrien) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé Adrien Lemoignan, ex-chef de division, Service des incendies de Montréal, époux en premières noces de Laura Dufour, et en deuxièmes noces d'Hélène Corbin, demeurant 8067, rue Cartier, père de Mme Lucien Dansereau (Yvette), Mme Jacques Boudreau (Rita), Mme André Perron (Lucille), Mme Philippe Sweeney (Lise), et Roger. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et
Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251 est, rue Jean-Talon,
à 8

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ Montréal, vendredi 10 février 1967 / sainte Scholastique / 83e année, No 34 / 4 cahiers / 44 pages / Les prévisions météorologiques: nuageux, avec quelques chutes de neige / Minimum: 25 / Maximum: 30

Un professeur: Ottawa ferme les portes aux spécialistes en agriculture du Québec • Page 21

Québec suspend le droit de grève des enseignants

QUEBEC — Le gouvernement de l'Union nationale a décidé de suspendre jusqu'au 30 juin 1968 le droit de grève des enseignants dans la province.

C'est ce qui ressort d'une déclaration qu'a faite ce matin le ministre de l'Education du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, en déposant à l'Assemblée législative la loi "assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire".

Le bill, qui a subi sa première lecture mais qui n'a pas été distribué aux députés, son impression n'étant pas encore terminée, aura également les conséquences suivantes:

—Dans les 48 heures de sa sanction, il mettra fin à toutes les grèves scolaires en cours dans la province.

—Il prolongera jusqu'au 30 juin 1968 toutes les conventions collectives actuellement expirées ou devant expirées d'ici là.

—Il établira, par ailleurs, un mécanisme de négociation à l'échelle provinciale.

—Il empêchera, enfin, toute réduction dans les salaires actuellement payés aux instituteurs.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a laissé entendre que l'Assemblée législative sera appelée à adopter le projet de loi d'ici la fin de semaine si possible.

Les députés devaient avoir deux ou trois heures pour étudier le projet de loi après son impression, cet après-midi, et la Chambre devait commencer ensuite le débat.

En réponse à des questions du chef de l'opposition, M. Jean Lesage, M. Johnson a fait savoir, par ailleurs, que le bill ne prévoit qu'une disposition pour la nomination d'un administrateur ou en ce qui a trait à l'arbitrage obligatoire.

Les syndicats vont-ils faire front commun avec la CIC?

QUEBEC (PC) — La Corporation des instituteurs catholiques du Québec tiendra aujourd'hui une réunion spéciale pour étudier le projet de loi d'urgence visant à mettre un terme aux grèves des enseignants.

Au cours d'une entrevue hier soir, le président de cet organisme de 50,000 membres a laissé entendre que plusieurs syndicats pourraient faire front commun avec la CIC afin de contrecarrer les plans du gouvernement provincial.

M. Laliberté a avoué que depuis quelque temps, des contacts, des rencontres et des échanges de vue se sont faits entre les divers syndicats et la CIC afin de faire bloc contre un projet de loi tel celui que le gouvernement s'apprête à adopter.

M. Laliberté a cependant ajouté qu'il était trop tôt encore pour parler d'un véritable front commun des syndicats.

"Nous sommes toutefois sur le qui-vive en ce qui concerne les intentions gouvernementales", a-t-il indiqué en ajoutant par ailleurs qu'il ne croyait pas que ce projet de loi qui doit subir sa première lecture aujourd'hui, soit adopté sans une forte opposition de la part de nombreux députés.

La réunion de la Fédération des commissions scolaires

Le bureau exécutif de la Fédération des commisssions scolaires doit de son côté se réunir, ce soir, l'hôtel Reine-Elisabeth à Montréal, pour étudier la situation qui prévaut dans le domaine scolaire et plus parti-

Voir FRONT en page 2

RAQ: le juge Smith n'a pu démasquer les vrais profiteurs

par Florian BERNARD

L'enquête sur les transactions de terrains de la RAQ à Ville LaSalle semble bien s'être terminée par un échec, hier à Montréal. Le juge Arthur I. Smith a en effet déclaré à LA PRESSE qu'il lui a été impossible de démasquer les véritables profiteurs à cause des restrictions qui ont été imposées à la commission rogatoire d'enquête par les autorités gouvernementales des Bermudes. Le rapport complet de l'enquête ne sera pas divulgué avant le 1er avril, mais le juge Smith a quand même déclaré que les membres de la commission se sont heurtés à un mur de pierre et qu'il leur était devenu impossible d'aller plus loin.

Bien qu'il ait été établi au cours de l'enquête que d'énormes profits ont été réalisés par la compagnie Global Holdings Inc, subsidiaire de Cangro Bermuda, il a été impossible d'obtenir les noms des véritables profiteurs à cause de la loi des Bermudes sur le commerce.

Cette loi précise en effet que les Sociétés fonctionnant à l'étranger ne sont pas tenues de divulguer les noms de leurs actionnaires ni les détails de leurs transactions en dehors du pays. Le juge en chef des Bermudes a donc informé les enquêteurs, hier, que le gouvernement de ce pays devait leur refuser le droit de fouiller dans les livres de la Cangro Bermuda.

Par ailleurs un avocat des Bermudes, Me Charles T. Coliss, président de la Cangro Bermuda avait contesté devant les tribunaux la légalité d'une commission rogatoire québécoise dans ce pays et il avait eu gain de cause devant la Cour Suprême des Bermudes.

A la suite de ces nombreux échecs le juge Smith a donc décidé de mettre un terme à l'enquête qui ne menait plus nulle part depuis plusieurs semaines.

Voir RAQ en page 2



photo René Picard, LA PRESSE

Les dirigeants syndicaux des 5,000 manoeuvres à l'emploi de la Ville de Montréal ont fait savoir hier soir que la grève de leurs membres était inévitable. De gauche à droite ce sont MM. Roger Lampron, président de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (qui représente ces employés), André Thibaudeau, directeur québécois de ce syndicat et Jacques Brulé, directeur de la grève.

Grève des manoeuvres: accord sur les services considérés essentiels

par Jacques LAFRENIERE

Les 5,000 manoeuvres à l'emploi de la Ville de Montréal se mettent en grève à minuit ce soir. Ils se joindront aux 4,500 fonctionnaires qui ont débrayé le 30 janvier.

Tous les services municipaux, autres que ceux de la police et de la protection contre l'incendie, seront ainsi paralysés, plus de la moitié des 18,000 salariés de la métropole canadienne, se trouvant en grève.

La situation pourrait devenir dramatique, à brève échéance, s'il survient par exemple une tempête durant la grève des employés manuels, ou si la grève se prolonge et que les ordures ménageres s'entassent dans les rues.

Environ 500 ou 600 membres de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) seront les premiers à débrayer, puisqu'ils ne se présenteront pas à leur relève habituelle en fin de semaine. Les autres travailleurs s'abstiendront de se rendre à l'ouvrage lundi. Dès minuit ce soir, cependant, des piquets de grève seront levés à tous les endroits stratégiques et seront maintenus 24 heures par jour.

Les montréalais peuvent espérer un règlement rapide du conflit des employés manuels, car les negociations ne sont pas interrompues et la ville n'a pas encore fait connaître son offre finale. Sa dernière offre connue est une hausse de 40 cents l'heure en regard d'une demande de $1.25.

Hier soir, toutefois les dirigeants syndicaux n'avaient rien à ajouter à leur rapport des négociations déjà présenté le 21 janvier dernier au cours d'une assemblée où par une majorité de 96 pour cent les manoeuvres avaient voté pour la grève.

Le président du syndicat, M. Roger Lampron a dévoilé que des rencontres avaient lieu régulièrement avec les négociateurs patronaux Hier après-midi, le comité de négociation du syndicat s'est rendu rencontrer le comité executif de la ville de Montréal que préside M. Lucien Saulnier

Le directeur québécois, du SCFP, M. Andre Thibaudeau, a déclaré pour sa part au cours d'une conférence de presse, après l'assemblée d'hier soir, tenue à huis clos, que le syndicat allait négocier jour et nuit et qu'il n'avait pas l'intention de rompre les négociations. Les pourparlers se poursuivent aujourd'hui.

M. Thibaudeau a ajouté que la partie patronale négocie de façon honnête et qu'elle fait son possible. Malheureusement, a-t-il ajouté, "il est impossible d'arrêter le mecanisme de la grève".

Voir MANOEUVRES page 2

Johnson est prêt à nommer un médiateur pour mettre fin à la grève des fonctionnaires.

— Page 3

Trois autres grèves ont débuté ce matin

Au moment où le gouvernement provincial se prépare à adopter une loi qui doit mettre un terme à la crise scolaire au Québec, 1,400 autres enseignants se joignent ce matin aux 10,700 professeurs qui sont déjà en grève.

Les enseignants de la régionale Meilleur (672), ceux de la Mauricie (650) et ceux de quatre commissions scolaires locales de la région de Chambly (150) se sont laissés entrainer ce matin dans le tourbillon des grèves scolaires.

Ils ont rejoint les enseignants de Montréal (9,000) qui sont en grève depuis le 13 janvier, ceux de la régionale des Vieilles-Forges (1,239) et ceux de Pointe-Claire et Beaconsfield (515) qui ont débrayé respectivement les 27 et 20 janvier.

Tout a échoué

Les trois médiateurs qui avaient accepté de chercher une formule de règlement dans ces conflits ont échoué ou ont cessé leur travail. Un seul médiateur est encore en poste. Il s'agit de Claude Ryan, directeur du "Devoir", qui cherche à amener les parties à une entente dans la région d'Yamaska, où les 450 enseignants sont retournés au travail le mois dernier, sous le coup d'une injonction, après une grève qui se prolongeait depuis le 24 novembre.

Tous les mécanismes de négociation collective connus et ordinairement utilisés ont échoué jusqu'ici: la négociation directe, la conciliation, la menace de grève, la médiation, etc. Même des mesures extraordinaires, comme une loi d'urgence, pourraient bien se buter à un mur, des enseignants ayant menacé de remettre leur démission plutôt que de retourner au travail sans convention collective.

Le tableau se présente ainsi:

- A Montréal, les 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques sont en grève

Voir GREVE en page 2

Nos informations page 43

Contrôle éventuel de la vente des autos usagées

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Transports et Communications du Québec, le Dr Fernand Lizotte a révélé, hire, que son ministère songe à instituer une Régie des garages qui aurait pour tâche de contrôler et surveiller l'entretien des véhicules moteur dans la province.

Le Dr Lizotte a fait cette déclaration à des journalistes qui l'interrogeaient sur les projets du gouvernement ontarien sur l'adoption d'une législation pour protéger le consommateur dans l'achat des automobiles usagées.

Le Dr Lizotte a précisé qu'une telle régie pourrait exercer un contrôle sur la vente des automobiles usagées ainsi que sur les réparations des véhicules automobiles dans les garages.

Voir REGIE en page 2

"No 4", un film de nus assez... particulier

LONDRES (AFP) — Un film "révolutionnaire" et qui attirera certainement la foule — s'il franchit les barrages de la censure — est actuellement en cours de tournage à Londres.

Le titre (discret et provisoire): "No 4". Le sujet: les postérieurs londoniens (des deux sexes). Le lieu de tournage: un discret appartement de Park Lane, dans le centre de la capitale.

Ce film étrange consacré aux postérieurs, nus évidemment, des jeunes Londoniens et Londoniennes poursuit un but hautement scientifique: analyser la personnalité de l'intéressé (ée) grâce aux mouvements de sa partie charnue quand il ou elle marche.

La promotrice du film, une Japonaise, Mme Yoko Ono, ne veut pas rester là: son plan de travail pour l'année prévoit trois autres bandes consacrées aux postérieurs de Paris, de Tokyo et de New York.

Le metteur en scène, l'Américain Tony Cox, n'a apparemment eu aucune difficulté pour trouver les figurants nécessaires. Il en prévoit 365 rien que pour Londres.

Pékin ignore l'ultimatum de Moscou sur la liberté des diplomates russes

(D'après UPI, AFP, Reuter)

La Chine a ignoré aujourd'hui un ultimatum du Kremlin relatif à la cessation des manifestations devant l'ambassade soviétique à Pékin. Ce qui plus est, l'agence Chine nouvelle rapporte que les manifestations anti-soviétiques se multiplient à travers la Chine.

Chine nouvele, l'agence de presse officielle chinoise, accuse en outre le Kremlin de chercher délibérément à aggraver les relations sino-soviétiques en organisant des manifestations anti-chinoises à Moscou. L'agence ajoute que ces manifestations ont "provoqué l'indignation du peuple à travers la Chine". Au cours des derniers jours, affirme Chine nouvelle, des manifestations pour protester contre "les récents outrages fascistes de la clique révisionniste soviétique" se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire chinois.

L'envoyé spécial de l'Agence France-Presse à Pékin, Bernard Ullmann, écrit que les diplomates et les journalistes étrangers ont continué aujourd'hui à effectuer sans incidents des "perçées" jusqu'à l'ambassade soviétique pour y rendre visite aux diplomates "assiégés".

Il ne semble pas, ajoute-t-il, que les autorités chinoises aient réellement tenté de limiter le ravitaillement de l'ambassade, qui a reçu de nouveaux stocks de vivres par le courrier de "l'Aeroflot" arrivé normalement hier à Pékin.

Dans sa note au gouvernement chinois, le Kremlin demandait qu'il soit mis fin immédiatement aux mesures arbitraires dirigées contre l'ambassade soviétique à Pékin et contre la liberté de mouvement du personnel diplomatique.

"Si cela n'est pas fait dans le délai le plus bref, ajoutait la note, la partie soviétique se réserve le droit de répliquer en prenant les mesures nécessaires."

Selon l'agence Tass, la note soviétique soulignait que les mesures prises par les autorités chinoises privent actuellement l'ambassade soviétique de la possibilité d'exercer ses fonctions de représentation de l'Union soviétique en Chine, y compris celles qui sont liées au règlement des problèmes concrets relatifs à l'acheminement via le territoire chinois de l'aide économique et militaire au peuple vietnamien en lutte.

Au pied du mur

La note, remarquait-on hier à Moscou, ne place pas seulement

Voir PEKIN en page 2

AUJOURD'HUI

Circulation et l'Expo

Un Comité régional de la circulation, formé de représentants de la Compagnie de l'Expo, de la Sûreté provinciale, de la police de Montréal et du gouvernement provincial, ont mis au point un système dont le coeur est un ordinateur pour diriger la circulation sur les autoroutes de la région métropolitaine durant l'Expo.

— Page 23

Pour financer le Québec

Le député libéral de Mercier à l'Assemblée législative, M. Robert Bourassa, a suggéré à l'UN d'exiger que les réserves des institutions financières du Québec contiennent une proportion définie et raisonnable des titres du Québec.

— Page 27

La mode canadienne

La mode canadienne atteint l'âge adulte, selon Marie Lessard-Laurier, qui a assisté hier à la Collection nationale.

— Pages 13, 14 et 15

Une baisse générale de la moralité: pourquoi?

Le professeur Denis Szabo, de l'Université de Montréal, énumère les principaux facteurs sociaux et culturels qui favorisent la criminalité, et l'amoralité en général.

— Page 7

Demain dans

le magazine de LA PRESSE

Lorsque les Jérolas se promènent en Europe

•

Au secours des handicapés de Montréal

Nos informations page 43

SOMMAIRE

Annonces classées / 29 à 33, 36 à 42
Bandes dessinées / 28
Calendrier des pionniers / 17
Courrier "Que faire?" / 15
Décès, Naissances, etc. / 43
Editorial / 6
Finance / 18 et 19
Horoscope / 27
Loisirs et récréation / 28
Mots croisés / 31
Nouvelles internationales / 35
Nouvelles nationales / 21, 22 et 27
Radio et télévision / 16 et 17
Spectacles et concerts / 8 à 10
Sports / 24 à 26
Tribunaux / 11
Vie féminine / 13 et 14
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 17

CKAC 73

Des petits épargnants lésés vont adresser une pétition à Ottawa

par André BELIVEAU

Plus de 460 des petits épargnants qui ont perdu une bonne partie — sinon la totalité — de leurs économies par suite de la faillite de la Prudential Finance Corporation Ltd ont signé ces derniers jours une pétition dans laquelle ils demandent au gouvernement fédéral d'instituer au plus tôt une enquête royale sur les circonstances qui ont entouré la déconfiture de cette société.

Les signataires espèrent que leur geste sera imité par les 8,000 autres petits épargnants qui partagent leur infortune.

Le texte de la pétition qualifie carrément de frauduleuse la faillite de la Prudential Finance Corporation.

En voici le principal passage :

"Nous sommes des citoyens canadiens qui avons été victimes et qui avons perdu, pour la plupart d'entre nous toutes nos économies dans la faillite frauduleuse de la "Prudential Finance", compagnie canadienne établie sous une charte du gouvernement de la province d'Ontario. Ce désastre, d'après les journaux, serait dû au vol, à la fraude et à la publication de faux états financiers du président de ladite compagnie.

Nous sommes à nous demander aussi si certains officiels du gouvernement n'auraient pas été négligents dans l'occupation de leur fonction de serviteurs publics. Comme certains officiels du gouvernement provincial sont présumément responsables de la catastrophe qui a touché des milliers de citoyens canadiens, et par conséquent des payeurs de taxes et des citoyens avec un revenu modeste, bien qu'assez âgés, nous demandons une enquête sérieuse et complète aussi tôt que possible, une enquête royale en d'autres mots. Cette enquête devrait aussi investiguer sur la compensation pour tous les investisseurs touchés."

La grande majorité — soit près de 80 p. 100 — des victimes de la faillite de la Prudential sont des petits épargnants qui, a terme d'une vie de labeur, étaient parvenus à économiser quelques centaines ou quelques milliers de dollars et les avaient placés entre les mains de la société afin qu'elle les fasse fructifier pour eux. La Prudential possède en effet un passif de $26 millions dont la tranche la plus importante, $21,850,000, est constituée de créances appartenant à 8.500 prêteurs différents. Chacun de ces derniers se trouve donc à avoir une créance moyenne de $2,500.

Environ 200 de ces victimes se sont réunies hier soir à Montréal afin d'organiser leur défense. A cette fin, elles ont créé une sorte d'association provisoire dirigée par un président, un vice président, deux secrétaires et un trésorier, et dotée de certains comités d'action.

En plus de continuer à faire circuler la pétition réclamant une enquête royale et de la présenter au gouvernement, la nouvelle association s'est donné comme objectif immédiat d'obtenir des syndics de la Clarkson Company Ltd la liste complète des créanciers de la Prudential.

"Cette liste, nous l'avons déjà réclamée, comme nous le permet le paragraphe 2 de l'article 68 de la Loi des faillites, mais nous ne l'avons pas encore reçue", soutient M. J.-Raymond Leblanc, président du comité des faillites de l'Association canadienne de l'industrie du bois, qui a été unanimement élu hier soir à la présidence de la nouvelle association.

Les petits créanciers entendent également être représentés au sein du corps d'inspecteurs qui surveilleront les diverses étapes de la faillite. Ils estiment avoir été négligés jusqu'ici.

Ils désirent en outre savoir par qui et quand exactement, les valeurs aux livres de la Prudential ont été établies à $26 millions, alors qu'on n'établit plus aujourd'hui la valeur estimative qu'à $6 millions.

M. Leblanc est bien conscient des difficultés que lui et ses collègues s'apprêtent à affronter. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'on se trouve en face d'une faillite frauduleuse et que la vérité, si elle devait être établie au grand jour, ferait mal à des gens haut-placés.

"C'est une lutte contre tout le système, une lutte contre l'Establishment, que nous entreprenons ce soir !" s'est-il exclamé hier.

Il ne se fait pas non plus d'illusions sur les difficultés que l'association pourrait avoir à persuader un avocat de la représenter. "Il s'agit d'une affaire tellement sérieuse et possédant de telles implications que l'avocat qui consentira à s'en occuper sera peut-être fini dans sa carrière !"

MANOEUVRES

SUITE DE LA PAGE 1

Les services essentiels

Le syndicat en est venu à une entente avec les négociateurs patronaux sur le maintien de certains services essentiels. De 150 à 200 employés demeureront donc en devoir en dépit de la grève.

Le maintien de ces services a toutefois failli entraîner une bagarre hier soir, au cours de l'assemblée générale du syndicat. Quelques membres du syndicat, qui ont été les seuls à prendre la parole, après le rapport des dirigeants, se sont objectés au maintien de quelque service que ce soit. Ils voulaient même interrompre les services d'aqueduc.

A un certain moment, il y eut une bousculade près de l'estrade, peu après qu'un employé eut fait remarquer que si, lui, était privé de son salaire pendant deux semaines, c'était plus grave que de priver les pingouins d'eau et de nourriture pendant quelques jours.

Les dirigeants ont expliqué que l'arrêt de travail ne devait pas se faire contre l'intérêt de la population. Ils considèrent donc comme essentiel le maintien du service d'aqueduc.

Ils soutiennent également que priver les animaux du Jardin des Merveilles de nourriture ou laisser les fleurs à leur sort au Jardin Botannique n'ajouterait aucune pression à leur grève. Au contraire, "les contribuables qui paient nos salaires, devraient encourir une perte", a dit un dirigeant syndical.

On a aussi accepté comme essentiel que des employés nourrissent les poissons de l'aquarium sur le site de l'Expo, pour les mêmes raisons

Chaque fois qu'un boîte d'incendie sera tirée une équipe se rendra la réparer, afin qu'elle puisse de nouveau être utilisée, si besoin était.

La réparation du service d'eau sera assurée aux hôpitaux.

Quand il se produira un bris important dans les rues, l'équipe d'urgence du syndicat installera les indications nécessaires pour ne pas causer d'ennuis aux automobilistes.

Le chauffage de tous les bâtiments de la Ville de Montréal se poursuivra.

Les employés manuels cesseront toutefois de ramasser les ordures ménagères, et aucun incinérateur appartenant à la ville fonctionnera. (Les entrepreneurs privés qui détiennent des contrats d'enlèvement des ordures ménagères poursuivront leur travail).

Environ 50 pour cent des rues de la ville seront paralysées s'il survient une tempête de neige importante. Les entrepreneurs privés qui détiennent des contrats de déneigement pourront poursuivre leur travail, mais ils ne suffiront pas à la tâche. Par contre, il n'y aura pas d'épandage d'abrasifs dans les rues et sur les trottoirs de Montréal.

Cette grève aura peut-être son bon côté pour les automobilistes, car ils pourront garer leurs véhicules gratuitement dans les parcs de stationnement de la ville, puisque les gardiens de ces parcs seront en grève. Les grévistes n'ont pas l'intention d'empêcher les automobilistes de se rendre sur ces terrains. Ils s'objecteront toutefois à ce que quelqu'un d'autre fasse la perception à leur place.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

depuis le 13 janvier, privant de leurs cours environ 217,000 élèves.

● A la régionale des Vieilles-Forges, et dans sept commissions scolaires locales de la régions de Trois-Rivières, 1,239 enseignants ont quitté leurs classes le 27 janvier, laissant sans cours 25,000 élèves.

● A Pointe-Claire et Beaconsfield, les derniers espoirs d'une entente entre les parties se sont envolés hier matin. Les 515 enseignants ont débrayé le 20 janvier. 10,500 élèves sont touchés.

● Dans la région de Chambly, les 150 enseignants des quatre commissions scolaires locales de St-Bruno, St-Basile, Chambly et Fort-Chambly ne se sont pas présentés en classe ce matin, laissant sans cours 6,000 élèves.

● Ce matin, également, 650 enseignants de la région de la Mauricie (la partie de cette région située au nord de Trois-Rivières) ont mis leur menace à exécution et s'abstiennent de se rendre dans leurs classes que fréquentaient 12,000 écoliers.

● Pour leur part, les 672 professeurs de la régionale Meilleur et de 13 commissions scolaires locales de la région de Granby, ont choisi de faire plutôt une grève du zèle et perlée. L'effet sera peut-être moins catastrophique qu'une grève totale, auprès des 12,000 élèves de cette région.

D'autres menaces de grève sont toujours pendantes : dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, à la régionale de Chambly, à Verdun, dans la région de Salaberry, et à la régionale de Missisquoi. Au fur et à mesure que le temps avance, et que les pourparlers se butent aux mêmes difficultés sur les clauses pécuniaires, d'autres groupes d'enseignants viennent s'ajouter à la liste et feront que si la situation ne change pas à brève échéance, environ 25,000 enseignants seront en grève ou sur le point de l'être.

RAQ

SUITE DE LA PAGE 1

Sa décision a d'ailleurs été facilitée par le refus du gouvernement des Bermudes de permettre aux enquêteurs d'étudier les dossiers de la Cangro Bermuda.

Le juge Smith a déclaré hier qu'on connaît certains noms de profiteurs, mais qu'il s'agit malheureusement de "noms-prétexte" alors que les véritables spéculateurs sont toujours à l'abri.

L'enquête sur les transactions de terrains de la RAQ avait été déclenchée à la suite d'une série d'articles de LA PRESSE où il était dit que le prix de certains terrains à Ville LaSalle était passé de $947,000 à $2,122,351 en l'espace de quelques semaines seulement.

Subventions des chemins de fer aux municipalités

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Pickersgill, a déclaré aux Communes aujourd'hui qu'à compter de cette année, le Pacifique Canadien et les Chemins de fer Nationaux accorderont des subventions aux municipalités canadiennes plutôt que de payer des taxes.

Le gouvernement, a déclaré M. Pickersgill, a autorisé les Chemins de fer Nationaux, propriété gouvernementale, à payer les subventions. Il a aussi fait la lecture d'un télégramme du président du Pacifique Canadien, M. Ian Sinclair, dans lequel celui-ci déclare que sa compagnie privée commencera à payer ces subsides dès cette année.

PEKIN

SUITE DE LA PAGE 1

la Chine au pied du mur. Elle engage aussi l'Union soviétique à prendre, le cas échéant, les mesures jugées nécessaires. Cette note, dit-on, met ainsi un point final aux questions qui se posaient depuis quelques semaines quant à la réaction soviétique face aux manifestations devant son ambassade à Pékin. On s'attendait, dans certains milieux à une longue patience. Il se révèle maintenant que cette patience est épuisée.

Il ne semble pas, estime-t-on dans plusieurs milieux, que le gouvernement soviétique prenne la responsabilité "historique" d'une rupture immédiate des relations diplomatiques. Toutefois, ajoutent ces milieux, il se pourrait que Moscou décide de réduire le personnel de son ambassade à Pékin à un strict minimum et demande à la Chine d'en faire autant en ce qui concerne le personnel diplomatique chinois à Moscou. On rappelle que le Kremlin a rapatrié ces jours derniers à Moscou 200 ressortissants soviétiques qui résidaient en Chine. A l'heure actuelle, on ne compte à l'ambassade soviétique de Pékin que 65 fonctionnaires.

Hier, M. Alexis Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, déclarait à Londres, au cours d'une conférence de presse, que son pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir les relations diplomatiques avec la Chine, pourvu que cette dernière assure la sécurité des diplomates étrangers à Pékin. Il a par ailleurs écarté totalement l'éventualité d'un conflit armé sino-soviétique.

Arrestation d'espions atomiques en Chine

Un journal communiste chinois a révélé aujourd'hui que des agents de la police secrète avaient arrêté deux fonctionnaires impliqués dans une affaire d'espionnage atomique. Apparemment, des documents secrets en rapport avec le programme nucléaire chinois auraient été volés des bureaux du Conseil d'Etat à Pékin.

Le ministre de la Sécurité publique, Hsieh Fu-chih, un partisan de Mao, a ordonné une enquête en vue de déterminer si ces documents sont tombés aux mains d'une puissance étrangère. Le journal communiste ne donne aucune précision quant à la nature des secrets volés, sauf pour dire que les deux fonctionnaires ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir volé des documents portant sur le programme nucléaire chinois.

Le correspondant à Pékin d'un journal japonais, qui fait état de cette information parue dans un quotidien chinois, précise que les policiers chinois ont saisi sept revolvers au cours de leur perquisition chez les fonctionnaires arrêtés.

FRONT

SUITE DE LA PAGE 1

culièrement la législation que désire faire adopter le gouvernement pour solutionner les conflits scolaires.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le président de la Fédération, M. Maurice Lavallée en précisant cependant que la réunion sera une "session régulière" de l'organisme.

"Même s'il s'agit d'une session régulière, a précisé M. Lavallée, il ne fait aucun doute que les dirigeants de la Fédération voudront accorder une attention particulière à la situation actuelle.

"Nous voulons être disponibles et faire face à toute éventualité", a ajouté M. Lavallée en faisant allusion à la législation du gouvernement.

Le président de la Fédération a fait savoir, par ailleurs, qu'une réunion d'étude pour les présidents des commissions scolaires régionales aura lieu demain.

L'ordre du jour de cette réunion, convoquée depuis quelques semaines, comporte deux sujets principaux : "Définition des responsabilités nouvelles des commissions scolaires régionales" et "Le rôle des commissions scolaires régionales pour faciliter l'accès des élèves à l'Expo".

REGIE

SUITE DE LA PAGE 1

Le projet de l'Ontario concernant les automobiles usagées empêcherait les vendeurs d'automobiles de changer le millage sur les automobiles vendues.

Le Dr Lizotte a ajouté que la régie à laquelle songe son ministère n'est encore qu'un projet et qu'il est peu probable qu'on y donne suite cette année.

Le projet de création d'une régie des garages n'est pas tout à fait nouveau. Dans un mémoire soumis à l'ancien ministre des Transports et Communications Mme Claire Kirkland-Casgrain, la Fédération des Fraternités des détaillants d'essence avait déjà formulé au début de l'année un tel projet. L'organisme avait alors prétendu qu'une régie était devenue nécessaire par suite du nombre grandissant d'accidents d'automobiles attribuables au mauvais entretien des automobiles.

Demain : il vous faudra 7 cents de plus avec un ancien billet de la CTM

La Commission de transport de Montréal annonce que les billets d'adultes vendus à l'ancien tarif (17½ cents et 18 cents) ne pourront plus servir pour acquitter le droit de passage sur le réseau d'autobus et de métro, à compter de 5 h. demain matin, à moins que l'usager ne verse au même moment une somme additionnelle de 7 cents.

Cependant, ceux qui ont encore de ces billets en leur possession pourront toujours en obtenir le remboursement s'ils le préfèrent en s'adressant aux bureaux de vente des billets de la CTM.

Le nouveau tarif (30 cents en monnaie — billets à 4 pour $1 ou 21 pour $5) est en vigueur depuis le 28 janvier. La Commission de transport de Montréal avait toutefois permis l'usage des billets périmés pour quelques jours afin d'éviter les encombrements et les longues attentes près des kiosques de changeurs et dans les bureaux de vente des billets, et de prévenir les difficultés, retards ou délais dans l'exploitation du service de transport.

L'affaire de la Western Bank : Sharp est convaincu : c'est bien une querelle d'administrateurs

OTTAWA (PC) — Après avoir entendu pendant trois jours les deux antagonistes de la Bank of Western Canada, MM. James Coyne et Sinclair Stevens, le Comité parlementaire sur les finances ne s'est pas prononcé en faveur de l'un ou de l'autre.

M. Mitchell Sharp, ministre des Finances, a été catégorique : il s'agit bien selon lui d'une querelle entre administrateurs, tout simplement une affaire de régie interne.

C'est donc en laissant l'impression d'avoir fait beaucoup de bruit pour rien en rendant publique une affaire qui, en somme, ne concernait que lui et les directeurs de la Banque de l'Ouest que l'ancien directeur de la Banque du Canada, M. James Coyne, a quitté Ottawa hier.

L'affaire se réglera donc maintenant au niveau du conseil d'administration de la banque.

Dans une entrevue à la suite des séances du comité parlementaire, M. Stevens a déclaré que le sort de M. Coyne comme président de la Banque de l'Ouest repose maintenant entre les mains des directeurs de la banque.

Croyez-vous qu'il demeurera président ? lui a-t-on demandé.

La réponse ne s'est pas fait attendre : "Après ce qui vient de se produire, tirez vos propres conclusions !"

Dorval : cinq bandits réussissent un vol spectaculaire dans un train

Cinq bandits ont réussi hier soir un vol spectaculaire digne des meilleurs exploits des films "western" de notre TV.

Trois des apaches sont montés à bord du train du CN à Dorval en direction de Montréal. Ils ont pénétré dans le compartiment à bagages et, sous la menace d'une arme à feu, ils ont ligoté les trois préposés du wagon.

Ils ont fouillé ensuite les sacs postaux mais n'ont rien trouvé qui puisse avoir une valeur quelconque. En arrivant près de la cour de triage Turcot, les bandits ont réussi à jeter hors du wagon le coffre-fort qui contenait, selon les autorités du CN, environ $500 seulement.

Deux hommes attendaient ce colis à la cour Turcot. Ils ont pris la fuite dans une camionnette tandis que les trois individus ont sauté du train en marche un peu plus loin, juste avant d'entrer en gare centrale.

Les trois employés ligotés ont été découverts à l'arrivée du train à la gare et les passagers interrogés ont déclaré n'avoir rien entendu durant le trajet.

La police des Chemins de Fer nationaux a immédiatement alerté tous les corps de police de la région en donnant la description des bandits ainsi que quelques précisions sur le véhicules qu'ils ont utilisé à Dorval.

Willy Brandt est satisfait de sa visite à Washington

WASHINGTON, (AFP) — La question du traité sur la non-prolifération des armements nucléaires a largement dominé les entretiens que vient d'avoir à Washington M. Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne fédérale.

Les conversations qu'il a eues avec le président Johnson, le vice-président Hubert Humphrey, le secrétaire à la Défense Robert McNamara et le secrétaire d'Etat Dean Rusk ont permis à M. Brandt de faire un exposé détaillé des vues de son gouvernement en ce qui concerne le traité et d'exprimer certaines réserves qui sont d'ailleurs partagées par d'autres nations non-nucléaires.

M. Willy Brandt est arrivé hier soir à New York se déclarant satisfait des entretiens "très constructifs" qu'il venait d'avoir à Washington. "Il n'existe aucun problème sérieux entre nos deux pays, a-t-il dit. Il n'y a que des ajustements mineurs à faire".

La route aux USA, un fléau

CHICAGO (UPI) — Les accidents de la route ont causé le nombre sans précédent de 52,500 morts aux Etats-Unis au cours de 1966, rapporte le Conseil national de la sécurité routière.

Dans son rapport annuel sur les accidents de la circulation, le Conseil estime d'autre part que 1.9 million de personnes ont subi une perte de capacité par suite d'accidents de la route.

La perte économique résultant des dégâts à la propriété, de la perte de salaires, des frais médicaux et des primes forfaitaires d'assurance s'est élevé à $9.8 milliards.

Le nombre de morts représente une hausse de plus de sept pour cent sur le record précédent de 49,000 enregistré en 1965.

Création probable d'un conseil international de la langue française

par Pierre Saint-Germain

Correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Le haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, réuni hier en présence du premier ministre Pompidou, a préconisé la création d'un Conseil international de la Langue française au sein duquel le Québec sera sans doute représenté.

D'autre part, le haut comité s'est félicité de l'excellent travail de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, dont le secrétaire général est M. Jean-Marc Léger, éditorialiste au "Devoir".

Le Conseil général de la langue française veillerait notamment au maintien de l'unité du français dans le monde et créerait des néologismes communs à tous les pays francophones. Il grouperait des organismes qui luttent pour la sauvegarde du français, comme l'Office de la langue française du Québec, ainsi que des grammairiens et linguistes. Sa création a été proposée par MM. Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Alain Guillermou, professeur à l'École nationale des langues orientales. M. Guillermou est l'un des organisateurs de la deuxième biennale de la langue française, qui aura lieu à Montréal.

Au sujet de la coopération entre les universités de langue française, le porte-parole du haut comité a dit qu'elle connaîtra des jours meilleurs. Après avoir souligné l'importante contribution de l'AUPELF au rapprochement de ces universités, un membre du haut comité a suggéré diverses actions tendant à uniformiser leurs systèmes : l'élaboration d'un fichier général au profit des citoyens des pays de langue française, etc. Ces suggestions seront examinées au cours de la prochaine réunion de l'AUPELF, à Montréal.

Le haut comité a pris en considération quelques autres propositions. L'une des plus intéressantes concerne la création d'un Office de la jeunesse de langue française, qui serait chargé de développer les échanges de lycéens, universitaires, sportifs, etc.

Au cours de la réunion du haut comité, le mot francophonie a été prononcé plusieurs fois. Un personnage officiel a toutefois précisé que le haut comité ne constitue pas un instrument au service de la francophonie si l'on donne à ce mot le sens d'un organisme à caractère politique.

"La haut comité, a ajouté ce personnage, est un organisme administratif français, à caractère consultatif, pour la défense et l'expansion de la langue française. Il n'a aucun caractère politique et il n'entretiendra pas de relations avec les gouvervements de pays étrangers".

Le haut comité a été créé le 31 mars 1966 par décret du président de la république.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit 25
Maximum aujourd'hui 30

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est : généralement nuageux aujourd'hui avec quelques périodes de neige légère tard aujourd'hui et la nuit prochaine. Plus doux. Vents légers changeant au sud-ouest de 15 milles en soirée. Samedi, devenant ensoleillé et plus froid. Vents du nord-ouest de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Ottawa, Montréal et Sherbrooke, 30 et 25 ; Ste-Agathe, 25 et 20.

Régions du Saint-Maurice, Québec et Lac-Saint-Jean : généralement nuageux aujourd'hui. Neige ce soir et la nuit prochaine. Devenant ensoleillé samedi. Doux aujourd'hui, mais froid demain. Vents légers devenant de l'est de 15 milles cet après-midi et du nord-ouest de 15 milles samedi après-midi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec et La Tuque, 25 et 20 ; Chicoutimi, 30 et 15.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : ensoleillé, mais froid aujourd'hui. Se couvrant ce soir avec neige durant la nuit et tôt samedi. Dégagement tard samedi. Vents légers devenant du sud de 20 milles en soirée et du nord-ouest de 15 milles tard samedi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau et Sept-Iles, 10 et 5 ; Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 15 et 10.

ANNONCE

Pieds brûlants et fatigués

Utilisez le Buckley's White Rub à pénétration rapide pour les pieds brûlants, fatigués et échaillieux. Cette crème médicamentée blanche comme neige adoucit en quelques secondes les pieds brûlants et douloureux.

Partout 75¢ BUCKLEY'S WHITE RUB

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A :
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
722-1115

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

État des routes DERNIÈRE HEURE
appelez
MONTRÉAL 514
351-4800
MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

PAUL-E. CHAPUT, o.d.
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES
7106 ST-DENIS CR. 2-9339
(près Jean-Talon)



DÉFILÉ DE MODES
DUPUIS
La Québecoise hôtesse du monde
COLLECTION
PRINTEMPS - ETE
mardi et mercredi,
les 21 et 22 février
à 8 h. 30 du soir
à l'étage de la mode
deuxième
Canapés et vins seront servis au son de la musique dans une atmosphère invitante café terrasse.
Commentatrice NICOLE GERMAIN
Trio MIRIAM SIMON
Billet : 3.00 par personne
EN VENTE AU PETIT SALON
DEUXIEME ETAGE
COMPOSEZ 842-5151, poste 525

Participez au
CONCOURS DU SIECLE
présenté par VIAU limitée 1867 — 1967
1,400 magnifiques prix
100 grands prix tirés le 1er mai 1967
1,300 prix hebdomadaires, tirés à raison de 100 prix par semaine, durant 13 semaines.

GRANDS PRIX	PRIX HEBDOMADAIRES
1. La nouvelle Cougar Sport	$100.00 en argent
2. Un voyage en Europe par Air France pour 2	Des centaines de magnifiques appareils ménagers Westinghouse
3. Une voiture Cortina Grand Sport	
Télévisions en couleur	Fers à repasser —
Télévision noir et blanc — Stéréos	Sécheuses à cheveux —
Ensembles photographiques 35mm	Ouvre-boîtes — Mixettes —
Ensembles photographiques 8mm	Bouilloires
Tourne-disques — Radios	Cafetières —
Bicyclettes — Walkie talkie.	Grille-pain.

CONCOURS DU SIÈCLE
C.P. 1967 Station H Montréal P.Q.
Les employés de la maison VIAU et de son agence de publicité ne sont pas éligibles à ce concours.

FEUILLE D'ÉRABLE



Aussi canadien que l'emblème qu'il évoque, le biscuit FEUILLE D'ÉRABLE de VIAU est une tradition familiale depuis plus de quarante-cinq ans. Son goût d'érable, bien de chez nous, plaît à tous.

COCO MACARON



Croustillant, fin, léger, exquis... voilà le COCO MACARON de VIAU. Rien de plus agréable à croquer en tout temps que le savoureux COCO MACARON.

Biscuits
Chocolats
Bonbons
1867 • 1967
VIAU

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 10 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 34

Les finances de Montréal: la Chambre de Commerce désapprouve la formule proposée par M. Saulnier

Elle propose plutôt une subvention directe du gouvernement provincial à la ville

par Albert Tremblay

Dans un mémoire de 18 pages qu'elle vient de faire parvenir au premier ministre de la province, M. Daniel Johnson, la Chambre de commerce du district de Montréal rejette la formule préconisée par M. Lucien Saulnier pour sortir Montréal de l'impasse financière dans laquelle il se trouve (une hausse de 1% de la taxe de vente) et propose, en contrepartie, une subvention directe du gouvernement de la province à la caisse de la métropole du Canada.

La Chambre de commerce se refuse à reconnaitre un caractère de permanence aux difficultés financières de la métropole. Elle pense que la tenue de l'Exposition universelle confère au problème un état d'urgence, mais non permanent, et pour ce, préfère à la "formule Saulnier" (solution permanente) un moyen de palier temporairement aux difficultés, pendant que le gouvernement revoit en bloc le mode de financement des municipalités.

Elle reprend une théorie qui fut sienne devant la Commission d'enquête sur la fiscalité (la commission Bélanger) et propose la mise en place d'un programme de financement réservant aux municipalités l'exclusivité des revenus de la taxe foncière.

La subvention provinciale au trésor de la ville de Montréal ne constituerait donc, dans cet optique, qu'une mesure temporaire destinée à couvrir le déficit prévu pour la prochaine année fiscale afin d'éviter une augmentation des taxes foncières municipales, des taxes d'eau et d'affaires à Montréal.

Le mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal a été préparé par le comité des impôts, un comité spécial groupant 14 spécialistes en matières économiques. Lse travaux ont été présidés par M. Gaston Meloche, secrétaire et conseiller juridique à la Corporation de valeurs Trans-Canada.

Le texte du mémoire a été expédié à la plupart des ministres du cabinet Johnson, au chef de l'opposition, M. Jean Lesage, à certaines autorités ecclésiastiques, au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier.

Autres méthodes

La Chambre de commerce du district de Montréal ne limite pas ces recommandations à l'obtention, pour Montréal, d'une subvention directe. Elle propose au moins trois autres moyens de résoudre, du moins en partie, le problème financier qui confronte les administrateurs de Montréal.

Elle pense notamment que le gouvernement de la province pourrait prendre à sa charge le déficit de la Commission de transport de Montréal, un service utile à une proportion substantielle de la population de la province.

La Chambre croitt également qu'ou auriat pu songer à la remise par la province à la ville à la ville de Montréal de l'excédant des impôts et taxes perçus à Montréal en 1967 par rapport à 1966, impôts et taxes causés par la tenue de l'Exposition universelle.

Elle pense finalement à la possibilité d'imposer une taxe municipale sur les chambres d'hôtel, à une réduction des dépenses municipales en éliminant toutes les taxes directes et indirectes payées par Montréal aux gouvernements procial et fédéral, par exemple, la taxe sur le carburant utilisé par la Commission de Transport de Montréal.

Etats d'urgence

Etant donné la situation d'urgence dans laquelle se trouve plongée Montréal (une siutation que la Chambre dit regretter), le comité des impôts a finale-

Voir FINANCES, en page 4

Dorion: la Commission des transports n'est pas à blâmer

(Pickersgill)

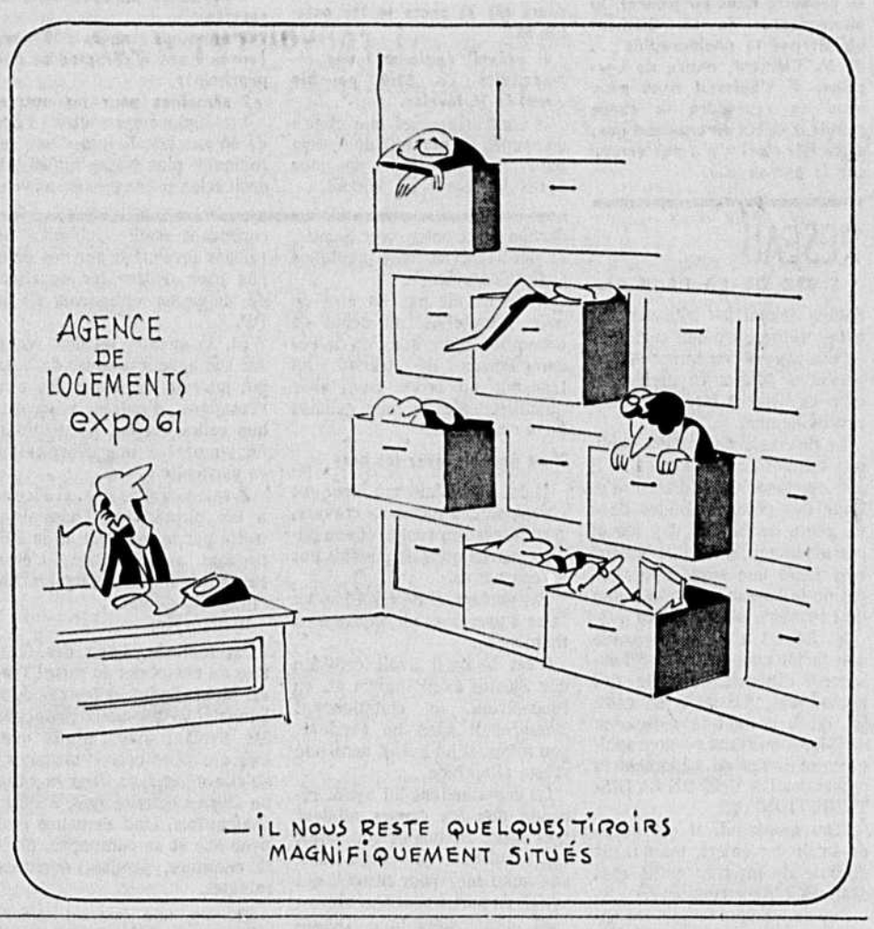
OTTAWA (PCf) — Le ministre des Transports, M. Jack Pickersgill, a déclaré hier aux Communes qu'il estime que la Commission nationale des transports n'est nullement à blâmer relativement à la tragédie ferroviaire à Dorion, Québec, qui a tué une vingtaine d'adolescents à un passage à niveau l'automne dernier.

M. Pickersgill répondait à des remarques de M. Stanley Knowles (NPD - Winnipeg-nord-centre) qui a mentionné qu'une enquête du coroner récemment complétée a accusé de "négligence et le Canadien National et la Commission nationale des transports."

En réponse à une question parallèle de M. Robert Thompson, chef du Crédit social, M. Pickersgill a annoncé par ailleurs que l'enquête de la Commission nationale des transports sur la collision entre un autobus scolaire et un train à Dorion débutera lundi prochain.

M. Pickersgill a souligné qu'à l'égard du passage à niveau de Dorion, la Commission des transports avait à maintes reprises fait des représentations au sujet du danger qu'il représente "mais que rien n'a été fait parce que les parties concer-

Voir DORION, en page 4



Fonctionnaires: Johnson est prêt à nommer un médiateur

par François TREPANIER et Florian BERNARD

Le gouvernement du Québec est disposé à coopérer entièrement avec les fonctionnaires municipaux de Montréal en vue de nommer un médiateur pourvu que les parties en cause s'entendent sur le principe de la médiation.

Ce médiateur, toutefois, ne pourra être ni le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, ni le ministre des Finances, M. Paul Dozois.

C'est la réponse formulée hier par le premier ministre, M. Johnson au président du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, M. André Lanciault. Le premier ministre déclare en effet dans un télégramme qu'il lui est impossible de libérer actuellement ces deux ministres. Il déclare toutefois que son gouvernement sera "très heureux" de coopérer à la nomination d'un médiateur si tel est le voeu des deux parties en cause.

C'est également la réponse fournie hier, à l'Assemblée législative par le ministre du Travail, M. Bellemare, à une question du député de Montréal-Sainte-Anne, M. Frank Hanley.

Dans un télégramme envoyé mercredi soir au premier ministre Daniel Johnson, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la ville de Montréal avait demandé au gouvernement d'intervenir le plus rapidement possible dans son conflit avec la ville de Montréal.

Le syndicat avait réclamé que cette intervention se traduise soit par la nomination du ministre du Travail ou du ministre des Finances comme médiateur ou soit par la nomination d'un autre médiateur après consultations avec les parties en cause.

M. Bellemare a précisé que M. Johnson a fait parvenir un télégramme au président du syndicat, M. André Lanciault, l'informant qu'il ne pourra faire suite à la demande, tout comme son collègue, M. Dozois, en raison des travaux de la session en cours et plus particulièrement à cause de la législation qui devait être soumise aujourd'hui à l'Assemblée législative pour régler les grèves scolaires.

Johnson a parlé à Saulnier

Le premier ministre Daniel Johnson a révélé qu'il s'était entretenu, tard mercredi soir, avec le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, et il a souligné que M. Saulnier l'avait mis au courant des derniers développements de la grève des fonctionnaires.

M. Johnson a ajouté qu'il a également l'intention d'accorder une entrevue à la partie syndicale si celle-ci lui en formule la demande.

En réponse aux remarques de M. Johnson, le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, a tenté de savoir s'il avait été question avec M. Saulnier d'une législation d'urgence pour régler la grève.

M. Johnson a répondu évasivement en disant tout simplement : "Il a été question de plusieurs sujets. On a même parlé de l'ancien premier ministre, du premier ministre actuel, de l'ancien maire . . ."

Aucun autre détail n'a été donné sur les propos qui ont été tenus de part et d'autre lors de la rencontre.

L'impasse demeure totale

Rejoint hier soir, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, n'a pas voulu commenter la déclaration du premier ministre. Il n'a pas voulu indiquer, d'autre part, si la ville de Montréal est favorable actuellement à la nomination d'un médiateur.

Par contre, M. Saulnier a de nouveau déclaré que les offres de la ville aux fonctionnaires sont finales. "La ville s'en tient toujours à ses offres finales, a-t-il dit, et elle ne veut pas donner l'impression, comme je l'ai dit au début de la semaine, que les employés peuvent espérer une majoration autre que celle offerte actuellement par Montréal".

M. Saulnier a également déclaré qu'aucune rencontre n'a eu lieu hier entre les dirigeants du syndicat et ceux de la ville.

Par ailleurs, MM. André Lanciault, président du Syndicat des fonctionnaires et Jean-Robert Gauthier, directeur des services de la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN) ont fait savoir hier à M. Saulnier qu'il désiraient communiquer avec lui ce matin en vue d'une réunion pour discuter de la nomination d'un médiateur.

Des agences sociales: "L'aide aux indigents revient à Québec"

par Nicole MONGEAU

A la suite de la déclaration de M. André Cournoyer, directeur du service du Bien-être social de Montréal, selon lequel "les plus importantes agences sociales polyvalentes pouvant accomplir un travail efficace conformément aux exigences du ministère de la Famille et du Bien-être avaient refusé d'accepter des responsabilités additionnelles par manque de personnel, en raison d'une décision de leur conseil d'administration ou pour d'autres raisons", cinq agences sociales se sont groupées pour faire parvenir à LA PRESSE, la réponse suivante :

Sans vouloir prendre position dans le différend entre les employés du service du Bien-être et les autorités de la ville de Montréal, ces agences se sont réunies, mercredi matin, pour étudier les implications de la grève des employés municipaux vis-à-vis des bénéficiaires d'allocations sociales.

Les services familiaux du quartier St-Henri, le service social du Bon-Conseil, le service social Lafontaine, la Société d'orientation et de réhabilitation sociale, le service social Richelieu Inc. et la Société de service social aux familles reconnaissent : 1) qu'au nom des assistés sociaux, il est essentiel que ces derniers reçoivent les allocations auxquelles ils ont droit.

2) Comme il s'agit d'une tâche déléguée à la ville de Montréal par le ministre de la Famille et du Bien-être, il revient à ce dernier, avant qui que ce soit, de mettre sur pied les rouages nécessaires qui éviteraient aux assistés d'être victimes de la grève.

3) Que les agences de service social n'ont ni l'équipement, ni le personnel pour suppléer au service municipal de Bien-être d'une part, et, d'autre part, qu'elles ne pourraient exercer cette fonction sans causer de préjudices à ses usagers et sans perturber sérieusement l'exercice de leurs fonctions habituelles. Cependant, désirant que les bénéficiaires des allocations so-

Voir AGENCES, en page 4

Déclarations contradictoires sur l'état de Sicotte dans sa cellule

par Léopold LIZOTTE

● Un préposé à l'identification judiciaire à la PP, qui, au surplus, connaissait Louis Sicotte depuis 25 ans, soutient que ce dernier était fort amaigri et marchait très lentement, le jour même de son incarcération, le 30 septembre 1965, et qu'il l'a revu à peu près dans le même état, le 15 novembre suivant.

● Un ex-caporal du même corps de police, préposé aux cellules à cette époque, soutient par contre que le plaignant d'aujourd'hui était en très grande forme à son arrivée au Palais de justice, et que, pendant la nuit, il se levait pour faire des exercices physiques.

● Au début de décembre, par ailleurs, le même policier déclare avoir reçu Sicotte dans un fort piteux état, qu'il a dû l'aider à s'habiller avant son départ pour Québec, mais que le commandant Dessureault, mis au courant de ces faits, aurait déclaré : "Il a eu ce qu'il méritait".

● Un peu plus tôt, M. Dessureault avait lui-même soutenu qu'il n'avait entendu parler d'irrégularités au sujet de la détention de Sicotte qu'un an après les prétendus incidents, alors qu'une plainte formelle fut déposée devant le Barreau de Montréal.

Ce sont là, si l'on peut dire, les quatre faits saillants de la journée d'hier à l'enquête préliminaire des 15 officiers de police et investigateurs accusés d'avoir molesté l'ancien ajusteur d'assurances lors de son interrogatoire sur une série d'incendies criminels survenus au Québec au cours des années précédentes.

Le juge Henri Masson-Loranger, qui préside l'instruction, a par ailleurs écarté une question que Me Jean Bienvenue, l'un des procureurs de la défense, voulait poser à l'assistant-directeur Dessureault, et qui avait été formulée comme suit :

— Me Jean Gagné (le procureur de Sicotte) a-t-il, selon vous, une raison personnelle ou autre de vouloir votre peau?

Me Guy Guérin, le procureur spécial de la Couronne, devait s'opposer immédiatement à cette question, en soulignant que les relations d'un témoin avec une tierce personne n'étaient aucunement pertinentes, et que la réponse que ce témoin pourrait donner ne constituerait pas un fait, mais l'appréciation d'un fait.

Me Bienvenue rétorqua alors que Me Gagné avait été intimement mêlé à l'enquête, et que, s'il avait quelque hostilité envers le policier, cela devenait un fait collatéral d'autant plus important que la défense voulait interroger l'avocat ultérieurement, comme elle en avait d'ailleurs manifesté l'intention au début même de l'enquête.

Mais le juge Loranger se rendit finalement aux remarques de Me Guérin qui soutenait que c'était, de la part de la défense, une tentative de discréditer d'avance l'un de ses propres témoins.

Et l'on resta évidemment sur son appétit, sur ce sujet aussi vite écarté que violemment amorcé.

Dès le 30 septembre, il marchait difficilement

Au début de l'après-midi, le premier témoin de la Couronne devait être l'agent Laval Perron, l'un des préposés à la prise des photos et des empreintes digitales des détenus, au quartier général de la PP.

Dans la soirée du 30 septembre 1965, alors qu'il était assis à son pupitre, il vit passer quelqu'un dans le corridor. C'était Sicotte, qu'il connaissait déjà depuis 25 ans.

Ne l'ayant pas vu depuis six mois, il remarqua immédiatement qu'il avait considérablement maigri et qu'il marchait difficilement.

Le procureur de la poursuite, Me Guérin, puis le juge Loranger lui-même, demandent alors au témoin s'il est bien sûr que c'était le 30 septembre qu'il avait fait cette constatation. (On sait que c'était le matin même où Sicotte avait été appréhendé). Mais cette insistance fait sursauter Me Bienvenue qui fait remarquer que le témoin a juré de dire la vérité et que de lui rappeler son serment avec trop d'insistance peut également constituer de l'intimidation.

Et le juge Loranger, pour sa part, laisse tomber sa question à ce sujet.

Par la suite, M. Perron continue en disant avoir revu le plaignant dans le même corridor de la Sûreté, le 15 novembre, et avoir constaté qu'il était sensiblement dans le même état.

Sauf que, cette fois, il longeait les murs et s'arrêtait à tous les cinq pas.

Le témoin précise ensuite que, lorsqu'il avait rencontré Sicotte en liberté, il était très "en forme" et faisait généralement osciller la balance entre 240 et 250 livres.

Dans le box, Me Guérin appelle, immédiatement après, l'ex-caporal Marcel Dumontet, qui est maintenant officier de sécurité à l'Expo.

Il a gardé Sicotte aux cellules

Voir SICOTTE en page 4

Le cardinal Léger veut construire un "nid" pour accueillir les prostituées

par Claude GENDRON

L'archevêque de Montréal, S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger, a demandé hier aux membres du club Richelieu de l'aider à . . . tendre la mainaux prostituées afin de les aider à retrouver leur dignité de femmes.

A cette fin, l'archevêque de Montréal aimerait voir s'ériger dans la métropole canadienne un "nid" (une maison d'accueil) où ces femmes, pour la plupart prisonnières d'un réseau "infâme", pourraient retrouver leur équilibre et reprendre la route qui les mènera vers la réalisation de leurs aspirations légitimes, comme celle, par exemple, de bâtir un foyer.

Dans son message annuel devant le club Richelieu-Montréal, le cardinal Léger a souligné que le mouvement qu'il voulait lancer pour secourir les prostituées s'inscrivait dans un cadre uniquement pastoral et apostolique et qu'en aucun moment il voulait s'immiscer dans les domaines policier, judiciaire ou législatif.

Il en a par ailleurs souligné l'urgence en ce moment : "A l'approche de l'Expo, a déclaré l'archevêque de Montréal, n'oubliez pas que le réseau se resserre et que la prostitution sera plus prospère . . . L'Expo rendra hommage au génie créateur de l'homme et nous fermerions nos yeux sur ces filles qui, entre des visites exaltantes, devront satisfaire des passions inavouées !"

"Il ne s'agit pas, pour nous, de dévoiler les dessous de ce trafic honteux (les réseaux de prostitution ou la traite des blanches) ni de s'attaquer à ceux qui font ce trafic. Nous laissons cela à la police et au législateur", a souligné le cardinal.

"Mais il s'agit de tendre la main aux prostituées, ces milliers de femmes qui sont l'exemple le plus frappant de la dégradation de l'homme quand il laisse libre cours à ses passions. Il s'agit de leur tendre la main, de tenter de les rejoindre, même là où elles travaillent . . . afin de leur apporter les éléments d'une affection vraie . . . de leur faire sentir qu'il y a des coeurs qui peuvent s'approcher d'elles et les sauver," a précisé Son Eminence.

"Nous devons leur donner confiance sans nous immiscer dans le labyrinthe et les dédales des procédures légales, a-t-il ajouté. Nous n'avons pas à délimiter les confins de la loi, loi prohibitionniste ou loi protectionniste.

"Mais si l'on identifie la prostituée à la délinquante, se demande le cardinal Léger, si on la classe parmi les paracriminelles, ne devons-nous pas l'approcher et essayer de la convaincre que son expérience malheureuse ne doit pas être l'expérience définitive de sa vie ?"

S'inspirant de quelques notes, ce n'est pas sans une certaine hésitation que l'archevêque de Montréal a abordé cette question et qu'il a lancé le mot "prostituées" à son auditoire, en soulignant qu'il s'agissait là d'un problème délicat, qu'il ne voulait pas troubler l'opinion publique. Et c'est en risquant "de scandaliser les bonnes âmes" que le prince de l'Eglise a lancé son appel "au nom des prostituées".

Le cardinal a noté que, près de Paris, on avait depuis quelques années créé une maison d'accueil pour recevoir les prostituées et les aider. "On ap-

Voir PROSTITUEES page 4

La police est impuissante devant le réseau de photos et de films pornographiques

par Martin PRONOVOST

Montréal abrite l'un des plus imposants réseaux de photos et films pornographiques jamais rencontrés jusqu'à présent, mais la police est impuissante devant cette organisation à cause d'une loi inefficace.

C'est la révélation obtenue hier à la Police provinciale à la suite d'une déclaration de l'inspecteur-chef des investigateurs de la poste américaine, M. Henry Montague, devant le sous-comité sénatorial sur la délinquance juvénile.

M. Montague a déclaré hier à Washington que les plaintes de citoyens américains, sollicités par la poste par des commerçants d'obscénité, avaient quadruplé depuis les quatre dernières années et que la plus grosse organisation de ce commerce illicite était à Montréal.

Interrogé à ce sujet, le directeur de la Police provinciale, M. J.-Adrien Robert, a admis l'existence de ce réseau qui, selon lui, serait le plus imposant du Canada.

M. Robert a expliqué que des procédures ont été prises par la police de Montréal et aussi par la PP contre les dirigeants de cette vaste entreprise, mais que les causes sont toujours pen-

Voir RESEAU en page 4

Le bill 20 obtient la sanction royale

QUEBEC (par F.T.) — Il y a eu désaccord, hier, entre le Conseil législatif et l'Assemblée législative sur le bill 20 visant à prolonger certains baux à l'occasion de l'Expo 67.

Cependant, pour le grand bien de la population, le désaccord n'a été que mineur et ne s'est pas traduit par une crise constitutionnelle.

Le tout est survenu peu avant que l'administrateur de la province le juge André Taschereau de la Cour d'Appel sanctionne ce bill.

Le Conseil législatif a décidé d'apporter quelques amendements au projet de loi, dont deux d'une certaine importance.

Le premier amendement, accepté par l'Assemblée législative, applique le projet de loi aux locataires et propriétaires de la ville de Rosemère.

Le second amendement, accepté en partie par l'Assemblée législative, a trait à la date du 19 janvier pour l'éviction des locataires.

On sait que l'Assemblée législative avait décidé d'appliquer le bill à tous les locataires qui occupaient un logement depuis un an au premier janvier 1967 au lieu du 19 comme c'était prévu dans le bill original.

Le Conseil législatif a décidé de reporter cette date au 19 janvier, mais l'Assemblée législative a refusé unanimement, sauf dans un cas.

Ce cas est celui d'un propriétaire qui veut vendre sa maison à un autre en vertu d'un contrat intervenu antérieurement au 19 janvier.

Le locateur peut à ce moment s'adresser à l'administrateur pour obtenir la permission d'évincer son locataire s'il lui en a fait la demande dans les délais prévus pour la signification de l'avis de congé.



COMPRESSES
médicamenteuses
POUR LES YEUX
SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître. Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)
Chez votre pharmacien
OPTREX
"le bien-être des yeux"
OP-21

Nouveaux numéros de téléphone de
LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

Difficultés financières ?
Nous acceptons toute demande jusqu'à concurrence de $5,000.00. Mauvais crédit accepté. Réponse assurée. Ce n'est pas une compagnie de finance. Inscription gratuite, faites parvenir votre nom aujourd'hui.

AU CREDIT CONFIDENTIEL
6339, rue ST-HUBERT, suite 409 Tél. 274-9474
Montréal, P.Q.

$1.29

Gâteau de la St-Valentin
en forme de coeur
AUTRE SPECIAL :
Gâteau roulé au citron
Rég. 55¢ 43¢
Richstone RBI BAKERIES, Inc.

Les pauvres... à l'Expo : la façon de donner vaudra mieux que ce qu'on donnera

LA CHRONIQUE DE L'EXPO

PAR RAYMOND GRENIER

Le 15 février prochain, le Conseil des oeuvres de Montréal va se pencher sur le problème de l'accès des pauvres à l'Expo.

Premièrement, il ne faut pas dire "les pauvres".

Ça vexe.

Vers l'époque de Noel où j'ai dit ici qu'il était impensable que les déshérités de la terre et les damnés du mercantilisme soient exclus de **la Terre des hommes** , à l'Expo, et ne la puissent voir que du haut du pont Jacques-Cartier, il ne me venait pas à l'esprit que le mot "pauvre" pût être conçu comme une injure comme un stigmate honteux.

N'était-ce pas à eux à qui on a fait un devoir à chacun de nous de manifester beaucoup plus qu'une froide justice naturelle — mais bien une justice gorgée d'une chaleur toute particulière, celle de la "caritas" (chose réservée aux êtres qui nous sont chers) ? C'est un "royaume" qui leur est promis.

Le premier article était intitulé "Open house" pour les pauvres".

J'aurais dû m'en tenir là.

Mais, ayant entendu parler de mouvements pour faire de l'affaire une "oeuvre pie" de corps intermédiaires et charitables (dont il n'est aucunement question de nier le mérite), je suis revenu à la charge.

Et j'ai alors commis deux erreurs : j'ai parlé de "journées des pauvres" — des sortes de "Jeudis saints" pour périodes creuses — et j'ai très mal précisé comment devraient être les titres d'entrée.

Il s'agissait de la mécanique de la chose à faire. Et, ma foi ! c'était là une tout autre chose, où je me serais conduis sagement en me bornant à protester contre les suggestions insuffisantes ou onéreuses (paiement de billets par les gouvernements) au point de rendre le projet impossible.

Je m'en veux tout particulièrement d'avoir parlé de "journées des pauvres". Il peut y avoir là quelque chose d'odieux.

Pour ce qui est des titres d'entrée . . .

Il se pose ici un premier problème : **quels qu'ils soient, ils doivent donner accès à l'Expo même s'ils ne sont pas des billets réguliers RAPPORTANT DE L'ARGENT à la Compagnie de l'Exposition.**

C'est un geste d'une élégance — et bien plus que cela ! — élémentaire. On aimerait bien que la Compagnie de l'Expo fût administrée financièrement le mieux possible ; mais cela n'implique pas une direction composée uniquement de Séraphin Poudrier.

Ce geste d'une élégance élémentaire, s'il était concerté avec des exposants et concessionnaires, pourrait avoir des répercussions internationales.

Quant aux titres ou billets d'entrée, serait-il impossible à des institutions reconnues — Assistance sociale, Assurance-chômage, etc. — d'inclure discrètement, dans les enveloppes de prestations, des billets (agréés par l'Expo) suffisamment similaires aux billets réguliers pour qu'aucun "stigmate" ne mette leurs porteurs à la gêne ?

L'allocation de ces billets pourrait être étalée durant les six mois de l'Expo.

Un signe particulier, perceptible pour les seuls initiés, pourrait permettre aux exposants et aux consessionnaires de réserver un accueil chaleureux particulier (un souvenir, un tour de manège et que sais-je encore) aux porteurs désireux de bénéficier entièrement de ces billets.

Il va sans dire que le système — **quel qu'il soit** — doit être pan-canadien.

Je n'ose pas parler des normes (elles varient entre $80 par semaine et $1,700 par année !).

Normes, mécanique du système, sûrement en parlera-t-on expertement, le 15 février, au Conseil des oeuvres de Montréal. Et peu importera le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse, si j'ose dire.

La seule chose qui ne passerait pas serait quelque "niet" de l'Expo à l'accès des déshérités à la Terre des hommes et la réduction du projet à l'unique "libre entreprise privée charitable", si lavable et nécessaire qu'elle soit.



Le premier maire de Lorraine

Les 455 contribuables de Lorraine viennent de se choisir un premier maire, M. J.-Albert Clément et LA PRESSE en avait fait mention, mardi, en publiant la photographie de M. Clément. Malheureusement, et ce sont des choses qui peuvent se produire dans un journal, la photographie de M. Clément n'était pas la photographie . . . de M. Clément, maire de Lorraine. Il s'agissait donc pour nous de reprendre la chose depuis le début en espérant que, cette fois-ci, il n'y a pas erreur sur la personne . .

Ce que les grévistes du gaz naturel ont obtenu

La grève du gaz naturel est terminée. Les quelque 800 employés manuels de la Corporation de gaz naturel du Québec, qui étaient en grève depuis le 21 novembre dernier, soit près de trois mois, ont accepté, jeudi après-midi, lors d'une assemblée générale de leur syndicat, l'entente intervenue entre les négociateurs patronaux et syndicaux.

Ce règlement avait été conclu mercredi soir, au cours d'une séance de médiation présidée par le ministre provincial du Travail, M. Maurice Bellemare, séance qui s'est tenue à Québec.

L'accord accepté par les deux parties en cause prévoit une augmentation de 60 cents l'heure échelonnée sur une période de 27 mois : 27 cents immédiatement; 10 cents le 1er septembre 1967; 10 cents le premier mars 68; 15 cents le 1er octobre 68.

Il prévoit également une rétroactivité de $250 payable avant le 16 février.

Il comporte aussi une clause de congés de maladie de 6 mois payés renouvelables un jour après le retour au travail.

Au chapitre de la sécurité de l'emploi, aucun employé de plus de deux ans d'ancienneté ne peut être mis à pied. Pour les employés de moins de deux ans de service, il n'y aura aucune mise à pied pour causes d'ordre technologique. Dans les cas où les mises à pied seront permises (diminution de travail, etc.,) les employés ainsi remerciés devront être repris, par ordre d'ancienneté, de préférence aux entrepreneurs ou autres personnes à forfait.

La compagnie devra afficher les postes vacants de façon à donner la préférence à ses employés, une clause qui peut avoir son importance en ce qui concerne les promotions ou les augmentations de salaire ou, encore, dans le cas d'employés mis à pied.

L'échelle des vacances sera la suivante :

4 semaines après 20 ans de service;

3 semaines après 10 ans (après 9 ans à compter de l'an prochain);

2 semaines pour les autres.

Un employé qui a atteint l'âge de 60 ans bénéficiera d'une semaine de plus que ce à quoi il a droit selon ses années de service.

RESEAU

SUITE DE LA PAGE 3

dantes devant les tribunaux. Il a fait remarquer que certaines de ces causes remontent déjà à plusieurs années en arrière et qu'elles doivent être entendues prochainement.

Le directeur de la PP a expliqué ensuite en ces termes : "Il est extrêmement difficile d'obtenir des preuves solides dans ce genre de délit et il y aurait certainement lieu que le législateur fasse une étude approfondie de la loi sur l'obscénité afin de la rendre plus efficace".

M. Robert a expliqué ensuite que la loi canadienne sur l'obscénité différait de celle des Etats-Unis. "Le texte de cette loi, dit-il, permet la possession de photos ou films pornographiques, mais défend seulement la possession EN VUE DE LA DISTRIBUTION".

"Or, ajoute-t-il, il est facile de saisir ces objets, mais il est difficile de prouver qu'ils sont destinés à la distribution".

Depuis quelque temps, les enquêteurs de la PP ont réussi, après de longues enquêtes, à procéder à l'arrestation de quelques individus, mais il s'agissait de membres de réseaux qui ne faisaient que débuter.

Il semble, selon un porte-parole de l'Escouade de la moralité de la PP, qu'il soit très difficile de "casser les reins" à l'organisation gigantesque dont faisait mention M.Montague à Washington. . Le nom du grand magnat de la pornographie à Montréal est très connu dans les milieux policiers et judiciaires puisqu'il a déjà été condamné maintes fois pour ce crime et qu'il a un casier judiciair, ayant été condamné à plusieurs reprises.

Ce réseau imposant, selon l'un des enquêteurs, peut avoir plus d'une centaine de personnes à son service. Les films, visionnés à la PP, sont tournés de façon à rendre impossible l'identification des lieux et des personnes.

Soulignons qu'à la Police provinciale on ne compte que quatre policiers assignés aux enquêtes sur les photos et films pornographiques et qu'ils sont débordés de travail.

FINANCES

SUITE DE LA PAGE 3

ment arrêté sont choix à la formule la plus expéditive : la subvention directe du gouvernement provincial.

Le mémoire n'est pas sans rappeler que le budget municipal doit être présenté et adopté d'ici quelques semaines.

Responsabilité du gouvernement

Le mémoire de la Chambre de commerce rappelle également quelques faits qui tendent à démontrer que certaines dépenses extraordinaires dépassent largement la responsabilité du contribuable montréalais bien qu'elles soient actuellement à sa charge.

Le mémoire cite les cas suivants :

a) La Commission de transport de Montréal offre des services de transport en commun à une proportion substantielle de la population de la province. De plus, elle subventionne indirectement l'éducation en vendant, à prix réduit, des billets de transport en commun à une grande partie de la population étudiante de la région de Montréal ;

b) — La ville de Montréal finance 12 et demi pour cent du déficit de l'Exposition universelle et internationale de 1967, une réalisation qui profitera sans doute à la ville de Montréal, mais tout autant à la région métropolitaine, à la province et au pays tout entier;

c) — La tenue de l'Exposition obligera la Ville de Montréal à augmenter certains services qu'elle offre déjà à la population;

d) Les revenus additionnels provenant du fait qu'il y aura une exposition à Montréal contribueront plus au trésor de la province qu'à celui des municipalités. La Chambre mentionne : la taxe de vente, la taxe sur les repas, la taxe d'amusement et la taxe sur la gazoline.

C'est à l'aide de ces données que le mémoire de la Chambre de Commerce du district de Montréal tend à justifier l'intervention du gouvernement de la province durant la prochaine année fiscale.

Cette subvention donnerait tout le temps nécessaire au gouvernement, dit le rapport, de préciser les modalités d'application de l'exclusivité de la taxe foncière et à prévoir l'application de cette mesure dès 1968.

Il s'ensuit évidemment que le financement de l'éducation deviendrait de la sorte une responsabilité purement provinciale. Et la Chambre de commerce pense que les Montréalais seraient à même de prétendre à une réduction de la taxe foncière.

Un homme est tenu responsable de la mort de sa femme et de deux enfants

Un jeune homme de Lachine a été trouvé criminellement responsable de la mort de son épouse et de deux de ses trois enfants, par le jury de la cour du coroner, hier à Montréal.

Guy Gauthier, 30 ans, selon les témoignages entendus, souffrait de dépression nerveuse lorsque, le 18 novembre dernier, après avoir rendu visite à un médecin en compagnie de son frère Gérard, il avait abattu sa femme et ses enfants : Sylvie, âgée de 5 ans, et Ghislain, âgé de 3 ans.

Johanne, âgée de 9 ans, blessée grièvement ce soir-là, est toujours hospitalisée et traitée pour ses blessures.

Guy Gauthier, qui avait tiré 11 coups de feu avec sa carabine de calibre 303, est confiné dans une cellule de l'aile psychiatrique de la prison de Bordeaux depuis ce massacre. Il n'assistait pas à l'enquête hier.

Il semble qu'il sera déclaré inapte à subir son procès lorsqu'il sera appelé à comparaitre dans quelques jours.

Des motels temporaires de la ville près du Golf municipal

par Raymond MASSE

Des motels temporaires comprenant de 300 à 500 chambres — au grand total — seront "installés" à l'occasion de l'Expo 67 sur des terrains appartenant à la ville de Montréal dans le quadrilatère borné par la rue Sherbrooke (au nord), la rue Viau (à l'est), la rue Hochelaga (au sud) et la rue Théodore (à l'ouest).

Ces 300 à 500 chambres seront ainsi "établies" temporairement par Motel Lucerne Cie Ltée tout juste au sud de la partie "ouest" du Golf municipal, plus précisément dans des secteurs du "Centre sportif" projeté depuis des dizaines d'années, soit depuis le premier régime Duplessis (1936 à 1939).

Siégeant hier, hors de l'hôtel de ville — soit "quelque part" dans la métropole, — le comité exécutif a décidé de conclure une entente avec Motel Lucerne Cie Ltée relativement à la location de "deux" terrains pour la durée de l'Expo 67 : soit le terrain no 1 situé à l'angle sud-ouest des rues Sherbrooke et Viau, puis le terrain no 2 (plus au sud) situé à l'angle sud-ouest des rues Boyce et Viau.

On se rappelle que la ville avait offert (par des avis officiels) au début de janvier des "terrains à louer".

Dns ces avis signés par M. Lactance Roberge, directeur du Service des finances, on pouvait lire : "Toute personne intéressée à exploiter pour fins de camping, roulottes, motels temporaires, ou stationnement, des terrains que la ville offrira à louer, en fera la demande par écrit, mentionnant le genre de terrain qu'elle désire, l'usage qu'elle veut en faire et tous autres renseignements avant le 16 janvier 1967, à M. Guy Huot, surintendant, division des immeubles, service des finances, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal".

Selon une source officielle, la requête reçue de Motel Lucerne Cie Ltée a été la seule demande écrite soumise à la ville, à la suite des avis publiés dans les journaux.

Voici des précisions sur les loyers mensuels payés à la ville de Montréal :

A) "Loyer mensuel de $11.50 par chambre, pour six mois. Minimum de 200 chambres pour terrain no 1." (Plutôt 300 chambres, apprend-on de source digne de foi) ;

..B) "Loyer mensuel de $18.50 par chambre, pour six mois. Minimum de 100 chambres pour terrain no 2." (Plutôt 200 chambres, selon la même source fiable).

Voici d'autres exigences de la part de la ville de Montréal :

"Le locataire devra verser le montant minimum de location pour six mois, soit $24,900, avant d'occuper les terrains ;

"Le locataire devra verser à la Ville un dépôt de 25 p. 100 du coût de location pour garantir l'évacuation des lieux à l'expiration de la location".

Le contrat mentionnera en outre que "le locataire pourra dépasser le nombre de chambres minimum mais dans chaque cas devra payer à la ville $11.50 par mois par chambre additionnelle pour le terrain no 1, et $18.50 pour le terrain no 2."

Le contrat devra également stipuler que "le locataire devra occuper les lieux pour une période de six mois et n'y permettre que l'établissement de motels temporaires".

Et "le locataire devra évacuer les lieux au plus tard 90 jours après la fin de la location et laisser le terrain dans une condition acceptable par la ville", puis "la ville pourra annuler le dépôt du locataire et exécuter les travaux elle-même après cette période".

Ainsi, une partie de l'emplacement que plusieurs ont déjà proposé comme "terrain de l'Expo 67" sera occupé par des motels temporaires.

Faut-il rappeler que des Montréalais ont suggéré — au cours des débats entamés en vue de choisir les terrains de l'Expo — que cette manifestation se tienne dans le vaste territoire composé du Jardin botanique, du Golf municipal (les deux "18 trous") et du "Centre sportif projeté".

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

nées ne répondaient pas", allusion apparente à la charge financière qu'auraient représenté des travaux en vue d'améliorer les conditions de sécurité à ce passage à niveau.

SICOTTE

SUITE DE LA PAGE 3

du 3 au 16 octobre 1965, puis l'a revu au début de décembre de la même année.

"Il faisait dupush-up"

Pendant les 13 jours où le détenu a été sous sa garde, il semblait, selon ses dires, en . . . grande forme.

Il lui arrivait souvent de demander de sortir dans la grande cellule des femmes pour faire du "push-up" ou autres exercices physiques qui démontraient évidemment qu'il était en parfaite condition.

Le 11 octobre, par ailleurs, selon le caporal Dumontet, Sicotte lui a donné un document pour qu'il le remette à l'inspecteur-chef Patenaude.

Lorsque ce dernier en prit connaissance, toutefois, il en aurait fait faire des copies et aurait dit ensuite à son subordonné d'en détruire l'original, en ajoutant :

"Ce n'est rien de grave pour la police, Il veut avoir un avocat, mais 'ce n'est pas nos troubles'. S'il en veut un, qu'il s'en cherche un. Ou qu'il s'en dessine un".

Toujours selon ses dires, il aurait alors voulu faire un rapport sur cet incident, mais on lui aurait dit que c'était inutile.

Comme il a certaines difficultés à se rappeler certaines dates, il précise qu'on lui a enlevé son agenda, en décembre dernier, et que, s'il a "consenti" à s'en départir, c'est parce que l'on retenait tout simplement son dernier chèque de paye.

Mais il est quand même positif que, le 16 octobre, date de sa dernière rencontre avec Sicotte, ce dernier avait belle prestance et forte corpulence.

Il ne devait pas en être de même, toutefois, au début de décembre, alors que l'un de ses compagnons de travail lui transmit un ordre pour aller "habiller" Sicotte, aux cellules de la rue McGill.

Il ne pouvait lever les bras

Il dut alors l'aider à lacer ses chaussures, à nouer sa cravate, à endosser son veston et son paletot, parce qu'il ne pouvait pas lever les bras.

Et, partant, il ne lui a pas vu faire d'exercices physiques à ce moment-là.

C'est là qu'il avait constaté que Sicotte avait maigri et, en rencontrant le commandant Dessureault dans un corridor, peu après, il lui aurait demandé si tout allait bien.

Le commandant lui ayant répondu que les choses allaient très bien, Dumontet lui aurait fait remarquer que cela n'allait pas aussi bien pour Sicotte, qui venait de partir pour Québec.

Et c'est alors que Dessureault aurait lancé :

"Il a eu ce qu'il méritait".

Par la suite, il voulut faire un rapport de cet incident aux inspecteurs Patenaude et Dagenais, mais ces derniers lui auraient déclaré qu'ils n'avaient pas besoin de ce rapport.

Il ajoute que, pendant la détention du prévenu, rue Ste-Thérèse, il avait frotté ce dernier avec du liniment Minard, parce que ce dernier s'était plaint qu'il était en train de s'ankyloser dans sa cellule, qui, incidemment, était la plus exiguë du quartier des femmes parce que la cheminée du Palais y passait.

Dumontet souligne en terminant qu'il n'a jamais parlé avec les accusés lorsqu'ils sont venus chercher le prisonnier et que, selon sa propre expression, "ils ne faisaient que leur devoir".

Aucune plainte au sujet de mauvais traitements

Dans sa propre déposition, par ailleurs, le commandant Dessureault avait soutenu qu'il n'avait jamais entendu parler d'irrégularités dans le cas de Sicotte avant l'automne qui a suivi son incarcération, soit au moment où une plainte avait apparemment été faite devant le Barreau de Montréal.

Il avait toutefois été vaguement au courant que ce dernier avait été détenu, pendant un certain temps, dans un motel.

Mais, contre-interrogé par Me Michel Proulx, le procureur de sept des prévenus, il fait remarquer que ce n'était pas la première fois que cela se produisait.

Lorsque Me Proulx lui fait dire que c'est à la demande de certains témoins (Watson et Fournelle, par exemple) qu'une telle mesure était prise, il ne peut cependant rendre publiques les raisons invoquées par ces détenus pour quitter les quartiers de détention ordinaires de la PP.

Et, là encore, on doit rester sur son appétit à cause de la loi qui interdit de relater les conversations d'autres personnes que celles qui ont participé effectivement à une conspiration en particulier.

Il sait toutefois que, si Sicotte a été dirigé vers l'hôpital et traité par le médecin de la PP, pendant sa détention, c'était parce qu'il se plaignait de "maux d'estomac".

Rien de plus.

En matinée, l'une des femmes de chambres du motel Travel Motor Lodge, à Dorval, également contre-interrogée par Me Proulx, avait admis que, lors des deux brefs "ménages" qu'elle avait faits dans la suite no 116, en octobre 1965, Sicotte, chaque fois, était demeuré seul avec elle et sa compagne, dans la chambre, pendant quelques minutes.

Et que, une fois au moins, elle avait eu la curiosité de lui demander s'il était un. . . membre de la Police provinciale.

Mais, toujours à cause du sacro-saint ouï-dire, on n'a pu savoir sa réponse, on le devine bien.

AGENCES

SUITE DE LA PAGE 3

ciales puissent satisfaire à leurs besoins primaires (nourriture et logement), les agences de service social demeurent disponibles à toutes suggestions qui pourraient leur être formulées et qui seraient acceptables par les parties intéressées.

Agences anglaises et juives

D'autre part, nous avons rejoint par téléphone M. Thomson, directeur de la Family Service Association of Montreal le Baron de Hirsch Institute, la Travellers Aid Society et différentes autres agences de langue anglaise qui se disent toutes prêtes à aider les indigents que le Service social pourrait leur envoyer.

Le directeur du Baron de Hirsch Institute nous a affirmé personnellement qu'il avait eu une conversation téléphonique avec M. Cournoyer et qu'il lui avait déclaré ne pas pouvoir lui envoyer de personnel, mais qu'il serait heureux d'aider, à travers son agence, les indigents juifs qui pourraient s'adresser au quartier général du TService du Bien-être.

Quant aux indigeants de langue anglaise, les agences catholiques ou protestantes sont également prêtes à les recevoir afin de soulager les cadres et les bénévoles qui sont actuellement aux prises avec l'affluence sans pareille des personnes qui se présentent jour après jour au 435 de la rue Champ-de-Mars. Les assistés sociaux de langue anglaise ou de nationalité juive représentent environ 15% de l'ensemble des cas.

PROSTITUEES

SUITE DE LA PAGE 3

pelle cet endroit "Le Nid", dit-il. Le mouvement, grâce à l'entraide et à la collaboration, a donné naissance à un institut séculier de femmes qui vont rencontrer les prostituées là où elles ravaillent et les amènent au "Nid", qui jusqu'ici a permis à 1,600 femmes de retrouver leur équilibre".

"Nous touchons à une zone interdite"

Le cardinal ne se fait pas d'illusions. Rappelant des propos du pape Paul VI, il note que le combat sera dur et peut-être sanglant. "Nous touchons à une zone interdite", dit-il. Mais, si le cardinal Léger ne veut pas s'attaquer aux magnats de la pègre, ni à une forteresse qui a une puissance financière fabuleuse, comme il le dit lui-même, c'est à la prostituée elle-même, à celle qui est victime du réseau, l'objet de la traite des blanches, qu'il tend la main.

La prostituée, le cardinal la voit comme une femme souffrant d'un "problème psychologique ou pathoaffectif. "A cause de fixations infantiles ou adolescentes, ces femmes n'ont pas été capables, au moment où l'intégration de la personnalité devait se faire, d'aboutir à ce stade à la manifestation d'une vraie maturité dans le choix électif de l'ordre affectif."

Adopter l'apostolat à la conscience moderne

L'archevêque de Montréal, reconnait que la société a ses lois et ses cliniques. "Mais, a-t-il demandé, avons-nous fait quelque chose pour faire pénétrer Dieu dans ce milieu, par un engagement apostolique ?

"Nous devons reconnaître que nos efforts apostoliques n'ont pas été adapés jusqu'ici à la conscience moderne", a-t-il répondu.

"Jusqu'ici, ces femmes ont défilé dans nos prisons et à la Cour municipale où l'on a assisté à la procession de personnes qui allaient déposer les amendes et chercher celles qui devaient alimenter les caisses énormes où il y a des millions en jeu".

Le cardinal souligne que ce travail doit se faire dans la plus grande discrétion et que "ce n'est pas à coups de conférences que l'on aidera à solutionner ce problème qui se situe au coeur de notre civilisation".

Pour appuyer son appel, le cardinal a souligné les efforts faits partout dans le monde pour créer un climat favorable à la paix, pour établir l'égalité sociale, pour empêcher l'exploitation de l'homme par l'homme sur le plan financier, etc.

"Quand avons-nous assisté à une mobilisation des forces de la conscience des hommes pour arrêter ce trafic qui a lieu sous nos yeux? Comme les pharisiens, nous avons apaisé nos consciences en nous déclarant étrangers à ce commerce révoltant . . . Quand avons-nous organisé des marches pour protester contre le réseau le plus puissant de la traite des blanches, que je ne saurais qualifier, sinon de révoltant?"

Le cardinal n'ignore pas que c'est là un problème aigu dans toutes les grandes villes du monde, "Si l'histoire de l'esclavage demeure le chapitre le plus obscur écrit par l'humanité, a-t-il souligné, s'il y a eu un trafic humain qui a laissé des séquelles qui ne sont pas encore effacées . . ., nous laissons l'humanité continuer un trafic encore plus odieux et plus infâme".

Le cardinal n'ignore pas non plus que la prostitution est un métier "vieux comme le monde". Il rappelle que l'antiquité lui a même élevé des temples. "Les prostituées exprimaient dans leur métier les relations de l'homme avec les dieux. Dans leur conscience obnubilée qui n'était pas capable de juger des différents aspects du problème humain, on y voyait un signe avant coureur de l'extase qui devrait unir l'homme à la divinité".

La Bible a aussi parlé de la prostitution. Le cardinal y précise que cette expression signifiait que Dieu voulait stigmatiser l'infidélité de son peuple à l'alliance qu'il avait signée avec lui. "Dieu s'est entretenu avec ces femmes, non pas pour encourager la prostitution, mais il s'est penché sur ces victimes de l'homme par l'homme. Il a dit à ceux-ci : Les prostituées entreront avant vous dans le Royaume".

Un nouveau "cardinal Richelieu"

Au début de son allocution, l'archevêque de Montréal avait remercié publiquement les clubs Richelieu de la collaboration qu'ils avaient apportée d'abord dans la formation d'une chaire de criminologie à l'Université de Montréal, puis dans la création du centre "Le Relais" qui accueille actuellement les jeunes filles en difficulté et les aide à se réorienter.

D'ailleurs, peu avant, une de ces jeunes filles était venue raconter certains passages de sa propre vie pour souligner comment elle avait bénéficié de l'aide du "Relais".

Le président du club Richelieu a demandé au cardinal, au cours du lunch, s'il accepterait de devenir membre honoraire du club. Devant la réponse qu'affirmative de l'archevêque, le président s'est écrié : "Nous nous en réjouissons, nous compterons désormais un cardinal Richelieu !"

Jeune messager soulagé de $20

Un jeune messager de 16 ans, à l'emploi de l'épicerie Splendid Provisions, au 159 ouest, avenue Bernard, a été délesté d'une somme de $20, vers 9 h. 05 hier soir, par deux individus qui l'ont accosté, à l'arrière du 5895 rue Waverly.

Les malfaiteurs n'étaient pas armés, mais ils ont menacé le messager de leurs poings pour l'amener à consentir à se laisser gentiment dépouiller.

La guerre des deux roses !

M. Paul Boudrias, président de l'Association des jardiniers-maraichers de la région de Montréal, a déclaré, mercredi, que son association se retirerait du Canadian Horticultural Council si ce dernier organisme n'accepte pas le bilinguisme.

Dans un communiqué, M. Boudrias a révélé qu'il avait informé les gouvernements fédéral et provincial que son organisme se retirerait du Council "dans un avenir très rapproché", à moins que l'on ne tienne compte des 500 francophones qui en font partie.

Vol à main armée dans une épicerie

Trois cagoulards ont pris la fuite avec une somme de $60, vers 10 h. 10 hier soir, après avoir perpétré un vol à main armée à l'épicerie Préseault, située au 9901 rue Hamelin.

Le propriétaire, M. Réal Préseault, était seul dans son épicerie au moment de la visite des bandits, qui avaient tous trois la tête recouverte d'un bas de nylon. L'un d'eux était armé d'un fusil à canon scié et les deux autres brandissaient des couteaux.

M. Préseault leur remit le contenu de la caisse et les vit disparaître aussitôt dans une automobile qui a démarré prestement.

Montréalais condamné pour vols à Winnipeg

WINNIPEG, Mann. (PC) — Un Montréalais de 28 ans, Stanley Earl, a été condamné à deux ans de pénitencier par suite de deux vols et de cinq délits de fausses représentations dont il s'était reconnu coupable.

Selon la Couronne, Earl s'était servi de cartes de crédit volées pour se procurer des marchandises évaluées à $649 dans divers magasins de Winnipeg. La plupart des délits remontent au 30 janvier.

- AMOUR -
- MARIAGE HEUREUX -
- NOUVELLES AMITIES -

Hommes ou femmes — 18 à 75 ans de n'importe quelle région

Le plus important centre de rencontres du genre en Amérique vous invite. Des milliers de nos membres analysés par Ordinateur I.B.M. n'attendent qu'à **vous connaître.** Toutes les professions et métiers représentés. Demandez la documentation gratuite **qui changera votre vie.**

"Ne pas confondre avec les Agences Matrimoniales"

Discrétion absolue garantie.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE NATIONAL INC.
50 ouest, Place Crémazie, suite 404
MONTREAL, P.Q.
Veuillez m'envoyer (envoi discret et caché) votre documentation sans aucun engagement de ma part. J'inclus $0.25 pour frais de manipulation.

Nom .....
Rue ..... Ville .....
Comté ..... Prov. .....
MONTREAL — TORONTO — NEW YORK — LOS ANGELES
L. Pr. 10-2-67



Aubaines sur montres-pendentifs

dans des élégants coeurs dorés

régulier 24.88

19.88



• Boîtier à cadran entouré d'une rondelle gravée et d'un câble "doré" en forme de coeur

• Treillis doré avec cristal en forme de coeur, mouvement suisse à levier à rubis, anti-chocs, 17 rubis.

Ne manquez pas cette intéressante occasion ! Ce sont des exemples typiques de nos nombreuses aubaines extraordinaires offertes présentement, et ce, tant qu'il y en aura, durant notre vente annuelle de montres de haute qualité par tout le magasin . . .

Vous épargnez 20 à 50% sur toute montre en magasin, nouveaux style et modèle 1967.

AUCUN COMPTANT — $2.00 par mois
c'est tout ce que vous payez !

PEOPLES CREDIT JEWELLERS

4 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

CENTRE-VILLE — 1015 ouest, rue STE-CATHERINE (849-7071)
PLAZA ST-HUBERT — 6529, ST-HUBERT, angle Beaubien (273-1557)
POINTE-CLAIRE — CENTRE D'ACHATS FAIRVIEW (695-5516)
PLACE PORTOBELLO — 7200, TASCHEREAU, Brossard (672-5610)

Gelfand admet avoir eu un entretien avec Pierson, mais non au sujet d'un incendie

par Maurice MORIN

Oscar Gelfand, accusé avec Harry Post de conspiration pour frustrer, frauder de compagnies d'assurance-incendie d'une somme de près de $1,500,000 à la suite d'un incendie qui a détruit les établissements de la Gelco Furniture Company, Limited, à Farnham, a passé la journée d'hier dans le box aux témoins.

Et c'est comme témoin de la défense qu'il a répondu aux questions que Me Claude-Armand Sheppard, assisté de Me Guy Guérin, dans cette affaire, lui posait.

On sait que l'instruction a débuté le 5 décembre dernier (1966) aux Assises, devant un jury anglophone. Le juge Fernand Legault préside.

On ne savait pas encore, hier soir, si l'accusé Post que Mes Joseph Cohen et Morris Fish représentent, serait appelé à déposer.

Après avoir été interrogé "en examen en chef", Gelfand a été contre-interrogé par Mes Jean-Guy Boilard et Michel Côté, procureurs permanents de la Couronne, agissant pour le ministère public.

Au cours de son interrogatoire, Gelfand a déclaré "avoir perdu de l'argent, ses investissements par suite de l'incendie qui a détruit la Gelco".

Et à un certain moment, il a admis avoir eu un entretien avec Keith (Rocky) Pierson, ce caïd de la pègre assassiné dans son bureau de Jacques-Cartier, en juin 1961, à la suite d'un appel téléphonique, mais pas au sujet de l'incendie de la Gelco, mais bien en relation avec des questions syndicales.

Au cours de l'entretien, Pierson, toujours selon les dires du témoin-inculpé, lui aurait offert "de le débarrasser" de certains problèmes syndicaux, mais Gelfand a dit lui avoir rétorqué "qu'il ne voulait pas faire affaires avec lui".

Gelfand a aussi déclaré ne plus avoir ensuite entendu parler de Pierson, ni de l'avoir revu.

La Gelco, a poursuivi le témoin, a été établie par son père en 1920 à Montréal. Puis la manufacture a été "transportée" à Farnham.

Toujours au cours de sa déposition, Gelfand a admis "qu'il avait eu des difficultés avec l'Union internationale des rembourreurs et tout particulièrement avec l'agent d'affaires de ce syndicat.

"Nous avons toujours eu des problèmes et durant une séance de négociations je suis presque venu aux coups avec lui, l'agent d'affaires que je ne prisais pas. Et lors de notre arrivée à Farnham, les problèmes de travail n'ont pas cessé; il y a eu des congédiements parmi les ouvriers et "beaucoup de mécontentement". Et je crois que l'agent d'affaires y était pour beaucoup".

On se rappellera qu'un témoin de la Couronne, un Monsieur X., nommé dans l'acte d'accusation comme présumé co-conspirateur, avait déclaré qu'une clef de la manufacture Gelco "s'était trouvée en un certain temps entre les mains du gang de Pierson" et qu'il avait été question d'une somme de $5,000 devant être remise à Pierson "pour services rendus".

Gelfand a nié avoir été au courant . . . de cette clef et des autres déclarations du témoin, Monsieur-X".

les tribunaux

Accusé d'une tentative de meurtre et acquitté

Inculpé de tentative de meurtre, Bryce Richardson, âgé de 30 ans, du 1225, de la rue Saint-Marc, a été acquitté, hier après-midi, par un jury anglophone, après que le président de l'instruction, le juge Peter V. Shortono, lui eut tout simplement demandé . . . à cause de manque de preuve, de rendre ce verdict d'acquittement.

C'est ce qui s'appelle dans le code pénal, un "verdict dirigé" ou mieux en anglais, "A directed verdict".

C'est Me Maurice-S.. Hébert, C.R., avocat de la défense, qui avait soumis une motion dans le sens dont il est question plus haut, après que Me Richard Shadley, procureur permanent de la Couronne, eut déclaré la preuve de la Couronne close.

Mais une fois que le verdict d'acquittement eut été prononcé et que les jurés eurent quitté la salle d'audience, le juge Shorteno a demandé à la Couronne "de prendre les procédures judiciaires qui s'imposent contre la victime dans cette affaire, à cause de son témoignage contradictoire".

Lors de l'enquête préliminaire, cette victime, Elwood Marsman, âgée d'environ 35 ans, du 1405, boul. Décarie, appt Sept, avait dit tout autre chose qu'au procès.

Marsman avait alors dit qu'il y avait eu dispute, bataille entre lui et Richardson dans l'escalier du "Hawaiian Lounge", au 1258, de la rue Stanley, à deux heures du matin, le 28 octobre 1966, qu'il lui avait semblé que Richardson avait alors un revolver en sa possession . . . et qu'il avait tiré".

Le rapport de la police mentionnait aussi que cinq balles de revolver, de calibre 25, avaient été tirées et que l'une de ces balles avait atteint Marsman à un bras.

Hier, au procès devant jurés, Marsman a dit que Richardson s'était élancé vers lui, l'avait pris à bras-le-corps et qu'au même moment, il avait été atteint, blessé d'un projectile d'arme à feu.

Mais il devait ajouter "qu'il ne pouvait pas dire que c'était Richardson qui avait tiré les coups de feu, parce qu'il (Marsman) n'avait pas vu d'armes dans ses mains avant la dispute.

La preuve de la Couronne a ensuite été des plus courtes puis Me Hébert s'empressa de prier le tribunal "de diriger le jury vers l'acquittement de son client vu le manque presque complet de preuves".

Le juge Fauteux libère et félicite deux prévenus

Deux individus, Gaétan Barriault et Michel Galarneau que Mes Frank D. Shoofey et Steven Forbes représentaient, ont été libérés, hier, par le juge Maurice Fauteux après que la défense eut fait entendre des témoins à l'examen volontaire, procédure subséquente à l'enquête préliminaire.

Tous deux avaient été inculpés "d'effraction . . . avec intention".

C'est dire que le juge Fauteux, en libérant les deux prévenus, a décidé "qu'il n'y avait pas matière à procès contre eux".

Cette défense à l'examen volontaire était à l'effet que la mère d'une jeune fille que Galarneau courtisait avait prié ce dernier de tenter de persuader cette jeune fille de réintégrer le foyer familial, foyer qu'elle avait quitté avec une jeune soeur pour aller habiter ailleurs avec une autre jeune fille, amie.

Galarneau et Barriault se rendirent au nouveau domicile des deux jeunes filles mais celles-ci ne voulurent pas les suivre . . . pour entrer chez elles et dans la maison de leur mère.

Et c'est quelques jours plus tard, qu'ils étaient accusés "d'effraction . . . avec intention", comme le dit le code pénal.

Fait à souligner, non seulement le juge Fauteux a acquitté les deux prévenus mais il les a félicités "pour avoir tenté de persuader les deux soeurs de retourner vivre avec leur père et mère".

L'affaire du Magnificat: révision possible de la transcription du procès

par Gilles DAOUST

QUEBEC — Le ministère de la Justice du Québec aurait décidé de reviser les minutes du procès qui a récemment impliqué la secte des Apôtres de l'Amour Infini.

C'est du moins ce qu'a déclaré hier un représentant des apôtres, le père Jean-Marie, de passage dans la Vieille Capitale où il a obtenu mardi un entretien avec le sous-ministre adjoint de la Justice, M. Yvan Mignault.

C'est M. Mignault qui aurait déclaré aux apôtres son intention de reviser lui-même la transcription du dossier de la cause, entendu par un juge de la Cour du bien-être social de Saint-Jérôme.

Le jugement dans ce procès doit être rendu très prochainement.

Les apôtres, ainsi que leurs adeptes, effectuent depuis quelques semaines une véritable campagne de sensibilisation à leur problème auprès des gouvernements fédéral et provincial.

Dimanche dernier, à Ottawa, le père Jean-Marie a rencontré le député créditiste, Réal Caouette, ainsi que des représentants du ministère de l'Immigration.

Il aurait obtenu de ces dernier que les enfants européens dont le Domaine de Magnificat avait la garde, ne soient pas déportés avant que ne finisse le procès.

D'autre part, il y a une semaine, les apôtres ont eu plusieurs entrevues avec des membres du gouvernement provincial, soit principalement avec M. Jean-Marie Morin, secrétaire parlementaire du premier ministre, et avec M. Armand Maltais, ministre d'Etat à la Justice.

Un mémoire sur toute l'affaire touchant le domaine fut remis à M. Morin.

A la suite de ces entrevues, les représentants des apôtres se sont dits parfaitement confiants que le gouvernement saurait agir.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre avait laissé entendre de son côté qu'il serait peut-être utile que le gouvernement provincial jette un coup d'oeil dans cette affaire.

Au cours de l'entrevue de mardi avec M. Mignault, les apôtres auraient reçu l'assurance que le gouvernement agirait en cas d'illégalité.

Hier encore, le père Jean-Marie a rencontré le député de son comté, M. Arthur Murray, le ministre des Transports, M. F. Lizotte, ainsi que quelques officiers du ministère de la Famille et du Bien-être social.

Le père Jean-Marie aurait reçu la confirmation de ces officiers qu'il était tout-à-fait injuste que l'on refuse à l'heure actuelle, aux apôtres, le droit de continuer leur ministère auprès des enfants que l'on a soustraits à leur garde.

Selon le père Jean-Marie, un officier du Bien-être aurait également confirmé que toûte la procédure normale n'aurait pas été suivie lorsqu'on a décidé d'enlever au monastère la garde des enfants.

ANNONCE

Enfin . . .
UN DENTIER confortable

Le vôtre! Voici un moyen agréable de supprimer la gêne causée par un dentier trop grand. FASTEETH, une poudre améliorée dont vous saupoudrez légèrement vos dentiers, en rendra le port plus confortable. Ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût dans la bouche. Formule alcaline (non acide) qui ne sûrit pas, assainit l'haleine. Demandez FASTEETH dès aujourd'hui, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

ANNONCE

NE CEDEZ JAMAIS A UN
RHUME
OU A LA GRIPPE!



Prenez les capsules à la cannelle BUCKLEY'S contre le rhume

Soyez sage — faites comme des milliers de Canadiens — prenez les capsules Buckley's contre le rhume pour obtenir un soulagement rapide et bienfaisant des maux de tête, douleurs nasales et de cette sensation fiévreuse. Ces capsules faciles à avaler renferment quatre ingrédients actifs qui s'unissent pour combattre les rhumes de quatre façons. En vente partout.

● VOUS AVEZ LE RHUME? ● PRENEZ LA MIXTURE BUCKLEY

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
People's Credit JEWELLERS LTD.
1015 ouest, Ste-Catherine - Vl. 9-7071

Washington



Le seul Whisperjet vers Washington*, c'est le nôtre à 8:35 a.m.

Appelez votre agent de voyages ou 849-2201
*Aéroport Friendship

EASTERN

Whisperjet est une marque de service d'Eastern Air Lines, Inc.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Nous recherchons actuellement dans tous les milieux (ouvrier, rural, étudiant, etc.) des personnes intéressées à faire de l'action sociale. Les candidats s'engageront à travailler pour une période de deux ans dans une région défavorisée du Québec ou du reste du Canada; ils suivront un stage de formation organisé par la C.J.C. L'âge minimum est de 18 ans. Aucun degré académique n'est exigé. Les candidats seront choisis en fonction de l'expérience personnelle, de l'équilibre psychologique et de la capacité d'organisation. Écrire à:

Compagnie des Jeunes Canadiens,
980, St-Antoine, Ch. 405,
Montréal, Qué.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE..

DU PERSONNEL

AGENTS-VERIFICATEURS
Divers Ministères
Montréal seulement

Traitement initial de $4,000 à $5,400 selon la scolarité et l'expérience. Diplôme de 11e année, six années d'expérience dont deux en comptabilité. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience. Age Minimum : 21 ans au 1er janvier 1967. Concours permanent 2-01.10. S'inscrire avant le 17 février 1967 pour la prochaine séance d'examen. **Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées.**

AUXILIAIRES EN READAPTATION SOCIALE (moniteurs et monitrices) — Traitement initial de $3,700 à $5,100 selon la compétence. Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social, Centre Berthelet, Montréal. Diplôme de 11e année. Quatre années d'expérience de travail suffisamment relié à la fonction. Limite d'âge : 21 à 35 ans. Une solarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience exigée. Concours permanent 9-09.50. S'inscrire immédiatement.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent fournir une attestation officielle d'études et **s'inscrire directement à la Commission de la Fonction publique du Québec** en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission :

1454, rue de la Montagne,
Montréal

et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées.

DES OFFRES

Ministère de la Voirie

Démolition d'une bâtisse industrielle, 2 étages en brique, Ville de Montréal.

Dossier No 182-A-2675

Numéro civique : 954 rue De Courcelle.

Le soumissionnaire devra fournir un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de $5,000.00 pour garantir l'exécution des travaux.

Un délai d'un mois de calendrier est accordé au soumissionnaire.

Clôture des soumissions à 10 heures du matin, le 21 février 1967.

Pour enveloppe spéciale de soumission et renseignements, s'adresser.

Bureau de la Route Transcanadienne,
8440 boul. Saint-Laurent,
(2e étage),
Montréal.

Eddy Monette,
Sous-Ministre

Service général des achats

Projet No 1889
6 ciné caméra 8 mm., professionnel,
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 24 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1894
Equipement de garage,
Ministère de l'Education,
Tracy.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1895
Equipement de garage,
Ministère de l'Education,
Montmagny.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1896
Outils et équipement de garage,
Ministère de la Voirie,
Boucherville.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1897
Outils et équipement de garage,
Ministère de la Voirie,
Plessisville.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1898
Outils et équipement de garage,
Ministère de la Voirie,
Ville d'Anjou.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1899
Tuyau d'acier ondulé et galvanisé,
Ministère de la Voirie,
Gaspé.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1900
2 tracteurs sur roues,
Ministère de la Voirie,
Amos.
Clôture des soumissions : 24 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1901
2 camions avec cabine d'équipage P.B.V., 7,500 lbs,
Ministère de la Voirie,
Amos.
Sont admis à soumissionner les distributeurs autorisés et détenteurs d'une franchise officielle d'un manufacturier de camions et ayant leur place d'affaires dans le comté de Abitibi-Est.
Clôture des soumissions : 24 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1902
2 camions P.B.V., 25,000 lbs avec bennes et vérins,
Ministère de la Voirie,
Amos.
Sont admis à soumissionner les distributeurs autorisés et détenteurs d'une franchise officielle d'un manufacturier de camions et ayant leur place d'affaires dans le comté de Abitibi-Est.
Clôture des soumissions : 24 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1903
2 camions P.B.V. 32,000 lbs avec bennes et vérins.
Ministère de la Voirie,
Amos.
Sont admis à soumissionner les distributeurs autorisés et détenteurs d'une franchise officielle d'un manufacturier de camions et ayant leur place d'affaires dans le comté de Abitibi-Est.
Clôture des soumissions : 24 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1904
Equipement à neige,
Ministère de la Voirie,
Amos.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1905
1 ciné caméra, 16 mm., Professionnel,
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 24 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1906
35 tables à dessin,
Ministère de l'Education,
Différents endroits.
Clôture des soumissions : 28 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1907
Boeuf et autre viande,
Ministère de la Justice,
Montréal.
Clôture des soumissions : 21 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1908
Charcuterie,
Ministère de la Justice,
Montréal.
Clôture des soumissions : 21 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1909
500 barres parallèles 42"
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 21 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No1910
1 camion tandem P.B.V., 35,000 lbs,
Ministère de l'Agriculture et Colonisation,
Québec.
Clôture des soumissions : 22 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1911
Contrat d'impression pour : 440,000 ex. "Résumés des règlements de la chasse",
Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche,
Québec.
Clôture des soumissions : 21 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1912
1 appareil de fluorescence et diffraction des rayons-X,
Ministère de l'Education,
Jonquière.
Clôture des soumissions : 24 février 1967, à 4.00 p.m., temps réglementaire.

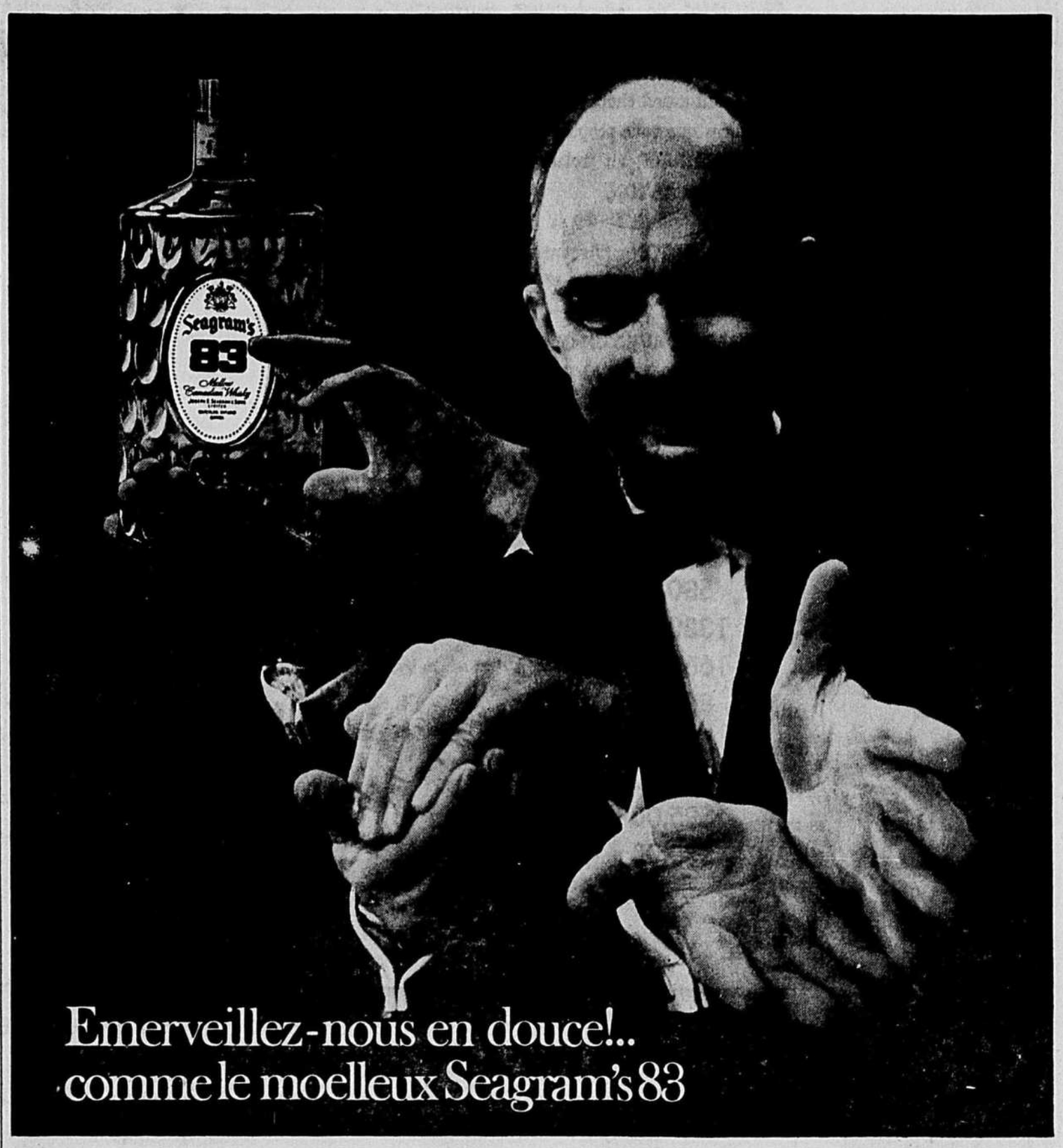
Projet No 1913
2 machines à souder, semi-automatiques,
Ministère de l'Education,
Divers endroits.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1914
281 tables de pique-nique avec bancs,
Ministère de la Voirie,
Différents endroits.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1915
Machine rotative pour laboratoire d'électricité,
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 23 février 1967, à 11.00 a.m., temps réglementaire.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au : Service Général des Achats, Bureau des Appels d'offres, 585, boulevard Charest est, Québec.

Le Directeur général,
Georges Bussières.



Emerveillez-nous en douce!..
comme le moelleux Seagram's 83

Voir c'est croire quand on surveille l'extraordinaire Randi, magicien et escamoteur de réputation internationale. Et goûter c'est croire quand on se verse du Seagram's 83. Portez-le à vos lèvres et vous apprécierez aussitôt la différence. Vous vous apprêtez à déguster un whisky véritablement moelleux . . . le moelleux Seagram's 83. Ne me dites pas que vous n'avez pas encore éprouvé ce plaisir? C'est étonnant!

LE MOELLEUX SEAGRAM'S 83
façonne depuis 1883 la bonne renommée du whisky canadien

la vie féminine





Un tourbillon de plis confère à ce deux-pièces de teinte jaune clair une allure très jeune. La jupe se complète d'une tunique soulignée d'un large empiècement et de deux gros boutons. Vêtement qui porte l'Etiquette syndicale, comme tous ceux de la Collection nationale, et signé Jack Posluns, de Toronto.

Robe en vinyle lustré où alternent rayures et pastilles, le tout complété d'un fanchon assorti et de bottillons blancs, création Cosmo Kismet, de Montréal.

La mode canadienne atteint l'âge adulte

par Marie Lessard-Laurier

Vraiment, dans les 150 modèles présentés à la Collection nationale, hier, au Château Champlain, le choix des meilleurs était difficile à faire. Dans l'ensemble ils témoignent d'un souci toujours plus grand de réconcilier les exigences des élégantes avec les exigences du climat. Plusieurs des 100 rédactrices de mode représentant toutes les provinces canadiennes partageaient notre hésitation à décerner les palmes aux plus beaux vêtements portant l'Etiquette syndicale. Mlle Yvette Charpentier, directrice du Service d'éducation de l'Union internationale des ouvriers des vêtements pour dames (UIOVD) devait cependant nous mettre bien à l'aise en nous disant : "La mode canadienne est devenue suffisamment adulte pour accepter un verdict objectif."

Ce qui est peut-être plus facile, c'est de dégager les dominantes de la collection "quatre saisons". Les manufacturiers de Montréal, Toronto, Vancouver, Edmonton et Winnipeg ont nettement favorisé :

- la ligne tente dans les vêtements de ville souvent retenus par des martingales;
- le style ecclésiastique dans des mouvements de soutane, de chasuble et d'aube;
- l'allure militaire à boutons d'or dans les manteaux blancs et rouges;
- les coloris crus de vert, d'orange, de jaune, d'imprimés dans les tenues sportives;
- les tons de brun, de beige et de vert forêt pour l'automne et l'hiver.

Robe Expo-Centenaire

Il n'est pas jusqu'à l'actualité qui ne trouve une résonnance dans la collection, sous la forme d'une création de la plus haute originalité sinon du dernier pratique. Une robe longue en papier blanc soulignant les deux grands événements dont le Canada est le théâtre cette année : l'Expo '67 et le Centenaire de la Confédération. Trouvant un nouveau champ où exercer sa verve, le caricaturiste Robert LaPalme a consacré le corsage de la robe aux lunettes du maire Drapeau, au commissaire général Pierre Dupuy et au président du Comité exécutif de Montréal, Lucien Saulnier. Sur le long manteau de papier qui enveloppe la robe, les têtes de Sir John McDonald, de Pearson et de Diefenbaker.

Les femmes ayant envahi les domaines jusqu'ici réservés aux hommes, ceux-ci prennent leur revanche en envahissant maintenant la garde-robe féminine...

Créations futuristes

C'est encore l'actualité, ou plus précisément l'avenir qu'on retrouve dans un certain nombre de créations futuristes qui s'inspirent nettement des combinaisons métalliques à reflets argentés que portent les cosmonautes. Un amusant ensemble de plage signé Béatrice Pines nous a fait bien rire : imaginez un mini-bikini en tissu argent recouvert d'une sortie de bain à taille haute et à jupe macaroni, casque-bonnet-de-bain assorti.

Voilà pour l'excentricité. En attendant celle des Martiens, il nous reste tellement de conquêtes à faire sur la Terre des Hommes !

Mini et maxi

Passons aux choses plus immédiatement accessibles. Une bonne nouvelle pour celles que la mini-jupe peut embarrasser ou exaspérer : toutes les longueurs sont exploitées. La gamme est infinie selon les silhouettes et les circonstances. Certaines pourront même opter pour le manteau mi-mollet inspiré du film Dr Zhivago et lancé par la maison Dior. Cette vogue était illustrée dans un magnifique imperméable de gabardine de coton blanc boutonné d'or et signé Pacific, de Toronto.

Les robes du soir sont éblouissantes. Dans cette catégorie, deux ont retenu notre attention : une robe du soir en chiffon rose très allurée, manches longues bouffant aux poignets par des manchettes de perles, fermant au cou par cette même parure, de Junior Vogue, de Toronto; la seconde est réalisée dans un lainage de deux textures différentes, blanc pour la robe délicatement brodée au corsage, emmanchures audacieusement échancrées rose vif pour le manteau généreusement fendu dans le dos et en avant pour former deux panneaux qui laissent voir le blanc de la robe. Ruth Dukas, de Toronto a réalisé cette merveille.

La coupe du Pantalon peut s'améliorer

Les faiblesses de la Collection nationale se revélaient dans les costumes-pantalons qui nous ont semblé étriqués. On peut faire le même reproche aux tenues sportives trop serrées ne laissant pas assez de liberté aux mouvements. Certains ensembles-pyjamas ont toutefois une très belle coupe.

Le plus beau tailleur, à notre avis, vient de la maison Joshar, de Montréal : en tweed irlandais quadrillé brun et noisette, jupe tubulaire et jaquette longue à col châle garni d'un col de renard blond.

Pleines de gaité et de couleur, les petites robes d'été en coton, toile, soie légère, arnel, nous font désirer ardemment la venue de cette saison.

Jennifer Lindsay, coordonnatrice de cette présentation très réussie, a aussi fait les commentaires en anglais, Janine Paquet a fait les commentaires français.

Une impression se dégage de ce kaléidoscope de tissus, de couleurs, de styles : la Canadienne, quel que soit son budget, n'a vraiment plus de raison de ne pas accorder son vestiaire à cette personnalité bien distincte que tous les pays s'accordent à lui reconnaître.

RITZ CARLTON MONTREAL

Buffet froid

... du DIMANCHE SOIR

$5.00 par personne

TRIO ARYS

Pour réservations, téléphonez au maître d'hôtel à 842-4212

UN PORTIER SE CHARGERA DE GARER VOTRE VOITURE

DEJEUNERS ET DINERS AU "CAFE DE PARIS"

Hôtel Ritz-Carlton

Allez droit à son coeur...

avec un cadeau de chez hemsley's

depuis 1870

HEMSLEY'S

Les plus anciens diamantaires du Canada

64, rue Ste-Catherine ouest 394, rue St-Jacques ouest

Cupidon vous rappelle que le 14 février c'est la SAINT-VALENTIN !

Quand les professeurs sont en grève

Certains étudiants abandonnent leurs études; d'autres font la classe aux plus jeunes

par Thérèse Vaillancourt

Dimanche dernier, la sortie de la messe, à l'église Saint-Damase de Ville Saint-Michel,, avait un petit air d'autrefois. Ce n'était pas à cause du Carnaval, même si, ni plus ni moins, on a fait la criée. Une criée qui aurait été impensable du temps du curé Labelle; à cette époque, les professeurs ne faisaient pas la grève.

Au prône le curé de la paroisse avait annoncé que grâce à l'initiative d'élèves du cours secondaire, des classes quotidiennes seraient organisées pour les enfants de la 3e année jusqu'à la 7e année.

L'inscription s'est faite après la messe. Les parents "s'arrachaient" les places.

Ils se les arrachent toujours. Plus de 600 enfants fréquentent en temps normal les deux écoles primaires de la paroisse. Le sous-sol et le presbytère de l'église ne peuvent en contenir que 300 environ.

Nous avons vu ces enfants. Ils font des problèmes d'arithmétique, des dictées françaises, de la grammaire. Même un peu d'anglais. La discipline est stricte. Si un élève n'écoute pas ou fait du chahut, il est prié de prendre la porte. Un autre, dont le nom est pris sur la liste d'attente, s'empressera de prendre sa place.

A Saint-Damase, aller en classe n'a jamais été aussi populaire.

Quatorze filles et garçons de 14, 15, 16, 17 et 18 ans donnent ces cours. Certains ont dit: "Je vais mieux apprécier mes professeurs maintenant !" Et une autre: "Enseigner, c'est passionnant mais c'est aussi éreintant".

Les trois organisateurs des cours sont Inès Gonzalez, 10e année Sciences-Lettres, Pierre Beaudry, et Richard Marsolais, 11e Année générale.

— Même en temps de grève, les écoles devraient nous être ouvertes. Après tout, **elles nous appartiennent**. Elles sont chauffées, le concierge y travaille, le principal s'y rend tous les jours; nos parents paient des taxes pour ces écoles. Elles sont à nous.

— Nous ne prenons partie ni pour la Commission scolaire ni pour les professeurs. Mais cette grève, elle se fait "sur notre dos". C'est nous qui allons en pâtir.

— Beaucoup de garçons de notre classe se sont trouvé du travail. Ils ne reviendront pas terminer leur année. La grève a mis le point final à leurs études. Ils ne reviendront pas l'an prochain.

— Beaucoup de garçons n'étaient pas intéressés à étudier. Ils auraient préféré fréquenter une école de métiers, un Institut. Mais il n'y en a pas.

— Dans ma classe, c'est un beau, gaspillage de talents et d'énergie. Certains voulaient faire leurs études classiques. On leur a dit "Pas de place"; d'autres désiraient apprendre un métier, on leur a également dit: "Pas de place !" Et si on veut de l'embauche, on nous répond: "Pas de place pour vous si vous n'avez pas un diplôme reconnu." Nous, on ne s'y reconnait plus.

— Je veux devenir pompier. Il me faut ce diplôme de 11e année. Si je ne l'obtiens pas en juin, je perds une année de salaire. Dans ma famille, c'est urgent que je travaille.

— Moi, je suis pour les cours, cet été. Rattrapage.

— Moi, je suis contre. L'été, il faut que je travaille.

— Nous aurions tellement besoin de services d'orientation. Mais ça, c'est fait pour les fils à papa.

— Nous enseignons aux plus jeunes pour nous occuper. Nous essayons de donner aux enfants ce que nous, on cherchait à l'école: **de l'attention.**

Et la phrase qui est revenue le plus souvent:

"Nous nous sentons humiliés par cette grève."

Et Richard Marsolais a dit:

— Mais demain, les adultes, ce sera nous. Plus tard, j'aimerais bien ça, moi, faire de la politique.

Ils sont retournés faire les professeurs. Les jeunes enfants ont dit à leur sujet:

— On les aime bien parce qu'ils sont des élèves comme nous. Quand il n'y a pas la grève.



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Dans la paroisse Saint-Damase, "aller en classe" n'a jamais été aussi populaire. Quatorze étudiants du cours secondaire ont organisé des classes quotidiennes pour les enfants du cours primaire. Problème majeure : l'exiguïté du souss-ol de l'église. On y reçoit 300 enfants. Le groupe que nous voyons ici est le seul qui soit muni de chaises... et d'une table. Tout près de l'église, se trouvent deux grandes écoles vides.

Transfusion sanguine pratiquée avec succès à Gand

GAND, (AFP) — Une transfusion sanguine intra-utérine à un "enfant Rhésus" a été pratiquée avec succès à la clinique universitaire de Gand. L'enfant et sa mère se portent bien.

Cette intervention est de pratique récente puisqu'elle a été conçue et réalisée pour la première fois à Auckland (Nouvelle Zélande) par le docteur William Liley, en 1963. C'est le 4ème succès enregistré par les médecins employant cette méthode ou l'une de ses variantes.

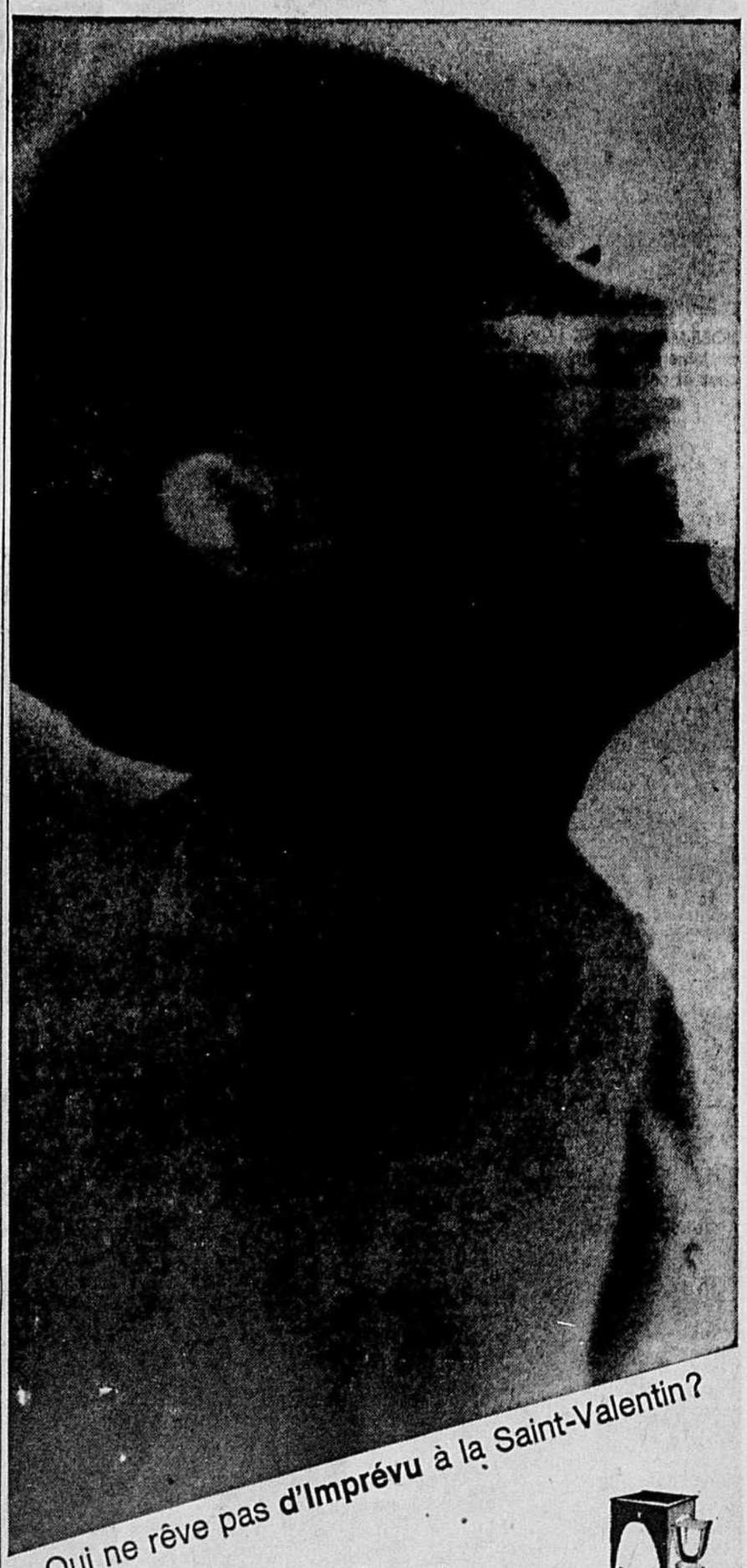
Le foetus a été traité une première fois au cours de la 31ème semaine de gestation puis au cours des 32 et 35èmes semaines. L'enfant fut mis au monde par césarienne.

L'opération très délicate consiste à perforer à l'aide d'une aiguille la matrice et à injecter le liquide sanguin dans la cavité abdominale de l'enfant.

Le ministre de la Santé ne proscrit pas la pilule à Londres

LONDRES (AFP) — Il n'y a aucune raison scientifique pour retirer la pilule anti-conceptionnelle de la vente, a déclaré en substance le ministre de la Santé, M. Kenneth Robinson, dans une réponse écrite à la Chambre des Communes.

A la suite du décès de deux femmes qui aurait pu être attribué à l'usage de la pilule, le Dr Shirley Summerskill, député travailliste, avait récemment demandé au ministre de la Santé de retirer ce produit anti-conceptionnel de la circulation tant qu'il n'aura pas été établi qu'il ne représente aucun danger pour la santé.



Imprévu de Coty.

Parfum et parfum de toilette.

Dans les grandes pharmacies et les magasins à rayons.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	200	12	12	12
Algoma	—X	14½⅛	24	—
Alliance	—	130	125	—
Alcan	—	36⅜	36	—
Alcan 4¼	—	41⅜	14	—
Anglo CP	—	11	10¾	—
Anglo CP Pr	—	21	21	—
Arg C Pr	—	12	12	—
Asbestos	—	24	23⅞	—
Att Sug	700	9⅛	9⅛	9⅛
Bq CN	—	54½	54¼	—
Bq d'Epargne	—	13½	13½	—
Bq Imp-C	900	64¾	64¾	64¾
Bq Mont	—	60¾	60½	—
Bq N-E	—	67½	67½	—
Bq Roy	—	75	74⅝	—
Bath Wts	—	10¼	990	—
Bell Phone	—	49⅜	49⅛	—
Bow Mer Per	—	49¾	49¾	—
BA Oil	—	35⅛	35⅛	—
BC Forest	—	23¼	23¼	—
Brinco	—	425	420	—
CAE	—	9¼	9¼	—
Cal Pow	—	24⅜	24⅜	—
C Pow	—	105¼	105¼	—
Can Cem	—	40	39½	—
Can Ir	—	20⅜	20⅜	—
CSL 300 32	32	32	IL C Brew	
CBAL	—	410	410	—
C Chem	—	570	570	—
CI P	—	34	33½	—
C Marco	—	53½	53¼	—
CPR	—	62¾	62¼	—
C Pfina	—	11¾	11¾	—
C Refract	—	14¾	14¾	—
Central Del	—	12⅜	12¼	—
Chemcell	—	13¾	13⅜	—
Cons-Pap-w	—	10½	10¼	—
Cominco	—	32⅞	32½	—
Con Paper	300	42¼	42¼	42¼
Cos Text	—	8⅜	8⅜	—
Cons-Pap-pr	—	24⅞	24¾	—
Corby (A)	—	26½	26½	—
Crain RL	—	37	37½	—
Crush nt	—	12¾	12⅜	—
Cygnus (B)	300	14¼	14¼	14¼
Denison	—	56	54½	—
D i s t Seag	200	37½	37½	37½
Dome Pete	—	40¾	40⅛	—
D Bridge	—	19½	19	—
Do Fasco	—	20¾	20¼	—
D Glass Pr	—	12¼	12	—
Dosco	—	8¾	8¾	—
D Stores	8	20½	20½	—
Domtar	—	18⅜	18¼	—
D Tex	—	32⅜	32	—
Donohue	—	8⅛	8	8
Du Pont	—	377⅛	377⅛	—
Enamel (A)	—	5½	5¼	—
Enamel (B)	—	250	250	—
Fin-Coll.	—	5	5	—
Fam Play	—	34	34	—
Fraser	—	25½	25½	—
Glengair	—	160	155	—
GL Paper	—	25⅞	25¾	—
Harding (A)	—	30¾	30⅜	—
Hawk Sidd	700	450	450	450
Hollinger	—	25	24½	—
Home (A)	—	23½	11⅞	—
Home (B)	—	25⅛	25	—
Horne Pf	—	285	285	—
Hud Bay M	—	68⅛	68	—
HBC	—	16½	16½	—
Husky Oil	—	13⅞	13¾	—
Husky (C) Pr	—	56	56	—
Imp Oil	—	59⅝	59½	—
Imp To	—	14½	14⅜	—
Ind Acc	—	25⅜	24⅞	—
IAC 5¾	—	25	25	—
Inglis	—	10½	10½	—
Inland NG	—	11	11	—
Int Nick	—	96¼	95¾	—
Int Util	—	27	27	—
Int Util P	—	30	30	—
Inter PL	—	92¼	92	—
Invest Gr	—	10⅜	10⅜	—
Jmaica P	—	11¼	11¼	—
Laur Fin	—	5⅛	5⅛	—
Loblaw A	—	8⅛	8⅛	—
Loblaw B	—	8⅜	8⅜	—
Loeb M	—	13¼	12½	—
MacMill	—	28¼	27½	—
Marit El	—	25	25	—
Marit Te	—	23⅜	23⅜	—
Massey F	800	25½	25½	25½
McAllister	—	7¼	7¼	—
Miron 6	—	5⅜	5⅜	—
MitchR A	—	11	11	—
Molson A	—	19	19	—
Mtl Trust	—	16½	16½	—
Moore C	—	93½	93	—

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
MorseR A	—	22¼	22¼	—
NB Tel	—	16¼	16¼	—
NFLD Lt	—	9½	9½	—
Noranda	—	59	57½	—
North C Gas	—	14¼	14⅛	—
NS Lp	—	10¾	10½	—
Ocean Fisn	—	8¾	8½	—
Ogilvie	—	13⅛	13	—
Oshawa A	—	28⅜	28¼	—
Pac Pete	1400	11½	11½	11½
Philips C	—	44	43¾	—
Placer	—	32½	32¼	—
Pow Corp	—	11½	11⅛	—
Pow C 4¾	—	41½	41½	—
Price	—	13½	13¾	—
Qn Gas	—	10	9⅞	—
Que Phone	—	19	18¾	—
Reitman's	—	9½	9½	—
Rio Algom	—	24	24	—
Rolland P	—	80	80	—
Rothmans	—	28	27½	—
St-L Cm	—	27	27	—
Salada F	—	10	10	—
Shell C	—	25½	25¼	—
Shell I	—	900	890	—
Shell Iw	—	103	103	—
Shop Sav	—	13¼	13¼	—
Simpsons	500	2 8	28	28
Sogemen	—	12	12	—
Southam	—	36¼	36¼	—
Stl Cn	200	22⅛	22⅛	22⅛
Stngb A	—	19½	19½	—
Texaco Can	—	23¾	23	—
T Grp (A)	—	10¼	10⅛	—
Tr-C PL	—	27⅜	27⅜	—
Tr-C PL Pr	—	47½	47½	—
Tr Mt PL	—	17⅜	17½	—
Walk GW	—32	32	31⅞	—
WCoast Tr	300	27½	27½	27½
Weston (A)	—	20	19¾	—
Weston (B)	—	21¾	21¾	—
Zeller's	—	26⅝	26⅝	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Agassiz	—	26	26	—
Ajax	—	14	14	—
Alscope	—	180	170	—
Alsof	—	5½	5½	—
Amg B	—	3	3	—
Am Met	—	195	190	—
Anthonian	—	12	12	—
Arno	—	7	64	— $
Augustus	1500	42	41	42
Band-Ore	—	13	13	—
Bateman	—	8	74	—
Beauce P	1000	6	6	6
Bick Riv	—	10½	10½	—
Blue Bo	—	345	340	—
Bruneau	2500	20½	20½	20½
Burnt H	500	36	36	36
C Magnesite	—	67	65	—
Cannon Mines	—	29	29	—
Carbec	5500	81	81	81
Casavant	—	410	410	—
CSR	—	43	43	—
Cessland	—	160	150	—
Chemaliay	—	150	135	—
Chib Copper	—	6	6	—
Chipman	—	19	17	—
Coastal M	1000	9½	9¼	9½
Comm H M	—	47	47	—
Commodore	—	110	110	—
Commodore w	—	35	35	—
Cominga	—	6½	6½	—
C Canorama	500	15	15	15
C Manitoba	—	19	19	—
C New Pac	—	20	20	—
CQ Yell	—	3½	3½	—
C Virg	1500	67	67	67
Cop-Man	—	37	34½	—
Denault (A)	—	8	8	—
Devil's Elbow	21500	31	28½	30
Dolsan	1000	17	17	17
Dumont	—	16	16	—
East Vent	—	13½	13½	—
Equity E	—	63	62	—
Fab Met	—	12	12	&
Fabl	—	475	475	—
Fidelity	—	42	42	—
Fontana	—	4	4	—
Fundy E	5 00	1 3	1	1 3
Futurity	—	39	39	—
Garney	—	34	33½	—
Glen Lake	4600	170	169	170
Guard M	500	18	18	18
Imbrex	—	500	500	—
Inspiratn	—	180	180	—
Int Atlas	—	30	30	—
Int Norva	—	17	14½	—
Israel Oil	—	11	11	—
James B	—	16	16	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 9 fév.	161.57	139.14	120.21	153.34	121.04
Clôture — 8 fév.	161.82	139.16	120.53	153.56	122.23
Haut — 1967	161.82	139.16	120.90	153.56	122.23
Bas — 1967	148.99	120.00	109.72	141.48	104.93

dividendes

	Taux		Paiement	Enrs.
Abitibi Paper (ord)	$0.14	tr.	1- 4 67	1- 3-67
Canada Malting (ord) (X)	$0.25	tr.	15- 3-67	15- 2-67
Goodyear Tire & Rubber (ord)	$1.00	tr.	31- 3-67	10- 3-67
id. (priv)	$0.50	tr.	28- 4-67	10- 4-67
Interprovincial Steel & Pipe (priv)	$0.60	tr.	1- 4-67	15- 3-67
Sicard Inc, (6% cum. priv)	$0.30	tr.	31- 3-67	17- 3-67
id	$0.30	tr.	30- 6-67	16- 6-67
Timken Roller Bearing (ord)	$0.45	tr.	10- 3-67	20- 2-67
Great Lakes Paper (ord)	$0.25	tr.	1- 4-67	3- 3-67
Canadian Refractories (ord)	$0.20	tr.	15- 3-67	20- 2-67

(X) Augmentation de 2½ cents par action.

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(10 février, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4¼ 1er oct.	1967	99½	100
2¾ 15 juin	1968	97	97¾
5 1er oct.	1968	100¼	100¾
5¾ 1er oct.	1969	101¾	102½
5 1er juin	1971	99½	100½
5 1er juil.	1970	100	100¾
4¼ 1er sept	1972	94½	95½
5 1er oct.	1973	98½	99¼
5½ 1er aout	1980	99½	100½
5½ 1er oct.	1975	99½	100½
3¼ 1er juin	1976	83	84
4½ 1er sept.	1983	88¾	89½
5¼ 1er mai	1990	96¾	97½
5¾ 1er sept.	1992	102¾	103½
5½ 1er oct.	1969	101¼	102
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94¼	95
CNR 5½ 15 d3c.	1971	100½	101½
CNR 4 1er f3v.	1981	84½	84¾
CNR 5¾ er jan.	1985	101	101½
CNR 3 1er oct.	1987	92	93

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elec 5¾ avr.	1991	94	95
Man H 6¼ 1er oct	1986	102½	103½
N Brwk 6¼ juil	1988	98	99
Ont Hy 15 juil	1988	101½	102¼
Ont 5¾ 1er mars	1986	98¾	99¾
Que 6½ 1er oct	1991	101¼	102¼
Q. 6½ 1er oct.	1978	100¼	101¼
Que Hy 6 15 nov.	1979	96	97
Q Hy 6 15 juil.	1990	94½	95½
Sask 6¼ 1er oct.	1986	102¾	103¾
Terreneu 6¼ juin	1991	96¼	97¼

MUNICIPALITES

Mont 1er jan.	1992	102	103½
Van 5½ 15 dec	1980	92½	93½
Tor Met 6½	1986	101¾	102¾

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	87	89
Inland NG 5½	1977	91	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	94	96
W'Coast x-c'pon 5½	1988	103	105

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼	1978	90	92
Alum of Can 4½	1973	90	91
BP Tanker 5¼	1985	97	99
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	89	90
CB Alum 5¾	1980	92½	93½
Can Cement 3¾	1975	83	84
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1973	88	90
CR Foncier 5¾	1985	87	88
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	86	88
Domtar 5⅝	1990	87½	89½
Eaton Accept 5¾	1985	91	92
Imp Oil 6¾	1987	103	103½
Ind Accept 6¾	1984	105	106
Roy Tr Mrtg 6	1975	93½	95
Roynat 6¼	1981	97½	98½
Shell Oil 5⅞	1977	94	96
St Law Corp 5	1978	88	90
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	91	—
Weston Geo 5½	1983	88	90
Woodward's 5¾	1985	91½	93½

SERVICES PUBLICS

Alta Gas Tk 5¾	1985	92½	93½
Ang Con Tel 6	1983	95	—
Bell Tel 6½	1987	100	100½
Bell Tel 3¾	1979	80	81
Bell Tel 5½	1982	94	95
Bell Tel 5¾	1984	96	97
Bell Tel 6¼	1978	100	101
Bowater Pow 3¾	1980	77	79
Brazilian 4¼	1970	94	—
BC Tel 3¾	1986	91	—
Cal Power 5¾	1982	92½	—
Cdn West NG 5¾	1982	91	93
Cdn Elec 4	1968	96½	—
Consumers Gas 5¾	1984	92½	93½
Consumers Gas 5	1978	87½	88½
Gr Lakes Pw	1977	94	—
Lakeland NG 6	1982	92	—
Nor Ont NG 5¾	1982	91	—
Marit Elect 5¾	1983	91	—
NFLD L & P 5½	1978	91½	—
Norstwst Ut 5¾	1988	89½	91½
Northu Tel 5¾	1983	92	—
Que Nat Gas 6	1988	86	88
Que Nat Gs 7	1990	100	101
Que Tel 5¼	1983	90	—
TC Pipeline 5.785	1987	92½	93½
Union Gas 5½	1977	92	94

IMMEUBLES

Eaton's Rity 3½	1968	96½	97½
Eaton's Realty 5	1978	88	90
Loblaw Prop 5½	1973	90	—
Steinbg Prop 6	1986	94	96

fruits et LEGUMES

MONTREAL — (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, Wolf River $2.25, McIntosh $3 à $3.50, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, Délicieuse $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $1.75.

Carottes : $1.25 les 50 livres, $2.25 à $2.50 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux : verts gros $2.25 à $2.50 les 50 livres, moyens $2.25 à $2.50, Savoie $2.25 à $2.50 le cageot.

Choux chinois : $2 la douzaine.

Navets : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.25 le boisseau.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Oignons : jaunes, sacs de 50 livres, no 1, $4.25, type espagnol $5, 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 livres, $4.50 à $4.75.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2.50 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1 les 50 livres.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 51.3, A-gros 46.6, A-moyens 39.6, A-petits 36.4.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.10 à $1.15 les 50 livres; .31 à .32 les 10 livres; I.-P.-E. $2. à $2.10 les 75 livres; $1.40 à $1.50 les 50 livres ; .36 à .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19½, procédé par rouleau no 2 en sacs : 17 à 18, autre catégorie pour nourrissage 15½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12½ à 13½. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Tendance générale irrégulière

(PC) — La tendance a continué d'être mixte aujourd'hui à l'ouverture de la **Bourse de Montréal.**

Cygnus B a poursuivi son avance spectaculaire, gagnant ¾ à 14½. Mercredi, elle avait grimpé de 3½ points et avait ajouté 1¼ point jeudi. Westburne Industries a fait savoir qu'elle avait acheté 25.9 pour cent des valeurs de classe B et possédait une option pour faire passer ses intérêts à 31.5 pour cent dans cette entreprise.

Pacific Pete a cédé ⅜ à 11½, tout comme Distillers-Seagrams à 37¼. Hawker Siddeley a subi une baisse de 10 cents à $4.50 et Consolidated Paper de ¼ à 42¼.

A la Bourse Canadienne, Midepsa Industries gagne 10 cents à $2.60.

* * *

La même tendance mixte prédomine à l'ouverture à **TORONTO.**

Massey gagne ¼ à 25¾ et Agnew Surpass perd 1½ à 17. Parmi les métaux vils, Noranda et Opemiska gagnent ⅛ chacun à 57⅝ et 12½ respectivement. Highland gagne 20 cents à 8.95. Aux pétroles, Hudson Bay Oil décline de ⅛ à 27⅝ et Provo Gas gagne 10 cents à 5.25. Aux minières, Grandroy gagne 1½ à 36½ cents.

* * *

Les cours évoluent activement et dans une tendance mixte ce matin à l'ouverture du marché à **Wall Street.**

Les électroniques sont irrégulièrement en hausse. Les compagnies aériennes sont nettement irrégulières. Les aciers s'effritent légèrement et les automobiles évoluent étroitement et sont mixtes. Les avionneries débutent sur un ton ferme.

Ling-Temco dans cette dernière catégorie gagne 2⅞ à 99 sur une transaction-bloc de 6,500 actions. Aux électroniques, Fairchild Camera perd 3¼ à 165 et Motorola en gagne 1¾ à 127½.

Xerox Corp. s'affaisse de 4¼ à 240 après que la compagnie eut annoncé son projet de rachat d'environ $100 millions de débentures convertibles portant un intérêt de 4 pour cent.

* * *

LONDRES (Reuters) — Les valeurs de tout repos ont fait preuve de fermeté à l'ouverture à Londres, ce matin, mais ces gains préliminaires ont ralenti à l'annonce que deux nouveaux prêts ainsi que des obligations à long terme ont enregistré des replis au début de l'après-midi.

Les valeurs industrielles étaient irrégulières et les changements étaient généralement peu importants quoique certains titres internationaux populaires ont fait preuve de fermeté.

* * *

PARIS (AFP) — L'irrégularité, avec prédominance de hausse, a été ce vendredi la note dominante à la Bourse de Paris. Le marché est resté calme, le volume d'affaires étant peu important. Les fluctuations enregistrées sont de faible ampleur.

Les rentes d'Etat conservent leur niveau de la veille. Irrégularité des obligations indexées. Les banques sont en léger progrès dans l'ensemble.

au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	7	9
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mne	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2½	3½
Bia Nell	8	12
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	15	17
Burrex	15	20
Chibtown	15	20
Columbia River	1 40	1.50
Can Javelin	7½	8
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	5	8
Dasson	7	10
Dawn Pete	19	21
Doral Mng	35	40
De Lesseps	20	30
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-O-La Ex	15	20
Ganda Silver	15	18
Gaspe Copper	46	48
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Goistar	6	9
Grt Lakes Nickel	3.10	3.25
Hucamp	30	33
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	1	3
Jack Waite	7	9
Juma	23	25
Kewagama	4	6
KuKatush	6½	7
Lake Beaver	24	26
Leeds Metals	30	35
Little Tex	10	15
Lun Echo	37	42
Madex	24	29
Main Oka	7	10
Mariner	30	35
Marmon Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Miladn	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat. Malartic	57	60
New Baska	15	19
New Miller	8	13
Nemrod	10	20
New Assac Dev	8	13
New Pacalis	23	28
New Insco	30	33
New Lorie	9	11
New Pacalis	25	30
Nipiron	25	30
Norque	10	12
Oklend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	8	10
Quelo	6	8
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullica	4	6
Thunder Bay	80	90
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	13	16
Watson Lake	6	9
Youna Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que	5½	6½
Bank West	11	11¾
Chartered Cr	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w.	0.50	1.50
Credico	1.00	2.00
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	28	29
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	2.50	3.00
Income	7	8
Ind. life	24	25
Jenkins	20	21
La Prev	16½	17½
Lincoln Trust	5	6
Les Prevov	—	70
Loebs wts	12	13
London Life	59	60
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	67	71
id 4½ pr	75	80
id. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	13½	14½
Paco	1.80	2.05
Permeator	7¼	8¼
Ply Dom	0.25	0.40
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1.00	2.00
Soc d'Am et Fid	28½	30
Stabilite	3.50	4.50
Steadman	5.75	6.25
Supersol	3	4
Trust Gen	24	25
Trizec	90	110
Un Amus	—	25
Un Amus B	—	25
Univ Fact	150	—
Velox	49½	50½
York Tr	3¼	4½
Well Bank	1½	2
Zodiac	1.00	1.75

Devises étrangères

Source : Banque Can. Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2719
Angleterre	Livre	3.0194
Argentine	Peso	.0044
Australie	Dollar	1.21
Autriche	Schilling	.0419
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00049
Chili	Escudo	.2159
Danemark	Couronne	.1562
Espagne	Peseta	.0181
France	Franc	.2187
Hollande	Florin	.2993
Italie	Lire	.001728
Japon	Yen	.002982
Mexique	Peso	.0865
Etats-Unis	Dollar	1.08 1/32
Norvège	Couronne	.1511
N.-Zélande	Livre	3.0090
Pérou	Sol	.0405
Suède	Couronne	.2092
Suisse	Franc	.2492
Tchécoslovaquie	Couronne	.1505
Venezuela	Bolivar	.2409

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain est en hausse de 3/16 à $1.08 1/16 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling est en hausse de 3/16 à $3.02.

NEW YORK — Le dollar canadien est en baisse de 3/64 à $0.92 36/64 par rapport à la devise américaine.

La livre sterling est cotée à $2.79 15/32.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 9 FEVRIER 1967

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	7000	45¼	43⅝	43⅝	—1⅜
Address	35000	59¼	56	56⅞	—1¾
Admiral xd	78800	35	33¼	34¾	+2¼
Alcan Al	12400	33⅝	33¼	33½	+ ¼
Allegany	1800	10⅛	9¾	10	+ ¼
Allis Ch	28000	27¼	26	26	—1
Amerada	2100	87⅞	87½	87½	— ½
Am Can	9300	49	48	48	— ½
Am Cyan	64900	32⅛	31⅞	31¾	— ⅛
Am Mot	77000	9½	9	9½	— ⅜
Am Smelt	14200	66	64⅜	64⅞	—1⅛
Am Std	5700	20¼	19¾	19¾	— ½
Am T Tel	49100	57⅜	56½	56½	— ⅜
Am Tob	15900	34⅞	34⅛	34⅛	— ½
Amsted	1700	45¾	45	45	— ½
Ancnda	16100	92	89	89⅜	+ ⅜
Armco Stl	9700	56½	55⅞	55⅞	
Armst CK	10900	55	54	54	— ⅞
Avco Corp	75100	31⅛	30¾	30¾	— ⅛
Babcock	17800	38¾	37⅜	37⅝	— ⅞
Bell How	47700	62½	60⅛	60½	+ ½
Be htStl	28300	35¾	34⅜	35⅛	+ ⅜
Boeing	41200	71⅜	69½	70	+ ⅝
Borden	8600	35¼	34⅜	34¾	— ⅛
Borg War	3600	43¾	42⅜	42⅝	— ⅞
Bos Edis	1400	42¾	42¼	42¼	— ¾
Brunwk	71900	11	10¼	10¼	— ⅜
Bucy Erle	6800	29⅛	28¾	28¾	— ¼
Burl Ind	16100	30¾	30⅜	30¾	+ ⅛
Burrghs	13200	92⅜	89⅛	89⅜	— ⅞
Calumet	9000	41⅛	39⅛	39⅜	— ⅝
Camp RL	2000	20	19½	20	+ ⅜
Camp Soup	9300	28½	28⅛	28¼	— ⅛
Can Dry	1900	23⅞	23½	23½	— ½
Cdn Brew	500	6⅞	6⅝	6⅝	— ¼
CPR	200	57⅜	57½	57½	
Case JI	5000	22⅛	21½	21½	— ¼
Cater Tr	13600	39⅞	39¼	39⅝	+ ⅛
Celanese	60200	57½	56¾	57¼	— ⅜
Ches Ohio	2400	68⅜	67¼	67½	— ¾
Chrysler	68100	38⅛	37⅛	37⅜	— ⅛
Cities S	58900	49½	48⅛	48½	+1
Clark Eq	1600	24⅞	24½	24⅝	+ ⅛
Clevite	2000	46¼	45¾	45¾	— ½
Coca Cola	7100	95½	95	95	
CBS	19200	68¾	66½	66⅞	— ⅛
Coml Solv	16000	51⅛	48⅛	48¼	—1⅝
Com Sat	41900	56	53⅞	55¼	+1⅞
Con Edis	15700	34¼	33¾	33¾	— ⅜
Container	6900	29⅝	28⅞	29⅛	— ¼
Cont Can	8000	46	45⅝	45⅞	— ⅛
Cont Mot	2300	16¼	16	16¼	+ ¼
Cont Oil	10200	71⅞	71⅛	71⅞	+ ¾
Cn Data	127700	45⅜	43¾	43¾	—1½
Copw Stl	122600	28½	27	28⅜	+ ¼
Corn Pd	2300	48⅞	48½	48⅞	+ ⅛
Crane Co	700	42⅜	42⅛	42⅛	— ¼
Cr Zell	7200	47¼	46½	46¾	+ ⅛
Cruc Stl	3000	24⅞	24⅛	24¼	— ⅜
Curtiss Wr	17400	22⅞	21¾	22	— ¾
Deere	3000	70	69¼	69⅜	— ¾
Det Stl	9400	14¾

Rejet d'un amendement conservateur au budget supplémentaire de Sharp

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a facilement rejeté un amendement conservateur au budget supplémentaire et fait face aux forces combinées de l'opposition en triomphant par 87 voix contre 75 lors de la mise aux voix de cet amendement.

Les 87 libéraux présents aux communes ont renversé le verdict de 56 conservateurs, 12 néo-démocrates, quatre créditistes, deux députés du Crédit social et un indépendant, M. Maurice Allard, de Sherbrooke.

L'amendement présenté par M. Waldo Monteith (PC-Perth), au premier jour de débat sur le budget supplémentaire de M. Mitchell Sharp, invitait le gouvernement à puiser dans les fonds dont dispose actuellement la caisse de la sécurité de la vieillesse pour verser les paiements supplémentaires aux vieillards, avant d'alourdir l'impôt à l'heure où le niveau de vie des Canadiens est gravement réduit par l'inflation et une hausse constante du coût de la vie.

Ouverture de la session en Nouvelle-Ecosse et en Alberta

La session s'est ouverte, hier, à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse de même qu'à celle d'Alberta, ce qui porte à sept le nombre des sessions provinciales actuellement en cours.

Les principaux projets de loi prévus dans le discours du trône, en Nouvelle-Ecosse sont ceux visant à augmenter l'aide aux municipalités et à fixer à $1.25 l'heure le salaire minimum des employés provinciaux et des ouvriers travaillant pour des entrepreneurs en construction ayant un contrat du gouvernement de cette province.

Le discours propose également des augmentations pour les pensions aux personnes âgées, pour les allocations aux invalides et aux aveugles, de même que des mesures pour aider l'éducation et une aide accrue aux universités.

Alberta

Un programme d'expansion et de modernisation des hôpitaux psychiatriques de même que la construction d'un centre médical à Calgary ont été prévus dans le discours du trône à la législature de l'Alberta.

Ce discours prévoit également une législation créant un département des ressources humaines chargé d'entreprendre des recherches dans le domaine de l'éducation. On doit aussi nommer un ombudsman.

En Ontario

En Ontario, le projet de loi pour établir l'Ontario Deposit Insurance Corp. a été adopté en troisième lecture. Cette corporation a été conçu dans le but d'offrir une garantie pour les dépôts effectués dans les sociétés de prêts et de fiducie ayant une charte ontarienne.

MORGAN

Prix d'aubaine — Disques choisis pour la Saint-Valentin!

Artistes réputés... Musique populaire et classique... Disques 33 tours Pickwick



Disques pour offrir à la Saint-Valentin . . . musique populaire, classique, "Country and western," chansons, à corde . . . enregistrements d'artistes les plus populaires ! Achetez-en pour vous mêmes, pour offrir, profitez des bas prix avantageux Morgan.

choix de disques populaires — Mono **1.78** Stéréo **2.10**

choix de musique classique — Mono **2.10** Stéréo **2.49**

Téléphoner à 842-6261

DISQUES — RAYON 91 — SEPTIEME

AUSSI AUX SUCCURSALES SAUF A SNOWDON

Articles SS à AAA, magasin Centre-ville seulement

Chants et musique populaires

A—This Love of Mine — Jack Jones (s) pc-3001

B—Yours The Magic of Gordon Jenkins (s) pc-3005

C—There Goes That Song Again — Russ Morgan's all Time Hits (s) pc-3016

D—Latin Dance Favourites — Eddie Cano & His Orchestra (s) pc-3017

E—In Concert — Stan Getz (s) pc-3031

F—Louis Armstrong & Duke Ellington (s) pc—3033

G—Guitar, Italian Style — Al Caiola (s) pc-3034

H—Twilight Time — The Three Suns (s) pc-3037

J—Hawaiian Moonlight —Leni McIntire (s) pc-3038

K—A Very Precious Love — Jack Jones (s) pc-3041

L—You Made Me Love You — Harry James (s) pc-3044

M—Love is a Many Spendoderd Thing — Nat King Cole (s) pc-3046

M—Love is a Many Spendored Thing — Baxter (s) pc-3048

P) Don't Go To Strangers — Al Martino (s)pc-3049

Q) Taking A Chance on Love — Ray Anthony (s)pc-3050

R) You Can't Love'em All — Dean Martin (s)pc-3057

S) And That Reminds Me — Della Reese (s)pc-3058

T) The Hit Sounds of Simon & Garfunkel (s)pc-3059

U) The Happy Sound — Joe "Fingers" Car, his piano & Orchestra (s)pc-3060

V) "Hawaii" The Island of Dreams — Webley Edwards & his Hawaii Calls Orchestra (s)pc-3062

W) The Nearness of You — Frank Sinatra (s)pc-3450

X) The Romantic Sound of Fred Waring and the Pennsylvanians (s)pc-3451

Musique populaire "Country and Western"

Y) The Hank Williams Story — The Tillman Franks Singers (s)jm-6019

Z) Your Country Stars — Buck Owens, Faron Young, Ferlin Husky (s)jm-6027



Musique classique

AA) Strauss : Valses et Polkas — Orchestre symphonique de Pittsburgh; William Steinberg qui dirige. (s)pc-4011

BB) Bizet : Suite de Carmen, Gounod; Musique de Ballet de Faust — Vladimir Golschmann dirige l'orchestre symphonique de Saint-Louis. (s)pc-4020

CC) Beethoven : Symphonie No 5 en do mineur; Symphonie No 8 en fa majeur; Wm. Steinberg dirige l'orchestre symphonique de Pittsburgh. (s)pc-4021

DD) Beethoven : Symphonie No 7 en la majeur; Wm. Steinberg dirige l'orchestre symphonique de Pittsburgh. (s)pc-4022

EE) Mendelssohn; Concerto en mi mineur; Bruch; Concerto en do mineur; Nathan Milstein, violoniste, Wm. Steinberg dirige l'orchestre symphonique de Pittsburgh. (s)pc-4023

FF) Liszt : Concerto No 1 en mi bémol. Chopin, Concerto No 2 en fa mineur; Leonard Pennario, pianiste, Vladimir Golschmann dirige l'orchestre symphonique "Concerts Arts". (s)pc-4025

GG) Rachmaninoff : Concerto deuxième piano; Leonard Pennario, pianiste, Vladimir Golschmann dirige l'orchestre symphonique de Saint-Louis. (s)pc-4030

HH) Tchaikovsky : Symphonie no 4 en fa mineur, opus 36; Sir Thomas Beecham, Bart C.H. dirige l'orchestre Royal Philharmonic. (s)pc-4033

JJ) Grieg : Concerto en la mineur, opus 16 Schumann : concerto en la mineur opus 54; Solomon au piano. Herbert Menges dirige l'orchestre Philharmonique. (s)pc-4034

KK) My Favorite Ouvertures : Sir Thomas Beecham, Bart C.H. dirige l'orchestre "Royal Philharmonic". (s)pc-4035



Musique populaire : d'instruments à corde

LL) From Rome with love — The Parris Metchell Strings (s)pc-5001

MM) From Paris with love — The Parris Metchell Strings (s)pc-5002

NN) From Spain with love — The Parris Metchel Strings (s)pc-5003

PP) Magic Moments of Love — The Parris Mitchell Voices (s)pc-5004

QQ) Nigh & Day and others Great Songs of Love — The Parris Metchell Strings (s)pc-5005

RR) Dancing in the Dark and Other Great Standards — The Parris Metchell Strings (s)pc-5006

Cartouches stéréo 8 sillons pour votre stéréo d'automobile

SS) Frank Sinatra : All The Way. 7.98

TT) Dean Martin : Cha Cha de Amor. 7.98

UU) Nat King Cole : Ramblin' Rose, Dear Lonely Hearts. 10.98

VV) Chopin by Starlight : The Hollywood Bowl Symphony Orchestra, Carmen Dragon. 7.98

WW) Jackie Gleason : Music for Lovers Only ; Music, Martinis and Memories. 10.98

XX) Webley Edwards : Romantic Instrumentals of the Islands. 7.98

YY) Hit Sounds of The Letterman. 10.98

ZZ) Rodgers & Hammerstein : The King and I, movie soundtrack. 7.98

AAA) Concertos under the Stars ; Rhapsody under the Stars. 10.98

MAGASIN CENTRE-VILLE SEULEMENT

N'ATTENDEZ PAS!

Achetez dès maintenant vos "PASSEPORTS" Expo 67...

ils seront plus chers après le 28 février !

Visitez l'Expo 67 à bon compte. C'est le moment plus que jamais de faire des économies... en achetant les passeports pour vous et votre famille tout de suite... après le 28 février, ils se vendront plus cher.

		Prix actuel	Prix normal pendant l'Expo 67
"PASSEPORT" POUR UNE JOURNEE	Adulte	2.00	2.50
	Jeunesse*	2.00	2.50
	Enfant**	1.00	1.25
"PASSEPORT" DE 7 JOURS	Adulte	7.50	12.00
	Jeunesse*	6.75	10.00
	Enfant**	3.75	6.00
"PASSEPORT" DE SAISON	Adulte	22.50	35.00
	Jeunesse*	20.00	30.00
	Enfant**	11.25	17.50

Livrets-primes Expo 67 à prix d'économie... faites provision

Genres de livrets-primes	Prix actuel	Valeur à l'Expo
Pour adultes avec 2 passeports d'un jour	8.00	12.00
Pour adultes sans passeport	4.65	7.00
Pour enfants** avec passeport d'un jour	3.80	5.25
Pour enfants** sans passeport	2.90	4.00

*Personnes âgées entre 12 et 21 ans au 28 avril 1967. **Personnes âgées entre 2 et 12 ans au 28 avril 1967.

Téléphoner à 844-1515

BUREAU DU CREDIT, AU CINQUIEME

Aussi aux quatre succursales

Vêtements de jeu extensibles pour bambins et bambines...



Modèles ravissants!

Jolis vêtements sport bien taillés. Tous sont en tissus extensibles, lavables, ne requièrent pas ou très peu de repassage ... ils sont infroissables et indéformables. Hâtez-vous et faites provision de ces vêtements de jeu pour le printemps.

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS POUR ENFANTS — RAYON 69 — TROISIEME

AUSSI AUX QUATRE SUCCURSALES

A. Tunique en nylon extensible vert, marine ou bourgogne. Pour bambines de 4 à 6x. **5.98**

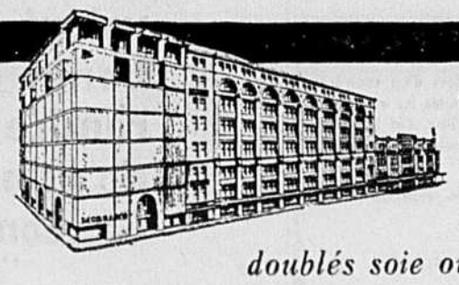
B. Ensemble deux-pièces de velours nylon extensible ; maillot à plastron col montant de couleur contrastante ; fuseau assorti à taille élastique confortable. Marine/rouge, vert/or (pour bambines 4 à 6x). **7.98**
Vert/or (pour garçons 4 à 6x). **8.98**

C. Deux-pièces pour la nuit en tissu éponge de nylon extensible. Bonne confection : semelles de plastique Antidérapant. Ensemble doux et confortable. Aqua, rose ou maïs. Tailles 2 à 3x. **2.98**

D. Barboteuse en tissu éponge extensible ; corsage à capuchon ; fermeture à boutons pressions et pantalon assorti. Aqua, maïs. Tailles P.M. **2.98**

Les cinq magasins Morgan ouverts ce soir

CENTRE-VILLE ET SNOWDON JUSQU'A 9 H. — DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD JUSQU'A 10 H.



Samedi . . . dernier jour de la vente MORGAN de GANTS EN CHEVREAU glacé doublés soie ou non, importés de France

Les Jeux d'hiver: festival sportif pour la jeunesse

QUEBEC. — Jamais autant de jeunes athlètes canadiens dans une telle variété de compétitions.

Un festival sportif où la jeunesse du pays trouvera l'occasion non seulement de se disputer les honneurs des diverses épreuves, mais où lui sera fournie l'opportunité d'échanger ses vues sur tous les points susceptibles de l'intéresser.

Un concours où on ne verra pas nécessairement tous les meilleurs athlètes du Canada mais certainement quelques - uns parmi les plus fructueux, et d'autres qui sont les étoiles de demain.

Une rencontre où pour la première fois des équipes provinciales s'affronteront dans un aussi grand nombre de disciplines.

C'était là quelques-unes des remarques que deux chefs d'équipes provinciales, Hugh Noble, de la Nouvelle Ecosse, et T. A. Leishman, de l'Ontario, nous faisaient à leur arrivée dans la Vieille Capitale, hier, pour les premiers Jeux d'hiver canadiens.

Mais l'un et l'autre éprouvaient le même désir de nous communiquer leur enchantement devant une initiative qui, selon eux, est déjà le fait saillant de ce tournoi. En logeant les athlètes non pas selon leurs équipes, mais d'après les disciplines dans lesquelles ils sont inscrits, les organisateurs ont apporté quelque chose de nouveau, quelque chose qui révolutionnera peut être les habitudes

par Marcel Desjardins, envoyé spécial de LA PRESSE

traditionnelles des grandes rencontres sportives. En plaçant sous un même toit les participants d'une même discipline, donc des adversaires, des vainqueurs et des vaincus, les directeurs des Jeux d'hiver tentent une expérience formidable. Ils cherchent d'une façon audacieuse à réussir ce que dit leur slogan : "L'unité par les sports".

Alors que Leishman nous apprenait que c'est l'équipe de l'Université de McMaster, de Hamilton, et non celle des Blues de l'Université de Toronto qui représentera l'Ontario dans le hockey, Noble nous signalait que de légers changements avaient été apportés dans le personnel de l'équipe de la Nouvelle-Ecosse dans un certain cas parce que les professeurs d'un étudiant universitaire avaient laissé entrevoir qu'une absence à ce moment pourrait lui faire perdre son année d'études. "Nous avons approuvé la décision", de dire Noble.

La réponse de la Nouvelle-Ecosse à la demande qui lui avait été faite de participer aux Jeux a été non seulement spontanée mais enthousiaste, nous apprend Noble. Dans l'Ontario, la réaction n'a pas été la même des fédérations provinciales et même des fédérations nationales. Mais Leishman nous déclare que la sienne et celle de tous ceux qui s'intéressent aux sports dans les écoles, collèges et universités de la province voisine a été immédiate et heureuse.

Leishman et Doug Paton, un autre officiel de l'Ontario, déclarent que toutes désireuses de remporter les honneurs des jeux, les diverses équipes provinciales considèrent encore plus important le but du tournoi tel que décrit dans le slogan : "L'unité par les sports".

Les instructeurs, nous disent-ils, regarderont eux la victoire comme le critère du succès de leur participation mais pour les autres dirigeants, les excellentes relations, qui pourront se créer entre Canadiens d'un océan à l'autre seront les signes par lesquels ils jugeront si l'événement a été réussi ou non. Pendant qu'officiels et athlètes arrivent ici, les organisateurs des Jeux travaillent à mettre la dernière main aux arrangements pour les cérémonies d'inauguration. "Nous nous attendons à une foule de 50,000 personnes en face du Parlement, samedi soir, vers 8 heures", nous a déclaré Georges Labrecque. Il a ajouté que le premier ministre du Canada, l'hon. Lester B. Pearson a officiellement annoncé qu'il sera présent tout aussi bien que les premiers ministres Daniel Johnson, du Québec, Robert Stanfield, de la Nouvelle-Ecosse, Louis Robichaud, du Nou-

Voir JEUX en page 26

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Les satisfactions et doléances du coordonnateur de l'équipe du Québec aux Jeux d'hiver

QUEBEC. — Les 174 athlètes qui porteront les couleurs du Québec au cours des prochains Jeux d'hiver canadiens, viennent de 50 villes ou villages de notre province. 67 sont de Montréal.

"C'est le facteur temps qui a été notre principal problème", de nous mentionner Claude Lacasse, le coordonnateur de l'équipe du Québec." Nous aurions aimé une participation encore plus large et il est possible que certaines régions n'aient pas reçu toute l'attention que nous aurions souhaitée." Il a toutefois signalé que 178 tournois auxquels ont participé 1,085 jeunes gens ont eu lieu de la mi-novembre à la mi-janvier, au coût de $66,000 pour la province si l'on ajoute la période d'entraînement. On s'est efforcé d'organiser des compétitions dans de multiples endroits. Des finales ont eu lieu à Montréal, Québec, Morin Heights, Thetford Mines, Boucherville et Trois-Rivières.



Claude Lacasse

Son comité, avoue-t-il, a rencontré, au début, une certaine apathie de la part de quelques associations. Il ne sait trop à quoi attribuer cette indifférence. Possiblement au fait qu'elles n'étaient pas suffisamment renseignées sur les Jeux, leur but, leur importance, l'aspect financier. Car, il faut bien comprendre que la plupart de ces organisations provinciales sont pauvres.

Mais quand elles ont compris l'ampleur de l'événement et l'aide financière apportée par le gouvernement, elles ont complètement changé d'attitude. Par ailleurs, Lacasse avoue qu'il a été éberlué par la réponse de l'Association canadienne de hockey amateur. Celle-ci a fait savoir qu'elle n'avait pas suffisamment de joueurs pour participer à cette compétition, ce qui a décidé le comité de faire appel aux universités.

On sait que c'est Laval qui représentera la province dans cette discipline. L'université locale s'est assurée ce privilège en ayant le meilleur sur Sir George Williams, de Montréal, dans une série de deux matches.

Il ne pouvait être question de présenter un tournoi international auquel auraient participé des équipes d'Europe car les Jeux sont strictement canadiens, et tout concurrent doit être sujet de notre pays depuis au moins le mois d'octobre 1966.

Un autre désappointement a été la décision de non participation de l'équipe nationale de ski. "Nous aurions aimé, nous du Québec, à voir Peter Duncan parmi nos représentants", nous a-t-il dit. Ce qui a offusqué quelque peu les organisateurs des Jeux, c'est de voir que le Kandahar a été préféré par les dirigeants de l'équipe nationale à la compétition ici.

Lacasse estime qu'en certains milieux de Montréal, on a paru quelque peu bouder les Jeux. Il ne prétend pas en connaître la raison. Ceux qu'il a personnellement rencontrés ont paru montrer beaucoup d'intérêt. Il a toutefois tenu à souligner le précieux concours apporté par Serge Tremblay, de la division des parcs et terrains de jeux de Montréal et des autorités de ce département. Tremblay, qui a rempli le rôle d'adjoint au coordonnateur, a fait un travail formidable.

Si les Jeux d'hiver canadiens avaient eu une longue histoire, si leur existence avait remonté à de nombreuses années, si leur réputation avait été faite, la tâche de Lacasse aurait été sans contredit beaucoup plus facile. Ainsi, quand il s'agit des Jeux olympiques, du Commonwealth ou panaméricains, l'intérêt est tout d'abord là, l'importance de l'événement est connue de tous et de chacun. C'est l'ardent désir de toutes les organisations y participant d'y déléguer leurs grands champions.

Le choix des disciplines relevait de la Fédération canadienne des sports

"Nous avions également déjà tous les endroits nécessaires pour les compétitions", a-t-il ajouté. La Corporation a quelque peu aidé financièrement la piste de patinage de vitesse du Patro Roc-Amadour. Cette piste existait déjà, mais elle a été rendue de dimensions olympiques l'été dernier en même temps qu'elle a été munie d'un système de lumière.

A la station de ski du Mont Ste-Anne améliorée par le gouvernement provincial par l'intermédiaire d'ARDA, tout ce qu'il manquait était un tremplin, qui a été construit.

Les organisateurs ont beaucoup d'équipement en location. Le reste qu'ils ont acheté sera revendu ou donné à des organisations selon la décision du comité après les Jeux, nous informe M. Beaudry.

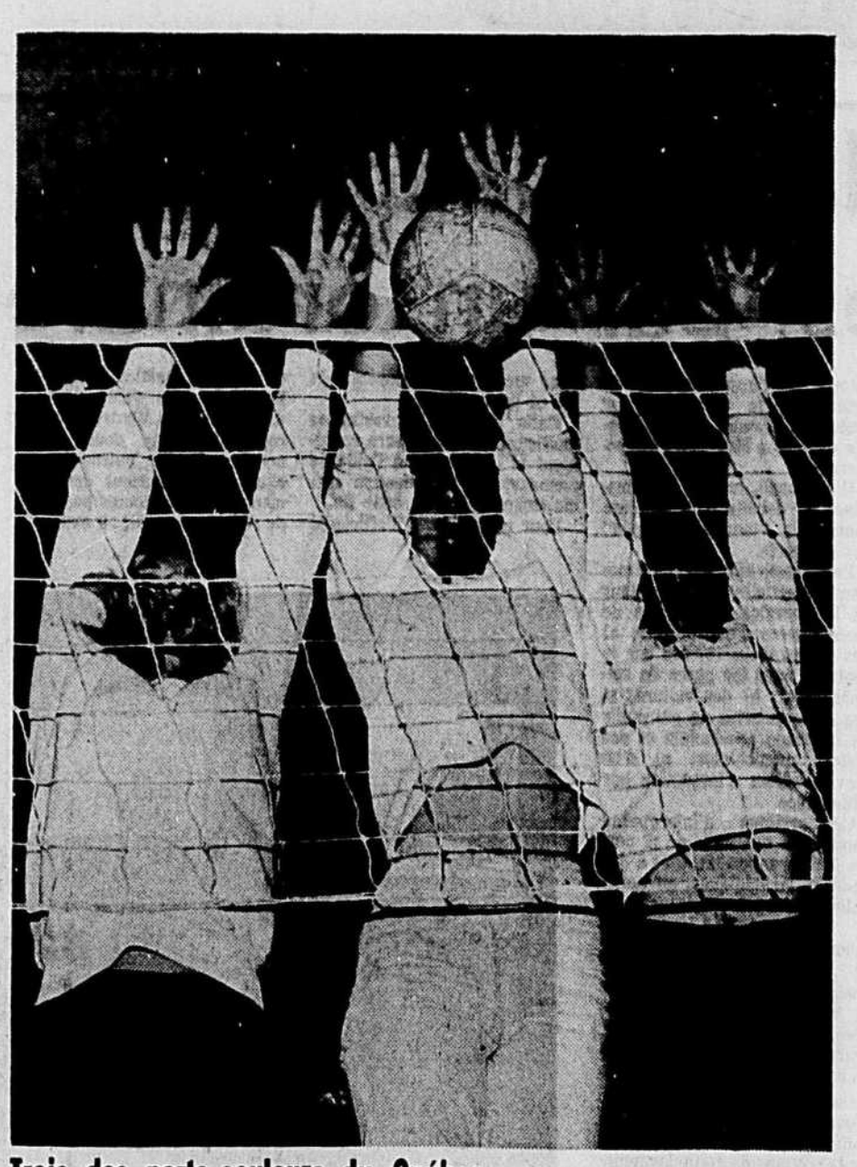
Enfin, il souligne que le choix des disciplines a été celui de la Fédération canadienne des sports, et non du comité d'organisation comme plusieurs sont portés à le croire.

Le comité travaille actuellement à faciliter la tâche de ceux qui seront appelés à couvrir les événements pour la presse, la radio et la télévision. Un circuit fermé téléphonique entre les divers endroits de compétition et le bureau central de l'organisation au Château Frontenac est en voie d'être terminé. Les résultats seront ainsi connus dès que chaque épreuve aura pris fin. Il est question que la télévision d'état donne une demi-heure ou une heure sur les Jeux tous les soirs pendant la durée de ceux-ci.

Une série de 69 émissions radiophoniques en anglais à travers le pays seront données à partir de samedi soir. "Dans la plupart d'entre elles nous verrons à amener des jeunes de toutes les parties du pays à donner leurs impressions", de nous dire Dave Gilroy, de Toronto, le directeur de ce programme.

C'est peut-être l'explication que l'intérêt n'a pas été aussi spontané que les officiels l'aurait souhaité. Plusieurs n'ont pas compris que le but visé avant tout était de réunir des jeunes de toutes les provinces du pays, aussi bien que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dans une série de compétitions sportives pour les amener à se mieux connaître, se comprendre en cette année du Centenaire.

Un sportsman de Toronto nous a dit que l'idée avait mis du temps à faire son chemin en Ontario. Mais dès qu'on l'a compris, on avait emboité le pas avec enthousiasme. Par ailleurs, les organisateurs des Jeux ont été avantagés dans la préparation de l'événement du fait, comme nous l'explique le directeur-adjoint Gérard Beaudry, de la corporation, qu'il n'y avait nul besoin de construire un genre de village d'athlètes, comme cela est nécessaire lors des Jeux olympiques. Les participants seront en effet logés dans 16 hôtels et motels de la vieille capitale et de la région.



Trois des porte-couleurs du Québec

Pour former les cadres de l'équipe féminine du Québec, au volley-ball, les responsables de la section ont réuni les meilleures athlètes aux Jeux d'Hiver, de six différentes équipes. Les trois sur la photo, de gauche à droite, Dinah Lukstins, Linda Scruton et Andrée Bloquin, sont les piliers de leur équipe respective.

Henri Richard sera inactif et Jim Roberts remplacera Gauthier

Henri Richard, l'un des rares réguliers du Canadien qui avait réussi à échapper aux blessures jusqu'ici cette saison, devra passer la fin de semaine dans la métropole alors que son équipe poursuivra son périple à Boston et à New York.

Richard, qui a été blessé au genou lorsqu'il est venu en collision avec son coéquipier Claude Provost mercredi à Chicago, sera examiné par le médecin du Canadien, le Dr Kinnear, afin de déterminer la gravité de sa blessure.

L'absence de Richard à Boston et à New York obligera donc au pilote Toe Blake d'utiliser Robert Rousseau au centre, lui qui, depuis quelques matches, était relégué au rôle de joueur d'utilité.

Par ailleurs, la direction du Canadien a fait savoir que le défenseur Jean Gauthier, rappelé du Seattle de la ligue de l'Ouest, avait repris le chemin de Seattle.

C'est à Jim Roberts, l'homme à tout faire du Tricolore, que Blake confiera le rôle de défenseur lors des matches de fin de semaine.

Roberts s'est bien tiré d'affaires contre les Hawks, samedi dernier, lorsque Terry Harper a été blessé et Blake a décidé de lui faire confiance à nouveau.

Boston rappelle Skip Krake

Entre-temps les Bruins de Boston ont rappelé le jeune Philip (Skip) Krake, des Blazers d'Okahoma City, de la ligue Centrale, en vue du match de samedi contre le Tricolore.

Le rappel de Krake a été nécessité lorsque l'instructeur Harry Sinden a appris que deux réguliers, Tom Williams et Ron Stewart, ne pourront probablement pas jouer en fin de semaine à cause de blessures.

Par ailleurs, la nouvelle franchise de Pittsburgh a annoncé qu'elle portera le surnom des "Pingouins" lorsqu'elle débutera dans la ligue Nationale, à la saison—? 1967-68.

Geoffrion dans L'EXPECTATIVE

A New York, les Rangers et Bernard Geoffrion attendent impatiemment la décision du président Clarence Campbell à la suite de l'incident survenu à la fin du match contre les Bruins de Boston, mercredi.

Geoffrion a été expulsé du match pour avoir bousculé le juge de lignes Walt Atanas, seulement deux secondes avant la fin de la rencontre.

Les punitions d'inconduite et de match imposées à Geoffrion entraînent des amendes automatiques de $25 et $50, mais les journalistes de la métropole américaine prévoient que Geoffrion pourrait bien écoper d'une suspension.

Campbell ne rendra pas de décision avant d'avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre et il est également à prévoir qu'il pourrait imposer une sanction quelconque à John Ferguson, du Canadien qui, mercredi, aurait bousculé le juge de lignes John Casselman.

Victoire du Canadien jr

PETERBOROUGH (PC) — Le rapide Judes Drouin a enfilé trois buts hier soir et il a conduit le Canadien junior à une victoire de 5-4 aux dépens des Petes de Peterborough, lors d'un match de la ligue de hockey Junior "A" de l'Ontario.

Ralph Stewart et Paul Lessard ont enfilé les autres buts des vainqueurs.

Mickey Redmond a enregistré ses 38e et 39e buts de la saison pour les Petes. John Vanderburg et Trevor Conn ont réussi les autres.

Dans l'autre match au calendrier, les Nationals de London ont eu raison des Red Wings de Hamilton au compte de 5-2 dans une rencontre marquée de 72 minutes en punitions.

PREMIERE PERIODE

1—Canadien Jr, Drouin (Bordeleau) 9:26
2—Peterborough, Conn (M. Redmond et Hunt) 13:11
3—Canadien Jr, Drouin (Bordeleau) 17:58
Punitions : Hunt 9:05, Burns, Johnston 18:39.

DEUXIEME PERIODE

4—Peterborough, Vanderburg (Monahan et Curtis) 5:12
5—Canadien Jr, Drouin (Pleau) 18:23
Punitions : Vanderburg 5:24, Johnston 8:45, Bouchard 14:08.

TROISIEME PERIODE

6—Peterborough, M. Redmond (Johnston et Curtis) 3:57
7—Canadien Jr, Lessard (Sutherland) 6:14
8—Canadien Jr, Stewart (Côté et Burns) 13:50
9—Peterborough, M. Redmond (Vanderburg et Monahan) 15:36
Punition : Tucker 18:14.

Un record mondial du saut en ski

OBERSTDORF, Allemagne. (UPI) — Lars Grini, un vendeur d'autos âgé de 22 ans, a abaissé le record mondial du saut sur skis à Obertdorf, aujourd'hui, avec un bond de 482 pieds.

Il a établi la nouvelle marque lors de son premier saut à l'ouverture du tournoi international de sauts d'Oberstdorfer, devant une multitude de 20,000 spectateurs.

L'ancien record appartenait à un autre Norvégien, Bjoern Wirkola, qui avait réussi 477 pieds lors d'un concours à Vikersund, Norvège, en 1966.



téléphoto UPI

Roger Maris endossera un nouvel uniforme

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à St-Louis, le gérant général Stan Musial, au centre, a annoncé la signature de Roger Maris, à droite, anciennement des Yankees, maintenant avec les Cardinaux de St-Louis. A gauche, Red Schoendienst, gérant du club.

Mlle Goitschel s'en tire sans trop de mal

BADGASTEIN. (AFP) — Marielle Goitschel a été radiographiée à l'hôpital de Badgastein : les radiographies de la face n'ont révélé aucune lésion.

Marielle souffre surtout de la lèvre supérieure très enflée et du nez, mais on croit qu'elle pourra retourner à son hôtel dès la fin de l'après-midi.

La chute de la jeune championne du monde française semble donc heureusement moins grave qu'on ne le pensait tout d'abord. Il est vrai, toutefois, que les radiographies ne peuvent évidemment rien révéler quant à une éventuelle commotion cérébrale légère.

Marielle Goitschel (22 ans) avait fait une chute assez grave au cours de l'entraînement non-stop en vue de la descente de la Coupe des pays alpins.

Dans le début du parcours, après la porte numéro 6, Marielle fut déséquilibrée et ses skis s'écartèrent : selon certains témoins, la fixation sauta et la jeune Française tomba en avant sur la tête. Elle fut immédiatement relevée par des secouristes, mais saignait abondamment du nez. Marielle n'avait d'ailleurs pas perdu connaissance. Elle fut placée sur un traîneau-brancard et descendue dans la vallée.

Un rapport fustige la relation "maître-esclave" entre l'ACHA et la LNH

OTTAWA (UPI) — Les tsars du hockey professionnel, surtout la ligue Nationale de hockey, pourraient bien se trouver aux prises avec le gouvernement si les recommandations d'un comité d'enquête sur la situation du hockey amateur prennent force de loi.

Le rapport, présenté aux Communes hier, demande au gouvernement de voter une loi qui garantiera "la liberté complète contre toute ingérence venant de la ligue Nationale ou de ses agents".

Le rapport de 51 pages fustige la relation "maître-esclave" qui prévaut entre l'association canadienne de hockey amateur (ACHA) et la ligue Nationale et il recommande que l'ACHA devienne libre de toutes attaches, tant dans son administration que dans son fonctionnement financier.

Il souligne que la ligue Nationale contrôle effectivement tous les niveaux du hockey au Canada, si bien qu'un joueur ne peut aspirer jouer au hockey sans tomber irrémédiablement sous le contrôle de la ligue Nationale.

Le comité qui a soumis le rapport prétend que les vues de la ligue Nationale se limitent à ceci : "Ce qui est bon pour la ligue Nationale — soit de contrôler le hockey amateur dans le but de préserver la source de joueurs — est automatiquement bon pour le hockey amateur."

Dans une liste de 34 recommandations séparées, le rapport a jeté le blâme tant sur la ligue Nationale que sur l'ACHA pour leur attitude à l'endroit du sport national des Canadiens.

Le comité qui a préparé le rapport affirme qu'il ne devrait pas exister d'ententes entre l'ACHA et le hockey professionnel, donnant comme exemple l'entente de 1958, qui permettait aux professionnels de diriger indirectement les joueurs amateurs et les règlements du hockey amateur.

Le rapport jette également l'anathème sur le système de repêchage en vigueur depuis 1962, le qualifiant de "contrôle poussé à outrance de la ligue Nationale sur le hockey amateur : les joueurs acceptent l'offre des équipes professionnelles, ou n'ont pas le droit de pratiquer leur sport favori."

Selon le comité, le joueur repêché devrait avoir le droit de poursuivre sa carrière chez les amateurs s'il en manifeste le désir.

En terminant, le rapport soumet 14 changements visant à modifier les structures et le fonctionnement de l'ACHA.

Parmi les plus importants, mentionnons :

— l'engagement d'un commissaire à plein temps;

— la représentation de toutes les régions du Canada au sein de l'ACHA;

— une aide financière spéciale venant du gouvernement fédéral afin de garantir l'indépendance de l'ACHA vis-à-vis la ligue Nationale;

— permettre à l'ACHA de contrôler les transferts de contrats de tous les joueurs amateurs de façon à ce que les joueurs concernés ne soient pas à la merci de la ligue Nationale.



Toupets pour hommes
toutes teintes — Prêts à porter
ou faits sur mesure
FAITS A LA MAIN — 100% CHEVEUX HUMAINS
COUPE • NETTOYAGE • REPARATION • TEINTURE
STRICTEMENT CONFIDENTIEL
Pour informations demandez M. Herbert
WANNER'S
1194 ouest, rue Sainte-Catherine — 866-7636
CARTES CREDICO et DINER'S CLUB



Le carnaval... on le voit passer
LE "GROS GIN" BOLS... ON LE SENT PASSER
Car BOLS est un "gros gin" fort en esprit qui réchauffe le coeur. L'hiver ou l'été, au printemps ou en automne, c'est le "gros gin" préféré de tous ceux qui vivent au grand air: chasseurs, pêcheurs, sportifs . . . en un mot des vrais amateurs de "gros gin".
LUCAS BOLS A° 1575
Distillé et embouteillé par Hiram Walker & Sons Limited, Walkerville, Canada
POUR ET SOUS LE CONTRÔLE DIRECT DE ERVEN LUCAS BOLS, AMSTERDAM, HOLLANDE.

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR seront très originaux, indépendants, inventifs et habiles de leur esprit et de leurs mains. Ils auront un très bon fond. Généreux, optimistes, équilibrés, ils feront beaucoup de bien autour d'eux... Très intuitifs et réceptifs, ils seront en mesure d'atteindre des objectifs élevés.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Bonnes influences pour un renouveau; créez-vous de nouvelles relations; elles seront solides et efficaces au moment propice. Montrez votre bon coeur et votre magnanimité; la personne aimée en sera profondément touchée.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Votre entourage immédiat vous paraîtra triste et austère. Vivez votre monde intérieur sans vous laisser démoraliser. Vous arriverez à vaincre toutes les difficultés. Ne vous laissez pas déconcerter par l'attitude un peu nerveuse de l'être aimé.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vos ambitions sont honnêtes, mais trop grandes en cette période. Ne les dévoilez pas, car on pourrait vous couper l'herbe sous le pied. Vous ferez une nouvelle connaissance. Attendez quelques jours pour être sûr de vos sentiments.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

On vous jugera sur la qualité de votre travail, plutôt que sur la quantité. Faites donc de votre mieux; ne vous laissez pas dissiper. La personne aimée semble s'éloigner de vous; ne vous en préoccupez pas outre mesure, et intervenez le plus tard possible.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

L'esprit de camaraderie que vous saurez créer sera pour vous une consolation et un soutien; risque de discussion avec vos supérieurs. N'hésitez pas à faire la paix avec la personne aimée; vous apprenez à mieux vous connaître.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Ne vous laissez pas dépasser par les événements. Comblez tous vos retards, des faits imprévus pourraient se présenter. Votre prudence naturelle semblera s'évanouir peu à peu devant la sincérité évidente de l'être aimé.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Une personne hostile guette le moindre signe de faiblissement; soyez discret et soignez bien les moindres détails de votre travail. La crainte de l'avenir vous aigrit un peu. Laissez-vous aller à la douce et chaude ambiance créée par l'être aimé.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

La confiance que l'on vous témoignera sera pour vous un stimulant indispensable. Pour l'instant la réalisation de vos projets semble un peu compromise. N'excitez pas la jalousie de l'être aimé; ce serait une mauvaise tactique.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Bonne ambiance agréable et sympathique; mais vous devrez travailler beaucoup pour faire face à toutes les demandes. L'attente qui vous a été imposée arrive à terme. Gardez votre sang-froid jusqu'au bout et montrez votre joie.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Sachez défendre vos droits, mais arrivez à l'heure à vos rendez-vous, car l'on pourrait invoquer ce prétexte pour vous refuser un avancement. Votre patience et votre force de caractère seront mises à rude épreuve. Tenez bon.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Ne laissez pas l'aventure se glisser dans vos préoccupations professionnelles. Travail un peu routinier. Mettez un peu de fantaisie. L'amitié est le sentiment dominant; sortez en groupe, distrayez-vous le plus possible.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Des retards imprévus, des changements, sont à craindre. Prenez toutes vos dispositions pour ne pas être pris au dépourvu. Des amitiés de longue date semblent se dénouer; des nouvelles se créent. Ne luttez pas contre cela.

Québec a perdu au moins $450 millions en n'investissant pas dans les années 50

—Le député libéral Bourassa

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le député de Mercier, M. Robert Bourassa, a déclaré hier, à l'Assemblée législative, que le Québec, dans les deux seuls secteurs de la Voirie et des Travaux publics, aurait épargné une somme de $450 millions s'il avait investi dans les années 50 au lieu d'avoir à le faire durant les années 60.

M. Bourassa adressait la parole hier dans les cadres du débat sur le discours du Trône.

Il a fait, entre autres, une longue critique du rapport Primeau et suggéré divers moyens de rendre le financement du Québec moins dépendant du marché financier.

Au chapitre de ces suggestions, il a principalement répété que le comité d'enquête sur les institutions financières du Québec devrait examiner la possibilité d'exiger que les réserves des institutions financières de la province contiennent une proportion définie et raisonnable des titres du Québec.

Quant au rapport Primeau, M. Bourassa a déclaré que ses chiffres établissent une chose : que les libéraux avaient laissé le pouvoir avec des engagements financiers, proportionnellement moindres, si on les compare aux revenus, que ceux qui existaient lorsque l'Union nationale a laissé le pouvoir en 1960.

Saturation

Parlant de la saturation du marché des obligations à laquelle avait fait allusion mercredi le ministre des Finances, M. Bourassa a déclaré que cette situation ne se serait pas produite si on avait investi durant les années 50.

Selon lui, on a gouverné alors avec les théories d'un autre siècle.

M. Bourassa a déclaré que l'un des principaux objectifs de la politique de M. Jean Lesage avait été d'augmenter le rapport du taux d'investissement par rapport au produit national brut.

Il a favorisé, selon lui, le développement des immobilisations tout en s'assurant un surplus substantiel au titre des dépenses ordinaires. Il a utilisé sa politique budgétaire pour réduire le chômage, faire croître l'économie, créer de l'emploi.

Selon le député de Mercier, c'est grâce au gouvernement libéral que nous avons quelque peu rattrapé l'Ontario ; mais le fait d'avoir dû commencer une politique d'investissement 15 ans trop tard nous a valu un chômage plus important, un taux d'intérêt et des coûts de construction plus élevés.

"L'Ontario a pu emprunter des sommes considérables à des taux nettement inférieurs à ceux qui prévalent aujourd'hui, a dit le député, puisqu'à l'époque, le marché était beaucoup plus favorable aux emprunteurs.

"Au cours de l'administration libérale, $811 millions ont été dépensés au titre des immobilisations dans les secteurs de la Voirie et des Travaux publics.

"Si nous considérons qu'au moins la moitié était pour fins de rattrapage, ce qui aurait dû être fait en d'autre termes durant les années cinquante plutôt qu'au cours des années 60, nous arrivons à une somme de $400 millions d'immobilisations à répartir, au lieu des années 60 à 65, durant les années 50 à 55.

"Si une telle politique avait été suivie, les taux d'intérêt auraient été réduits de 30% à 50%."

Faisant une allusion directe aux budgets à surplus que présentaient jadis MM. Onésime Gagnon et John Bourque, M. Bourassa a déclaré qu'en voulant trop épargner, on avait laissé le Québec s'enliser dans l'infériorité économique tout en se préparent des lendemains difficiles où le coût du progrès serait plus élevé.

Obligations

Par ailleurs, le député de Mercier est d'avis que le Québec devait trouver des moyens de se financer qui le rendent moins dépendant du marché financier.

Il a laissé entendre que les réserves des institutions financières du Québec devraient contenir une proportion définie et raisonnable des titres du Québec.

Une autre façon de faciliter la vente des obligations du Québec mais qui exige un amendement au code pénal, serait, selon M. Bourassa, l'établissement d'obligations à lots, très populaires en Europe.

M. Bourassa a également émis l'opinion que les provinces devraient avoir accès à des sources de financement aussi facilement que le fédéral. Il serait opportun d'amender selon lui la loi des banques afin qu'elles puissent acheter une proportion minimale d'obligations des provinces.

Enfin, le député mentionne la possibilité pour le Québec d'obtenir des concessions fiscales plus grandes de la part du gouvernement fédéral.

Le rapport Primeau

Le député de Mercier a d'autre part déclaré que l'on avait fait beaucoup de bruit pour rien avec l'enquête Primeau.

Le rapport Primeau, selon lui, montre une seule chose à la communauté financière : que la situation de la province est fondamentalement saine et qu'elle peut y investir en toute sécurité.

Selon Johnson, ils se trompent ceux qui sonnent le glas des fédérations d'oeuvres

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, s'est élevé, hier soir, contre ceux qui sonnent le glas des fédérations d'oeuvres.

S'adressant aux délégués de la conférence biennale des Fédérations et Conseils d'Oeuvres du Canada réunis au Château Frontenac, M. Johnson a relevé, pour marquer son désaccord, certains propos émis la veille par des spécialistes invités à la table ronde de la conférence, dont le président du Conseil supérieur de l'éducation du Québec, M. Jean-Marie Martin.

"Certains se demandent, a dit M. Johnson, si les jours des fédérations d'oeuvres ne sont pas comptés et si l'action bénévole ne constitue pas, en fait, une entrave à l'efficacité de l'intervention des pouvoirs publics. On va même jusqu'à dire que le service bénévole rend impossible une véritable planification sociale."

Le premier ministre a soutenue que, logiquement menée à son terme, une telle conception, qui ne manque pas de propagandistes drôlement talentueux, comporte un danger : celui de conduire à un système où tous les membres de la société deviennent de simples instruments . . .

". . . Instruments d'un seul esprit dirigeant et dans lequel sont détruites toutes les forces sociales spontanées."

M. Johnson a ajouté qu'il verrait mal un gouvernement qui ne tiendrait pas compte des dispositions qu'on trouve au sein d'une population à soutenir financièrement, sur une base volontaire, certains types d'agences plutôt que d'autres. "Nous devons partir de ce que les hommes pensent et veulent faire" a-t-il ajouté.

M. Johnson, qui prononçait une causerie à l'issue d'un dîner réunissant plus de 250 délégués de toutes les parties du pays, a fait état des droits du Québec en matière de bien-être social.

"Le Québec doit exercer intégralement les pouvoirs qu'il possède en matière de sécurité sociale . . ." a-t-il souligné.

"Dans ce domaine, comme dans tous les autres qui se rattachent de près à notre héritage socio-culturel, nous avons, au Québec, des conceptions particulières qui se sont naturellement incarnées dans des institutions particulières. Si bien qu'il ne suffit pas de traduire en français des formules qui peuvent très bien convenir ailleurs pour qu'elles deviennent automatiquement valables au Québec," a-t-il dit.

Le Dr Tremblay réclame une nouvelle constitution

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le Dr Gaston Tremblay, député de Montmorency à l'Assemblée législative, a demandé hier une nouvelle constitution qui garantisse "le droit inaltérable à l'autodétermination pour la province".

C'est sur une note très nationaliste que M. Tremblay a fait son premier discours à la Chambre basse. Il a pratiquement rejoint la prise de position de cinq députés unionistes des Cantons de l'Est, qui se sont avoués "separatistes" avant-hier à la suite de l'allocution de M. Eric Kierans, lequel avait d'ailleurs fait sursauter le premier ministre.

Dans une déclaration exclusive à La Tribune de Sherbrooke, les députés Lavoie, Gardner, Fréchette, Grenier et Bergeron, représentant respectivement les circonscriptions de Wolfe, Arthabaska, Sherbrooke, Frontenac et Mégantic se sont dits prêts à devenir séparatiste "si M. Kierans persiste à accabler les Canadiens français".

Pour sa part, le député Tremblay estime qu'on en viendra rapidement à l'indépendance du Québec, si l'on ne reconnait pas les droits du Québec.

Maintenant, chez les vendeurs Mercury:

VENTE DE BLANC ANNUELLE

Des METEOR!

A l'occasion de cette "vente de blanc" annuelle, vous pouvez réaliser une économie appréciable en achetant une Meteor Rideau (la voiture ultra-avantageuse) équipée de plusieurs éléments habituellement réservés aux modèles plus coûteux que sont les Meteor 500: enjoliveurs de roues; pneus à bande blanche; moulure brillante au haut des portes; accoudoirs et cendriers à l'arrière et capitonnages tout vinyle. Pour l'intérieur, vous avez le choix entre le rouge et le bleu; pour l'extérieur, vous pouvez choisir entre le blanc polaire, le bleu caspien ou le bleu glacier.

Durant cette "vente de blanc", on vous offre aussi les options suivantes: transmission automatique "Select-Shift" permettant aussi de passer les vitesses à la main; moteur V-8 de 289 po. cu. ultra-fougueux; radio AM; suspension renforcée; chauffe-bloc et rapports facultatifs pour le pont arrière. Servo-direction et servo-freins sur demande, dans les modèles à moteur de 289 po. cu.



Sedan 4-portes Meteor Rideau

MODÈLES, ACCESSOIRES, PRIX, TOUT EST CONÇU EN FONCTION DE CETTE VENTE. VOTRE VOITURE VOUS ATTEND!

Des FALCON!

Choisissez la Falcon — la reine des "compactes"— et profitez des célèbres qualités économiques de cette voiture aux prix d'aubaine offerts durant cette "vente de blanc". Vous obtiendrez en effet plusieurs des éléments habituellement réservés aux modèles grand luxe de la série Falcon Futura: enjoliveurs de roues; pneus à bande blanche; moulures de logement de roues en métal brillant; tapis et capitonnages Futura. Couleurs de carrosserie au choix: blanc, bleu buée ou bleu breton; intérieur tout vinyle, en bleu.

Durant cette "vente de blanc", vous aurez un choix des options suivantes: transmission automatique "Select-Shift" permettant aussi de passer les vitesses à la main; moteur 6-cyl. de 200 po. cu., ultra-économique; radio AM; suspension renforcée; chauffe-bloc par immersion et différents rapports de pont arrière.



Sedan 2-portes Falcon

Toute voiture 1967 fabriquée par Ford possède l'équipement de sécurité standard de Ford-Canada.

CUMMING-PERRAULT Limited, 6435, Ouest, rue St-Jacques—HU 9-3831
HAMELIN & FRÈRE Limitée, 3491 est, rue Notre-Dame—527-2411
CHÂTEAU Motors Ltd., 11885, boul. Lachapelle—331-4020
TOLEDO MERCURY Sales Ltd., 2134 ouest, rue Ste-Catherine, WE 7-3561
EUDES Automobiles Limitée, 505, Broadway, Montréal-Est—645-7431
LALONDE Automobile Limitée, 3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-8521
DESLAURIERS Automobile Ltée, 1201, boul. des Laurentides, Vimont—667-7330
FAIRVIEW MERCURY SALES LTD., 575, chemin St-Jean, Pointe-Claire—697-2211
LANTHIER & LALONDE Automobile Inc., 4411, rue Papineau—LA 6-4411
PIERRE BRAULT Automobile Ltée, 142, boul. Taschereau, Greenfield Park, 671-6115
COUSINEAU-GABOURY Limitée, 10200, boul. Saint-Laurent—384-4000
Banlieue:
MARINEAU Automobile Co., St. Eustache—861-8705
FINCH MERCURY Sales Ltd., Châteauguay—691-2621
PAQUETTE Automobile Limitée, L'Assomption—581-3250
MORAND Automobiles Ltée, Côte Ste-Catherine—NE 2-1340
OSTIGUY Automobile Ltée., Richelieu—OL 8-1717
DUMOULIN Automobile Enreg., Dorion—234-3616
BELOEIL Motors Ltd., McMasterville—467-3396

Ford MERCURY

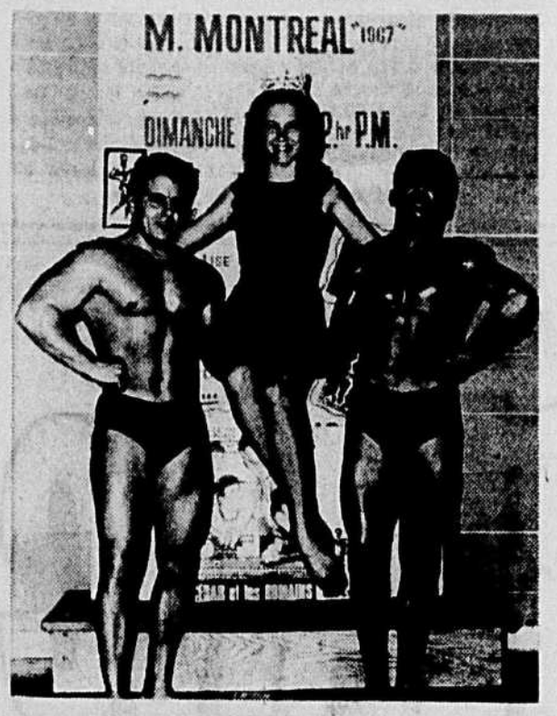
12092-MF

MON ONCLE



Loisirs et Récréation

par Dollard Morin



Concours de "M. Montréal"

Normand Vincent (à g.) et Denis St-Pierre, que l'on voit ci-haut en compagnie de la charmante "Reine des culturistes", Mlle Lise Courtois, sont deux des plus sérieux candidats au titre de "M. Montréal 67". Celui-ci sera proclamé dimanche, au Centre Paul-Sauvé, angle Beaubien et Pie-IX, lors d'un grand gala sportif qui débutera à 2 h. En plus de la compétition culturiste de "M. Montréal" avec plus de 150 athlètes, il y aura démonstration de gymnastique, de judo, de karaté, ainsi qu'un programme de variétés avec César et les Romains et autres artistes invités.

Grand tournoi sportif pour les Normaliens

Pour la première fois, les étudiants et étudiantes des Ecoles Normales du Québec participeront à un grand tournoi d'envergure provinciale, dans six disciplines sportives. Il s'agit là d'une heureuse initiative de la Fédération des Normaliens du Québec, réalisée par l'intermédiaire du bureau d'éducation physique qu'elle a créé dans chacune de ses sept sections régionales.

Ces régions comprennent : Montréal, Trois-Rivières, Québec, Saguenay - Lac St-Jean, Bas St-Laurent, Sherbrooke et Hull. Au cours du mois de janvier, des compétitions se sont déroulées dans les Ecoles Normales de chacun de ces endroits. Ce sont les équipes alors victorieuses qui s'affronteront au grand tournoi provincial.

Ces rencontres sportives pour les championnats provinciaux chez les Normaliens se tiendront demain, à compter de 9 h. du matin et toute la journée au pavillon central de l'Ecole Normale Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge, près de Québec.

Différents sports

Le programme comportera six différents sports : volleyball, basketball, ballon-balai, tennis sur table (simple seulement), badminton (double seulement) et natation.

Pour la région de Montréal, les équipes normaliennes seront sous la direction de M. Jacques Gingras, étudiant en éducation physique à l'Ecole Normale Jacques-Cartier et directeur du bureau de l'éducation physique de la F.N.Q. dans la métropole, où l'on trouve 12 Ecoles Normales. Près d'une centaine de leurs étudiants et étudiantes prendront part aux compétitions provinciales.

Parmi les équipes déléguées au tournoi de demain, il y aura (chez les garçons), celles de l'Ecole Normale Jacques-Cartier au volleyball, ballon-balai, tennis sur table et badminton; de l'Ecole Normale Ville-Marie, au basketball. L'équipe de natation groupera des représentants de ces deux écoles et du Scolasticat central de Montréal.

Chez les jeunes filles, ce seront : celles de Jacques-Cartier, au volleyball et à la natation; de Marguerite-de-LaJemmerais, au ballon-balai et au tennis sur table; de St-Lambert, au basketball, et d'Ignace-Bourget, au badminton.

Les handicapés

La prochaine soirée récréative des Loisirs J.-C. Beaudin, pour les handicapés, aura lieu demain soir, à 8 h., à la salle St-Sacrement, 4450, rue St-Hubert; elle comportera un spectacle de variétés. Pour le service de transport, les handicapés peuvent s'adresser à Mme C. LaVergne (322-6337, le soir, de 7 h. à 10 h.).

Activités à la Maison des Jeunes de Jacques-Cartier

Il y a de la vie à la Maison des Jeunes de Jacques-Cartier. Les 17 à 25 ans qui désirent occuper agréablement et fructueusement leur temps libre, y trouvent une variété d'activités.

Pour ceux qui aiment les danses populaires, le Club des Copains organise une soirée de la St-Valentin, pour demain, 11 février. Il leur offre aussi la possibilité de suivre des cours de danse; si les inscriptions sont abondantes, ces cours débuteront sous peu, le mardi soir. Pour renseignements : 677-6187 ou 677-8509.

Aux amateurs de cinéma, les Routiers lancent une invitation pour dimanche, 12 février, à 7 h. 30. Les fervents de danses folkloriques peuvent se joindre à la troupe "Mazurka", en s'adressant à Camille Menier (674-8394). Ceux et celles qui désirent rencontrer des copains pour causer et écouter des disques, pourront le faire le dimanche soir, 19 mars.

Ceux et celles qui veulent faire partie d'une troupe de théâtre, n'ont qu'à s'inscrire chez les Philosophes, dont le responsable est Yvon Forget (677-7651). Cette troupe présentera un Festival Tchekhov, à la Maison des Jeunes, 1652, rue Montarville, les 25 et 26 février, ainsi que les 4 et 5 mars. Le programme comprendra trois pièces en un acte : "Le chant du cygne", étude dramatique, et deux comédies, "L'Ours" et "Une demande en mariage".

"Info-Jeunes"

En outre, le Club des Copains invite les 17 à 25 ans à rencontrer d'autres jeunes pour discuter et échanger leurs opinions. A cette fin, il inaugurera son "Info-Jeunes" le jeudi 2 mars, à 7 h. 30 du soir, et le continuera durant 11 semaines consécutives. Les sujets porteront sur : l'amitié, l'amour, les fréquentations, la psychologie, l'anatomie, le mariage, le travail, le syndicat, le budget, etc. Il y aura aussi des invités, des disques ou des films. Pour renseignements : 679-3106 ou 677-7784.

Par ailleurs, on annonce que le club de l'Age d'Or Montarville fêtera la St-Valentin, avec un programme spécial, ce soir, à 7 h. Les activités de loisirs pour personnes âgées s'y tiennent le mercredi, de 1 h. à 4 h. 30 de l'après-midi, ainsi que les lundi et vendredi, à compter de 7 h. du soir.

Des cours de lever de poids olympiques sont offerts par les Loisirs St-Charles-Borromée, pour les 15 ans et plus. Les intéressés peuvent s'adresser au président des Loisirs, M. Jean-Claude Lemonde (674-8290, après 6 h. du soir).

Dans la paroisse St-Romain, une grande assemblée aura lieu dimanche, 12 février, à 2 h., à l'école paroissiale, 1871, rue Bédard.

D'autre part, le service municipal de la Récréation de Jacques-Cartier lance une invitation aux jeunes gens et jeunes filles de cette cité, âgés de 17 ans et plus, qui désirent travailler comme moniteurs et monitrices de terrains de jeux, l'été prochain. Ils sont priés de s'inscrire le plus tôt possible à la Récréation (677-9451, local 253).

POUR SE RÉCRÉER...

CE SOIR à 8 h., au collège **Stanislas,** 789, av. Dollard, à Outremont, soirée du festival 67 avec Jean-Guy Moreau, Pierre Létourneau et Michèle Serre.

— A **Jacques-Cartier:** à 7 h. soirée de la St-Valentin au club de l'Age d'Or Montarville, 1652, rue Montarville.

— A **Laval-des-Rapides:** à 7 h. 30, à l'école St-Gérard, rue Proulx, soirée de danse du carnaval des Loisirs St-Claude, pour les 13 à 16 ans, avec les "Dechainers" et les "Five Mods".

Festivités du carnaval

A l'occasion du carnaval d'hiver, une grande danse aura lieu demain soir, à 8 h., à l'auditorium du Centre d'apprentissage des métiers de la construction, 5205, rue Partenais. L'orchestre invité sera celui des Indices.

Par ailleurs, les JOCCO seront en vedette ce soir, à 8 h. 30, au **Centre Immaculée-Conception,** 4265, rue Papineau, avec leurs quatre fantaisistes, dont une jeune fille, Les amateurs de yé-yé y sont particulièrement invités. De plus, à 8 h., un grand gala aquatique sera offert à la piscine de ce centre.

Demain soir, au même endroit, il y aura souper canadien, à 7 h., sous la présidence d'honneur du R.P. Marcel de la Sablonnière, dynamique directeur de ce centre de loisirs, Parmi les invités, on comptera aussi les 12 "duchesses" du carnaval d'hiver et Me Claude Melançon, procureur de la Couronne. Le repas sera suivi de danses canadiennes et plusieurs prix y seront distribués.

De plus, à 8 h. 30, ce sera la soirée "J'ai tant dansé" avec l'orchestre de Nick Ayoub et l'artiste invité, Tony Massarelli.

A Ste-Rose

Le festival des sports se continue d'autre part, à **Ste-Rose** dans Ville de Laval. Ce soir, des compétitions sur glace se dérouleront dans tous les parcs du secteur. De plus, ce sera l'ouverture du 3e tournoi provincial annuel pour les équipes de hockey de calibre atome (7 à 9 ans); les compétitions se continueront demain et dimanche. Pour renseignements, s'adresser à M. Raynald Vézeau 625-6995 ou 625-2102.

Demain soir, de 8 h. à minuit, un festival d'orchestres se tiendra à la salle Villemaire, 213, boul. Ste-Rose. De nombreux ensemblet y sont déjà inscrits et Robert Arcand y sera le maître de cérémonies. Dans l'après-midi, de 1 à 5 h. au même endroit, un tournoi de championnat provincial de judo réunira les membres de plusieurs clubs du Québec, dans la classe junior (16 ans et moins).

Par ailleurs, à l'école St-Joseph de **Lacolle,** un spectacle sera offert demain soir, à 8 h. 30, avec les chansonniers Jean et Steve, et Claire Roux. Ils s'agit d'une initiative des Loisirs culturels de cette municipalité.

La création de l'Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies selon la formule "fondation" s'avère un bon risque

QUEBEC — (M.L.) — "L'Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (OPTAT), créé selon la formule "fondation", était un risque calculé. L'expérience vécue nous a prouvé que ce risque était bon."

C'est ce qu'a déclaré, hier matin, le Dr André Boudreau, directeur de cet organisme semi-public formé par le gouvernement de la province, à la Conférence biennale des Fédérations et Conseils des Oeuvres du Canada qui réunit au Château Frontenac plus de 250 délégués de toutes les provinces du pays.

Parlant de l'évolution de la collaboration entre les secteurs publics et privés dans le domaine du traitement de l'alcoolisme, le Dr Boudreau a rappelé qu'en 1962, deux organismes privés et deux organismes gouvernementaux s'intéressaient à l'alcoolisme : l'Institut d'études et la Fédération des cliniques ; l'Office provincial sur l'alcoolisme et le Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme. Cette situation entrainait inévitablement de la confusion dans le public. L'argent obtenu de l'Etat était utilisé d'une manière non rationnelle. C'est ce qui a conduit à la création de l'OPTAT.

Analysant la siutation actuelle, le Dr Boudreau a souligné que 350 lits sont actuellement à la disposition des alcooliques alors qu'il n'y en avait que deux en 1956. Le personnel permanent augmente et a commencé à se spécialiser. Les méthodes d'éducation de l'OPTAT atteignent un plus grand nombre de citoyens et l'organisme dispose d'une équipe d'éducateurs plus disponibles. Le service de recherche voit augmenter son personnel et il s'oriente vers la recherche appliquée sans négliger la recherche fondamentale. Les toxicomanies sont venues s'ajouter au traitement de l'alcoolisme.

Le Dr Boudreau a ajouté que le bénévolat est demeuré et qu'il se sent mieux secondé dans son action; plus de 1,000 bénévoles collaborent à l'OPTAT. Il a précisé que l'Etat n'est jamais intervenu dans le domaine de la pensée.

Politique fédérale avantageuse pour les provinces

Parlant également hier, le sous-ministre du Bien-Etre de la province de l'Alberta, M. Duncan-W. Rogers, a déclaré que la politique du gouvernement fédéral en matière de sécurité sociale et notamment dans le domaine des pensions, de la sécurité de la vieillesse, du revenu garanti et de l'assistance publique allège considérablement les budgets provinciaux.

"Il est certain, a-t-il dit, que cette politique du gouvernement fédéral combattra la pauvreté, et conséquemment, les misères qui l'accompagnent."

M. Rogers a souligné par ailleurs deux points qui, à son avis, sont à retenir : Il en coûte premièrement tout autant au contribuable, que l'argent soit dépensé par le gouvernement fédéral ou par les gouvernements provinciaux. On sait d'autre part, que l'argent n'est pas un panacé à tous les maux sociaux.

Analyses d'haleine obligatoires ?

OTTAWA (PC) — Un comité des Communes a recommandé, hier, au gouvernement, de rendre obligatoires les analyses d'haleine des personnes qui sont soupçonnées d'ivresse au volant.

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques propose, dans un rapport qu'il a déposé aux Communes hier, que le code pénal canadien soit amendé de façon à obliger un conducteur de se soumettre à une analyse d'haleine quand un policier estime qu'elle est nécessaire.

Le comité suggère de rendre illégal la conduite d'un véhicule motorisé par toute personne dont le sang révèle une teneur d'alcool de 0.08 pour cent ou davantage.

Le comité ne formule aucune recommandation sur les peines qui devraient être imposées aux personnes qui conduiraient un véhicule et dont le sang révélerait une teneur d'alcool de 0.08 pour cent ou davantage.

Projet de loi sur la littérature haineuse

motion inscrit en appendice au feuilleton des Communes a annoncé, hier, que le gouvernement propose de soumettre un projet de loi portant sur la littérature haineuse à un comité mixte du Sénat et des Communes qui sera habilité à convoquer des témoins.

Le projet de loi qui vise à empêcher la dissémination, au Canada, de propagande haineuse, stipule notamment qu'une personne se rendrait passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement si elle prônait, en public, l'extermination d'une race, savoir le génocide.

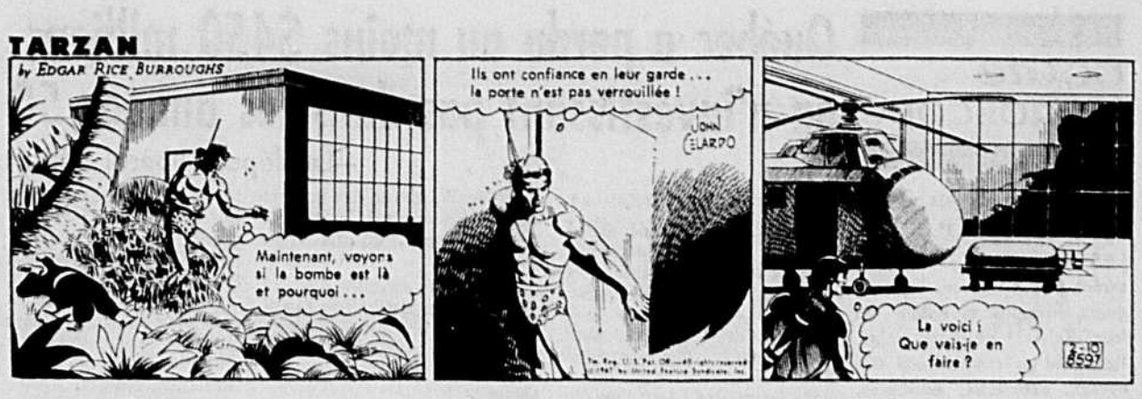
Directeurs des zoos du Québec

Une rencontre entre les dirigeants des trois principaux jardins zoologiques du Québec s'est tenue en fin de semaine dernière au Manoir St-Castin, à Beauport. La Société zoologique de Québec a alors accueilli les délégués des mêmes sociétés de Granby et de St-Félicien, et de nouvelles relations se sont nouées entre ces trois organismes. A son tour, la Société zoologique de Granby recevra les représentants des deux autres associations, au cours du printemps.

Soirée au Club social gaspésien

Le Club social gaspésien Inc. organise une grande soirée récréative qui aura lieu demain, à 8 h. 30, à la salle Vieille France du restaurant Butch Bouchard, 880 est, boul. de Maisonneuve. La danse y sera accompagnée par deux excellents orchestres. Tous les Gaspésiens et leurs amis y sont cordialement invités. Pour renseignements: 388-2714.

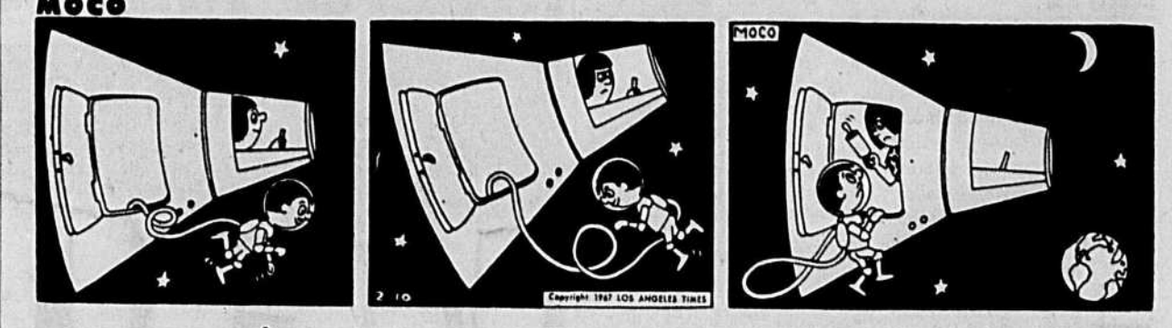
TARZAN



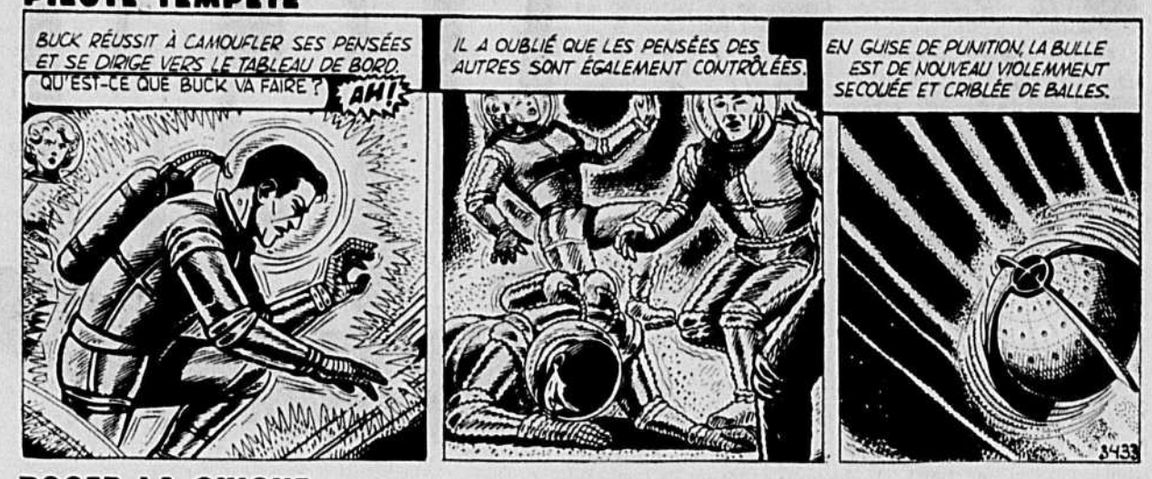
PHILOMÈNE



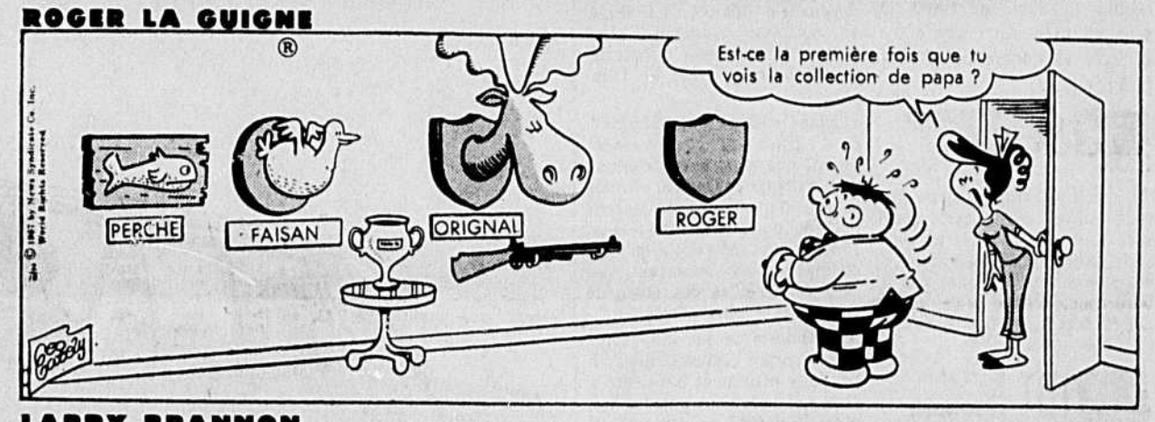
MOCO



PILOTE TEMPÊTE



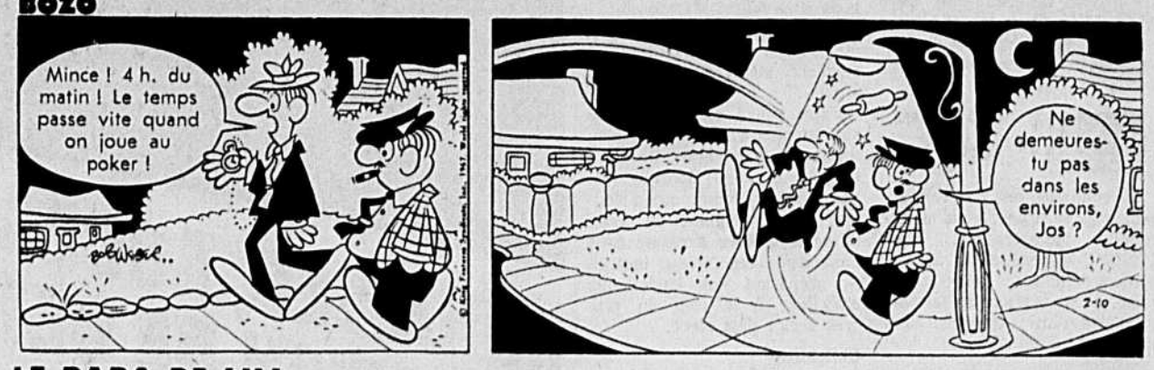
ROGER LA GUIGNE



LARRY BRANNON



BOZO



LE PAPA DE LILI



BATMAN et ROBIN



PEANUTS



CAHIER No 4 / PAGES 35-44 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 10 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 34



De Gaulle : si la France veut la ruine, qu'elle élise l'opposition

PARIS (AFP) — "Le mois prochain, ce qui va être en jeu c'est la Vème république", a déclaré hier soir le général de Gaulle dans l'allocution radio-télévisée de douze minutes qu'il a prononcée à trois semaines des élections législatives françaises.

Se plaçant dans le rôle que lui attribuent, souligne-t-il, "l'histoire, la constitution et le suffrage du peuple", le général de Gaulle a considéré que sa mission est de garantir le destin national, de maintenir la continuité de l'Etat et d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs.

Pour assurer cette mission, a-t-il souligné, il est absolument nécessaire que la majorité parlementaire actuelle l'emporte le 12 mars prochain.

Dressant le bilan de son gouvernement, il a déclaré: "L'ensemble de ce que nous avons réalisé en neuf ans apparaît à tout homme de bonne foi et est reconnu partout dans l'univers comme une grande réussite de la France".

Analyse de l'opposition

Puis le général de Gaulle est passé à l'analyse de l'opposition et il a dit: "De toute façon il serait donc extrêmement équitable et souhaitable que la majorité actuelle l'emporte. Mais dans les conditions d'aujourd'hui, c'est absolument nécessaire. Car les trois formations partisanes (communistes, Fédération de la gauche et centre démocrate) qui prétendent la remplacer et, par là, imposer leur politique à la République, ne pourraient, si elles y parvenaient, aboutir qu'à des ruines désastreuses. Juxtaposées pour détruire, elles seraient en effet, tout comme elles l'étaient naguère, incapables de construire."

Continuant son attaque contre les partis de l'opposition, le général de Gaulle a poursuivi: "Par quoi remplaceraient-ils les résultats acquis et les perspectives ouvertes, alors que, tout en additionnant juste pour le temps d'un scrutin, leurs malveillances négatives, ils ne sauraient s'unir positivement sur aucun des sujets essentiels? Ni sur la liberté, puisque les uns (fédération et centre démocrate) prétendent la maintenir et que les autres (communistes) visent à établir leur dictature totalitaire. Ni sur les voies et moyens du progrès, ni sur l'indépendance, car si tous s'entendent pour la sacrifier, c'est dans deux sens contradictoires, soit l'obédience soviétique, soit l'hégémonie américaine."

État d'urgence en Colombie: le séisme a fait 84 morts, au moins 300 blessés

BOGOTA. (AFP-UPI-PC) — Le pire tremblement de terre à frapper la Colombie depuis 50 ans a fait hier au moins 84 morts et plus de 300 blessés. Aucune évaluation des dégâts matériels n'a pu encore être faite, mais ceux-ci sont importants et atteindraient plusieurs millions de dollars.

A Bogota, la capitale, les immeubles ont oscillé pendant deux minutes entières, ce qui a eu pour effet de semer la panique parmi la population. Une foule de personnes ont été traitées par la suite pour des chocs nerveux.

Mais la région la plus durement touchée est celle du département du Huila, à environ 125 milles au sud-ouest de la capitale, où le séisme aurait fait 60 morts.

A Ottawa, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré qu'une enquête était en cours afin de savoir si des Canadiens sont au nombre des victimes de la tragédie.

Il a précisé que 329 Canadiens vivent actuellement en Colombie, dont 208 à Bogota, 93 à Cali et 28 à Medellin. Il s'agit pour la plupart de missionnaires ou d'ouvriers de mines d'uranium ou d'or.

La police et les autorités gouvernementales craignent que le bilan des pertes soit plus élevé que celui fourni jusqu'à maintenant; le nombre des morts et des blessés ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que les communications sont rétablies avec certains villages touchés par la catastrophe. Certains de ces villages ne seraient plus que des amas de ruines.

Etat d'urgence

Devant l'ampleur du désastre, le gouvernement a décrété l'état d'urgence et a décidé de mettre sur pied un programme de reconstruction des principaux immeubles endommagés ou détruits.

La Croix-Rouge et l'armée colombienne ont été dépêchées dans la région du Huila, centre minier et d'élevage où vivent quelque 250,000 habitants. Cette région fait parler d'elle depuis 15 ans en Colombie à cause de l'agitation politique et du banditisme qui y sévissent.

Le ministre de l'Intérieur, M. Misael Pastrana Borreo, a révélé que la première des deux plus importantes secousses avait atteint plus de sept degrés à l'échelle internationale qui compte 12 degrés. La deuxième secousse est survenue six heures plus tard.

De nombreux incidents se sont produits à Bogota au moment du séisme. Un professeur a réussi à sauver 40 enfants alors qu'un mur de l'école où ils se trouvaient s'est écroulé; il n'a pu cependant sauver sa femme et sa belle-mère qui étaient également à l'intérieur de l'immeuble.

Panique à Bogota

Des milliers de personnes, prises de panique, se sont élancées dans les rues de la capitale, criant, pleurant, priant, alors que le sol tremblait sous leurs pieds. De nombreux incendies ont éclaté simultanément et le courant électrique a flanché; des centaines de personnes ont alors été prises au piège dans des ascenseurs. Le palais présidentiel et la cathédrale, vieille de 350 ans, ont été endommagés.

Les autorités gouvernementales ont révélé que de nombreux édifices commerciaux et des maisons ont été détruites également à Cali, Medellin, Pereira et Bucaramanga. Comme les communications ne sont pas encore entièrement rétablies, il est difficile pour le moment de fournir de plus amples précisions sur les dégâts survenus dans ces villes.

L'épicentre de la secousse survenue à 10 h. 29 hier matin était situé près de Neiva, la capitale du Huila. On croit que 70 pour cent des immeubles de cette ville ont été détruits.

Le tremblement de terre a été ressenti au Venezuela et en Equateur, mais aucun dégât n'y a été enregistré.

Cette région des Andes est souvent la scène de secousses sismiques. Toujours en Colombie, cinq personnes sont mortes en septembre 1966 et 40 avaient péri en 1962.

Au Chili, un tremblement de terre, en mars 1965, avait fait 400 morts dans la région minière d'El Cobre. En mai 1960, un séisme avait fait 5,700 morts.



Téléphoto PA

La désolation règne à Bogota

Le pire tremblement de terre à frapper la Colombie depuis 50 ans a semé la mort, la panique et la désolation à travers le pays. Cette rue de Bogota encombrée de débris donne une idée de l'ampleur du désastre. Mais la région la plus durement touchée est celle de Huila, au sud-ouest de la capitale.

Le parlement indonésien sera appelé à destituer Sukarno en mars prochain

Djakarta. (AFP) — Le Parlement indonésien a adopté la nuit dernière à l'unanimité et par acclamation une résolution invitant le Congrès du peuple (corps législatif suprême indonésien), à se réunir en mars en session spéciale pour destituer le président Sukarno de toutes ses fonctions, soumettre son cas à un tribunal compétent et désigner un président intérimaire.

La résolution adoptée à l'issue d'un débat de six jours demande au président du praesidium, le général Suharto, de fournir au Congrès du peuple toutes les informations relatives au rôle joué par le président lors du coup d'Etat avorté de 1965.

Le parti nationaliste indonésien (PNI), création et fidèle soutien de M. Sukarno, ne s'est pas opposé à la résolution, présentée par le groupe parlementaire musulman.

La résolution sera remise demain au président du Congrès consultatif du peuple, le général Abdul Haris Nasution.

On révèle cependant que les autorités indonésiennes prennent des mesures pour empêcher le président Sukarno de quitter le pays avant qu'il puisse être jugé.

Le chef de la police japonaise, M. Sensuke Fujieda, avait déclaré ce matin qu'il possédait "des informations sérieuses" concernant la prochaine arrivée au Japon du président Sukarno et qu'il prenait les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du président indonésien durant son séjour. Certains journaux — tel le "Tokyo Shimbun" — croient savoir que M. Sukarno arriverait au Japon le 14 ou 15 février.

Rusk: Les USA ne cesseront pas les raids tant que Hanoï poursuivra son "invasion"

d'après UPI, AFP

Les Etats-Unis ne cesseront pas leurs bombardements du Nord-Vietnam en échange d'une simple "possibilité" de pourparlers, alors que les communistes poursuivent leur "invasion" du Sud-Vietnam en hommes et en matériel, a déclaré, hier, le secrétaire d'Etat Dean Rusk au cours d'une conférence de presse radiotélévisée.

C'est là, globalement, la réaction américaine aux sondages de paix effectués récemment par Hanoï pour laisser entendre qu'il pourrait y avoir des pourparlers de paix si les Etats-Unis mettaient "inconditionnellement" un terme à leurs raids aériens au Nord-Vietnam.

Les sondages d'Hanoï ont consisté en déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères, de même que par celles de son représentant à Paris. En même temps, s'étaient poursuivies d'autres activités diplomatiques qui avaient abouti aux déclarations et initiatives du premier ministre soviétique Kossyguine, du premier ministre britannique Wilson et du Souverain Pontife.

Washington exige la pareille

"Depuis quelque temps maintenant, a dit M. Rusk, une campagne ouverte et systématique a été menée par le camp communiste en vue d'obtenir un arrêt permanent et inconditionnel des bombardements au Nord-Vietnam (sans action militaire réciproque en retour), en échange d'une possibilité de pourparlers qui jusqu'ici demeure informe et sans contenu."

M. Rusk déclare que les Etats-Unis "ne peuvent pas accepter" une situation à la faveur de laquelle des hommes et des armes pénètrent, sans interruption, au Sud en vue d'attaquer les forces alliées et les civils vietnamiens. Les communistes ne peuvent s'attendre à ce que "nous cessions de bombarbder tant qu'ils continueront leur action militaire en envahissant le sud".

M. Rusk a précisé que les Etats-Unis étaient prêts à négocier avec le Nord, sans condition militaire préalable. Mais la fin des raids aériens au Nord appelle forcément un geste "élémentaire de réciprocité de sa part". Rien n'indique, selon M. Rusk, que Hanoï est disposé, pour le moment, à poser un pareil geste.

Trafic intense au Nord-Vietnam

Le général Westmoreland fait savoir aux autorités, aujourd'hui, que le Nord-Vietnam profite des quatre jours de trêve pour faire pénétrer des milliers de tonnes de ravitaillement militaire au Sud-Vietnam.

Les avions de reconnaissance des Etats-Unis sont en mesure d'établir que le trafic routier, fluvial et maritime dans le sens nord-sud se révèle intense. On croit qu'au rythme où se poursuit ce trafic le Nord-Vietnam réussira à faire passer au Sud plus de 35,000 tonnes de ravitaillement et munitions d'ici la fin de la trêve.

Selon le secrétaire d'Etat, le fait qu'Hanoï profite de la trêve pour hâter le ravitaillement au Sud indique que les communistes se préparent à des combats encore plus durs. De plus, selon les communiqués américains et vietnamiens, 267 "incidents" (dont 43 qualifiés de "graves") ont ponctué, jusqu'ici, la trêve du "Tet" qui entre dans sa troisième journée.

Tout laisse donc prévoir que les Etats-Unis vont reprendre les raids aériens au Nord-Vietnam d'ici quarante-huit heures.

Les premières réactions

Le "New York Times" commente aujourd'hui, sur un ton de reproche, la position "inflexible" adoptée hier par le secrétaire d'Etat. "La netteté des propos de Rusk, dit le quotidien new-yorkais, et la certitude qu'ils reflètent fidèlement la position du président Johnson constituent une réponse glaciale. L'éditorialiste dit que les Etats-Unis auraient pu, au moins, prendre l'initiative de réduire les raids, ne serait-ce que pour prouver que l'Amérique n'est pas immobile.

De son côté, la "Pravda" dit que Washington est atteint d'un "étrange aveuglement" en ignorant ce qui est, selon elle, "un important geste" de la part de Hanoï.

Enfin, le révérend James A. Pike, anciennement évêque du diocèse épiscopalien de Calinie, a déclaré aujourd'hui que Johnson doit "cesser de généraliser et en venir à du concret". Le président, selon le révérend Pike, doit dire clairement que les Etats-Unis sont prêts à négocier avec les gens du Nord et du Sud-Vietnam, de même qu'avec le FNL. Washington devrait, de plus, déclarer nettement que les bombardements cesseront dès que débuteront les négociations.

Kossyguine propose un pacte de coopération à la Gde-Bretagne

LONDRES. (AFP-UPI-PA) — Le gouvernement britannique étudie actuellement la proposition de M. Alexis Kossyguine sur la conclusion d'un traité d'amitié, de coopération et de non-agression entre l'URSS et la Grande-Bretagne, a déclaré aujourd'hui le porte-parole du Foreign Office.

Dans les milieux autorisés, où l'on indique que mention pourrait être faite de cette proposition dans le communiqué final sur les entretiens anglo-soviétiques qui sera publié lundi, on laisse volontiers entendre que le gouvernement britannique n'accepterait de signer un tel traité que s'il était convaincu que ce dernier ne serait pas incompatible avec les obligations assumées par la Grande-Bretagne dans le cadre de ses alliances.

On fait d'ailleurs remarquer qu'aux termes de l'article deux de la charte des Nations-Unies, les pays signataires se sont déjà engagés à coopérer pacifiquement et à s'abstenir de toute agression.

D'après les observateurs, ces remarques semblent devoir être interprétées comme une fin de non-recevoir polie de l'offre soviétique.

Par ailleurs, MM. Kossyguine et Wilson ont eu ce matin une dernière série d'entretiens sur "des problèmes d'intérêt bilatéral et des questions internationales".

Ces entretiens se terminent dans une impasse, du moins en ce qui a trait au Vietnam. Il semble bien que l'Union soviétique n'est pas disposée à intervenir auprès de Hanoï pour demander au gouvernement nord-vietnamien de faire preuve de bonne foi si les Etats-Unis acceptaient de cesser leurs bombardement.

La reine Elizabeth a reçu hier soir M. Kossyguine au palais de Buckingham alors que circulaient des rumeurs voulant que la souveraine britannique fasse une visite en Union soviétique.

Les porte-parole, aussi bien du gouvernement que du palais de Buckingham, n'ont voulu faire aucun commentaire au sujet de cette rumeur, mais selon les milieux bien renseignés, il est peu probable qu'une telle visite ait lieu dans un avenir relativement prochain.

On signale qu'en dépit de l'amélioration des relations entre les deux pays ces relations sont toujours quelque peu brouillées étant donné l'appui qu'accorde la Grande-Bretagne aux Etats-Unis dans l'affaire du Vietnam.

On dit également que la reine ne choisirait pas cette année pour entreprendre une telle visite, en tenant compte que cette année marquera le 50e anniversaire de la révolution russe, au cours de laquelle la famille impériale russe avait été assassinée; on sait que la famille impériale russe avait des liens de parenté avec la famille royale britannique

C'est la première fois qu'un chef de gouvernement communiste est l'hôte à dîner d'un souverain britannique. En outre, de telles invitations sont traditionnellement réservées aux chefs d'Etat séjournant en Grande-Bretagne.

Le dîner qui réunissait 58 personnes dans la salle à manger d'apparat, a été servi dans un service de Sèvres Louis XV.

M. Kossyguine avait pris place à la droite de la reine, tandis que sa fille Mme Gvichiani, M. et Mme Harold Wilson, plusieurs personnalités de la suite du président du Conseil de l'URSS, et de nombreux diplomates britanniques et soviétiques étaient parmi les invités.

Enfin, et sans doute pour la première fois en une telle occasion au palais de Buckingham, les femmes portaient des robes courtes et les hommes étaient en complet de ville



téléphoto UPI

La reine Elizabeth a reçu hier, au palais de Buckingham, le premier ministre soviétique Alexis Kossyguine qui effectue actuellement une tournée en Grande-Bretagne. La rumeur veut que la souveraine britannique accepte de se rendre en Union soviétique.

Le parti nazi n'est pas un danger aux Etats-Unis

WASHINGTON. (AFP-UPI)— Le parti nazi américain ne présente aucun danger pour la sécurité des Etats-Unis, déclare un rapport publié hier par la Commission de la Chambre sur les activités antiaméricaines.

Le rapport précise que le parti nazi dirigé par George Lincoln Rockwell groupe actuellement moins de 50 membres et qu'il n'en a jamais eu plus de 100. Ces chiffres ont été établis à la suite d'une enquête préliminaire menée par la commission. Cette dernière a décidé, en conséquence, de ne pas procéder, comme elle en avait eu l'intention, à un interrogatoire des membres de ce mouvement mais de continuer toutefois à en surveiller les activités.

Le rapport ajoute que les membres de ce parti sont "des fêlés et des folichons" qui "vivent de la haine comme si elle était leur pain quotidien".

Les auteurs du rapport révèlent que Rockwell a l'intention de changer le nom de son parti en celui de "Parti national-socialiste de la race blanche" et que le cri de ralliement des membres sera "White Power".

Les conflits ouvriers s'aggravent en Espagne

MADRID (AFP, PA) — Les cours ont repris normalement, aujourd'hui, à l'université de Madrid, après dix jours d'interruption, tandis que les conflits ouvriers continuent à se propager et vont partout s'aggravant.

Les étudiants ont réintégré leur faculté respective paisiblement, mais dans une atmosphère tendue, mettant ainsi fin à une suspension des cours décrétée il y a dix jours à la suite d'accrochages sanglants avec les forces gouvernementales sur le campus même de l'institution. Le calme apparent qui a marqué la rentrée n'écarte toutefois pas la possibilité de nouveaux accrochages.

A l'université de Barcelone, une grève des cours menée par des étudiants et des professeurs se poursuit en protestation contre la nomination du nouveau doyen par le gouvernement.

Par ailleurs, onze dirigeants du syndicat de la métallurgie ont été démis de leurs fonctions par l'organisation syndicale nationale pour avoir, au cours d'une réunion syndicale, approuvé le contenu d'un article publié par la revue "Jeunesse ouvrière", organe de la J.O.C. et signée par M. Julian Ariza, leader de la section métallurgie des "commissions ouvrières".

Cinq des dirigeants évincés appartiennent aux "Commissions ouvrières", et les six autres à l'"Action syndicale des travailleurs" (A.S.T.). L'article incriminé commentait certaines difficultés de nature syndicale affectant l'usine "Bareiros". Un autre dirigeant des "commissions ouvrières" de Madrid, M. Marcelino Camacho, s'est vu infliger une amende de 50,000 pesetas par le ministère de l'Intérieur pour avoir participé à la manifestation du 27 janvier, à la tête d'un des groupes de travailleurs qui se sont heurtés à la police.

D'autre part, les conflits ouvriers se sont étendus et aggravés en Espagne au cours des dernières vingt-quatre heures. L'entreprise "Standard Electrica" a décidé le lock-out d'une de ses usines de Madrid. "Le lock-out est contraire à la législation espagnole", ont affirmé, hier soir, à la presse, les sept mille travailleurs affectés par cette mesure.

Cette affaire, ainsi que l'interruption des négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention collective, décidée, hier soir, par la direction des usines Marconi, dénotent un durcissement de l'attitude des chefs d'entreprises en face des demandes d'augmentations de salaires, afin de faire obstacle à l'inflation.

Trois grèves scolaires ont débuté ce matin

Plus de 1,400 enseignants de trois régions du Québec sont entrés en grève ce matin, malgré la menace d'une loi spéciale de Québec qui pourrait les forcer à retourner au travail presque immédiatement. Ce sont les 150 enseignants de quatre locales de la régionale Chambly, les 600 de la régionale Meilleur et de 13 de ses locales, et les 650 de 8 commissions scolaires de la Mauricie.

Les 150 enseignants des commissions scolaires locales de Chambly, de Fort-Chambly, de Saint-Bruno et de Saint-Basile sont en grève depuis minuit et une minute ce matin, privant de cours quelque 6,000 étudiants de la région de la Vallée du Richelieu.

C'est en rejetant dans une proportion de 86.6 p. 100 les nouvelles offres salariales faites dans la journée d'hier par les commissaires que les professeurs de ces quatre locales ont mis à exécution leur menace de grève qui planait depuis le 16 janvier dernier, alors qu'ils avaient voté par une majorité de plus de 80 p. 100 en faveur de la grève.

Au cours d'une assemblée générale qui a eu lieu à l'école Montarville, à Saint-Bruno, les 120 enseignants présents ont en effet refusé les nouvelles propositions de salaires faites par les négociateurs patronaux au cours de la dernière séance de négociation avant le début de la grève. Originalement, les commissaires offraient une augmentation de $100 aux professeurs ayant 12 années de scolarité et gagnant présentement $3,300; hier, ils ont haussé cette offre à $300 mais les enseignants demandent $534 de plus pour la prochaine convention, d'une durée de deux ans.

Les commissaires, présents dans une salle adjacente à celle occupée par leurs employés, ont appris vers minuit la décision prise quelques minutes plus tôt.

L'implication de la nouvelle loi

Durant plus d'une heure, les enseignants se sont interrogés pour savoir s'ils devaient quand même débrayer à la date prévue étant donné l'annonce par le gouvernement de la présentation d'un projet de loi ayant pour titre "Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire" qui doit être déposé aujourd'hui.

C'est d'ailleurs la discussion à ce sujet qui a motivé le refus d'accueillir les journalistes à l'assemblée, même si ceux-ci avaient été invités quelques heures plus tôt par le chef d'information de l'Association des enseignants de Chambly, M. Raymond Marcoux.

Relativement à ce projet de loi, on s'est demandé durant un bon moment s'il n'était pas préférable de ne pas entrer en grève aujourd'hui mais d'attendre plutôt lundi et prendre position une fois l'attitude du gouvernement.

Finalement, l'accord s'est fait presque à l'unanimité, si bien qu'avant même le vote décisif que l'on sait on aurait dit que la grève était déjà commencée : chanson populaire composée spécialement pour la durée de la grève sur l'air des "Joyeux troubadours", danse en rond, ballon-panier, tout était déjà en marche.

A la régionale Meilleur: une grève perlée

A la régionale Meilleur, où 12-000 élèves étudient, cette grève prendra toutefois la figure d'une grève du zèle et perlée c'est-à-dire que les enseignants cesseront, sans avis préalable, les cours dans l'une ou l'autre des écoles ou des classes.

La décision fut prise au cours de la journée d'hier, après que la partie patronale eut rejeté les demandes du syndicat incluant tous les points en litige et que les enseignants eurent à leur tour refusé les offres de la commission scolaire.

Toutefois, les deux parties s'entendent maintenant sur le principe d'un médiateur nommé par le ministère du Travail et d'un observateur gouvernemental. Aucun nom n'a été mentionné.

Le président du syndicat des enseignants, M. Jean-Paul Bernard, s'est dit prêt à reprendre en tout temps les négociations avec la partie patronale. Si le médiateur extraordinaire n'est pas nommé au cours des prochains jours, il est possible que les deux parties se rencontrent à nouveau le mardi 14 février.

Par ailleurs, les professeurs se réuniront le 16 février, en assemblée générale, afin de décider s'ils continueront la grève du zèle et perlée : ou s'ils quitteront en bloc leur travail pour accélérer le règlement du différend. La régionale avait émis le voeu que les professeurs retardent jusqu'au 24 février l'échéance de la grève, mais ils s'y sont refusés. L'arrêt de travail devait d'abord être déclenché le 2 février, mais le bureau exécutif du syndicat avait reporté la date à ce matin.

En Mauricie

Dans les huit locales de la régionale de la Mauricie où des conflits existent, les 650 professeurs ont décidé de faire la grève ce matin quoi qu'il arrive. "Nos gars sont tellement montés qu'il n'y a pas d'autre solution : il faut qu'ils sortent", a déclaré un porte-parole du syndicat.

Pour sa part, le président de l'Association des enseignants M. Robert Davidson a souligné qu'aucun fait qui soit susceptible de retarder l'arrêt de travail ne s'est produit, et que tant que la loi ne sera pas adoptée, les instituteurs feront comme s'il n'en était pas question.

La situation ailleurs

La commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield, où la médiation de M. Emile Gosselin fut interrompue hier de façon plutôt brutale, vient de faire parvenir un télégramme au ministre provincial de l'Education, lui demandant instamment d'agir afin que les écoles rouvrent le plus tôt possible.

La commission scolaire demande à M. Jean-Jacques Bertrand d'agir rapidement afin que les enseignants retournent au travail, "même si ceci implique le recours à l'injonction".

On sait que le syndicat représentant les 515 enseignants de Pointe-Claire et Beaconsfield s'était retiré de la table de médiation dans la nuit de mercredi à jeudi et que les deux parties s'étaient entendues pour remercier le médiateur de ses services.

Un porte-parole syndical a déclaré hier soir que les enseignants "ne bougeront pas tant et aussi longtemps que la commission scolaire ne fera pas de proposition écrite". Comme condition de retour au travail, les enseignants avaient demandé mercredi que les représentants patronaux acceptent de recourir à l'arbitrage.

Tout en acceptant cette offre, la commission scolaire posait les conditions suivantes :

- que les instituteurs retournent immédiatement au travail ;
- qu'aucune rémunération ne leur soit accordée pour les jours de grève ;
- que les articles de la convention actuellement acceptés et paraphés lient les parties et soient incorporés tels quels dans la sentence arbitrale à intervenir ;
- que la demande de salaires présentée par la partie syndicale devant le conseil d'arbitrage soit la même que celle présentée à la partie patronale le 19 janvier 1967, et transmise au ministère de l'Education.

La commission scolaire demandait également que le syndicat retire ses demandes à une douzaine d'articles, afin qu'elles ne soient pas soumises à l'arbitrage.

On sait que le syndicat a refusé catégoriquement ces conditions et s'est retiré de la table de médiation.

Le président de la commission scolaire, M. Marc Huberdeau, a fait savoir hier soir que son organisme tiendra une réunion lundi soir prochain, mais il n'a pas dit si les négociateurs patronaux accepteraient de faire "les premiers pas", comme les enseignants l'exigent pour reprendre les pourparlers.

Montréal et Verdun

A Montréal, les 9,000 professeurs sont toujours en grève, et les négociations sont rompues depuis le rejet par la CECM de la contre-proposition des syndicats. Le Conseil d'administration de ceux-ci était réuni au motel Fontainebleau tard hier soir; il étudiait, semble-t-il, leur réaction possible à la loi du gouvernement.

Hier dans la journée, le directeur de la grève M. Guy Marcotte a déclaré que les enseignants sont disposés à aller jusqu'au bout. Il a précisé qu'il n'existait aucune panique ou nervosité chez les grévistes, même après l'annonce de la loi.

Un autre négociateur de l'Alliance des professeurs a déclaré que la partie syndicale s'attend à une loi du genre de celle qui a mis fin à la grève des cheminots au fédéral : retour immédiat au travail accompagné d'une médiation puis, si celle-ci échoue, arbitrage obligatoire.

Il faut cependant noter que jusqu'ici, sauf à Montréal, les commissions scolaires se sont opposées à l'arbitrage et ont préféré faire face à des grèves.

D'autre part, à Verdun, les deux parties qui se sont entendues sur le principe de la médiation cherchent toujours un homme de bonne volonté pour remplir ce rôle. Tard hier soir elles n'avaient pas encore réussi (on s'était entendu sur trois noms), et la présidente du syndicat, Mlle Huguette Lamarre, a commenté : "Il est possible que les gens hésitent un peu à accepter le poste de médiateur à la veille de la loi d'urgence que le gouvernement entend présenter."

Elle s'est dite assurée que cette loi aura une répercussion sérieuse sur la situation, et a précisé que "si on touche au droit de grève des enseignants, ça va être sérieux".

Les 500 professeurs de Verdun doivent entrer en grève le 17 février à moins d'un changement important de la situation.

Vieilles-Forges

Le médiateur M. Louis-Marie Tremblay a démissionné hier après-midi, se sentant incapable de rapprocher les deux parties dans le conflit scolaire entre 8 commissions scolaires de la région des Vieilles-Forges (Trois-Rivières) et leurs enseignants en grève depuis deux semaines.

M. Tremblay a expliqué qu'après avoir étudié le problème pendant plusieurs jours, il ne voyait aucune possibilité d'accord prochain. Il a demandé aux deux parties d'examiner sans lui les possibilités d'entente "sous d'autres angles que ceux envisagés jusqu'à maintenant".

Saguenay - Lac-St-Jean

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où 3,700 professeurs doivent débrayer le 17 février, les négociations ont repris et se poursuivent en présence du conciliateur. Cependant, l'observateur du gouvernement, M. Bernard Angers, n'assiste pas aux pourparlers.

Les deux parties observent la discrétion la plus absolue sur l'allure des négociations, mais il semble que l'atmosphère soit bonne et qu'on ait un sérieux espoir de régler certains points, même si aucune clause nouvelle n'a encore été réglée jusqu'ici.

Yamaska

Alors que la médiation est interrompue depuis samedi dernier à la régionale Yamaska, le syndicat des enseignants vient de faire parvenir aux représentants patronaux une proposition jugée importante par les deux parties.

Le président de la régionale, M. Gaston Dore, a déclaré hier soir que cette proposition apportait certains changements en ce qui touche les clauses mécaniques. Il a admis que ces changements pourraient modifier quelque peu les salaires des professeurs.

M. Dore pense que les deux parties allaient se rencontrer à nouveau en fin de semaine, probablement samedi, en présence du médiateur, M. Claude Ryan. Il semble que la partie patronale analysera en détail les nouvelles offres des enseignants.

Salaberry

Les négociations se sont poursuivies régulièrement cette semaine — et elles continuent aujourd'hui — à la régionale Salaberry, dans la région de Valleyfield, où 500 enseignants doivent déclencher la grève le 17 février prochain.

Une demande de médiation faite samedi dernier par le syndicat a été refusée par la commission scolaire. Il semble que plusieurs clauses majeures restent encore à régler, sans parler de l'épineuse question des salaires, et un porte-parole patronal a estimé hier qu'il est "presque assuré que ça va être la grève".

8,000 élèves de la régionale et de 13 commissions scolaires locales seront privés de cours si cette grève se déclenche.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 30 janvier, 1967 par lequel Fashions of Israel Inc., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 1er février, 1967, sous le numéro 1966223. Banque de Montréal, le 1er février, 1967.

AVIS est par les présentes donné que M. Walter Maslowski, ingénieur professionnel, domicilié à 7350, Mount, Montréal 16, depuis 6 ans, sa femme Berthe Maslowski, ménagère, ses fils John, étudiant, Donald et James s'adresseront à la Législature de Québec pour faire changer leurs noms en ceux de :
M. Walter Marlowe, ingénieur professionnel, domicilié à 7350 Mount, Montréal 16, sa femme, Berthe Marlowe, ses fils John, Donald et James Marlowe.

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes et futures de M. & M. WOODWORKING LTD., ayant sa principale place d'affaires à Laval, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 3 février 1967, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 6 février 1967 sous le numéro 241017.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

DECES



MME AVILA JUILLET

A l'Hôpital Général de Lakeshore, est décédée Madame Avila Juillet, née Yvonne Demers, à l'âge de 73 ans, après une longue maladie.
Elle laisse pour pleurer sa perte, son époux, monsieur Avila Juillet, ses enfants : Paul-Emile (Armande Brossard); Georgette (Mme Jacques Chartrand); Gilberte (Mme Bernard Lecavalier); Jean-Louis (Béatrice Montreuil); Guy (Gaétane Larivée); Jacques (Denise Lajeunesse); Robert (Martine Lalonde); Blaise (Clophée Leblanc); Françoise et Claude.
La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires Trudeau, à Dorion. Le service funèbre sera célébré en l'église Ste-Trinité de Dorion, samedi le 11 février à 10 heures.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARSENEAU (Alfred) — A St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval, le 8 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Alfred Arseneau, époux de feu Ilda Vigneau : demeurant à 732 Gentilly, Saint-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
1039, rue du Collège,
St-Vincent-de-Paul,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Sylvain, où le service sera célébré à 8 h. 45, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN (Emilia) — A Montréal, le 8 février 1967 à l'âge de 87 ans est décédée Mme veuve Odilon Asselin, née Emilia Ménard, demeurant 1797 Jeanne-D'Arc. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam
à 9 heures pour se rendre à l'église St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. 15, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Albert) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Albert Beaudoin, époux de Blanche Bertrand, demeurant à 912, Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraires
Georges Godin,
518, rue Rachel est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUREGARD (Vézinalda) — A Montréal-Nord, le 10 février 1967, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Henri Beauregard, née Vézinalda Blanchette, demeurant 10,923 St-Vital. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130, boul. Pie IX
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGEVIN (Lorréna) — A Montréal, le 10 février 1967, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme Paul Bergevin, née Lorréna Ménard, demeurant à 5245, St-Ambroise. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest
pour se rendre à l'église Ste-Clotilde où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Léopold) — A l'hôpital St-Félix, de Longueuil, le 8 février 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Léopold Bissonnette. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Adrien) — A Ville Mont St-Hilaire, le 9 février 1967, à l'âge de 58 ans 11 mois, est décédé M. Adrien Blain, époux de Lucienne Leclair. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Albany Larivée,
234, boul. Richelieu Nord
pour se rendre à l'église paroissiale de Ville Mont St-Hilaire où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Guy) — A Ste-Thérèse-de-Blainville, le 8 février 1967, à l'âge de 42 ans, 6 mois, est décédé Maître Guy Blanchard, notaire, époux de Monique Jarry : fils de Me J.-L. Blanchard ; demeurant à 7, Carré-des-Bois. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.
61 ouest, rue Blainville
à 2 hres 45, pour se rendre à l'église de Ste-Thérèse-de-Blainville, où le service sera célébré à 3 hres, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Un don à la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse de St-Jérôme, à St-Jérôme, serait hautement apprécié.

BLANCHARD (Marie-Anne) — A St-Hubert, le 8 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Joseph Blanchard, née Marie-Anne Brodeur, demeurant à 2245, Latour. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hubert, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Napoléon) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Napoléon Boivin, époux de feu Cécile Côté, demeurant au 2362, Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUGIE (Alexina) — A Pierrefonds, le 8 février 1967, à l'âge de 85 ans et 1 mois, est décédée Mme veuve Alfred Bougie, née Alexina Chaput. Mère de M. René Bougie. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Suzanne, de Pierrefonds, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULE (Georgianna) — A St-Lambert, le 9 février 1967, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme veuve Ovila Boulé, née Georgianna Mongeau, demeurant 69 Macauley, St-Lambert, mère de Rév. Soeur Jeanne Antide (Jeannine), Roger et son épouse Cécile Lavallée. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63, avenue Lorne, St-Lambert
à 9 hres 50, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Roméo) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Roméo Brault, fils de feu J.-O. Brault et de feu Honoria Martineau. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BREAULT (Donat) — A Rougemont, le 8 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé subitement M. Donat Breault, époux de Diana Massé ; demeurant à Rougemont. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Poirier,
St-Césaire,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Rougemont, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAISSE (Gaston) — Subitement, à Montréal, le 10 février 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé le docteur Gaston Caisse, chirurgien orthopédiste, anciennement attaché à l'hôpital Ste-Justine. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h. et de là à destination de l'église Ste-Geneviève, à Berthierville, P.Q., où un libera sera chanté. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé ce soir à 8 h.

CARDINAL (Albert) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Albert Cardinal, époux de Lucienne Boyer, demeurant 2224 Delisle. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest,
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Roger) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Roger Corbeil, fils de Théodore Corbeil et de Délia St-Pierre, demeurant à 2068 Florian. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUSSON (Wilfrid) — A Montréal, le 7 février 1967 à l'âge de 48 ans est décédé M. Wilfrid Cusson, fils de feu Laurent Cusson, et de feu Celanire Desrochers, demeurant 2535 Montgomery. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie Est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église ou le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGLE (Emilien) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé Emilien Daigle, époux de Marie-Rose Rainville, demeurant 267 Ste-Marguerite. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAY (Cyprien) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé Cyprien Day, époux d'Aurore Beaupré, demeurant à Ste-Sabine. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry,
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Laurent où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LA BOURSEDIERE (Marie) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Roma De La Boursedière, née Marie Dicaire, demeurant 981 Lacasse. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505 ouest, rue Notre-Dame,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Elisabeth-du-Portugal, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELISLE (Marie-Louise) — A Montréal, le 7 février 1967, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Elzéar Delisle, née Marie-Louise Sauvé, demeurant 6706 Beaulieu. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESORMEAUX (Bernard) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 49 ans, est décédé Bernard Desormeaux, époux de Jeanne Millette, demeurant au 6995, Denormanville. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse, coin 11e Av.
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Kathleen) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Edouard-Charles Dubuc, née Kathleen Grant, demeurant à 6652, 16e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
angle 11e avenue
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Eugène de Rosemont où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCASSE (Angelina) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Angelina Ducasse, fille de feu Octave Ducasse et de feu Marie St-Amand. Elle laisse trois frères : Florian, François et Octave Ducasse, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FINNEGAN (Charles) — A Montréal, le 7 février 1967, à l'âge de 81 ans, est décédé Charles Finnegan, époux de Marie-Anne de Champlain, demeurant 2049 est, Sherbrooke. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOREST (Lucien) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Lucien Forest, ex-employé des Distributions Eclair, époux en premières noces de Juliette Dubreuil, et en deuxièmes noces d'Andréa Fournier. Père de Jean, Rita et de Mme Gérard Allaire (Marthe). Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORGET (Auréa) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Hermas Forget, née Auréa Naud, demeurant au 4220, Henri-Julien. Mère de Mme Wilfrid Gravel (Jeanne), et Alcide, et son épouse (Irène Patenaude). Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils,
4733, rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRANCOEUR (Léo) — Subitement à Montréal, le 8 février 1967 à l'âge de 61 ans est décédé Léo Francoeur époux de Juliette Gagné, demeurant 1807 Bennett. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNE (Florence) — A Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 70 ans, est décédée Florence Barette, épouse de William Gagné, président à P. E. Carrier Cie Ltée, et secrétaire financier des Chevaliers de Colomb, conseil no 5118, Plateau Mont-Royal, demeurant à 2628, rue de La Salle, mère de Mme Camille David (Gilberte). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518, rue Rachel est
à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Barthélemy, comté Berthier, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Lisanne) — Accidentellement, à Montréal, le 8 février 1967, à l'âge de 9 ans, est décédée Lisanne Gauthier, fille de Paul Gauthier et d'Yvette Préville ; soeur de Michel, Joseleyne et Pierre. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, Boul. Sainte-Croix
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIARD (Aurèle) — A Montréal, le 9 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Aurèle Giard, époux d'Irène Robidoux, demeurant 11,843 est, Dorchester. Les funérailles auront lieu lundi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam,
pour se rendre à l'église St-Marcel, de Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARDEAU (Eléonora) — A St-Laurent, le 9 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Eléonora Bourgeois, épouse de J.-Hervé Girardeau, mère de Roberte et Robert. Les funérailles auront lieu lundi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Hippolyte, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Calumet, P. Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Jean-Charles) — A Chapleau, Ontario, le 8 février 1967, à l'âge de 58 ans, est décédé subitement M. Jean-Charles Gobeil, originaire de la Baie-St-Paul, comté Charlevoix, époux de Gertrude Harvey. La dépouille mortelle est exposée aux salons de Chapleau. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant à Chapleau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUYON (Edmond) — A St-Hyacinthe, le 8 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Edmond Guyon, époux en premières noces d'Alice Duvernay et en deuxièmes noces de feu Amanda Leroux, demeurant à l'Hôtel-Dieu, rue des Saules, St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ubald Lalime Inc.,
900, rue Bourdages,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Charles-sur-Richelieu, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAINEAULT (Bériza) — A Valleyfield, le 8 février 1967, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Wilfrid Haineault, née Bériza Lalonde, demeurant 1124, rue Ellice. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin et Fils,
317, rue Victoria,
pour se rendre à la cathédrale de Valleyfield, où le service sera célébré à 11 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUILLET (Yvonne) — A l'hôpital Général de Lakeshore, le 8 février 1967 à l'âge de 73 ans est décédée après une longue maladie Mme Avila Juillet, née Yvonne Demers, mère de Paul-Emile, époux d'Armande Brossard, Georgette (Mme Jacques Chartrand) Gilberte (Mme Bernard Lecavalier) Jean-Louis, époux de Béatrice Montreuil, Guy, époux de Gaétane Larivée, Jacques, époux de Denise Lajeunesse, Robert, époux de Martine Lalonde, Blaise, époux de Clophée Leblanc, Françoise et Claude. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau,
12, rue St-Charles, à Dorion.
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Très Ste-Trinité, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière des Cèdres, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Rosaire) — A Hawkesbury, le 8 février 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Rosaire Lacombe, époux de Gilberte Paquette, demeurant 139, rue Atlantic, à Hawkesbury. Il laisse trois fils : Pierre, d'Ottawa, Robert et Jean-Jacques, d'Hawkesbury ; une fille, Lise ; un frère, Emile Lacombe, et une soeur, Mme Réal Duplantie (Annette), tous d'Hawkesbury. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Noël Ltée,
416, rue McGill, à Hawkesbury,
pour se rendre à l'église St-Alphonse-de-Liguori d'Hawkesbury, où le service sera célébré à 3 heures de l'après-midi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORCE (Gérard) — A Delson, le 6 février 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Gérard Laforce, époux de Paulette Lefrançois. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant et Fils,
188, rue Principale, Delson,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAMONDE (

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

DERNIÈRE ÉDITION 10¢

Montréal, vendredi 10 février 1967 / sainte Scholastique / 83e année, No 34 / 4 cahiers / 44 pages / Les prévisions météorologiques: ensoleillé, avec périodes de nuages / Minimum: 25 / Maximum: 30

Un professeur: Ottawa ferme les portes aux spécialistes en agriculture du Québec • Page 21

Québec suspend le droit de grève des enseignants

Fonctionnaires de Montréal: Saulnier refuse la médiation; Johnson parle d'une autre loi d'urgence

La ville de Montréal a carrément refusé les offres de médiation que lui avait proposées hier le Syndicat national des fonctionnaires municipaux, une initiative que, par ailleurs, le premier ministre, M. Daniel Johnson, s'était empressé d'accepter.

Presque au même moment, mais cette fois dans la capitale provinciale, M. Johnson laissait planer la possibilité qu'une nouvelle loi d'urgence soit déposée la semaine prochaine à l'Assemblée législative, cette fois pour apporter une solution à la grève des fonctionnaires de la ville de Montréal ou à la grève des employés manuels.

A la suite des déclarations respectives de MM. Lucien Saulnier et Daniel Johnson, le conflit syndical qui paralyse complètement l'administration montréalaise prend une nouvelle tournure.

Depuis mercredi, les événements se sont précipités: le Syndicat des fonctionnaires a d'abord demandé l'aide du gouvernement provincial et la nomination d'un médiateur; le gouvernement du Québec a accepté la proposition, à la condition que les deux parties en fassent le demande; M. Lucien Saulnier, parlant au nom de l'administration municipale, a rejeté à midi ces offres de négociations pendant qu'à Québec, M. Daniel Johnson laissait planer la possibilité d'une législation spéciale visiblement destinée à forcer le retour au travail des 4,500 fonctionnaires de la ville de Montréal.

Le télégramme de M. Saulnier . . .

Dans un télégramme adressé au président du SNFM, M. André Lanciault, le président du comité exécutif déclare qu'il ne saurait être qeustion de médiation tant que les fonctionnaires sont privés de leurs salaires.

Voici d'ailleurs le texte de ce télégramme :

"Cher monsieur,

En suite à votre télégramme et au nom de l'administration de Montréal, je réponds comme suit :

Dans des conditions normales, c'est-à-dire pendant que des employés sont au travail, nous croyons à la conciliation, à la médiation et à l'arbitrage.

Je vous ai déjà résumé dans ma lettre du 28 janvier dernier comment votre syndicat, aussi bien que la CSN, ont agi pour entraîner délibérément les fonctionnaires de la ville dans une grève.

Nous avons tout fait pour l'empêcher. Nous avons offert aux fonctionnaires rigoureusement tout ce à quoi ils ont droit. Rien de moins.

Chaque jour de grève rogne les avantages que nous offrons aux fonctionnaires. Nous avons maintenant l'obligation très stricte de ne poser aucun geste qui, pour un avantage illusoire, contribuerait à rogner davantage ce à quoi ils ont droit et à les priver, eux et leurs familles, de leurs salaires.

En conséquence, il ne saurait être question pour nous de médiation tant que les fonctionnaires sont privés de leurs salaires.

Une loi spéciale

Par ailleurs, c'est le premier ministre lui-même qui a mentionné la possibilité d'une législation spéciale destinée à forcer le retour au travail des fonctionnaires municipaux.

M. Johnson a donné une indication en ce sens au moment où l'Assemblée législative étudiait une motion visant à permettre aux députés de siéger tous les jours de la semaine, sauf le dimanche.

La motion, qui a été adoptée, visait avant tout la légis-

Voir FONCTIONNAIRES en p. 2

La loi semble vouloir soulever un tollé général chez les enseignants

La teneur du projet de loi d'urgence présenté par le gouvernement semble vouloir soulever un tollé général chez les enseignants. Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal parle "d'une sorte de désobéissance civile"; les professeurs de la Régionale Champly parlent d'une marche sur Québec; à Trois-Rivières, on soulève la possibilité d'une vague de démissions en masse.

A Québec, les porte-parole de la Corporation des instituteurs catholiques préfèrent prendre connaissance du projet au complet et l'étudier avant de se prononcer.

Quant à M. Marcel Pepin, président de la CSN, il n'a voulu faire aucun commentaire avant d'avoir lu le texte. M. Pepin qui est à Québec se rendait immédiatement au Parlement lorsqu'il a été rejoint.

"Une sorte de désobéissance civile" ?

Si cette loi s'avérait une source de grave injustice, "il ne serait pas surprenant que les enseignants soient encouragés à une sorte de désobéissance civile", a dit ce matin le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, aux applaudissements des 6,000 professeurs qui assistaient à une assemblée générale, ce matin.

Après avoir pris connaissance de la déclaration du ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, à la Chambre, M. Nault a précisé que le projet de loi, s'il est fidèle à l'énoncé de M. Bertrand, n'est pas acceptable.

Plusieurs professeurs présentement en grève sont disposés à remettre leur démission plutôt que de retourner au travail, même sous le coup de sanctions. Ils reprochent particulièrement au gouvernement de supprimer non seulement le droit de grève, mais aussi le droit à la négociation collective.

Un seul cri a accueilli à Montréal le projet du gouvernement : "Duplessis, Duplessis, Duplessis", les enseignants se souvenant de la suppression de leur droit de grève, en 1944, par le gouvernement de M. Maurice Duplessis.

• Dans toutes les régions où se déroulent présentement des grèves d'enseignants, les réactions ont été très violentes devant le projet de loi. Partout on parle de démissionner, en bloc, de marches sur Québec, de grève générale des enseignants, etc.

• Déjà à Montréal, des membres de la Fédération des enseignants catholiques de langue anglaise ont commencé à remettre leur démission, dès l'annonce de l'intention par le gouvernement d'adopter une loi spéciale. Les membres de l'Alliance ont exploré cette possibilité ce matin, mais aucune mesure ne sera prise avant une étude attentive de la loi.

• Dans les autres régions : Mauricie, Vieilles-Forges, Missisquoi, Salaberry, Yamaska, Pointe-Claire, on ne parle que de démissions en bloc.

• La CIC tiendra à Québec en fin de semaine une réunion de son conseil général d'administration. Il est possible que la centrale syndicale des 55,000 enseignants catholiques du Québec convoque la tenue d'un congrès spécial.

Les professeurs auraient accepté une loi semblable à celle qui a mis fin à la grève des cheminots en septembre dernier. Mais il ne faut pas que "la loi d'exception risque de faire des enseignants pendant un certain temps, des citoyens de seconde classe", a dit M. Nault ce matin.

Voir TOLLE GENERAL en page 2



photo René Picard, LA PRESSE

Accord sur les services municipaux essentiels

Les dirigeants syndicaux des 5,000 manoeuvres à l'emploi de la Ville de Montréal ont fait savoir hier soir que la grève de leurs membres était inévitable. De gauche à droite ce sont MM Roger Lampron, président de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (qui représente ces employés), André Thibaudeau, directeur québécois de ce syndicat et Jacques Brulé, directeur de la grève.

— Nos informations page 3

par François TREPANIER

QUEBEC — L'Assemblée législative du Québec a adopté ce matin, en première lecture, un projet de loi qui, à toutes fins pratiques, suspend jusqu'au 30 juin 1968 le droit de grève et le droit de négociation dans le secteur scolaire de la province.

Le projet de loi, qui a reçu sa première lecture sans être distribué aux députés étant donné que son impression n'était pas terminée, a été déposé en Chambre par le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand.

Celui-ci, en déposant le bill, a donné les explications suivantes : "Ce projet, a dit M. Bertrand, a pour but de mettre fin, dans les 48 heures de sa sanction, aux grèves d'instituteurs qui sévissent présentement au Québec et de prolonger jusqu'au 30 juin 1968 certaines conventions collectives et de mettre en place un mécanisme en vue de la négociation à l'échelle provinciale."

"Aucun instituteur visé par ce projet ne subira une baisse de traitement, a continué M. Bertrand. Tous auront droit à une augmentation de rémunération. Les organismes les plus représentatifs des instituteurs et des commissions scolaires pourront conseiller le gouvernement sur les questions qui feront l'objet d'une négociation à l'échelle provinciale."

Le ministre de l'Education n'a pas donné d'autres explications sur le projet de loi.

"Le bill pense aux enfants"

Cependant, un porte-parole de son ministère a fait savoir que dans la pratique il signifiait en somme la suspension du droit de grève et du droit de négociations jusqu'au 30 juin 1968. "Le bill, a dit le porte-parole, oublie les professeurs et pense aux enfants."

En réponse à des questions du chef de l'opposition, M. Jean Lesage, le premier ministre Daniel Johnson a fait savoir par ailleurs que le bill ne prévoit aucune disposition quant à l'arbitrage obligatoire et quant à la nomination d'un administrateur.

La nomination d'un administrateur aurait mis les commissions scolaires en tutelle.

Aucun autre détail important n'a été donné sur le bill intitulé "Loi assurant le droit des enfants à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire."

Voir QUEBEC en page 2

Trois autres grèves

Au moment où le gouvernement provincial se prépare à adopter une loi qui doit mettre un terme à la crise scolaire au Québec, 1,400 autres enseignants se joignent ce matin aux 10,700 professeurs qui sont déjà en grève.

Les enseignants de la régionale Meilleur (672), ceux de la Mauricie (650) et ceux de quatre commissions scolaires locales de la région de Chambly (150) se sont laissés entraîner ce matin dans le tourbillon des grèves scolaires.

Ils ont rejoint les enseignants de Montréal (9,000) qui sont en grève depuis le 13 janvier, ceux de la régionale des Vieilles-Forges (1,239) et ceux de Pointe-Claire et Beaconsfield

Voir GREVE en page 2

Nos informations page 43

RAQ: le juge Smith n'a pu démasquer les vrais profiteurs

par Florian BERNARD

L'enquête sur les transactions de terrains de la RAQ à Ville LaSalle semble bien s'être terminée par un échec, hier à Montréal. Le juge Arthur I. Smith a en effet déclaré à LA PRESSE qu'il lui a été impossible de démasquer les véritables profiteurs à cause des restrictions qui ont été imposées à la commission rogatoire d'enquête par les autorités gouvernementales des Bermudes. Le rapport complet de l'enquête ne sera pas divulgué avant le 1er avril, mais le juge Smith a quand même déclaré que les membres de la commission se sont heurtés à un mur de pierre et qu'il leur était devenu impossible d'aller plus loin.

Bien qu'il ait été établi au cours de l'enquête que d'énormes profits ont été réalisés par la compagnie Global Holdings Inc, subsidiaire de Cangro Bermuda, il a été impossible d'obtenir les noms des véritables profiteurs à cause de la loi des Bermudes sur le commerce.

Cette loi précise en effet que les Sociétés fonctionnant à l'étranger ne sont pas tenues de divulguer les noms de leurs actionnaires ni les détails de leurs transactions en dehors du pays. Le juge en chef des Bermudes a donc informé les enquêteurs, hier, que le gouvernement de ce pays devait leur refuser le droit de fouiller dans les livres de la Cangro Bermuda.

Par ailleurs un avocat des Bermudes, Me Charles T. Coliss, président de la Cangro Bermuda avait contesté devant les tribunaux la légalité d'une commission rogatoire québécoise dans ce pays et il avait eu gain de cause devant la Cour Suprême des Bermudes.

A la suite de ces nombreux échecs le juge Smith a donc décidé de mettre un terme à l'enquête qui ne menait plus nulle part depuis plusieurs semaines. Sa décision a d'ailleurs été facilitée par le refus du gouvernement des Bermudes de permettre aux enquêteurs d'étudier les dossiers de la Cangro Bermuda.

Voir RAQ en page 2

AUJOURD'HUI

Pour financer le Québec

Le député libéral de Mercier à l'Assemblée législative, M. Robert Bourassa, a suggéré à l'UN d'exiger que les réserves des institutions financières du Québec contiennent une proportion définie et raisonnable des titres du Québec.

— Page 27

La mode canadienne

La mode canadienne atteint l'âge adulte, selon Marie Lessard-Laurier, qui a assisté hier à la Collection nationale.

— Pages 13, 14 et 15

Demain dans le magazine de LA PRESSE

Lorsque les Jérolas se promènent en Europe

•

Au secours des handicapés de Montréal

Pékin ignore l'ultimatum de Moscou sur la liberté des diplomates russes

(D'après UPI, AFP, Reuter)

La Chine a ignoré aujourd'hui un ultimatum du Kremlin relatif à la cessation des manifestations devant l'ambassade soviétique à Pékin. Ce qui plus est, l'agence Chine nouvelle rapporte que les manifestations anti-soviétiques se multiplient à travers la Chine.

Chine nouvele, l'agence de presse officielle chinoise, accuse en outre le Kremlin de chercher délibérément à aggraver les relations sino-soviétiques en organisant des manifestations anti-chinoises à Moscou. L'agence ajoute que ces manifestations ont "provoqué l'indignation du peuple à travers la Chine". Au cours des derniers jours, affirme Chine nouvelle, des manifestations pour protester contre "les récents outrages fascistes de la clique révisionniste soviétique" se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire chinois.

L'envoyé spécial de l'Agence France-Presse à Pékin, Bernard Ullmann, écrit que les diplomates et les journalistes étrangers ont continué aujourd'hui à effectuer sans incidents des "perçées" jusqu'à l'ambassade soviétique pour y rendre visite aux diplomates "assiégés".

Il ne semble pas, ajoute-t-il, que les autorités chinoises aient réellement tenté de limiter le ravitaillement de l'ambassade, qui a reçu de nouveaux stocks de vivres par le courrier de "l'Aeroflot" arrivé normalement hier à Pékin.

Dans sa note au gouvernement chinois, le Kremlin demandait qu'il soit mis fin immédiatement aux mesures arbitraires dirigées contre l'ambassade soviétique à Pékin et contre la liberté de mouvement du personnel diplomatique.

"Si cela n'est pas fait dans le délai le plus bref, ajoutait la note, la partie soviétique se réserve le droit de répliquer en prenant les mesures nécessaires."

Selon l'agence Tass, la note soviétique soulignait que les mesures prises par les autorités chinoises privent actuellement l'ambassade soviétique de la possibilité d'exercer ses fonctions de représentation de l'Union soviétique en Chine, y compris celles qui sont liées au règlement des problèmes concrets relatifs à l'acheminement via le territoire chinois de l'aide économique et militaire au peuple vietnamien en lutte.

Au pied du mur

La note, remarquait-on hier à Moscou, ne place pas seulement

Voir PEKIN en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 29 à 33, 36 à 42
Bandes dessinées / 28
Calendrier des pionniers / 17
Courrier "Que faire ?" / 15
Décès, Naissances, etc. / 43
Editorial / 6
Finance / 18 et 19
Horoscope / 27
Loisirs et récréation / 28
Mots croisés / 31
Nouvelles internationales / 35
Nouvelles nationales / 21, 22 et 27
Radio et télévision / 16 et 17
Spectacles et concerts / 8 à 10
Sports / 24 à 26
Tribunaux / 11
Vie féminine / 13 et 14
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 17

CKAC 730

Des petits épargnants lésés vont adresser une pétition à Ottawa

par André BELIVEAU

Plus de 460 des petits épargnants qui ont perdu une bonne partie — sinon la totalité — de leurs économies par suite de la faillite de la Prudential Finance Corporation Ltd ont signé ces derniers jours une pétition dans laquelle ils demandent au gouvernement fédéral d'instituer au plus tôt une enquête royale sur les circonstances qui ont entouré la déconfiture de cette société.

Les signataires espèrent que leur geste sera imité par les 8,000 autres petits épargnants qui partagent leur infortune.

Le texte de la pétition qualifie carrément de frauduleuse la faillite de la Prudential Finance Corporation.

En voici le principal passage :

"Nous sommes des citoyens canadiens qui avons été victimes et qui avons perdu, pour la plupart d'entre nous toutes nos économies dans la faillite frauduleuse de la "Prudential Finance", compagnie canadienne établie sous une charte du gouvernement de la province d'Ontario. Ce désastre, d'après les journaux, serait dû au vol, à la fraude et à la publication de faux états financiers du président de ladite compagnie.

Nous sommes à nous demander aussi si certains officiels du gouvernement n'auraient pas été négligents dans l'occupation de leur fonction de serviteurs publics. Comme certains officiels du gouvernement provincial sont présumément responsables de la catastrophe qui a touché des milliers de citoyens canadiens, et par conséquent des payeurs de taxes et des citoyens avec un revenu modeste, bien qu'assez âgés, nous demandons une enquête sérieuse et complète aussi tôt que possible, **une enquête royale** en d'autres mots. Cette enquête devrait aussi investiguer sur la compensation pour tous les investisseurs touchés."

La grande majorité — soit près de 80 p. 100 — des victimes de la faillite de la Prudential sont des petits épargnants qui, a terme d'une vie de labeur, étaient parvenus à économiser quelques centaines ou quelques milliers de dollars et les avaient placés entre les mains de la société afin qu'elle les fasse fructifier pour eux. La Prudential possède en effet un passif de $26 millions dont la tranche la plus importante, $21,850,000, est constituée de créances appartenant à 8.500 prêteurs différents. Chacun de ces derniers se trouve donc à avoir une créance moyenne de $2,500.

Environ 200 de ces victimes se sont réunies hier soir à Montréal afin d'organiser leur défense. A cette fin, elles ont créé une sorte d'association provisoire dirigée par un président, un vice président, deux secrétaires et un trésorier, et dotée de certains comités d'action.

En plus de continuer à faire circuler la pétition réclamant une enquête royale et de la présenter au gouvernement, la nouvelle association s'est donné comme objectif immédiat d'obtenir des syndics de la Clarkson Company Ltd la liste complète des créanciers de la Prudential.

"Cette liste, nous l'avons déjà réclamée, comme nous le permet le paragraphe 2 de l'article 68 de la Loi des faillites, mais nous ne l'avons pas encore reçue", soutient M. J.-Raymond Leblanc, président du comité des faillites de l'Association canadienne de l'industrie du bois, qui a été unanimement élu hier soir à la présidence de la nouvelle association.

Les petits créanciers entendent également être représentés au sein du corps d'inspecteurs qui surveilleront les diverses étapes de la faillite. Ils estiment avoir été négligés jusqu'ici.

Ils désirent en outre savoir par qui et quand exactement, les valeurs aux livres de la Prudential ont été établies à $26 millions, alors qu'on n'établit plus aujourd'hui la valeur estimative qu'à $6 millions.

M. Leblanc est bien conscient des difficultés que lui et ses collègues s'apprêtent à affronter. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'on se trouve en face d'une faillite frauduleuse et que la vérité, si elle devait être établie au grand jour, ferait mal à des gens haut-placés.

"C'est une lutte contre tout le système, une lutte contre l'Establishment, que nous entreprenons ce soir !" s'est-il exclamé hier.

Il ne se fait pas non plus d'illusions sur les difficultés que l'association pourrait avoir à persuader un avocat de la représenter. "Il s'agit d'une affaire tellement sérieuse et possédant de telles implications que l'avocat qui consentira à s'en occuper sera peut-être fini dans sa carrière !"

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

Des instructions avaient d'ailleurs été données aux fonctionnaires pour qu'ils s'abstiennent de tout commentaire.

Le bill devait être remis cet après-midi à trois heures aux députés.

Les députés siégeront six jours par semaine

L'Assemblée législative se réunira probablement ce soir et demain pour l'étudier. Auparavant les députés des deux partis tiendront des caucus pour en faire l'analyse.

L'Assemblée législative a adopté par ailleurs une motion pour permettre à la Chambre de siéger jusqu'au 17 février six jours par semaine, trois fois par jour.

Lesage veut étudier le bill

Le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, n'a pas fait de commentaires sur les principes énoncés dans le projet de loi. Il a cependant insisté pour que son parti puisse l'étudier avant de commencer à le débattre en Chambre.

M. Lesage a reproché au gouvernement d'avoir attendu si longtemps avant de présenter cette législation. En réponse à ces propos, le premier ministre Daniel Johnson a déclaré : "Nous ne voulons pas politiser ni envenimer le débat. Le chef de l'Opposition a dit que nous ne savions pas quoi faire; ce n'est pas tout à fait exact. Nous voulions laisser exercer par les syndiqués les droits prévus au Code du travail et intervenir de la façon la plus efficace, sans assommer ni tuer ni matraquer qui que ce soit".

Ce à quoi M. Lesage a rétorqué de façon sarcastique : "Il n'est pas question de matraquer qui que ce soit. Ce sont des professeurs. Je vous ferai remarquer que la bouche parle de l'abondance du coeur. Le premier ministre a donc songé à faire matraquer les professeurs". Et le débat s'est terminé quand M. Johnson a dit : "Quand on parle avec sa tête, évidemment, on se souvient de certaines choses qui sont arrivées dans d'autres circonstances similaires".

Ces propos ont inspiré à M. Lesage l'avertissement suivant: "Le premier ministre serait mieux de ne pas faire de menaces indirectes."

FONCTIONNAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

lation d'urgence qui a été soumise aujourd'hui aux députés pour apporter une solution aux grèves d'enseignants.

C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué M. Johnson, le parrain de cette motion.

Celui-ci a insisté sur le caractère d'urgence de la législation et sur la nécessité de procéder à son approbation le plus tôt possible.

Le chef du gouvernement provincial a ensuite fait remarquer qu'une nouvelle situation d'urgence pourrait éclater dans quelques jours. Il a refusé cependant de préciser dans quel secteur de la vie québecoise.

On sait cependant qu'il n'y a actuellement qu'un autre conflit qui est en voie de prendre des proportions inquiétantes, celui des fonctionnaires de Montréal.

Le syndicat des fonctionnaires avait demandé au gouvernement d'intervenir dans ce conflit en nommant un médiateur, soit un ministre ou une autre personne indépendante.

Cependant les deux ministres qui ont été approchés, MM. Maurice Bellemare et Paul Dozois, se sont dits dans l'impossibilité de faire suite à la demande en raison des travaux sessionnels et notamment de la législation d'urgence sur les grèves scolaires.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

(515) qui ont débrayé respectivement les 27 et 20 janvier.

Tout a échoué

Les trois médiateurs qui avaient accepté de chercher une formule de règlement dans ces conflits ont échoué ou ont cessé leur travail. Un seul médiateur est encore en poste. Il s'agit de Claude Ryan, directeur du "Devoir", qui cherche à amener les parties à une entente dans la région d'Yamaska, où les 450 enseignants sont retournés au travail le mois dernier, sous le coup d'une injonction, après une grève qui se prolongeait depuis le 24 novembre.

Tous les mécanismes de négociation collective connus et ordinairement utilisés ont échoué jusqu'ici : la négociation directe, la conciliation, la menace de grève, la médiation, etc. Même des mesures extraordinaires, comme une loi d'urgence, pourraient bien se buter à un mur, des enseignants ayant menacé de remettre leur démission plutôt que de retourner au travail sans convention collective.

Le tableau se présente ainsi :

- A Montréal, les 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques sont en grève depuis le 13 janvier, privant de leurs cours environ 217,000 élèves.
- A la régionale des Vieilles-Forges, et dans sept commissions scolaires locales de la régions de Trois-Rivières, 1,239 enseignants ont quitté leurs classes le 27 janvier, laissant sans cours 25,000 élèves.
- A Pointe-Claire et Beaconsfield, les derniers espoirs d'une entente entre les parties se sont envolés hier matin. Les 515 enseignants ont débrayé le 20 janvier. 10,500 élèves sont touchés.
- Dans la région de Chambly, les 150 enseignants des quatre commissions scolaires locales de St-Bruno, St-Basile, Chambly et Fort-Chambly ne se sont pas présentés en classe ce matin, laissant sans cours 6,000 élèves.
- Ce matin, également, 650 enseignants de la région de la Mauricie (la partie de cette région située au nord de Trois-Rivières) ont mis leur menace à exécution et s'abstiennent de se rendre dans leurs classes que fréquentaient 12,000 écoliers.
- Pour leur part, les 672 professeurs de la régionale Meilleur et de 13 commissions scolaires locales de la région de Granby, ont choisi de faire plutôt une grève du zèle et perlée. L'effet sera peut-être moins catastrophique qu'une grève totale, auprès des 12,000 élèves de cette région.

D'autres menaces de grève sont toujours pendantes : dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, à la régionale de Chambly, à Verdun, dans la région de Salaberry, et à la régionale de Missisquoi. Au fur et à mesure que le temps avance, et que les pourparlers se butent aux mêmes difficultés sur les clauses pécuniaires, d'autres groupes d'enseignants viennent s'ajouter à la liste et feront que si la situation ne change pas à brève échéance, environ 25,000 enseignants seront en grève ou sur le point de l'être.

On peut être cruel en pardonnant et miséricordieux en punissant.

—Saint Augustin

TOLLE GENERAL

SUITE DE LA PAGE 1

Les cheminots, on s'en souvient, étaient retournés au travail sous le coup d'une loi spéciale qui leur accordait une augmentation de salaires minimum de 18 pour cent en deux ans, la possibilité d'en venir à une entente avec leurs employeurs par la médiation. Si la médiation échouait, il y avait l'arbitrage avec sentence exécutoire.

Une duperie

M. Nault considère que les enseignants sont victimes d'une duperie. On leur a laissé croire longtemps qu'ils pouvaient tenter d'améliorer leur sort en négociant avec les commissions scolaires, et au moment où, à Montréal notamment, les deux parties étaient sur le point de se rapprocher suffisamment pour conclure un accord, voilà que le gouvernement menace d'intervenir et intervient.

M. Nault fait de cette loi, une "nouvelle épreuve de dignité" pour tous les professeurs.

Le vrai remède, a ajouté le dirigeant syndical, consiste à faire disparaître "l'interférence" engendrée par les directives du 14 octobre 1966 qui ont "faussé les négociations collectives dans la province de Québec".

Le gouvernement n'aurait qu'à assouplir ses directives et supprimer les sanctions qu'il impose aux commissions scolaires qui dépassent l'échelle-limite des traitements, et nombre de conflits se résorberaient.

Quant à la Fédération des commissions scolaires catholiques de la province de Québec, elle est évidemment d'accord pour la suspension du droit de grève, et elle se dit heureuse que le gouvernement songe à consulter les parties sur le partage des responsabilités dans les négociations.

Démissions massives ?

Un porte-parole des 1,240 professeurs en grève dans la région de Trois-Rivières a prédit que l'adoption de la "loi spéciale" pourrait provoquer une vague de démissions massives d'enseignants dans cette région et à travers toute la province.

"Une restriction à la liberté de grève aurait pu se comprendre, dans une situation d'extrême gravité, a-t-il ajouté, mais la mise en question du droit même de négocier est absolument inacceptable pour tous les travailleurs du Québec, et nous réagirons en conséquence."

Les grévistes de Trois-Rivières doivent manifester ce soir à l'occasion d'une visite de M. Jean-Jacques Bertrand. Il est probable que cette manifestation prendra un ton d'urgence encore plus prononcé à la suite des événements d'aujourd'hui.

En Mauricie, où les enseignants sont entrés en grève ce matin, le président du syndicat, M. Robert Davidson, a commenté : "S'ils veulent nous casser les reins, ils verront que nous avons encore de l'énergie pour nous défendre. Attendez-vous à des réactions violentes."

Il a aussi évoqué la possibilité de démissions en bloc, tout comme le président des enseignants de la Régionale Salaberry (Valleyfield), M. Jacques Robin : "Si le conseil de la CIC, qui se réunit en fin de semaine à Québec, penche dans cette direction, il est tout à fait possible que nous prenions une telle mesure", a dit celui-ci. Les professeurs de la Régionale Salaberry devaient entrer en grève vendredi prochain.

"Un esprit de révolte !"

Dans la région de Chambly, où 150 enseignants des commissions scolaires locales de Chambly, de Fort-Chambly, de St-Bruno et de St-Basile sont entrés en grève ce matin, le président de l'Association des enseignants de Chambly, M. René Lavallée, a déclaré que c'est l'esprit de révolte qui règne dans les milieux scolaires à la suite de la présentation du projet de loi relatif au droit de l'enfant à l'éducation. "Ce remède va causer plus de tort que n'importe quoi dans le passé", a dit M. Lavallée, ajoutant la possibilité qu'une marche sur Québec par tous les professeurs soit organisée dans les prochains jours.

D'autre part, les membres de l'exécutif et du comité de stratégie de l'association des enseignants à l'emploi de la Régionale Meilleur devaient se réunir cet après-midi pour prendre position sur l'attitude du gouvernement. On sait que les 672 enseignants de la Régionale Meilleur ont débrayé eux aussi ce matin.

Contrôle éventuel de la vente des autos usagées

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Transports et Communications du Québec, le Dr Fernand Lizotte a révélé, hire, que son ministère songe à instituer une Régie des garages qui aurait pour tâche de contrôler et surveiller l'entretien des véhicules moteur dans la province.

Le Dr Lizotte a fait cette déclaration à des journalistes qui l'interrogeaient sur les projets du gouvernement ontarien sur l'adoption d'une législation pour protéger le consommateur dans l'achat des automobiles usagées.

Le Dr Lizotte a précisé qu'une telle régie pourrait exercer un contrôle sur la vente des automobiles usagées ainsi que sur les réparations des véhicules automobiles dans les garages.

Le projet de l'Ontario concernant les automobiles usagées empêcherait les vendeurs d'automobiles de changer le millage sur les automobiles vendues.

Le Dr Lizotte a ajouté que la régie à laquelle songe son ministère n'est encore qu'un projet et qu'il est peu probable qu'on y donne suite cette année.

Le projet de création d'une régie des garages n'est pas tout à fait nouveau. Dans un mémoire soumis à l'ancien ministre des Transports et Communications Mme Claire Kirkland-Casgrain, la Fédération des Fraternités des détaillants d'essence avait déjà formulé au début de l'année un tel projet. L'organisme avait alors prétendu qu'une régie était devenue nécessaire par suite du nombre grandissant d'accidents d'automobiles attribuables au mauvais entretien des automobiles.

Yves Fortier, avocat du comité parlementaire sur le cas du juge Landreville

OTTAWA (PC) — M. Yves Fortier, jeune avocat montréalais, a été nommé procureur du comité parlementaire qui fera enquête sur la conduite du juge Léo Landreville de la Cour Suprême de l'Ontario.

Le comité a accepté la nomination de M Fortier au cours d'une séance à huis clos de 15 minutes. M. Fortier avait joué un rôle important dans l'enquête Dorion en 1964-65.

Plus tard, au cours d'une séance publique, le comité a décidé de tenir ses premières audiences le 20 février.

Le juge Landreville serait le premier témoin à déposer devant le comité. Les témoins devront prêter serment.

Le juge et son avocat, Me David Humphrey, de Toronto, doivent arriver à Ottawa lundi pour régler la procédure de l'enquête avec M. Fortier et avec les vice-présidents du comité, le député libéral Ovide Laflamme, de Montmorency et le sénateur Daniel Lang, libéral d'Ontario. La rencontre aura lieu à la demande de Me Humphrey.

PEKIN

SUITE DE LA PAGE 1

la Chine au pied du mur. Elle engage aussi l'Union soviétique à prendre, le cas échéant, les mesures jugées nécessaires. Cette note, dit-on, met ainsi un point final aux questions qui se posaient depuis quelques semaines quant à la réaction soviétique face aux manifestations devant son ambassade à Pékin. On s'attendait, dans certains milieux à une longue patience. Il se révèle maintenant que cette patience est épuisée.

Il ne semble pas, estime-t-on dans plusieurs milieux, que le gouvernement soviétique prenne la responsabilité "historique" d'une rupture immédiate des relations diplomatiques. Toutefois, ajoutent ces milieux, il se pourrait que Moscou décide de réduire le personnel de son ambassade à Pékin à un strict minimum et demande à la Chine d'en faire autant en ce qui concerne le personnel diplomatique chinois à Moscou. On rappelle que le Kremlin a rapatrié ces jours derniers à Moscou 200 ressortissants soviétiques qui résidaient en Chine. A l'heure actuelle, on ne compte à l'ambassade soviétique de Pékin que 65 fonctionnaires.

Hier, M. Alexis Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, déclarait à Londres, au cours d'une conférence de presse, que son pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir les relations diplomatiques avec la Chine, pourvu que cette dernière assure la sécurité des diplomates étrangers à Pékin. Il a par ailleurs écarté totalement l'éventualité d'un conflit armé sino-soviétique.

Subventions des chemins de fer aux municipalités

OTTAWA (PC) — Les deux principales compagnies de chemin de fer, le Canadian National et le Canadien Pacifique, verseront des subventions aux municipalités canadiennes à la place de taxes, et ce à compter de cette année.

C'est ce que le ministre des Transports, M. J. Pickersgill, a annoncé aux Communes ce matin. Il a précisé que le gouvernement a autorisé la société de la couronne, le CN, à verser des subventions. Il a également lu en Chambre un télégramme du président du CPR, M. Ian Sinclair, qui annonçait que cette compagnie verserait des subventions aux municipalités à compter du 1er janvier de cette année.

En vertu de la loi, le CPR n'est pas tenu de payer des taxes municipales sur ses immeubles et terrains. Mais il a accepté de verser des subventions à compter du début de l'année 1967 après que la nouvelle loi sur les transports eut été adoptée par le Parlement.

La loi permet aux sociétés ferroviaires de devenir plus compétitives, d'abandonner certaines lignes déficitaires et de recevoir des subsides pour des lignes qui continueront à être desservies dans l'intérêt public bien que fonctionnant à perte.

Le projet de loi, qui était censé être adopté l'an dernier, n'a franchi son dernier obstacle parlementaire qu'hier et le ministre des Transports, M. Pickersgill, a demandé au CPR de verser ses subventions aux municipalités rétroactivement au 1er janvier, comme si la loi avait été adoptée en 1966.

RAQ

SUITE DE LA PAGE 1

Le juge Smith a déclaré hier qu'on connaît certains noms de profiteurs, mais qu'il s'agit malheureusement de "noms-prétexte" alors que les véritables spéculateurs sont toujours à l'abri.

L'enquête sur les transactions de terrains de la RAQ avait été déclenchée à la suite d'une série d'articles de LA PRESSE où il était dit que le prix de certains terrains à Ville LaSalle était passé de $947,000 à $2,122,351 en l'espace de quelques semaines seulement.

Création probable d'un conseil international de la langue française

par Pierre Saint-Germain

Correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Le haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, réuni hier en présence du premier ministre Pompidou, a préconisé la création d'un Conseil international de la Langue française au sein duquel le Québec sera sans doute représenté.

D'autre part, le haut comité s'est félicité de l'excellent travail de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, dont le secrétaire général est M. Jean-Marc Léger, éditorialiste au "Devoir".

Le Conseil général de la langue française veillerait notamment au maintien de l'unité du français dans le monde et créerait des néologismes communs à tous les pays francophones. Il grouperait des organismes qui luttent pour la sauvegarde du français, comme l'Office de la langue française du Québec, ainsi que des grammairiens et linguistes. Sa création a été proposée par MM. Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Alain Guillermou, professeur à l'Ecole nationale des langues orientales. M. Guillermou est l'un des organisateurs de la deuxième biennale de la langue française, qui aura lieu à Montréal.

Au sujet de la coopération entre les universités de langue française, le porte-parole du haut comité a dit qu'elle connaîtra des jeurs meilleurs. Après avoir souligné l'importante contribution de l'AUPELF au rapprochement de ces universités, un membre du haut comité a suggéré diverses actions tendant à uniformiser leurs systèmes : l'élaboration d'un fichier général au profit des citoyens des pays de langue française, etc. Ces suggestions seront examinées au cours de la prochaine réunion de l'AUPELF, à Montréal.

Le haut comité a pris en considération quelques autres propositions. L'une des plus intéressantes concerne la création d'un Office de la jeunesse de langue française, qui serait chargé de développer les échanges de lycéens, universitaires, sportifs, etc.

Au cours de la réunion du haut comité, le mot francophonie a été prononcé plusieurs fois. Un personnage officiel a toutefois précisé que le haut comité ne constitue pas un instrument au service de la francophonie si l'on donne à ce mot le sens d'un organisme à caractère politique.

"La haut comité, a ajouté ce personnage, est un organisme administratif français, à caractère consultatif, pour la défense et l'expansion de la langue française. Il n'a aucun caractère politique et il n'entretiendra pas de relations avec les gouvernements de pays étrangers".

Le haut comité a été créé le 31 mars 1966 par décret du président de la république.

LA METEO

Minimum cette nuit : 25

Maximum demain : 30

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo :

SYNOPSIS — Une perturbation ayant atteint les Grands Lacs, une longue vague de froid a pris fin au Québec. Le temps sera doux aujourd'hui, mais de nouveau plus froid à compter de demain. La perturbation vaudra à la majeure partie de la province des nuages et quelques chutes de neige aujourd'hui, mais le temps doux vaudra un grand soleil au sud du Québec. Demain, le ciel sera gris et il y aura des rafales de neige dans la plupart de nos régions. Le temps se dégagera au fur et à mesure ensuite et deviendra plus frais.

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est et Québec : ensoleillé avec périodes de nuages aujourd'hui, doux. Demain, nuageux avec quelques chutes de neige dans la matinée, puis ensoleillé dans l'après-midi. Vents légers, puis vents du sud-ouest de 15 milles cet après-midi. Demain vents du nord-ouest de 30 milles. Minimum cette nuit et maximum demain à Montréal, Ottawa-Hull et Sherbrooke, 25 et 30 ; Québec, 20 et 30.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue : nuageux avec neige légère aujourd'hui, doux. Quelques chutes de neige cette nuit. Demain, généralement ensoleillé et plus froid. Vents du sud de 15 milles avec rafales de 25 milles aujourd'hui, puis vents du nord-ouest de 20 milles cette nuit et demain. Minimum cette nuit et maximum demain à Val-d'Or et Rouyn-Noranda, 5 et 15 ; Timiskaming, 15 et 20.

ANNONCE

Pieds brûlants et fatigués

Utilisez le Buckley's White Rub à pénétration rapide pour les pieds brûlants, fatigués et écailleux. Cette crème médicamentée blanche comme neige adoucit en quelques secondes les pieds brûlants et douloureux.

Partout 75¢ BUCKLEY'S WHITE RUB

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A:
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
722-1115

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez
MONTRÉAL 514
351-4800
MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

PAUL-E. CHAPUT, o.d.
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES
7106 ST-DENIS (près Jean-Talon) CR. 2-9339



DÉFILÉ DE MODES
DUPUIS
La Québecoise hôtesse du monde
COLLECTION PRINTEMPS - ETE
mardi et mercredi,
les 21 et 22 février
à 8 h. 30 du soir
à l'étage de la mode
deuxième
Canapés et vins seront servis au son de la musique dans une atmosphère invitante café terrasse.
Commentatrice NICOLE GERMAIN
Trio MIRIAM SIMON
Billet : 3.00 par personne
EN VENTE AU PETIT SALON
DEUXIEME ETAGE
COMPOSEZ 842-5151, poste 525

Participez au
CONCOURS DU SIECLE
présenté par VIAU limitée 1867 — 1967
1,400 magnifiques prix
100 grands prix tirés le 1er mai 1967
1,300 prix hebdomadaires, tirés à raison de 100 prix par semaine, durant 13 semaines.

GRANDS PRIX	PRIX HEBDOMADAIRES
1. La nouvelle Cougar Sport	$100.00 en argent
2. Un voyage en Europe par Air France pour 2	Des centaines de magnifiques appareils ménagers Westinghouse
3. Une voiture Cortina Grand Sport	
Télévisions en couleur	Fers à repasser —
Télévision noir et blanc — Stéréos	Sécheuses à cheveux —
Ensembles photographiques 35mm	Ouvre-boîtes — Mixettes —
Ensembles photographiques 8mm	Bouilloires
Tourne-disques — Radios	Cafetières —
Bicyclettes — Walkie talkie.	Grille-pain.

Tout ce que vous avez à faire est de [illegible] des nombreux produits [illegible] coupons bonbons [illegible] prévue dans [illegible] cartonnage [illegible] lage en collaborant avec [illegible] numéro de téléphone [illegible] nisseur de produits VIAU.

"CONCOURS DU SIÈCLE"
C.P. 220 Station H, Montréal P.Q.
[illegible] mettant les connaissances [illegible] posée à chaque gagnant [illegible] d'achat reçues seront [illegible] pour le tirage final de [illegible] 100 grands prix.
Toute preuve d'achat reçue après le 15 juin 1967 ne sera pas valable.

Les employés de la [illegible] et de toute agence de publicité ne sont pas éligibles à ce concours.

FEUILLE D'ÉRABLE



Aussi canadien que l'emblème qu'il évoque, le biscuit FEUILLE D'ÉRABLE de VIAU est une tradition familiale depuis plus de quarante-cinq ans. Son goût d'érable, bien de chez nous, plaît à tous.

COCO MACARON



Croustillant, fin, léger, exquis... voilà le COCO MACARON de VIAU. Rien de plus agréable à croquer en tout temps que le savoureux COCO MACARON.

Biscuits
Chocolats
Bonbons
1867 1967
VIAU

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 10 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 34

Les finances de Montréal: la Chambre de Commerce désapprouve la formule proposée par M. Saulnier

Elle propose plutôt une subvention directe du gouvernement provincial à la ville

par Albert Tremblay

Dans un mémoire de 18 pages qu'elle vient de faire parvenir au premier ministre de la province, M. Daniel Johnson, la Chambre de commerce du district de Montréal rejette la formule préconisée par M. Lucien Saulnier pour sortir Montréal de l'impasse financière dans laquelle il se trouve (une hausse de 1% de la taxe de vente) et propose, en contrepartie, une subvention directe du gouvernement de la province à la caisse de la métropole du Canada.

La Chambre de commerce se refuse à reconnaître un caractère de permanence aux difficultés financières de la métropole. Elle pense que la tenue de l'Exposition universelle confère au problème un état d'urgence, mais non permanent, et pour ce, préfère à la "formule Saulnier" (solution permanente) un moyen de palier temporairement aux difficultés, pendant que le gouvernement revoit en bloc le mode de financement des municipalités.

Elle reprend une théorie qui fut sienne devant la Commission d'enquête sur la fiscalité (la commission Bélanger) et propose la mise en place d'un programme de financement réservant aux municipalités l'exclusivité des revenus de la taxe foncière.

La subvention provinciale au trésor de la ville de Montréal ne constituerait donc, dans cet optique, qu'une mesure temporaire destinée à couvrir le déficit prévu pour la prochaine année fiscale afin d'éviter une augmentation des taxes foncières municipales, des taxes d'eau et d'affaires à Montréal.

Le mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal a été préparé par le comité des impôts, un comité spécial groupant 14 spécialistes en matières économiques. Lse travaux ont été présidés par M. Gaston Meloche, secrétaire et conseiller juridique à la Corporation de valeurs Trans-Canada.

Le texte du mémoire a été expédié à la plupart des ministres du cabinet Johnson, au chef de l'opposition, M. Jean Lesage, à certaines autorités ecclésiastiques, au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier.

Autres méthodes

La Chambre de commerce du district de Montréal ne limite pas ces recommandations à l'obtention, pour Montréal, d'une subvention directe. Elle propose au moins trois autres moyens de résoudre, du moins en partie, le problème financier qui confronte les administrateurs de Montréal.

Elle pense notamment que le gouvernement de la province pourrait prendre à sa charge le déficit de la Commission de transport de Montréal, un service utile à une proportion substantielle de la population de la province.

La Chambre croit également qu'on aurait pu songer à la remise par la province à la ville de Montréal de l'excédent des impôts et taxes perçus à Montréal en 1967 par rapport à 1966, impôts et taxes causés par la tenue de l'Exposition universelle.

Elle pense finalement à la possibilité d'imposer une taxe municipale sur les chambres d'hôtel, à une réduction des dépenses municipales en éliminant toutes les taxes directes et indirectes payées par Montréal aux gouvernements provincial et fédéral, par exemple, la taxe sur le carburant utilisé par la Commission de transport de Montréal.

Etats d'urgence

Etant donné la situation d'urgence dans laquelle se trouve plongé Montréal (une situation que la Chambre dit regretter), le comité des impôts a finale-

Voir FINANCES, en page 4

Dorion: la Commission des transports n'est pas à blâmer

(Pickersgill)

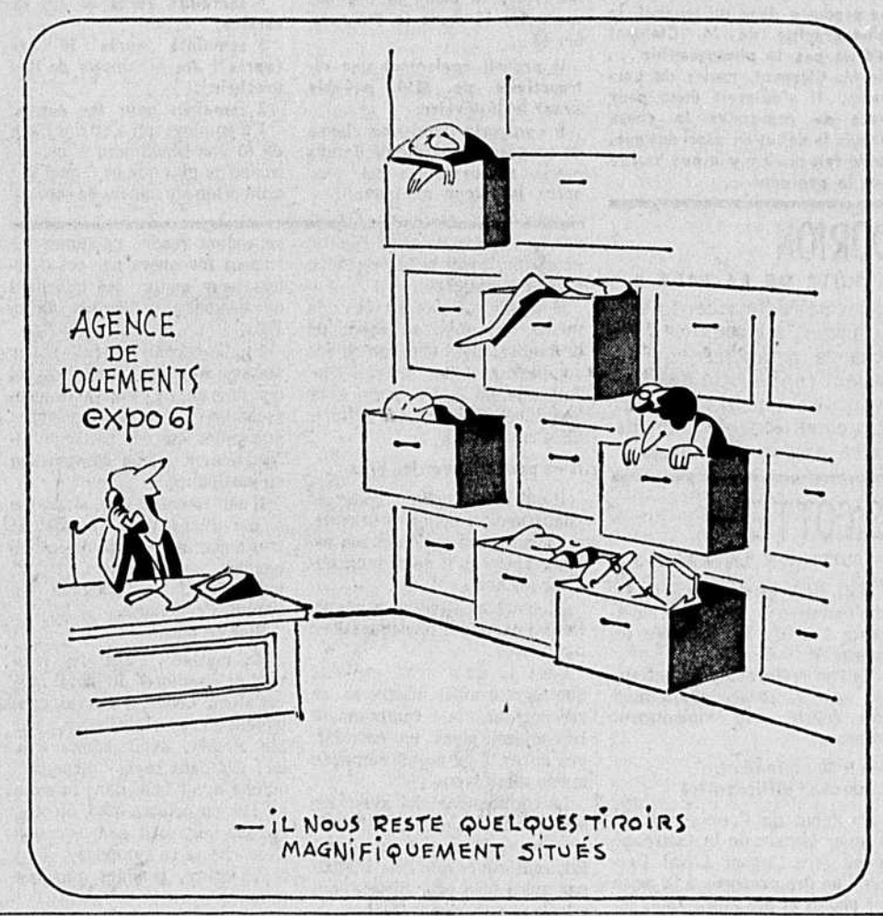
OTTAWA (PCf) — Le ministre des Transports, M. Jack Pickersgill, a déclaré hier aux Communes qu'il estime que la Commission nationale des transports n'est nullement à blâmer relativement à la tragédie ferroviaire à Dorion, Québec, qui a tué une vingtaine d'adolescents à un passage à niveau l'automne dernier.

M. Pickersgill répondait à des remarques de M. Stanley Knowles (NPD - Winnipeg-nord-centre) qui a mentionné qu'une enquête du coroner récemment complétée a accusé de "négligence et le Canadien National et la Commission nationale des transports."

En réponse à une question parallèle de M. Robert Thompson, chef du Crédit social, M. Pickersgill a annoncé par ailleurs que l'enquête de la Commission nationale des transports sur la collision entre un autobus scolaire et un train à Dorion débutera lundi prochain.

M. Pickersgill a souligné qu'à l'égard du passage à niveau de Dorion, la Commission des transports avait à maintes reprises fait des représentations au sujet du danger qu'il représente "mais que rien n'a été fait parce que les parties concer-

Voir DORION, en page 4



Grève des manoeuvres: accord sur les principes considérés essentiels

par Jacques LAFRENIERE

Les 5,000 manoeuvres à l'emploi de la Ville de Montréal se mettent en grève à minuit ce soir. Ils se joindront aux 4,500 fonctionnaires qui ont débrayé le 30 janvier.

Tous les services municipaux, autres que ceux de la police et de la protection contre l'incendie, seront ainsi paralysés, plus de la moitié des 18,000 salariés de la métropole canadienne, se trouvant en grève.

La situation pourrait devenir dramatique, à brève échéance, s'il survient par exemple une tempête durant la grève des employés manuels, ou si la grève se prolonge et que les ordures ménagères s'entassent dans les rues.

Environ 500 ou 600 membres de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) seront les premiers à débrayer, puisqu'ils ne se présenteront pas à leur relève habituelle en fin de semaine. Les autres travailleurs s'abstiendront de se rendre à l'ouvrage lundi. Dès minuit ce soir, cependant, des piquets de grève seront levés à tous les endroits stratégiques et seront maintenus 24 heures par jour.

Les montréalais peuvent espérer un règlement rapide du conflit des employés manuels, car les negociations ne sont pas interrompues et la ville n'a pas encore fait connaître son offre finale. Sa dernière offre connue est une hausse de 40 cents l'heure en regard d'une demande de $1.25.

Hier soir, toutefois, les dirigeants syndicaux n'avaient rien à ajouter à leur rapport des négociations déjà présenté le 21 janvier dernier au cours d'une assemblée où par une majorité de 96 pour cent les manoeuvres avaient voté pour la grève.

Le président du syndicat, M. Roger Lampron, a dévoilé que des rencontres avaient lieu régulièrement avec les négociateurs patronaux Hier après-midi, le comité de négociation du syndicat s'est rendu rencontrer le comité executif de la ville de Montréal que préside M. Lucien Saulnier.

Le directeur québécois, du SCFP, M. André Thibaudeau, a déclaré pour sa part, au cours d'une conférence de presse, après l'assemblée d'hier soir, tenue à huis clos, que le syndicat allait négocier jour et nuit et qu'il n'avait pas l'intention de rompre les négociations. Les pourparlers se poursuivent aujourd'hui.

M. Thibaudeau a ajouté que la partie patronale négocie de façon honnête et qu'elle fait son possible Malheureusement, a-t-il ajouté, "il est impossible d'arrêter le mécanisme de la grève".

Le syndicat en est venu à une entente avec les négociateurs patronaux sur le maintien de certains services essentiels. De 150 à 200 employés demeureront donc en devoir en dépit de la grève.

Le maintien de ces services a toutefois failli entraîner une ba-

Voir GREVE en page 4

Des agences sociales: "L'aide aux indigents revient à Québec"

par Nicole MONGEAU

A la suite de la déclaration de M. André Cournoyer, directeur du service du Bien-être social de Montréal, selon laquelle "les plus importantes agences sociales polyvalentes pouvant accomplir un travail efficace conformément aux exigences du ministère de la Famille et du Bien-être avaient refusé d'accepter des responsabilités additionnelles par manque de personnel, en raison d'une décision de leur conseil d'administration ou pour d'autres raisons", cinq agences sociales se sont groupées poutr faire parvenir à LA PRESSE, la réponse suivante :

Sans vouloir prendre position dans le différend entre les employés du service du Bien-être et les autorités de la ville de Montréal, ces agences se sont réunies, mercredi matin, pour étudier les implications de la grève des employés municipaux vis-à-vis des bénéficiaires d'allocations sociales.

Les services familiaux du quartier St-Henri, le service social du Bon-Conseil, le service social Lafontaine, la Société d'orientation et de réhabilitation sociale, le service social Richelieu Inc. et la Société de service social aux familles reconnaissent : 1) qu'au nom des assistés sociaux, il est essentiel que ces derniers reçoivent les allocations auxquelles ils ont droit.

2) Comme il s'agit d'une tâche déléguée à la ville de Montréal par le ministère de la Famille et du Bien-être, il revient à ce dernier, avant qui que ce soit, de mettre sur pied les rouages nécessaires qui éviteraient aux assistés d'être victimes de la grève.

3) Que les agences de service social n'ont ni l'équipement, ni le personnel pour suppléer au service municipal de Bien-être d'une part, et, d'autre part, qu'elles ne pourraient exercer cette fonction sans causer de préjudices à ses usagers et sans perturber sérieusement l'exercice de leurs fonctions habituelles. Cependant, désirant que les bénéficiaires des allocations so-

Voir AGENCES, en page 4

Un témoin admet qu'il souhaitait le départ de plusieurs de ses chefs

par Léopold Lizotte

Un ancien "coureur de feux" qui devait devenir par la suite officiellement pompier, puis policier, a admis ce matin, devant le juge Henri Masson-Loranger, qu'il aurait accueilli avec plaisir le départ de quelques-uns des anciens membres de la Gendarmerie royale qui faisaient partie de la P.P., depuis 1960.

Ayant lui-même cité quelques paroles ou gestes incriminants de ces officiers, hier, il a admis également, contre-interrogé par Me Michel Proulx, qu'il avait déjà dit :

"Si l'Union nationale prend le pouvoir, les "grands chapeaux" vont partir, et le premier débarqué sera le commandant Dessureault".

Il explique sa rancoeur (qu'il ne tente pas de cacher) contre le témoin Dessureault, par le fait que c'est ce dernier qui avait ordonné son déplacement vers Lachute, alors qu'il demeurait à Anjou, banlieue de Montréal.

Le témoin a également admis, et sans hésitation, que lors de son stage au poste du Bout-de-l'Ile, il y a quelques années, lui et ses compagnons de travail recevaient, à l'époque des Fêtes, des caisses d'alcool et de . . . biscuits qu'ils se séparaient entre eux.

Mais il ne veut cependant pas admettre, par la même occasion, qu'il s'agissait là de pots-de-vins pour empêcher que certaines procédures soient prises contre ces mêmes camionneurs, à l'occasion de la période du dégel.

Il concède par la suite qu'il a travaillé pour le compte de l'Union Nationale, lors du scrutin du 5 juin, mais il explique son attitude en soulignant que c'était "le maire de la place qui était candidat de ce parti".

Puis il enchaine :

"Avec le résultat que c'est moi qui a été . . . maudit dehors."

Incidemment, le caporal Dumontet avait affirmé un peu plus tôt que c'est sans raison aucune qu'on l'avait révoqué de ses fonctions de caporal de P.P., le 12 novembre 1966.

Au cours de son contre-interrogatoire, le témoin avait également révélé que, pendant sa jeunesse, il avait été un "appeleur d'incendie", au poste no 16, au parc Lafontaine.

A cette époque, il recevait $10 par mois, selon ses dires, pour appeler sur la scène de sinistres, trois "ajusteurs" d'incendie en particulier.

Mais il nie qu'il ait jamais eu de telles relations "professionnelles" avec Sicotte lui-même, même si, pendant son stage chez les pompiers, il a vu ce dernier assez régulièrement sur la scène des sinistres qu'il était appelé à combattre avec ses compagnons de travail.

Dumontet avoue par ailleurs que lors d'un incendie survenu à Lanoraie, il avait appelé un "ajusteur" du nom de Dallaire, et que ce dernier lui avait subséquemment versé une somme de $25.

Et ce en lui disant: "Ça vaut ça".

Le contre-interrogatoire de Me Jean Bienvenue, également de la défense, devait porter principalement sur la lettre que le témoin aurait un jour transmise à l'inspecteur Patenaude, et dans laquelle Sicotte, selon ses dires, aurait réclamé l'assistance d'un avocat.

Mais dans cette missive, qui commence par "Mon chou" et se termine par "Ton Amour", le plaignant d'aujourd'hui ne demande toutefois pas directement les services d'un procureur, tout en posant une question sur l'identité de celui qui pourrait représenter un certain Létourneau.

Lorsque Me Bienvenue dépose devant la cour une copie photostatique de cette lettre, Me Guérin, qui représente la Couronne, s'étonne toutefois que ce document soit entre les mains de la défense, alors qu'il aurait pu normalement servir aux fins de la poursuite.

En fin d'audience, par ailleurs, l'officier Laval Ferron fait une légère correction à son témoignage d'hier, en soulignant que, d'après les documents qu'il a en mains, ce n'est pas le 30 septembre qu'il a vu Sicotte aux quartiers-généraux de la P.P., mais subséquemment.

Déclarations contradictoires

- **Un préposé à l'identification judiciaire à la PP, qui, au surplus, connaissait Louis Sicotte depuis 25 ans, soutient que ce dernier était fort amaigri et marchait très lentement, le jour même de son incarcération, le 30 septembre 1965, et qu'il l'a revu à peu près dans le même état, le 15 novembre suivant.**
- **Un ex-caporal du même corps de police, préposé aux cellules à cette époque, soutient par contre que le plaignant d'aujourd'hui était en très grande forme à son arrivée au Palais de justice, et que, pendant la nuit, il se levait pour faire des exercices physiques.**
- **Au début de décembre, par ailleurs, le même policier déclare avoir reçu Sicotte dans un fort piteux état, qu'il a dû l'aider à s'habiller avant son départ pour Québec, mais que le commandant Dessureault, mis au courant de ces faits, aurait déclaré : "Il a eu ce qu'il méritait".**
- **Un peu plus tôt, M. Dessureault avait lui-même soutenu qu'il n'avait entendu parler d'irrégularités au sujet de la détention de Sicotte qu'un an après les prétendus incidents, alors qu'une plainte formelle fut déposée devant le Barreau de Montréal.**

Ce sont là, si l'on peut dire, les quatre faits saillants de la journée d'hier à l'enquête préliminaire des 15 officiers de police et investigateurs accusés d'avoir molesté l'ancien ajusteur d'assurances lors de son interrogatoire sur une série d'incendies criminels survenus au Québec au cours des années précédentes.

Le juge Henri Masson-Loranger, qui préside l'instruction, a par ailleurs écarté une question que Me Jean Bienvenue, l'un des procureurs de la défense, voulait poser à l'assistant-directeur Dessureault, et qui avait été formulée comme suit :

— Me Jean Gagné (le procureur de Sicotte) a-t-il, selon vous, une raison personnelle ou autre de vouloir votre peau?

Voir SICOTTE en page 4

Me Guy Guérin, le procureur spécial de la Couronne, devait s'opposer immédiatement à cette question, en soulignant que les relations d'un témoin avec une tierce personne n'étaient aucunement pertinentes, et que la réponse que ce témoin pourrait donner ne constituerait pas un fait, mais l'appréciation d'un fait.

Me Bienvenue rétorqua alors que Me Gagné avait été intimement mêlé à l'enquête, et que, s'il avait quelque hostilité envers le policier, cela devenait un fait collatéral d'autant plus important que la défense voulait interroger l'avocat ultérieurement, comme elle en avait d'ailleurs manifesté l'intention au début même de l'enquête.

Mais le juge Loranger se rendit finalement aux remarques de Me Guérin qui soutenait que

La police est impuissante devant le réseau de photos pornographiques

par Martin PRONOVOST

Montréal abrite l'un des plus imposants réseaux de photos et films pornographiques jamais rencontrés jusqu'à présent, mais la police est impuissante devant cette organisation à cause d'une loi inefficace.

C'est la révélation obtenue hier à la Police provinciale à la suite d'une déclaration de l'inspecteur-chef des investigateurs de la poste américaine, M. Henry Montague, devant le sous-comité sénatorial sur la délinquance juvénile.

M. Montague a déclaré hier à Washington que les plaintes de citoyens américains, sollicités par la poste par des commerçants d'obscénité, avaient quadruplé depuis les quatre dernières années et que la plus grosse organisation de ce commerce illicite était à Montréal.

Interrogé à ce sujet, le directeur de la Police provinciale, M. J.-Adrien Robert, a admis l'existence de ce réseau qui, selon lui, serait le plus imposant du Canada.

M. Robert a expliqué que des procédures ont été prises par la police de Montréal et aussi par la PP contre les dirigeants de cette vaste entreprise, mais que les causes sont toujours pendantes devant les tribunaux. Il a fait remarquer que certaines de ces causes remontent déjà à plusieurs années en arrière et qu'elles doivent être entendues prochainement.

Le directeur de la PP a expliqué ensuite en ces termes : "Il est extrêmement difficile d'obtenir des preuves solides dans ce genre de délit et il y aurait certainement lieu que le législateur fasse une étude approfondie de la loi sur l'obscénité afin de la rendre plus efficace".

M. Robert a expliqué ensuite que la loi canadienne sur l'obscénité différait de celle des Etats-Unis. "Le texte de cette loi, dit-il, permet la possession de photos ou films pornographiques, mais défend seulement la possession EN VUE DE LA DISTRIBUTION".

"Or, ajoute-t-il, il est facile de saisir ces objets, mais il est difficile de prouver qu'ils sont destinés à la distribution".

Depuis quelque temps, les enquêteurs de la PP ont réussi, après de longues enquêtes, à procéder à l'arrestation de quelques individus, mais il s'agissait de membres de réseaux qui ne faisaient que débuter.

Il semble, selon un porte-parole de l'Escouade de la moralité de la PP, qu'il soit très difficile de "casser les reins" à l'organisation gigantesque dont faisait mention M.Montague à Washington. . Le nom du grand magnat de la pornographie à Montréal est très connu dans les milieux policiers et judiciaires puisqu'il a déjà été condamné maintes fois pour ce crime et qu'il a un casier judiciair, ayant été condamné à plusieurs reprises.

Ce réseau imposant, selon l'un des enquêteurs, peut avoir plus d'une centaine de personnes à son service. Les films, visionnés à la PP, sont tournés de façon à rendre impossible l'identification des lieux et des personnes.

Soulignons qu'à la Police provinciale on ne compte que quatre policiers assignés aux enquêtes sur les photos et films pornographiques et qu'ils sont débordés de travail.

Le bill 20 obtient la sanction royale

QUEBEC (par F.T.) — Il y a eu désaccord, hier, entre le Conseil législatif et l'Assemblée législative sur le bill 20 visant à prolonger certains baux à l'occasion de l'Expo 67.

Cependant, pour le grand bien de la population, le désaccord n'a été que mineur et ne s'est pas traduit par une crise constitutionnelle.

Le tout est survenu peu avant que l'administrateur de la province le juge André Taschereau de la Cour d'Appel sanctionne ce bill.

Le Conseil législatif a décidé d'apporter quelques amendements au projet de loi, dont deux d'une certaine importance.

Le premier amendement, accepté par l'Assemblée législative, applique le projet de loi aux locataires et propriétaires de la ville de Rosemère.

Le second amendement, accepté en partie par l'Assemblée législative, a trait à la date du 19 janvier pour l'éviction des locataires.

On sait que l'Assemblée législative avait décidé d'appliquer le bill à tous les locataires qui occupaient un logement depuis un an au premier janvier 1967 au lieu du 19 comme c'était prévu dans le bill original.

Le Conseil législatif a décidé de reporter cette date au 19 janvier, mais l'Assemblée législative a refusé unanimement, sauf dans un cas.

Ce cas est celui d'un propriétaire qui veut vendre sa maison à un autre en vertu d'un contrat intervenu antérieurement au 19 janvier.

Le locateur peut à ce moment s'adresser à l'administrateur pour obtenir la permission d'évincer son locataire s'il lui en a fait la demande dans les délais prévus pour la signification de l'avis de congé.

Dorval : cinq bandits réussissent un vol spectaculaire dans un train

Cinq bandits ont réussi hier soir un vol spectaculaire digne des meilleurs exploits des films "western" de notre TV.

Trois des apaches sont montés à bord du train du CN à Dorval en direction de Montréal. Ils ont pénétré dans le compartiment à bagages et, sous la menace d'une arme à feu, ils ont ligoté les trois préposés du wagon.

Ils ont fouillé ensuite les sacs postaux mais n'ont rien trouvé qui puisse avoir une valeur quelconque. En arrivant près de la cour de triage Turcot, les bandits ont réussi à jeter hors du wagon le coffre-fort qui contenait, selon les autorités du CN, environ $500 seulement.

Deux hommes attendaient ce colis à la cour Turcot. Ils ont pris la fuite dans une camionnette tandis que les trois individus ont sauté du train en marche un peu plus loin, juste avant d'entrer en gare centrale.

Les trois employés ligotés ont été découverts à l'arrivée du train à la gare et les passagers interrogés ont déclaré n'avoir rien entendu durant le trajet.

La police des Chemins de fer nationaux a immédiatement alerté tous les corps de police de la région en donnant la description des bandits ainsi que quelques précisions sur le véhicule qu'ils ont utilisé à Dorval.



COMPRESSES
médicamenteuses
POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître. Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX
"le bien-être des yeux"
OP-21

Nouveaux numéros de téléphone de

LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :

874-7272

Difficultés financières ?
Nous acceptons toute demande jusqu'à concurrence de $5,000.00. Mauvais crédit accepté. Réponse assurée. Ce n'est pas une compagnie de finance. Inscription gratuite, faites parvenir votre nom aujourd'hui.



AU CREDIT CONFIDENTIEL
6339, rue ST-HUBERT, suite 409 Tél. 274-9474
Montréal, P.Q.

$1.29



Gâteau de la St-Valentin
en forme de coeur

AUTRE SPECIAL :
Gâteau roulé au citron
Rég. 55¢ 43¢

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

Les pauvres... à l'Expo : la façon de donner vaudra mieux que ce qu'on donnera

LA CHRONIQUE DE L'EXPO

PAR RAYMOND GRENIER

Le 15 février prochain, le Conseil des oeuvres de Montréal va se pencher sur le problème de l'accès des pauvres à l'Expo.

Premièrement, il ne faut pas dire "les pauvres".

Ça vexe.

Vers l'époque de Noel où j'ai dit ici qu'il était impensable que les déshérités de la terre et les damnés du mercantilisme soient exclus de **la Terre des hommes** , à l'Expo, et ne la puissent voir que du haut du pont Jacques-Cartier, il ne me venait pas à l'esprit que le mot "pauvre" pût être conçu comme une injure comme un stigmate honteux.

N'était-ce pas à eux à qui on a fait un devoir à chacun de nous de manifester beaucoup plus qu'une froide justice naturelle — mais bien une justice gorgée d'une chaleur toute particulière, celle de la "caritas" (chose réservée aux êtres qui nous sont chers) ? C'est un "royaume" qui leur est promis.

Le premier article était intitulé "Open house" pour les pauvres".

J'aurais dû m'en tenir là.

Mais, ayant entendu parler de mouvements pour faire de l'affaire une "oeuvre pie" de corps intermédiaires et charitables (dont il n'est aucunement question de nier le mérite), je suis revenu à la charge.

Et j'ai alors commis deux erreurs : j'ai parlé de "journées des pauvres" — des sortes de "Jeudis saints" pour périodes creuses — et j'ai très mal précisé comment devraient être les titres d'entrée.

Il s'agissait de la mécanique de la chose à faire. Et, ma foi ! c'était là une tout autre chose, où je me serais conduis sagement en me bornant à protester contre les suggestions insuffisantes ou onéreuses (paiement de billets par les gouvernements) au point de rendre le projet impossible.

Je m'en veux tout particulièrement d'avoir parlé de "journées des pauvres". Il peut y avoir là quelque chose d'odieux.

Pour ce qui est des titres d'entrée . . .

Il se pose ici un premier problème : **quels qu'ils soient, ils doivent donner accès à l'Expo même s'ils ne sont pas des billets réguliers RAPPORTANT DE L'ARGENT à la Compagnie de l'Exposition.**

C'est un geste d'une élégance — et bien plus que cela ! — élémentaire. On aimerait bien que la Compagnie de l'Expo fût administrée financièrement le mieux possible; mais cela n'implique pas une direction composée uniquement de Séraphin Poudrier.

Ce geste d'une élégance élémentaire, s'il était concerté avec des exposants et concessionnaires, pourrait avoir des répercussions internationales.

Quant aux titres ou billets d'entrée, serait-il impossible à des institutions reconnues — Assistance sociale, Assurance-chômage, etc. — d'inclure discrètement, dans les enveloppes de prestations, des billets (agréés par l'Expo) suffisamment similaires aux billets réguliers pour qu'aucun "stigmate" ne mette leurs porteurs à la gêne ?

L'allocation de ces billets pourrait être étalée durant les six mois de l'Expo.

Un signe particulier, perceptible pour les seuls initiés, pourrait permettre aux exposants et aux consessionnaires de réserver un accueil chaleureux particulier (un souvenir, un tour de manège et que sais-je encore) aux porteurs désireux de bénéficier entièrement de ces billets.

Il va sans dire que le système — **quel qu'il soit** — doit être pan-canadien.

Je n'ose pas parler des normes (elles varient entre $80 par semaine et $1,700 par année !).

Normes, mécanique du système, sûrement en parlera-t-on expertement, le 15 février, au Conseil des oeuvres de Montréal. Et peu importera le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse, si j'ose dire.

La seule chose qui ne passerait pas serait quelque "niet" de l'Expo à l'accès des déshérités à la Terre des hommes et la réduction du projet à l'unique "libre entreprise privée charitable", si lavable et nécessaire qu'elle soit.



Le premier maire de Lorraine

Les 455 contribuables de Lorraine viennent de se choisir un premier maire, M. J.-Albert Clément et LA PRESSE en avait fait mention, mardi, en publiant la photographie de M. Clément. Malheureusement, et ce sont des choses qui peuvent se produire dans un journal, la photographie de M. Clément n'était pas la photographie . . . de M. Clément, maire de Lorraine. Il s'agissait donc pour nous de reprendre la chose depuis le début en espérant que, cette fois-ci, il n'y a pas erreur sur la personne. . .

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

nées ne répondaient pas", allusion apparente à la charge financière qu'auraient représenté des travaux en vue d'améliorer les conditions de sécurité à ce passage à niveau.

SICOTTE

SUITE DE LA PAGE 3

c'était, de la part de la défense, une tentative de discréditer d'avance l'un de ses propres témoins.

Et l'on resta évidemment sur son appétit, sur ce sujet aussi vite écarté que violemment amorce.

Dès le 30 septembre, il marchait difficilement

Au début de l'après-midi, le premier témoin de la Couronne devait être l'agent Laval Perron, l'un des préposés à la prise des photos et des empreintes digitales des détenus, au quartier général de la PP.

Dans la soirée du 30 septembre 1965, alors qu'il était assis à son pupitre, il vit passer quelqu'un dans le corridor. C'était Sicotte, qu'il connaissait déjà depuis 25 ans.

Ne l'ayant pas vu depuis six mois, il remarqua immédiatement qu'il avait considérablement maigri et qu'il marchait difficilement.

Le procureur de la poursuite, Me Guérin, puis le juge Loranger lui-même, demandent alors au témoin s'il est bien sûr que c'était le 30 septembre qu'il avait fait cette constatation. (On sait que c'était le matin même où Sicotte avait été appréhendé). . Mais cette insistance fait sursauter Me Bienvenue qui fait remarquer que le témoin a juré de dire la vérité et que de lui rappeler son serment avec trop d'insistance peut également constituer de l'intimidation.

Et le juge Loranger, pour sa part, laisse tomber sa question à ce sujet.

Par la suite, M. Perron continue en disant avoir revu le plaignant dans le même corridor de la Sûreté, le 15 novembre, et avoir constaté qu'il était sensiblement dans le même état.

Sauf que, cette fois, il longeait les murs et s'arrêtait à tous les cinq pas.

Le témoin précise ensuite que, lorsqu'il avait rencontré Sicotte en liberté, il était très "en forme" et faisait généralement osciller la balance entre 240 et 250 livres.

Dans le box, Me Guérin appelle, immédiatement après, l'ex-caporal Marcel Dumontet, qui est maintenant officier de sécurité à l'Expo.

Il a gardé Sicotte aux cellules du 3 au 16 octobre 1965, puis l'a revu au début de décembre de la même année.

"Il faisait dupush-up"

Pendant les 13 jours où le détenu a été sous sa garde, il semblait, selon ses dires, en . . . grande forme.

Il lui arrivait souvent de demander de sortir dans la grande cellule des femmes pour faire du "push-up" ou autres exercices physiques qui démontraient évidemment qu'il était en parfaite condition.

Le 11 octobre, par ailleurs, selon le caporal Dumontet, Sicotte lui a donné un document pour qu'il le remette à l'inspecteur-chef Patenaude.

Lorsque ce dernier en prit connaissance, toutefois, il en aurait fait faire des copies et aurait dit ensuite à son subordonné d'en détruire l'original, en ajoutant :

"Ce n'est rien de grave pour la police, Il veut avoir un avocat, mais 'ce n'est pas nos troubles'. S'il en veut un, qu'il s'en cherche un. Ou qu'il s'en dessine un".

Toujours selon ses dires, il aurait alors voulu faire un rapport sur cet incident, mais on lui aurait dit que c'était inutile.

Comme il a certaines difficultés à se rappeler certaines dates, il précise qu'on lui a enlevé son agenda, en décembre dernier, et que, s'il a "consenti" à s'en départir, c'est parce que l'on retenait tout simplement son dernier chèque de paye.

Mais il est quand même positif que, le 16 octobre, date de sa dernière rencontre avec Sicotte, ce dernier avait belle prestance et forte corpulence.

Il ne devait pas en être de même, toutefois, au début de décembre, alors que l'un de ses compagnons de travail lui transmit un ordre pour aller "habiller" Sicotte, aux cellules de la rue McGill.

Il ne pouvait lever les bras

Il dut alors l'aider à lacer ses chaussures, à nouer sa cravate, à endosser son veston et son paletot, parce qu'il ne pouvait pas lever les bras.

Et, partant, il ne lui a pas vu faire d'exercices physiques à ce moment-là.

C'est là qu'il avait constaté que Sicotte avait maigri et, en rencontrant le commandant Dessureault dans un corridor, peu après, il lui aurait demandé si tout allait bien.

Le commandant lui ayant répondu que les choses allaient très bien, Dumontet lui aurait fait remarquer que cela n'allait pas aussi bien pour Sicotte, qui venait de partir pour Québec.

Et c'est alors que Dessureault aurait lancé :

"Il a eu ce qu'il méritait".

Par la suite, il voulut faire un rapport de cet incident aux inspecteurs Patenaude et Dagenais, mais ces derniers lui auraient déclaré qu'ils n'avaient pas besoin de ce rapport.

Il ajoute que, pendant la détention du prévenu, rue Ste-Thérèse, il avait frotté ce dernier avec du liniment Minard, parce que ce dernier s'était plaint qu'il était en train de s'ankyloser dans sa cellule, qui, incidemment, était la plus exiguë du quartier des femmes parce que la cheminée du Palais y passait.

Dumontet souligne en terminant qu'il n'a jamais parlé avec les accusés lorsqu'ils sont venus chercher le prisonnier et que, selon sa propre expression, "ils ne faisaient que leur devoir".

Aucune plainte au sujet de mauvais traitements

Dans sa propre déposition, par ailleurs, le commandant Dessureault avait soutenu qu'il n'avait jamais entendu parler d'irrégularités dans le cas de Sicotte avant l'automne qui a suivi son incarcération, soit au moment où une plainte avait apparemment été faite devant le Barreau de Montréal.

Il avait toutefois été vaguement au courant que ce dernier avait été détenu, pendant un certain temps, dans un motel.

Mais, contre-interrogé par Me Michel Proulx, le procureur de sept des prévenus, il fait remarquer que ce n'était pas la première fois que cela se produisait.

Lorsque Me Proulx lui fait dire que c'est à la demande de certains témoins (Watson et Fournelle, par exemple) qu'une telle mesure était prise, il ne peut cependant rendre publiques les raisons invoquées par ces détenus pour quitter les quartiers de détention ordinaires de la PP.

Et, là encore, on doit rester sur son appétit à cause de la loi qui interdit de relater les conversations d'autres personnes que celles qui ont participé effectivement à une conspiration en particulier.

Il sait toutefois que, si Sicotte a été dirigé vers l'hôpital et traité par le médecin de la PP, pendant sa détention, c'était parce qu'il se plaignait de "maux d'estomac".

Rien de plus.

En matinée, l'une des femmes de chambres du motel Travel Motor Lodge, à Dorval, également contre-interrogée par Me Proulx, avait admis que, lors des deux brefs "ménages" qu'elle avait faits dans la suite no 116, en octobre 1965, Sicotte, chaque fois, était demeuré seul avec elle et sa compagne, dans la chambre, pendant quelques minutes.

Et que, une fois au moins, elle avait eu la curiosité de lui demander s'il était un. . . membre de la Police provinciale.

Mais, toujours à cause du sacro-saint ouï-dire, on n'a pu savoir sa réponse, on le devine bien.

Ce que les grévistes du gaz naturel ont obtenu

La grève du gaz naturel est terminée. Les quelque 800 employés manuels de la Corporation de gaz naturel du Québec, qui étaient en grève depuis le 21 novembre dernier, soit près de trois mois, ont accepté, jeudi après-midi, lors d'une assemblée générale de leur syndicat, l'entente intervenue entre les négociateurs patronaux et syndicaux.

Ce règlement avait été conclu mercredi soir, au cours d'une séance de médiation présidée par le ministre provincial du Travail, M. Maurice Bellemare, séance qui s'est tenue à Québec.

L'accord accepté par les deux parties en cause prévoit une augmentation de 60 cents l'heure échelonnée sur une période de 27 mois : 27 cents immédiatement; 10 cents le 1er septembre 1967; 10 cents le premier mars 68; 15 cents le 1er octobre 68.

Il prévoit également une rétroactivité de $250 payable avant le 16 février.

Il comporte aussi une clause de congés de maladie de 6 mois payés renouvelables un jour après le retour au travail.

Au chapitre de la sécurité de l'emploi, aucun employé de plus de deux ans d'ancienneté ne peut être mis à pied. Pour les employés de moins de deux ans de service, il n'y aura aucune mise à pied pour causes d'ordre technologique Dans les cas où les mises à pied seront permises (diminution de travail, etc.,) les employés ainsi remerciés devront être repris, par ordre d'ancienneté, de préférence aux entrepreneurs ou autres personnes à forfait.

La compagnie devra afficher les postes vacants de façon à donner la préférence à ses employés, une clause qui peut avoir son importance en ce qui concerne les promotions ou les augmentations de salaire ou, encore, dans le cas d'employés mis à pied.

L'échelle des vacances sera la suivante :

4 semaines après 20 ans de service;

3 semaines après 10 ans (après 9 ans à compter de l'an prochain);

2 semaines pour les autres.

Un employé qui a atteint l'âge de 60 ans bénéficiera d'une semaine de plus que ce à quoi il a droit selon ses années de service.

AGENCES

SUITE DE LA PAGE 3

ciales puissent satisfaire à leurs besoins primaires (nourriture et logement), les agences de service social demeurent disponibles à toutes suggestions qui pourraient leur être formulées et qui seraient acceptables par les parties intéressées.

Agences anglaises et juives

D'autre part, nous avons rejoint par téléphone M. Thomson, directeur de la Family Service Association of Montreal, le Baron de Hirsch Institute, la Travellers Aid Society et différentes autres agences de langue anglaise qui se disent toutes prêtes à aider les indigents que le Service social pourrait leur envoyer.

Le directeur du Baron de Hirsch Institute nous a affirmé personnellement qu'il avait eu une conversation téléphonique avec M. Cournoyer et qu'il lui avait déclaré ne pas pouvoir lui envoyer de personnel, mais qu'il serait heureux d'aider, à travers son agence, les indigents juifs qui pourraient s'adresser au quartier général du Service du Bien-être.

Quant aux indigents de langue anglaise, les agences catholiques ou protestantes sont également prêtes à les recevoir afin de soulager les cadres et les bénévoles qui sont actuellement aux prises avec l'affluence sans pareille des personnes qui se présentent jour après jour au 435 de la rue Champ-de-Mars. Les assistés sociaux de langue anglaise ou de nationalité juive représentent environ 15% de l'ensemble des cas.

FINANCES

SUITE DE LA PAGE 3

ment arrêté son choix à la formule la plus expéditive : la subvention directe du gouvernement provincial.

Le mémoire n'est pas sans rappeler que le budget municipal doit être présenté et adopté d'ici quelques semaines.

Responsabilité du gouvernement

Le mémoire de la Chambre de Commerce rappelle également quelques faits qui tendent à démontrer que certaines dépenses extraordinaires dépassent largement la responsabilité du contribuable montréalais bien qu'elles soient actuellement à sa charge.

Le mémoire cite les cas suivants :

a) La Commission de transport de Montréal offre des services de transport en commun à une proportion substantielle de la population de la province. De plus, elle subventionne indirectement l'éducation en vendant, à prix réduit, des billets de transport en commun à une grande partie de la population étudiante de la région de Montréal ;

b) — La ville de Montréal finance 12 et demi pour cent du déficit de l'Exposition universelle et internationale de 1967, une réalisation qui profitera sans doute à la ville de Montréal, mais tout autant à la région métropolitaine, à la province et au pays tout entier;

c) — La tenue de l'Exposition obligera la Ville de Montréal à augmenter certains services qu'elle offre déjà à la population;

d) Les revenus additionnels provenant du fait qu'il y aura une exposition à Montréal contribueront plus au trésor de la province qu'à celui des municipalités. La Chambre mentionne : la taxe de vente, la taxe sur les repas, la taxe d'amusement et la taxe sur la gazoline.

C'est à l'aide de ces données que le mémoire de la Chambre de Commerce du district de Montréal tend à justifier l'intervention du gouvernement de la province durant la prochaine année fiscale.

Cette subvention donnerait tout le temps nécessaire au gouvernement, dit le rapport, de préciser les modalités d'application de l'exclusivité de la taxe foncière et à prévoir l'application de cette mesure dès 1968.

Il s'ensuit évidemment que le financement de l'éducation deviendrait de la sorte une responsabilité purement provinciale. Et la Chambre de commerce pense que les Montréalais seraient à même de prétendre à une réduction de la taxe foncière.

Un homme est tenu responsable de la mort de sa femme et de deux enfants

Un jeune homme de Lachine a été trouvé criminellement responsable de la mort de son épouse et de deux de ses trois enfants, par le jury de la cour du coroner, hier à Montréal.

Guy Gauthier, 30 ans, selon les témoignages entendus, souffrait de dépression nerveuse lorsque, le 18 novembre dernier, après avoir rendu visite à un médecin en compagnie de son frère Gérard, il avait abattu sa femme et ses enfants : Sylvie, âgée de 5 ans, et Ghislain, âgé de 3 ans.

Johanne, âgée de 9 ans, blessée grièvement ce soir-là, est toujours hospitalisée et traitée pour ses blessures.

Guy Gauthier, qui avait tiré 11 coups de feu avec sa carabine de calibre 303, est confiné dans une cellule de l'aile psychiatrique de la prison de Bordeaux depuis ce massacre. Il n'assistait pas à l'enquête hier.

Il semble qu'il sera déclaré inapte à subir son procès lorsqu'il sera appelé à comparaître dans quelques jours.

La guerre des deux roses !

M. Paul Boudrias, président de l'Association des jardiniers-maraichers de la région de Montréal, a déclaré, mercredi, que son association se retirerait du Canadian Horticultural Council si ce dernier organisme n'accepte pas le bilinguisme.

Dans un communiqué, M. Boudrias a révélé qu'il avait informé les gouvernements fédéral et provincial que son organisme se retirerait du Council "dans un avenir très rapproché", à moins que l'on ne tienne compte des 500 francophones qui en font partie.

Vol à main armée dans une épicerie

Trois cagoulards ont pris la fuite avec une somme de $60, vers 10 h. 10 hier soir, après avoir perpétré un vol à main armée à l'épicerie Préseault, située au 9901 rue Hamelin.

Le propriétaire, M. Réal Préseault, était seul dans son épicerie au moment de la visite des bandits, qui avaient tous trois la tête recouverte d'un bas de nylon. L'un d'eux était armé d'un fusil à canon scié et les deux autres brandissaient des couteaux.

M. Préseault leur remit le contenu de la caisse et les vit disparaître aussitôt dans une automobile qui a démarré prestement.

Montréalais condamné pour vols à Winnipeg

WINNIPEG, Mann. (PC) — Un Montréalais de 28 ans, Stanley Earl, a été condamné à deux ans de pénitencier par suite de deux vols et de cinq délits de fausses représentations dont il s'était reconnu coupable.

Selon la Couronne, Earl s'était servi de cartes de crédit volées pour se procurer des marchandises évaluées à $649 dans divers magasins de Winnipeg. La plupart des délits remontent au 30 janvier.

Des motels temporaires de la ville près du Golf municipal

par Raymond MASSE

Des motels temporaires comprenant de 300 à 500 chambres — au grand total — seront "installés" à l'occasion de l'Expo 67 sur des terrains appartenant à la ville de Montréal dans le quadrilatère borné par la rue Sherbrooke (au nord), la rue Viau (à l'est), la rue Hochelaga (au sud) et la rue Théodore (à l'ouest).

Ces 300 à 500 chambres seront ainsi "établies" temporairement par Motel Lucerne Cie Ltée tout juste au sud de la partie "ouest" du Golf municipal, plus précisément dans des secteurs du "Centre sportif" projeté depuis des dizaines d'années, soit depuis le premier régime Duplessis (1936 à 1939).

Siégeant hier, hors de l'hôtel de ville — soit "quelque part" dans la métropole, — le comité exécutif a décidé de conclure une entente avec Motel Lucerne Cie Ltée relativement à la location de "deux" terrains pour la durée de l'Expo 67 : soit le terrain no 1 situé à l'angle sud-ouest des rues Sherbrooke et Viau, puis le terrain no 2 (plus au sud) situé à l'angle sud-ouest des rues Boyce et Viau.

On se rappelle que la ville avait offert (par des avis officiels) au début de janvier des "terrains à louer".

Dns ces avis signés par M. Lactance Roberge, directeur du Service des finances, on pouvait lire : "Toute personne intéressée à exploiter pour fins de camping, roulottes, motels temporaires, ou stationnement, des terrains que la ville offrira à louer, en fera la demande par écrit, mentionnant le genre de terrain qu'elle désire, l'usage qu'elle veut en faire et tous autres renseignements avant le 16 janvier 1967, à M. Guy Huot, surintendant, division des immeubles, service des finances, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal".

Selon une source officielle, la requête reçue de Motel Lucerne Cie Ltée a été la seule demande écrite soumise à la ville, à la suite des avis publiés dans les journaux.

Voici des précisions sur les loyers mensuels payés à la ville de Montréal :

A) "Loyer mensuel de $11.50 par chambre, pour six mois. Minimum de 200 chambres pour terrain no 1." (Plutôt 300 chambres, apprend-on de source digne de foi) ;

..B) "Loyer mensuel de $18.50 par chambre, pour six mois. Minimum de 100 chambres pour terrain no 2." (Plutôt 200 chambres, selon la même source fiable).

Voici d'autres exigences de la part de la ville de Montréal :

"Le locataire devra verser le montant minimum de location pour six mois, soit $24,900, avant d'occuper les terrains ;

"Le locataire devra verser à la Ville un dépôt de 25 p. 100 du coût de location pour garantir l'évacuation des lieux à l'expiration de la location".

Le contrat mentionnera en outre que "le locataire pourra dépasser le nombre de chambres minimum mais dans chaque cas devra payer à la ville $11.50 par mois par chambre additionnelle pour le terrain no 1, et $18.50 pour le terrain no 2."

Le contrat devra également stipuler que "le locataire devra occuper les lieux pour une période de six mois et n'y permettre que l'établissement de motels temporaires".

Et "le locataire devra évacuer les lieux au plus tard 90 jours après la fin de la location et laisser le terrain dans une condition acceptable par la ville", puis "la ville pourra annuler le dépôt du locataire et exécuter les travaux elle-même après cette période".

Ainsi, une partie de l'emplacement que plusieurs ont déjà proposé comme "terrain de l'Expo 67" sera occupé par des motels temporaires.

Faut-il rappeler que des Montréalais ont suggéré — au cours des débats entamés en vue de choisir les terrains de l'Expo — que cette manifestation se tienne dans le vaste territoire composé du Jardin botanique, du Golf municipal (les deux "18 trous") et du "Centre sportif projeté".

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

garre hier soir, au cours de l'assemblée générale du syndicat. Quelques membres du syndicat, qui ont été les seuls à prendre la parole, après le rapport des dirigeants, se sont objectés au maintien de quelque service que ce soit. Ils voulaient même interrompre les services d'aqueduc.

A un certain moment, il y eut une bousculade près de l'estrade, peu après qu'un employé eut fait remarquer que si, lui, était privé de son salaire pendant deux semaines, c'était plus grave que de priver les pingouins d'eau et de nourriture pendant quelques jours.

Les dirigeants ont expliqué que l'arrêt de travail ne devait pas se faire contre l'intérêt de la population. Ils considèrent donc comme essentiel le maintien du service d'aqueduc.

Ils soutiennent également que priver les animaux du Jardin des Merveilles de nourriture ou laisser les fleurs à leur sort au Jardin Botannique n'ajouterait aucune pression à leur grève. Au contraire, "les contribuables qui paient nos salaires, devraient encourir une perte", a dit un dirigeant syndical.

On a aussi accepté comme essentiel que des employés nourrissent les poissons de l'aquarium sur le site de l'Expo, pour les mêmes raisons.

Chaque fois qu'un boite d'incendie sera tirée, une équipe se rendra la réparer, afin qu'elle puisse de nouveau être utilisée, si besoin était.

La réparation du service d'eau sera assurée aux hôpitaux.

Quand il se produira un bris important dans les rues, l'équipe d'urgence du syndicat installera les indications nécessaires pour ne pas causer d'ennuis aux automobilistes.

Le chauffage de tous les bâtiments de la Ville de Montréal se poursuivra.

Les employés manuels cesseront toutefois de ramasser les ordures ménagères, et aucun incinérateur appartenant à la ville fonctionnera. (Les entrepreneurs privés qui détiennent des contrats d'enlèvement des ordures ménagères poursuivront leur travail).

Environ 50 pour cent des rues de la ville seront paralysées s'il survient une tempête de neige importante. Les entrepreneurs privés qui détiennent des contrats de déneigement pourront poursuivre leur travail, mais ils ne suffiront pas à la tâche. Par contre, il n'y aura pas d'épandage d'abrasifs dans les rues et sur les trottoirs de Montréal.

Cette grève aura peut-être son bon côté pour les automobilistes, car ils pourront garer leurs véhicules gratuitement dans les parcs de stationnement de la ville, puisque les gardiens de ces parcs seront en grève. Les grévistes n'ont pas l'intention d'empêcher les automobilistes de se rendre sur ces terrains. Ils s'objecteront toutefois à ce que quelqu'un d'autre fasse la perception à leur place.

Expo : plusieurs Américains craignent les terroristes

WHEATON, Maryland — (PCf) — Un grand nombre d'Américains sont intéressés à connaître la possibilité de coucher sous la tente, pendant leur séjour à Montréal pour assister à l'Expo, mais ils s'informent aussi, dans la proportion de un sur 10, si les bombes des séparatistes du Québec sont dangereuses.

Ces inquiétudes des Américains ont été communiquées au personnel de l'Expo qui accompagne un ballon géant en forme d'iglou qui circule dans les villes américaines de l'est depuis le mois d'octobre.

L'équipe canadienne et son iglou s'installent le plus souvent dans les centres commerciaux, de Buffalo, dans l'Etat de New York à Miami, en Floride.

Jeune messager soulagé de $20

Un jeune messager de 16 ans, à l'emploi de l'épicerie Splendid Provisions, au 159 ouest, avenue Bernard, a été délesté d'une somme de $20, vers 9 h. 05 hier soir, par deux individus qui l'ont accosté, à l'arrière du 5895 rue Waverly.

Les malfaiteurs n'étaient pas armés, mais ils ont menacé le messager de leurs poings pour l'amener à consentir à se laisser gentiment dépouiller.

Quatre Montréalais font connaître l'Expo en Amérique du Sud

LIMA, Pérou (Reuters) — Quatre motocyclistes de Montréal, qui parcourent l'Amérique du Sud pour faire de la publicité à l'Expo 67, ont quitté la ville de Quito, en Equateur et sont attendus à Lima.

Les quatre aventuriers mettront deux ou trois jours à se rendre d'une ville à l'autre.

Le groupe est dirigé par Claudette Véronneau, 24 ans, et comprend Georges Marsan, Alfredo del Valle et John Parlay.

Les quatre voyageurs ont quitté Montréal le 17 octobre et toucheront Rio de Janeiro au mois de mars.

Des bandits enferment leur victime

Deux bandits armés ont fait irruption hier soir dans le restaurant Julien, 5602, St-André, et ont mis en joue Mme Marie-Claire Benoit qui se tenait derrière le comptoir.

Ils lui ont passé des menottes et l'ont enfermée dans la chambre de bain. Après quoi, ils ont raflé les $450 du tiroir-caisse et ont pris la fuite.



Aubaines sur montres-pendentifs

dans des élégants coeurs dorés

régulier 24.88

19.88



• Boîtier à cadran entouré d'une rondelle gravée et d'un câble "doré" en forme de coeur

• Treillis doré avec cristal en forme de coeur, mouvement suisse à levier à rubis, anti-chocs, 17 rubis.

Ne manquez pas cette intéressante occasion ! Ce sont des exemples typiques de nos nombreuses aubaines extraordinaires offertes présentement, et ce, tant qu'il y en aura, durant notre vente annuelle de montres de haute qualité par tout le magasin . .

Vous épargnez 20 à 50% sur toute montre en magasin, nouveaux style et modèle 1967.

AUCUN COMPTANT — $2.00 par mois

c'est tout ce que vous payez !

PEOPLES CREDIT JEWELLERS

4 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

CENTRE-VILLE — 1015 ouest, rue STE-CATHERINE (849-7071)
PLAZA ST-HUBERT — 6529, ST-HUBERT, angle Beaubien (273-1537)
POINTE-CLAIRE — CENTRE D'ACHATS FAIRVIEW (695-5516)
PLACE PORTOBELLO — 7200, TASCHEREAU, Brossard (672-5610)

- AMOUR -
- MARIAGE HEUREUX -
- NOUVELLES AMITIES -

Hommes ou femmes — 18 à 75 ans de n'importe quelle région

Le plus important centre de rencontres du genre en Amérique vous invite. Des milliers de nos membres analysés par Ordinateur I.B.M. n'attendent qu'à **vous connaître.** Toutes les professions et métiers représentés. Demandez la documentation gratuite **qui changera votre vie.**

"Ne pas confondre avec les Agences Matrimoniales"

Discrétion absolue garantie.

♂ ♀

LE CENTRE SCIENTIFIQUE NATIONAL INC.

50 ouest, Place Crémazie, suite 404
MONTREAL, P.Q.
Veuillez m'envoyer (envoi discret et caché) votre documentation sans aucun engagement de ma part. J'inclus $0.25 pour frais de manipulation.

Nom .....
Rue ..... Ville .....
Comté ..... Prov. .....

MONTREAL — TORONTO — NEW YORK — LOS ANGELES

L. Pr. 10-2-67

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	3500	12	11¾	11¾
Algoma	500	24	24	24
Alliance	—	130	125	—
Alcan	5800	36¼	36	36
Alcan 4¼p.c.	—	41⅜	41	—
Anglo C.P.	—	11	10¾	—
Anglo CP Pr	—	21	21	—
Argus	300	14⅞	14⅞	14⅞
ArgC Pr	—	12	12	—
Asbestos	200	23¼	23¼	23¼
Atl Sug	1400	9⅛	9	9
Bq CN	250	54	54	54
Bq d'Ep.	—	13½	13½	—
Bq Imp-C	1250	64¾	64¾	64¾
Bq Mont	325	60¾	60¼	60¾
Bq NE	—	67½	67½	—
Bq Roy	650	75¼	75	75¼
Bq Tor-D	450	62¼	62¼	62¼ ¾L
Bath Wts	—	10¼	990	—
Bell Phone	825	49¼	49⅛	49⅛
BowMer Pr	—	49¾	49¾	—
Brazil	200	10⅜	10⅜	10⅜
BA Oil	2100	35¼	35	35¼
BC Forest	100	23¾	23¾	23¾
Brinco	1700	425	420	420
CAE	200	9¼	9¼	9¼
Cal Pow	—	24¾	24¾	—
G Pow-5.40	—	105¼	105¼	—
Can Cem	325	40	39½	40
Can Iron	1500	20¾	20¾	20¾
Can Malt	200	21½	21½	21½
CP Mortgage	20,000	12	11½	12
C S L	300	32	32	32
C Brew	1600	7⅜	7¼	7¼
CBAL (A) w	300	410	410	410
C Chem w	—	570	570	—
CI Pow	—	34	33½	—
C Marconi	—	5¼	5¼	—
CPR	900	62	61¾	62
C Pfina	—	11¾	11¾	—
C Retract	—	14¾	14¾	—
Central D	—	12⅜	12¼	—
Chemcell	1100	13½	13½	13½
Cons P	100	10⅜	10⅜	10⅜
Cominco	800	32¾	32½	32½
Cons P	650	42¼	42	42
Cons Te	—	8⅜	8⅜	—
Cons P	—	24⅞	24¾	—
Corby A	—	26½	26½	—
Corby B	25	26¼	26¼	26¼
Coronat	2"	170	170	170
Crain RL	325	37¼	27	27
Crush In	1200	12½	12½	12½
Cygnus B	6400	14½	14	14
Denison	100	56	56	56
Dist Seg	400	37½	37¼	37½
Dome Pe	—	40¾	40⅛	—
D Brid	—	19½	19½	—
D Corst	100	11	11	11
Do Fasco	—	20¾	20¼	—
D Glas	—	12¼	12	12¼
Dosco	—	8¾	8¾	—
D Store	13300	19½	19½	19½
Domtar	2100	18¼	18⅛	18⅛
D Yext	350	31¾	31¾	31¾
Donahue	—	8⅛	8	—
Su Pont	—	37⅞	37⅞	—
Dupuis A	200	7¼	7¼	7¼
Enamel	—	5½	5¼	—
Enamel	—	250	250	—
Fin Coll	—	5	5	—
Fam Ply	200	34	43	34
Fraser	—	25½	25½	—
Glengair	2400	160	160	160
GL Paper	100	25½	25½	25½
Harding	—	30¾	30⅜	—
Hk Sidd	1300	460	460	460
Hollinger	1200	24¾	24⅝	24⅝
Home A	100	22½	22½	22½
Home B	—	25⅛	25	—
Horne Pf	—	285	285	—
H Smith	25	36	36	—
Hud Bay M	75	68	67¾	67¾
HBC	—	16½	16½	—
Husky Oil	1000	13⅞	13¾	13⅞
Husky C p	—	56	56	—
Imp Oil	200	59⅜	59⅜	59⅜
Imp Tob	100	14½	14½	14½
Ind Accep	3300	24½	24½	24½
IAC 5¾	—	25	25	—
Inglis	—	10½	10½	—
Inland NG	—	11	11	—
Int Nickel	200	96⅛	95¾	96⅛
Int Util	200	27	27	27
Int Util Pr	—	30	30	—
Inter PL	25	92⅛	92⅛	92⅛
Invers Gr A	—	10⅜	10⅜	—
Jamaica PS	—	11¼	11¼	—
Laur tin	500	5	5	5
Loblaw A	2100	8½	8⅜	8½
Loblaw B	—	9	8½	9
Loeb M	800	12⅜	12½	12⅜
MacLaren (A)	200	22½	22⅜	22⅜
MacLaren (B)	100	26	25¾	26
MacMillan	100	27½	27½	27½
Marit Elec	—	25	25	—
Marit Tel	300	23¾	23½	23¾
Massey F	1100	25½	25½	25½
McAllister	—	7¼	7¼	—
Miron 6 p.c.	100	5⅜	5⅜	5⅜
MitchR (A)	—	11	11	—
Molson (A)	100	19½	19½	19½
Molson (B)	300	21	21	21
Mtl Trust	—	16½	16½	—
Moore Corp	—	93½	93	—
MORSER A	—	22¼	22¼	—
Mussens	100	7½	7½	7½
Nat Contain	200	5⅛	5⅛	5⅛
NB Tel	700	16½	16½	16½
NFLD Light	—	9½	9½	—
Noranda	650	57¾	57⅜	57¾
North C Gs	200	14	14	14

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
NS LP	500	10⅜	10⅜	10⅜
Ocean Fish	—	8¾	8½	—
Ogilvie	900	13	13	13
Oshawa	500	28½	28½	28½
Pac Pte	2100	11½	11½	11½
Phillips C	425	43⅝	43½	43⅝
Placer	—	32½	32¾	—
Pw Cp	300	11⅜	11¼	11¼
Pw C	75	4½	4½	4½
Price	1500	13½	13⅜	13½
QN Gas	200	10	10	10
QNG p	1000	4	4	4
Que Phone	—	19	18¾	—
Reitmans	—	9½	9½	—
Rio Algm	100	24	24	24
Rio Alg p	25	98	98	98
Rolland Pr	—	80	80	—
Rothsmans	250	28¼	28⅛	28¼
St-L Cem	200	27	27	27
Salada F	600	10	10	10
Shell Can	175	25½	25½	25½
Shell I Pr	200	28	28	28
Shop Save	300	13¾	13¾	13¾
Simpsons	1500	28¼	28	28¼
Sogemines	—	12	12	—
Southam	—	36¼	26¼	—
Steel Can	190	22¼	22	22
Steing A	—	19½	19½	—
Texaco C		23¼	23	—
T Grp A		10¼	10⅛	—
Tr-C PL	200	27⅜	27½	27½
Tr-C P Pr	50	47½	47½	47½
Tr Mt P	—	17⅜	17½	—
Viau	100	11⅞	11⅞	11⅞
Wajax	200	12½	12½	12½
Walk G	1300	32	31¾	32
WCoast T	1400	27½	27⅛	27⅛
Weston A	500	20	20	20
Weston B	—	21¾	21¾	—
Zeller's	—	26⅛	26⅛	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Agashiz	1100	26	26	26
Ajax	3000	14	14	14
Alscope	2900	180	175	175
Alsof	—	5½	5½	—
Amg B	1500	8½	8½	8½
Am Metro	—	195	190	—
Anthonian	—	12	12	—
Arno	—	7	64	—
Augustus	1500	42	41	42
Band Ore	—	13	13	—
Bateman	4500	8	8	8
Beauce P	1000	6	6	6
Black River	1000	10½	10½	10½
Blue Bon	—	345	340	—
Bruce-Presto	2000	7	7	7
Bruneau	700	20½	28	18
Burnt Hill	3000	36	36	36
C magnisite	—	67	65	—
Cannon Mines	—	29	29	—
Carbec	18000	81	80	81
Casavant	—	410	410	—
Cassiar	1000	16	16	16
CSR	180	40	40	40
Cessland	200	160	150	155
Chemalloy	1000	150	145	145
Chib Copper	—	6	6	—
Chipman	1000	18	18	18
Coastal M	1000	9½	9½	9½
Comm H M	—	47	47	—
Commodore	—	110	110	—
Commodore w	—	35	35	—
Cominga	1500	8	8	8
C Canorama	500	15	15	15
C Manito	1000	22	22	22
C Mogad	2500	11	11	11
C New P	800	20	20	20
CQ Snelt	500	48	48	48
CQ Yell	—	3½	3½	—
C Virgin	10720	67	66	67
Cop-Man	5000	34½	34½	34½
Crownbr	500	23	23	23
Denault A	400	8	8	8
Devil's El	81000	31	28½	29
Dolsan	2000	17	17	17
Dom Exp	3500	14½	14½	14½
Dom Lea	1000	19	19	19
Dumont	&	16	16	—
East Vent	1000	13	13	13
Equity E	9000	62	61	61
FFab Met	1000	12	12	12
Fabi	—	475	475	—
Fano	1000	5	5	5
Fidelity	1000	42	42	42
Fontana	—	4	5	—
FT Relian	1500	32	31	32
Fundy Ex	1000	13	13	13
Futurity	2700	40	36	36
Garney	—	34	33½	—
Glen La	6000	170	166	166
Guard M	4400	18	16	16
Imbrex	—	00	00	—
Inspirat	10	17	17	17
Int Atls	—	30	30	—
Int Novi	1000	16	16	16
Israel Oil	100	12	12	12
James Bay	—	16	16	—
K Desmd	2000	18	18	18
Kiena	—	66	66	—
Kod Pt	91	10	14	14
Laduboro	—	57	57	—
Lamontagne A	—	13	13	—
Lemieux Copp	1500	23	21½	22
Lowney		24½	24½	—
Louanna G	4000	24	23	23
Merc Chip	1000	6½	6½	6½
Mid-Chib	—	14	14	—
Midepsa	3200	265	250	260
Mistango	3500	14½	14	14
Moly Hill	—	8	8	—
Monpre	—	5	5	—
Mt Costigan	3500	19	17½	19
Mt Pleast	4500	16½	16	16
Mt W Iron	—	28	28	—
Muscocho	8000	32	30	30
NAut Vend	—	160	160	—
Native Min	3250	15	14½	14½
New Glacier	—	14	14	—
NA Asbestos	500	8½	8½	8½
NA Rare M	2000	25	25	25
NorthEx	1000	30	30	30
Opem Ex	4625	16	15	15½
Opemiska	1500	12⅝	12½	12⅝
Patino	5200	975	960	975
Pat Silver	3500	29	27	27
Paul Serv	—	16½	16½	—
Peace Riv	7000	825	810	810
Pennbec	20000	12	10½	10½
Peso S	—	80	80	—
Pitt Gold	1500	4	4	4
Prime Potash	12000	14	13½	14
Provo G	—	540	535	—
Q Cobalt	—	210	210	—
Queenston	1000	10½	10½	10½
Rancheria	—	25	21	—
Rexspar	7500	6	6	6
Rouyn Ex	7500	11½	11	11½
RA Pte B	—	125	125	—
St L Col	600	160	160	160
St L Dv	—	60	60	—
St Lucie Ex	—	12½	12½	—
Sapawe	4000	9	8	9
Silver Rg	4000	15	14	14
Silver Sm	—	11	11	—
Silver T	—	28½	27½	—
Sogena	—	10	10	—
Spartan Air	28100	68	66	67
Stairs Ex	—	12	11	—
Std Gold	—	20	19	—
Sturgeon	200	54	54	54
Superpack	—	450	450	—
Surlaga	—	78	75	—
Subea	3000	80	77	78
Talisman	1000	34	32	34
Tazin	700	4½	4½	4½
Terrex Mng	500	35	35	35
Tr-Freeze	—	7	7	—
¾V Der H	9000	440	440	440
Wabasso	—	16	16	—
Waite Duf	500	30	30	30
Westburne	—	195	185	—
Westaris	—	8	8	—
West H	7100	34	31	34
West Tin	—	25	24	—
Wisconsin	1500	18	17	17

du parquet de la bourse

Tendance mixte et incertaine

L'activité du marché à **Montréal** en début d'après-midi demeure restreinte et les cours continuent d'évoluer dans une ambiance mixte.

Aucun groupe de valeurs n'est particulièrement en évidence. Aux industrielles, Cygnus B continue de se transiger activement et gagne ¼ à 14 après avoir atteint un haut de 14½. Inco hausse de 1¼ à 96⅝, Dominion Corset en gagne 1 à 11, Molson A ½ à 19½, Stelco ½ à 22½ et Shop & Save, ex-dividende, ½ à 13¾. Chez les perdants, IAC baisse de ½ à 24½, Pacific Pete ⅜ à 11½, Canada Steamship ½ à 32 de même que RL Crain à 37. Canada Permanent Mortgage est inchangé à 111½ sur une transaction spéciale de 19,500 actions mais progresse ensuite de ½ à 12.

Aux services publics et aux pulperies, CPR fléchit de ⅜ à 61¾. Consolidated Paper perd ½ à 42, Great Lakes ⅜ à 25½ et BC Forest gagne ½ à 23¾. Les banques enregistrent de petits gains.

A la Bourse Canadienne, Opemiska Copper fléchit de ⅜ à 12⅝ et Van Der Hout perd 10 cents à 4.40. Aux minières, Fort Reliance gagne 3 cents à 30 cents et Peace River Mines perd 15 cents à 8.10.

* * *

Après avoir débuté sur une allure mixte et étroite la cote se raffermit légèrement à **Toronto** en fin de matinée.

Sur la liste industrielle, Inco s'élève de ⅝ à 96½ et Cygnus B de ½ à 14. Parmi les métaux vils, Denison progresse de ⅞ à 56⅜, Noranda de ½ à 58 mais Hudson Bay Mining décline de ⅜ à 67⅝. Aux pétroles de l'ouest, Hudson Bay Oil perd ¼ à 27½ tandis que Canadian Superior et Central Del Rio gagnent ⅛ chacun.

Peerless aux minières, gagne 1 cent à 14 cents sur un volume de près de 120,000 actions.

* * *

Le marché affiche un ton indécis et légèrement en baisse cet après-midi à **Wall Street.**

La tendance incertaine qui domine aujourd'hui à Wall Street est provoquée par des nouvelles économiques contradictoires. Du côté positif, il y a la déclaration de William McChesney Martin, président de la "Federal Reserve Board", qui prédit que l'économie américaine devrait sous peu effectuer une reprise accentuée. D'autre part, du côté négatif il y a la fermeture de deux usines de la General Electric et les prévisions d'une diminution dans la construction domiciaire.

L'indice industriel Dow Jones s'inscrit en baisse de 3.90 à 853.62.

La moyenne des 60 titres représentatifs, établie par la PA, décline de .7 à 316.3; les industrielles perdent 2.1, les chemins de fer 0.1 et les services publics 0.3.

Xerox est particulièrement en évidence par suite de la nouvelle que la compagnie rachètera $100 millions de débentures convertibles, portant intérêt à 4 pour cent; ses actions s'affaissent d'environ 6 cents.

* * *

LONDRES (Reuters) — Les valeurs de tout repos ont fait preuve de fermeté à l'ouverture à Londres, ce matin, mais ces gains préliminaires ont ralenti à l'annonce que deux nouveaux prêts ainsi que des obligations à long terme ont enregistré des replis au début de l'après-midi.

Les valeurs industrielles étaient irrégulières et les changements étaient généralement peu importants quoique certains titres internationaux populaires ont fait preuve de fermeté.

* * *

PARIS (AFP) — L'irrégularité, avec prédominance de hausse, a été ce vendredi la note dominante à la Bourse de Paris. Le marché est resté calme, le volume d'affaires étant peu important. Les fluctuations enregistrées sont de faible ampleur.

Les rentes d'Etat conservent leur niveau de la veille. Irrégularité des obligations indexées. Les banques sont en léger progrès dans l'ensemble.

minutes au comptoir

Cours fournis par **Bongard, Leslie & Co.**

	Achat	Vente
Abeta	7	9
Advance RL	9	11
Acanic	3	5
Amal Mne	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2½	3½
Big Nell	8	12
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	15	17
Burrex	17	20
Chibtown	15	20
Columbia River	1.40	1.50
Can Javelin	7½	8
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	5	8
Dassori	7	10
Dawn Pete	19	21
Doral Mng	35	40
De Lesseps	20	30
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-O-La Ex	15	20
Ganda Silver	15	18
Gaspe Copper	46	48
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Golstar	6	9
Grt Lakes Nickel	3.10	3.25
Hucamp	30	33
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	1	3
Jack Waite	7	9
Juma	23	25
Kewagama	4	6
KuKatush	6½	7
Lake Beaver	24	26
Leeds Metals	30	35
Litti Tex	10	15
Lun Echo	37	42
Madex	24	29
Main Oka	7	10
Mariner	30	35
Mar in Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milady	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat. Malartic	57	60
New Baska	15	19
New Miller	8	13
Nemrod	10	20
New Assac Dev	8	13
New Pacalis	23	28
New Insco	30	33
New Lorie	9	11
New Pacalis	25	30
Nipiron	25	30
Norque	10	12
Oklend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	8	10
Quejo	6	8
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Boy	80	90
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	13	16
Watson Lake	6	9
Youna Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE
Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que	5½	6½
Bank West	11	11¾
Chartered Cr	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w.	0.50	1.50
Credico	1.00	2.00
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	28	29
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	2.50	3.00
Income	7	8
Ind. life	24	25
Jenkins	20	21
La Prev	16½	17½
Lincoln Trust	5	6
Les Prevov	—	70
Laebs wts	12	13
London Life	59	60
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	67	71
Id 4½ pr	75	80
Id. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	13½	14½
Paco	1.80	2.05
Permeator	7¼	8¼
Ply Dom	0.25	0.40
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1.00	2.00
Soc d'Am et Fid	28½	30
Stabilite	3.50	4.50
Steadman	5.75	6.25
Supersol	3	4
Trust Gen	24	25
Trizec	90	110
Un Amus	—	25
Un Amus B	—	25
Univ Fact	150	—
Velox	49½	2
York Tr	3¼	4½
Well Bank	1½	2
Zodiac	1.00	1.75

Devises étrangères

Source : Banque Can. Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2720
Angleterre	Livre	3.0201
Argentine	Peso	.0045
Australie	Dollar	1.21
Autriche	Schilling	.0419
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00049
Chili	Escudo	.2161
Danemark	Couronne	.1561
Espagne	Peseta	.0181
France	Franc	.2186
Hollande	Florin	.2992
Italie	Lire	.001729
Japon	Yen	.002984
Mexique	Peso	.0865
Etats-Unis	Dollar	1.081/16
Norvège	Couronne	.1511
N.-Zélande	Livre	3.0106
Pérou	Sol	.0405
Suède	Couronne	.2092
Suisse	Franc	.2492
Tchécoslovaquie	Couronne	.1505
Venezuela	Bolivar	.2410

Cote de l'or

LONDRES — Prix de l'once d'or en argent américain sur le marché libre de l'or européen $35.17 à l'achat et $35.19 à la vente.

Prix de l'once de troyes de l'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.17⅛ (251 shillings 9 pence).

* * *

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, vaut 48.50 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, vaut 137.40.

NEWYORK

par la PRESSE CANADIENNE

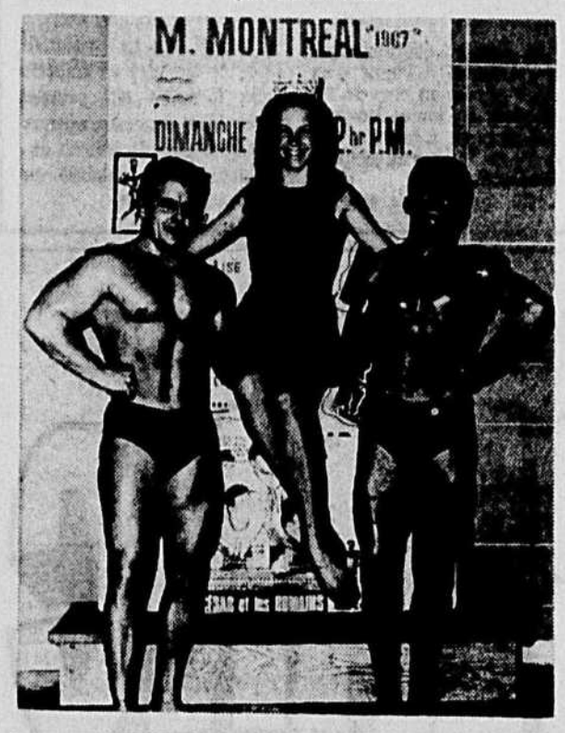
Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
ACF Ind	500	43¾	43⅜	43¾	+ ⅛
Address	4900	57⅛	56½	56½	— ⅜
Admiral	46200	35⅝	34⅞	35½	+ ¾
Alcan Al	4700	33½	33⅜	33⅜	— ⅛
Allegny	1400	10⅛	9¾	9¾	— ¼
Allis Ch	3200	26½	26⅛	26⅜	+ ⅜
Amerada	15800	89⅛	87¼	89	+1½
Am Can	2900	48¼	48	48⅛	+ ⅛
Am Cyan	13400	31½	31¼	31½	+ ⅛
Am Mot	7900	9¼	9⅛	9⅛	
Am Smelt	2500	64¾	64	64⅜	— ¼
Am Std	1400	19⅞	19½	19⅜	— ⅛
Am TelTel	17700	57	56⅜	56¾	+ ¼
Am Tob	3700	34⅜	34	34	— ⅛
Amstd	700	44¾	44¼	44⅜	— ⅜
Ancnda	6100	89¾	88¾	89⅛	— ½
Armco Stl	5000	56	55⅛	55⅛	— ¾
Armstg Ck	300	53	53	53	— ⅛
Avco Corp	10100	30⅞	30¾	30¾	
Babcock	3500	38⅛	37½	38⅛	+ ½
Bell How	2200	60¾	60	60⅜	— ⅛
Beth Stl	7500	35⅜	34⅞	35⅜	+ ¼
Boeing	7300	71	69⅜	70¾	+ ¾
Borden	1900	34½	34¼	34½	— ¼
Borg War	400	42⅝	42⅜	42⅝	
Bos Edis	500	42⅛	42⅛	42⅛	— ⅛
Brunwk	17000	10⅝	10¼	10½	+ ¼
Bucy Erie	10100	28¾	28	28⅜	— ⅜
Burl Ind	10200	30¾	30⅜	30⅝	— ⅛
Burrghs	6400	89	87½	88½	+ ¾
Calumet	1200	39⅞	39¼	39¾	+ ⅜
Camp RL	500	20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅜
Camp Soup	1800	28¼	28⅛	28⅛	— ⅛
Can Dry	200	23¾	23⅜	23⅜	+ ⅛
CPR	200	57¼	57¼	57¼	— ¼
Case JI	800	21¾	21½	21⅝	+ ⅛
Cater Tr	4200	39⅛	39⅛	39¼	— ⅜
Celanese	2100	57	56	57	— ¼
Ches Ohio	900	67⅛	67⅛	67⅛	— ⅜
Chrysler	12300	37½	37⅛	37⅛	— ¼
Cities Sv	17800	49⅛	48⅜	48⅞	+ ⅜
Clark Eq	2000	24½	24¼	24⅜	— ¼
Clevite	200	45¾	45¾	45¾	
Coca Cola	7800	94½	94¼	94½	— ½
CBS	1700	66⅞	66¼	66¾	— ⅛
Coml Solv	5200	49⅜	48½	49¼	+1
Com Sat	14400	56¼	55¼	55⅝	+ ⅜
Con Edis	3500	33⅞	33⅝	33⅝	— ⅛
Contnr	2100	29¼	28⅞	29	— ⅛
Cont Can	900	45⅞	45¾	45¾	— ⅛
Cont Mot	100	16	16	16	— ¼
Cont Oil	5500	72⅜	71¾	72⅛	+ ¼
Control D	65100	44¾	43⅜	43⅞	+ ⅛
Copw Sti	1900	28⅜	28⅛	28⅛	— ¼
Corn Pd	1000	48⅝	48½	48½	— ⅜
Crane Co	400	41⅞	41¾	41⅞	— ¼
Cr Zell	1400	46¾	46¼	46¾	
Cruc Stl	500	24¼	24⅛	24⅛	— ⅛
Curtiss Wr	3200	22¼	22⅛	22¼	+ ¼
Deere	1300	69¾	69⅛	69½	+ ⅛
Det Stl Cp	2200	14⅞	14¾	14⅞	+ ⅜
Dome M	700	40½	40¼	40½	+ ½
Douglas	10400	57¼	55	57¼	+ 2½
Dow Chem	6100	72⅛	71⅜	72	+ ⅜
du Pont	2900	156½	154¾	155¼	— ¼
East Kod	5400	137⅜	136¾	137⅛	— ⅛
Eaton Yt	2000	27¾	27⅝	27¾	+ ⅛
El Pas NG	2900	20¼	20	20⅛	+ ⅛
Essex Wire	1500	54	53	53	— ⅛
Evershp	1900	21	20¾	21	
Firestn	1600	46¾	46	46¾	+ ⅜
Ford Mot	9600	47¾	47¼	47⅜	
Frueh Tra	1700	29¼	29	29¼	+ ¼
Gen Dyn	5800	57⅜	56¾	57	+⅜
Gen Elec	14200	87⅛	86⅜	87	
Gen Fds	1600	75	74¾	74⅞	— ⅛
G Instru	1000	52½	52⅛	52¼	
Gen Mills	1100	59⅝	58⅞	59	+ ½
G P Cem	1100	13¾	13½	13⅝	
Gen Prec	1600	68	67½	67½	
G Tel El	9300	49⅛	48¾	49	— ⅛
Gen Tire	2300	36¼	35⅞	35⅞	— ⅛
Ga Pac Cp	1400	46¼	45⅞	45⅞	— ⅜
Goodrich	100	64⅝	64⅝	64⅝	+ ⅜
Goodyear	2700	43¾	43¾	43¾	— ⅜
Granby	600	41½	41	41½	+ ⅜
Grand Un	2500	20⅜	19⅞	19⅞	— ⅜
Gt A P	4900	34⅛	33⅜	34⅛	+ ⅝
Gt Nor Ry	1500	57⅞	57¼	57⅜	— ⅛
Gulf Oil	4500	63¼	62¾	63	
Heinz	1600	34¼	34	34	
Homstk	700	41¾	41¼	41¼	— ⅛
Honeywell	3100	74¾	74⅜	74⅝	— ⅛
House Fin	2400	33⅜	32¾	32¾	
Hud Bm	500	25	25	25	— ⅛
Ill Cent I	300	85	84⅞	84⅞	
Ing Rand	2900	42⅝	42¼	42¼	— ⅜
Ins NO Am	400	86⅜	85⅞	86⅜	+ ⅛
Iterl Stl	1100	32¾	32¾	32¾	
IBM	2400	416	414½	415	+1
Int Harv	4700	38	37	37½	— ½
Int Nick	4900	89⅜	88¾	88⅞	+ ⅛
Int Pap	13000	27½	27⅛	27¼	
Int Tel T	5100	84¼	83¼	84	+1
Johns M	3300	57	056½	56⅛	—1⅜
Kays Roth	1

MON ONCLE



Loisirs et Récréation

par Dollard Morin



Concours de "M. Montréal"

Normand Vincent (à g.) et Denis St-Pierre, que l'on voit ci-haut en compagnie de la charmante "Reine des culturistes", Mlle Lise Courtois, sont deux des plus sérieux candidats au titre de "M. Montréal 67". Celui-ci sera proclamé dimanche, au Centre Paul-Sauvé, angle Beaubien et Pie-IX, lors d'un grand gala sportif qui débutera à 2 h. En plus de la compétition culturiste de "M. Montréal" avec plus de 150 athlètes, il y aura démonstration de gymnastique, de judo, de karaté, ainsi qu'un programme de variétés avec César et les Romains et autres artistes invités.

Grand tournoi sportif pour les Normaliens

Pour la première fois, les étudiants et étudiantes des Ecoles Normales du Québec participeront à un grand tournoi d'envergure provinciale, dans six disciplines sportives. Il s'agit là d'une heureuse initiative de la Fédération des Normaliens du Québec, réalisée par l'intermédiaire du bureau d'éducation physique qu'elle a créé dans chacune de ses sept sections régionales.

Ces régions comprennent : Montréal, Trois-Rivières, Québec, Saguenay - Lac St-Jean, Bas St-Laurent, Sherbrooke et Hull. Au cours du mois de janvier, des compétitions se sont déroulées dans les Ecoles Normales de chacun de ces endroits. Ce sont les équipes alors victorieuses qui s'affronteront au grand tournoi provincial.

Ces rencontres sportives pour les championnats provinciaux chez les Normaliens se tiendront demain, à compter de 9 h. du matin et toute la journée au pavillon central de l'Ecole Normale Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge, près de Québec.

Différents sports

Le programme comportera six différents sports : volleyball, basketball, ballon-balai, tennis sur table (simple seulement), badminton (double seulement) et natation.

Pour la région de Montréal, les équipes normaliennes seront sous la direction de M. Jacques Gingras, étudiant en éducation physique à l'Ecole Normale Jacques-Cartier et directeur du bureau de l'éducation physique de la F.N.Q. dans la métropole, où l'on trouve 12 Ecoles Normales. Près d'une centaine de leurs étudiants et étudiantes prendront part aux compétitions provinciales.

Parmi les équipes déléguées au tournoi de demain, il y aura (chez les garçons), celles de l'Ecole Normale Jacques-Cartier au volleyball, ballon-balai, tennis sur table et badminton; de l'Ecole Normale Ville-Marie, au basketball. L'équipe de natation groupera des représentants de ces deux écoles et du Scolasticat central de Montréal.

Chez les jeunes filles, ce seront : celles de Jacques-Cartier, au volleyball et à la natation; de Marguerite-de-LaJemmerais, au ballon-balai et au tennis sur table; de St-Lambert, au basketball, et d'Ignace-Bourget, au badminton.

Directeurs des zoos du Québec

Une rencontre entre les dirigeants des trois principaux jardins zoologiques du Québec s'est tenue en fin de semaine dernière au Manoir St-Castin, à Beauport. La Société zoologique de Québec a alors accueilli les délégués des mêmes sociétés de Granby et de St-Félicien, et de nouvelles relations se sont nouées entre ces trois organismes. A son tour, la Société zoologique de Granby recevra les représentants des deux autres associations, au cours du printemps.

Les handicapés

La prochaine soirée récréative des Loisirs J.-C. Beaudin, pour les handicapés, aura lieu demain soir, à 8 h., à la salle St-Sacrement, 4450, rue St-Hubert; elle comportera un spectacle de variétés. Pour le service de transport, les handicapés peuvent s'adresser à Mme C. LaVergne (322-6337, le soir, de 7 h. à 10 h.).

Activités à la Maison des Jeunes de Jacques-Cartier

Il y a de la vie à la Maison des Jeunes de Jacques-Cartier. Les 17 à 25 ans qui désirent occuper agréablement et fructueusement leur temps libre, y trouvent une variété d'activités.

Pour ceux qui aiment les danses populaires, le Club des Copains organise une soirée de la St-Valentin, pour demain, 11 février. Il leur offre aussi la possibilité de suivre des cours de danse; si les inscriptions sont abondantes, ces cours débuteront sous peu, le mardi soir. Pour renseignements : 677-6187 ou 677-8509.

Aux amateurs de cinéma, les Routiers lancent une invitation pour dimanche, 12 février, à 7 h. 30. Les fervents de danses folkloriques peuvent se joindre à la troupe "Mazurka", en s'adressant à Camille Menier (674-8394). Ceux et celles qui désirent rencontrer des copains pour causer et écouter des disques, pourront le faire le dimanche soir, 19 mars.

Ceux et celles qui veulent faire partie d'une troupe de théâtre, n'ont qu'à s'inscrire chez les Philosophes, dont le responsable est Yvon Forget (677-7651). Cette troupe présentera un Festival Tchekhov, à la Maison des Jeunes, 1652, rue Montarville, les 25 et 26 février, ainsi que les 4 et 5 mars. Le programme comprendra trois pièces en un acte : "Le chant du cygne", étude dramatique, et deux comédies, "L'Ours" et "Une demande en mariage".

"Info-Jeunes"

En outre, le Club des Copains invite les 17 à 25 ans à rencontrer d'autres jeunes pour discuter et échanger leurs opinions. A cette fin, il inaugurera son "Info-Jeunes" le jeudi 2 mars, à 7 h. 30 du soir, et le continuera durant 11 semaines consécutives. Les sujets porteront sur : l'amitié, l'amour, les fréquentations, la psychologie, l'anatomie, le mariage, le travail, le syndicat, le budget, etc. Il y aura aussi des invités, des disques ou des films. Pour renseignements : 679-3106 ou 677-7784.

Par ailleurs, on annonce que le club de l'Age d'Or Montarville fêtera la St-Valentin, avec un programme spécial, ce soir, à 7 h. Les activités de loisirs pour personnes âgées s'y tiennent le mercredi, de 1 h. à 4 h. 30 de l'après-midi, ainsi que les lundi et vendredi, à compter de 7 h. du soir.

Des cours de lever de poids olympiques sont offerts par les Loisirs St-Charles-Borromée, pour les 15 ans et plus. Les intéressés peuvent s'adresser au président des Loisirs, M. Jean-Claude Lemonde (674-8290, après 6 h. du soir).

Dans la paroisse St-Romain, une grande assemblée aura lieu dimanche, 12 février, à 2 h., à l'école paroissiale, 1871, rue Bédard.

D'autre part, le service municipal de la Récréation de Jacques-Cartier lance une invitation aux jeunes gens et jeunes filles de cette cité, âgés de 17 ans et plus, qui désirent travailler comme moniteurs et monitrices de terrains de jeux, l'été prochain. Ils sont priés de s'inscrire le plus tôt possible à la Récréation (677-9451, local 253).

POUR SE RÉCRÉER...

CE SOIR à 8 h., au collège **Stanislas**, 789, av. Dollard, à Outremont, soirée du festival 67 avec Jean-Guy Moreau, Pierre Létourneau et Michèle Serre.

— A **Jacques-Cartier:** à 7 h. soirée de la St-Valentin au club de l'Age d'Or Montarville, 1652, rue Montarville.

— A **Laval-des-Rapides:** à 7 h. 30, à l'école St-Gérard, rue Proulx, soirée de danse du carnaval des Loisirs St-Claude. pour les 13 à 16 ans, avec les "Dechainers" et les "Five Mods".

Soirée au Club social gaspésien

Le Club social gaspésien Inc. organise une grande soirée récréative qui aura lieu demain, à 8 h. 30, à la salle Vieille France du restaurant Butch Bouchard, 880 est, boul. de Maisonneuve. La danse y sera accompagnée par deux excellents orchestres. Tous les Gaspésiens et leurs amis y sont cordialement invités. Pour renseignements: 388-2714.

Festivités du carnaval

A l'occasion du carnaval d'hiver, une grande danse aura lieu demain soir, à 8 h., à l'auditorium du Centre d'apprentissage des métiers de la construction, 5205, rue Partenais. L'orchestre invité sera celui des Indices.

Par ailleurs, les JOCCO seront en vedette ce soir, à 8 h. 30, au **Centre Immaculée-Conception,** 4265, rue Papineau, avec leurs quatre fantaisistes, dont une jeune fille, Les amateurs de yé-yé y sont particulièrement invités. De plus, à 8 h., un grand gala aquatique sera offert à la piscine de ce centre.

Demain soir, au même endroit, il y aura souper canadien, à 7 h., sous la présidence d'honneur du R.P. Marcel de la Sablonnière, dynamique directeur de ce centre de loisirs. Parmi les invités, on comptera aussi les 12 "duchesses" du carnaval d'hiver et Me Claude Melançon, procureur de la Couronne. Le repas sera suivi de danses canadiennes et plusieurs prix y seront distribués.

De plus, à 8 h. 30, ce sera la soirée "J'ai tant dansé" avec l'orchestre de Nick Ayoub et l'artiste invité, Tony Massarelli.

A Ste-Rose

Le festival des sports se continue d'autre part, à **Ste-Rose** dans Ville de Laval. Ce soir, des compétitions sur glace se dérouleront dans tous les parcs du secteur. De plus, ce sera l'ouverture du 3e tournoi provincial annuel pour les équipes de hockey de calibre atome (7 à 9 ans); les compétitions se continueront demain et dimanche. Pour renseignements, s'adresser à M. Raynald Vézeau 625-6995 ou 625-2102.

Demain soir, de 8 h. à minuit, un festival d'orchestres se tiendra à la salle Villemaire, 213, boul. Ste-Rose. De nombreux ensemblet y sont déjà inscrits et Robert Arcand y sera le maître de cérémonies. Dans l'après-midi, de 1 à 5 h. au même endroit, un tournoi de championnat provincial de judo réunira les membres de plusieurs clubs du Québec, dans la classe junior (16 ans et moins).

Par ailleurs, à l'école St-Joseph de **Lacolle,** un spectacle sera offert demain soir, à 8 h. 30, avec les chansonniers Jean et Steve, et Claire Roux. Ils s'agit d'une initiative des Loisirs culturels de cette municipalité.

La création de l'Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies selon la formule "fondation" s'avère un bon risque

QUEBEC — (M.L.)— "L'Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (OPTAT), créé selon la formule "fondation", était un risque calculé. L'expérience vécue nous a prouvé que ce risque était bon."

C'est ce qu'a déclaré, hier matin, le Dr André Boudreau, directeur de cet organisme semi-public formé par le gouvernement de la province, à la Conférence biennale des Fédérations et Conseils des Oeuvres du Canada qui réunit au Château Frontenac plus de 250 délégués de toutes les provinces du pays.

Parlant de l'évolution de la collaboration entre les secteurs publics et privés dans le domaine du traitement de l'alcoolisme, le Dr Boudreau a rappelé qu'en 1962 deux organismes privés et deux organismes gouvernementaux s'intéressaient à l'alcoolisme : l'Institut d'études et la Fédération des cliniques ; l'Office provincial sur l'alcoolisme et le Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme. Cette situation entrainait inévitablement de la confusion dans le public. L'argent obtenu de l'Etat était utilisé d'une manière non rationnelle. C'est ce qui a conduit à la création de l'OPTAT.

Analysant la siutation actuelle, le Dr Boudreau a souligné que 350 lits sont actuellement à la disposition des alcooliques alors qu'il n'y en avait que deux en 1956. Le personnel permanent augmente et a commencé à se spécialiser. Les méthodes d'éducation de l'OPTAT atteignent un plus grand nombre de citoyens, et l'organisme dispose d'une équipe d'éducateurs plus disponibles. Le service de recherche voit augmenter son personnel et il s'oriente vers la recherche appliquée sans négliger la recherche fondamentale. Les toxicomanies sont venues s'ajouter au traitement de l'alcoolisme.

Le Dr Boudreau a ajouté que le bénévolat est demeuré et qu'il se sent mieux secondé dans son action; plus de 1,000 bénévoles collaborent à l'OPTAT. Il a précisé que l'Etat n'est jamais intervenu dans le domaine de la pensée.

Politique fédérale avantageuse pour les provinces

Parlant également hier, le sous-ministre du Bien-Etre de la province de l'Alberta, M. Duncan-W. Rogers, a déclaré que la politique du gouvernement fédéral en matière de sécurité sociale et notamment dans le domaine des pensions, de la sécurité de la vieillesse, du revenu garanti et de l'assistance publique allège considérablement les budgets provinciaux.

"Il est certain, a-t-il dit, que cette politique du gouvernement fédéral combattra la pauvreté, et conséquemment, les misères qui l'accompagnent."

M. Rogers a souligné par ailleurs deux points qui, à son avis, sont à retenir ; il en coûte premièrement tout autant au contribuable, que l'argent soit dépensé par le gouvernement fédéral ou par les gouvernements provinciaux. On sait, d'autre part, que l'argent n'est pas une panacée à tous les maux sociaux.

Analyses d'haleine obligatoires ?

OTTAWA (PC) — Un comité des Communes a recommandé, hier, au gouvernement, de rendre obligatoires les analyses d'haleine des personnes qui sont soupçonnées d'ivresse au volant.

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques propose, dans un rapport qu'il a déposé aux Communes hier, que le code pénal canadien soit amendé de façon à obliger un conducteur de se soumettre à une analyse d'haleine quand un policier estime qu'elle est nécessaire.

Le comité suggère de rendre illégal la conduite d'un véhicule motorisé par toute personne dont le sang révèle une teneur d'alcool de 0.08 pour cent ou davantage.

Le comité ne formule aucune recommandation sur les peines qui devraient être imposées aux personnes qui conduiraient un véhicule et dont le sang révélerait une teneur d'alcool de 0.08 pour cent ou davantage.

Projet de loi sur la littérature haineuse

OTTAWA — (PC) — La motion inscrit en appendice au feuilleton des Communes a annoncé, hier, que le gouvernement propose de soumettre un projet de loi, portant sur la littérature haineuse, à un comité mixte du Sénat et des Communes qui sera habilité à convoquer des témoins.

Le projet de loi, qui vise à empêcher la dissémination, au Canada, de propagande haineuse, stipule notamment qu'une personne se rendrait passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement si elle prônait, en public, l'extermination d'une race, soit le génocide.

Le coeur en paix voit une fête dans tous les villages.

Proverbe indien

Les choses ne sont point ce qu'elles sont, mais ce qu'elles paraissent être.

—Baltasar Gracian

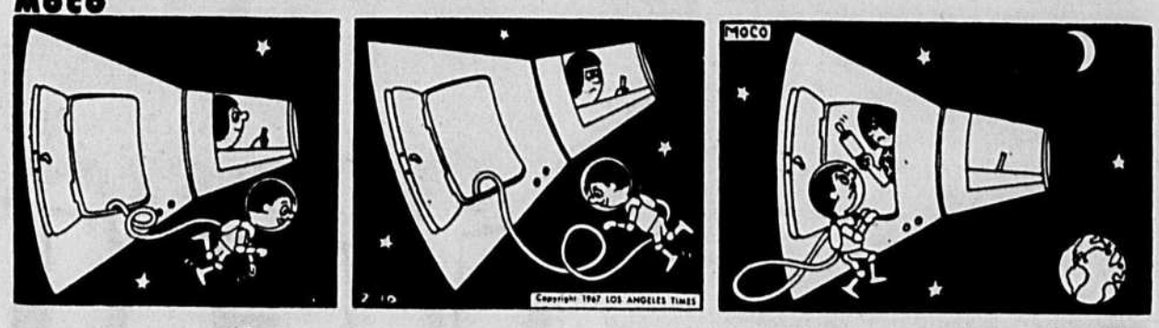
TARZAN



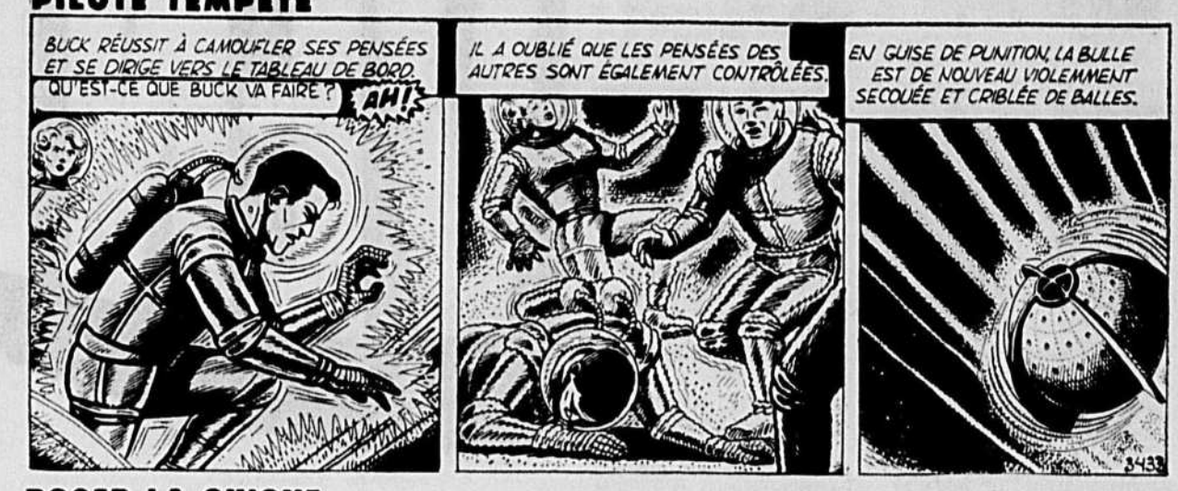
PHILOMÈNE



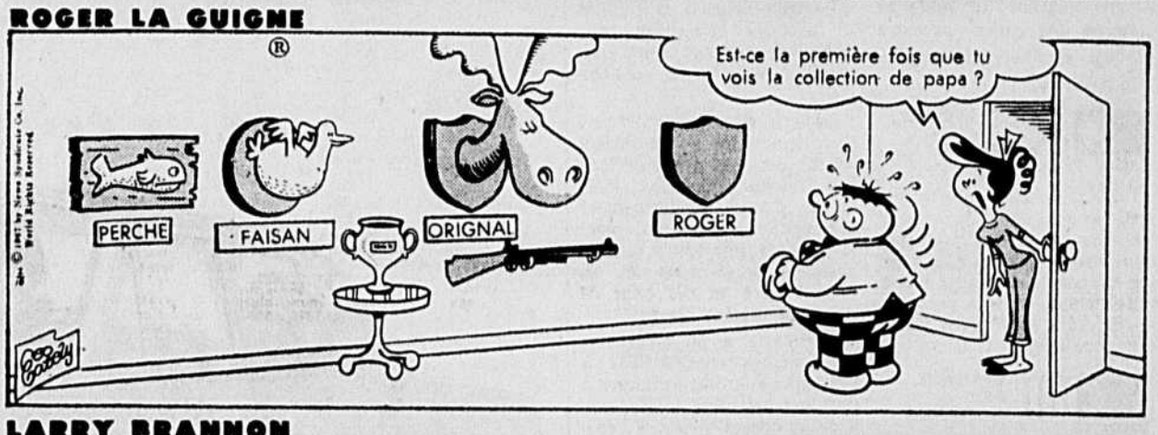
MOCO



PILOTE TEMPÊTE



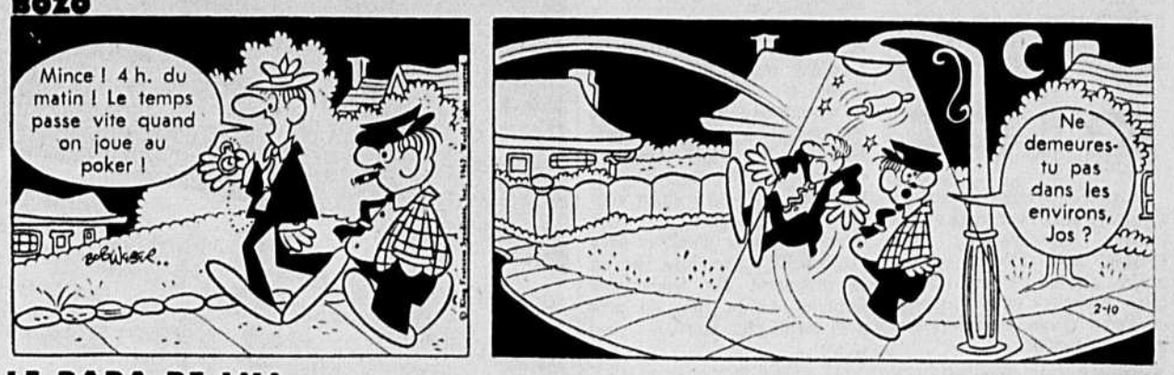
ROGER LA GUIGNE



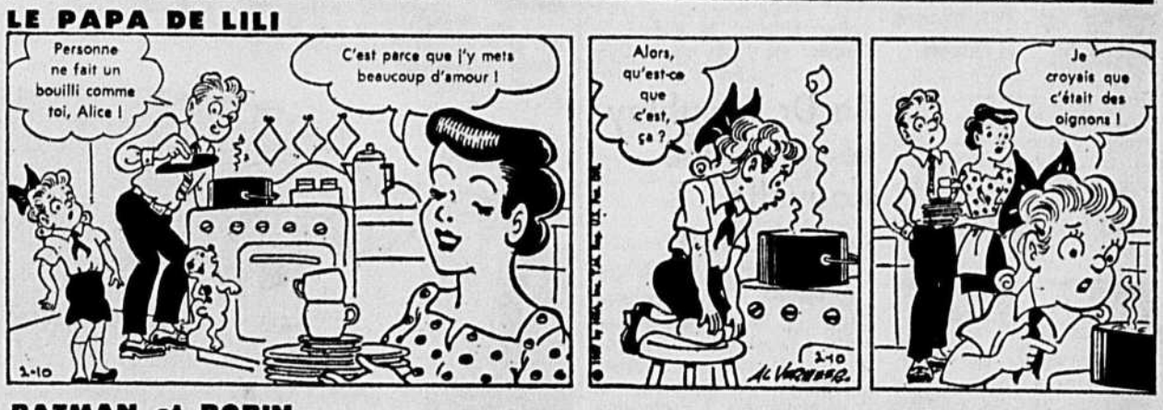
LARRY BRANNON



BOZO



LE PAPA DE LILI



BATMAN et ROBIN



PEANUTS

